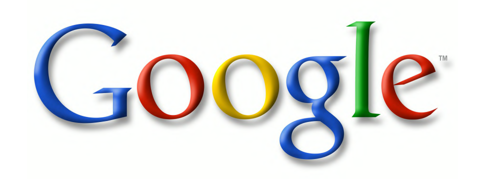
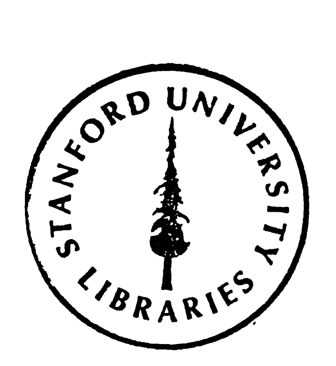

Google




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

PAR

J.-B. PAQUIER

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE SAINT-LOUIS

PREMIÈRE PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

22 572. — PARIS, TYPOGRAPHIE A. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

PAR

J.-B. PAQUIER

DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE
AU LYCÉE SAINT-LOUIS

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1879

A M. RAMEAU

DÉPUTÉ

MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

ANCIEN VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Monsieur le Maire,

Permettez-moi d'inscrire votre nom en tête de cet ouvrage ; j'accomplis, le faisant, un double devoir.

D'abord c'est pour ainsi dire sous vos yeux que s'est faite cette HISTOIRE DE NOTRE UNITÉ NATIONALE. *Votre présence continue à mes cours m'était un précieux encouragement dans l'accomplissement de la tâche, qu'avait bien voulu me confier la municipalité de Versailles, dont le concours ne m'a jamais fait défaut, et je l'en remercie bien sincèrement.*

En second lieu, je ne saurais oublier qu'en parlant à mon nombreux auditoire de ceux qui avaient travaillé, depuis plusieurs siècles, à fonder la grandeur et la prospérité de notre pays, j'avais à mes côtés un des hommes qui ont le plus fait, dans ces dernières années, pour maintenir intactes la dignité et la sécurité nationales, qui sont comme notre patrimoine à tous. Je me sentais soutenu par l'approbation du grand citoyen qui, dans des circonstances si douloureuses, sut mériter, avec l'admiration et la reconnaissance de ses compatriotes, le respect même de nos ennemis. Aussi son nom désormais se trouve trop dignement mêlé à notre histoire contemporaine pour qu'il ne trouve pas sa place ici.

J.-B. PAQUIER.

PRÉFACE

Chargé en 1877 par la municipalité de Versailles de professer un cours public d'histoire à l'hôtel de ville, nous avions choisi comme sujet de nos conférences « la formation de l'Unité politique et territoriale de la France », persuadé que cette façon d'envisager notre histoire nationale pouvait présenter quelque intérêt, et avoir son utilité propre. C'étaient moins les faits, en eux-mêmes, qu'il s'agissait de raconter à notre auditoire, que les causes qui les avaient amenés et les conséquences qui en résultaient, en associant intimement aux développements historiques l'étude consciencieuse du sol, dans laquelle réside en grande partie ce que l'on pourrait appeler la philosophie même de notre histoire.

L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui au public, comprend l'ensemble des conférences faites pendant ces deux dernières années à l'hôtel de ville de Versailles. Elles ont été sténographiées, séance tenante, par MM. Haury et Magnan, dont la collaboration nous a été très utile pour recueillir et coordonner à nouveau la suite et l'enchaînement des idées que nous avions à développer. Je ne saurais trop les remercier du zèle qu'ils ont mis à me seconder.

Forcément le livre devra conserver quelque chose de ce caractère d'intimité qu'a toujours une conférence. Entre le professeur et le sympathique auditoire qui l'écoute, il s'établit vite une communion d'idées et de sentiments qui n'est pas le moindre charme d'un cours public ; car il donne à la pensée comme à l'expression une spontanéité et ce « *je ne sais quoi* » que n'ont pas les œuvres pensées et écrites dans le silence du cabinet. Nous avons tenu, dans la rédaction même de notre histoire, à ne point perdre complètement de vue nos auditeurs, car à eux aussi nous devons beaucoup : voilà pourquoi l'auteur ne voudrait pas faire oublier le professeur.

HISTOIRE

DE

L'UNITÉ POLITIQUE

ET TERRITORIALE

DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

EXPOSITION DU SUJET.

Il est dans l'histoire de notre pays un fait qui, plus que tous les autres, doit attirer notre attention et vivement exciter l'intérêt : c'est la formation de l'*Unité politique et territoriale de la France.* Lui seul, en effet, pourra nous apprendre, à nous qui bénificions aujourd'hui des efforts et des travaux de nos pères, qui receuillons le fruit de leurs incessants combats, tout ce qu'il leur a fallu d'énergie et d'intelligence pratique pour arriver à nous léguer une France si compacte, si unie, et, nous pouvons ajouter, si éminemment française dans toutes ses parties.

Jetons les yeux sur les différentes contrées qui nous entourent, et embrassons l'Europe entière ; que voyons-nous? Partout, et nous n'en exceptons aucune nation grande ou petite, partout nous assistons encore à cet enfantement laborieux qui prépare chez chacune d'elles la formation de son

unité territoriale et politique. Qu'est-ce que l'Allemagne, avec son empire fédératif, ses royaumes, ses grands duchés, ses duchés et ses principautés ? — Qu'est-ce que l'Autriche-Hongrie, avec ses nationalités multiples qui gènent l'action d'un gouvernement fort ? — Qu'est-ce que la Russie, où Polonais, Ruthènes, Tartares, Asiatiques et Finnois se rencontrent sans se reconnaître encore ? — Qu'est-ce que l'Italie, qui subit, encore aujourd'hui, les conséquences de ce morcellement politique auquel l'avait condamnée sa constitution du moyen-âge et des temps modernes, jusqu'à une date très rapprochée de nous ? — Qu'est-ce que l'empire Britannique lui-même, avec l'Angleterre, l'Écosse, et surtout l'Irlande, si longtemps opprimée et si rudement froissée dans ses sentiments les plus intimes? Qu'est-ce que l'Espagne? la Suisse? etc.

En France, au contraire, qu'on envisage ce beau pays au Nord, au Midi, à l'Est ou à l'Ouest, on voit une seule et même nation, parfaitement pondérée dans toutes ses parties, et chez laquelle l'*Unité politique et territoriale* est complète; — l'*Unité politique*, c'est-à-dire la fusion, dans une seule nationalité française, de toutes ces différentes nationalités qui pendant si longtemps avaient vécu côte à côte sans se mêler ni se confondre ; — l'*Unité territoriale*, c'est-à-dire la réunion de toutes les provinces de la majeure partie de l'ancienne Gaule, qui, longtemps distinctes et étrangères les unes aux autres, sont venues se grouper autour du domaine royal, et d'un centre commun, *Paris*, «le cœur de la France». N'exagérons rien cependant, et ne soyons pas trop fiers : pour que cette unité territoriale fût réellement complète, il faudrait que la France eût ces limites naturelles que possédait l'ancienne Gaule, ou la grande république de 1798. Nous ne rappellerons pas les douloureux événements, qui depuis un demi-siècle ont entamé cette superbe situation que nous avait léguée la Révolution. Mais forts de notre glorieux passé, ne désespérons pas ; et confiants dans l'avenir et dans Dieu, dont toujours nous avons été les soldats (*gesta Dei per Francos*), sachons nous recueillir et attendre.

C'est cette histoire de la formation de l'unité politique et territoriale de la France que nous nous proposons de traiter ici, la prenant à son origine même pour la suivre dans ses développements continus, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

Mais avant d'entrer au cœur même du sujet, nous croyons utile d'en embrasser tout d'abord l'ensemble, d'en fixer les points principaux; de poser, pour ainsi dire, les jalons de la route que nous avons à parcourir ; par là nous pourrons nous rendre un compte plus exact et plus clair de l'importance de cette question. Établissons de suite les trois points suivants :

1° A quelle époque précise commence cette formation de l'unité politique et territoriale de la France ?

2° Quelles causes l'ont préparée? Quels alliés se sont unis pour la fonder et en assurer le succès ?

3° Quels obstacles se sont longtemps opposés à la réalisation de cette grande œuvre? Quels ennemis se sont élevés en face d'elle, pour l'entraver dans sa marche et la détruire ?

A quelle époque précise commence la formation de l'unité politique et territoriale de la France? Elle ne date, nous comprenons facilement pourquoi, que du moment où il y a une *France* véritable. C'est à l'époque où ce mot, jusqu'alors inconnu ou relégué au second plan, commence à prendre place dans l'histoire et la géographie de notre pays.

Il n'y a une France que depuis le milieu, nous dirons même, que depuis la fin du neuvième siècle, quand, au traité de Verdun (843), et à la diète de Tribur (887), l'Empire carolingien se morcelle et se démembre, d'abord en *trois*, puis en *neuf* états différents. Avant ces dates, que voyons-nous? Un empire militaire fondé par les *Francs Mérovingiens*, agrandi par les *Francs Carolingiens*. Un empire militaire, comprenons bien ce mot, c'est-à-dire une domination barbare établie sur la Gaule par des peuples germaniques, qui, venus des rives du Weser et de l'Elbe, s'étaient établis au sein du pays conquis pour le piller et le ravager, sans se mêler aux vaincus; sans permettre aux Gaulois ni aux Romains

d'arriver jusqu'à eux et de partager leur vie. Cet état de choses dura plusieurs siècles. Il faudra qu'un grand prince apparaisse, conquérant et guerrier lui aussi, mais surtout législateur et lettré, pour tenter dans les Gaules une première fusion de toutes les nationalités distinctes, qui pendant longtemps ont vécu côte à côte, toujours rivales et toujours ennemies : ce prince sera *Charlemagne.*

Le grand empereur d'Occident créera une administration vigilante et sage, qui, dans toutes les parties de son héritage, assurera pendant un demi-siècle la paix et la sécurité des personnes et des choses, alors qu'à l'extérieur il tentera d'associer à la vie commune des Francs quelques peuples jusque là grossiers et barbares : Bavarois, Thuringiens, Saxons, Avares ou Wenèdes. De ses mains puissantes sortira quelque jour, toute pétrie et façonnée déjà à la civilisation chrétienne, l'Europe occidentale et méridionale.

Mais cet Empire d'Occident ne pouvait durer. Louis le Débonnaire n'avait aucune des grandes et solides qualités que demandaient les circonstances. Par ses fautes il prépara la décadence de sa maison, et trois ans à peine après sa mort, le traité de Verdun (843) séparait la Gaule occidentale de l'Italie, l'Italie de l'Allemagne. Reconstituée un instant avec Charles le Gros, l'unité carolingienne ne put subsister longtemps ; et en 887, la diète de Tribur opéra un nouveau démembrement, mais celui-ci définitif ; et désormais la France, *Francia Romana,* comme on l'appelait pour l'opposer à l'Allemagne ou Germanie, *Francia Teutonica,* va vivre d'une vie propre, chercher à fonder pour toujours son indépendance, en rejetant de son sein la famille déchue de Charlemagne, et prendre une dynastie nationale. Il lui faudra un siècle pour réussir dans cette tentative. Mais en 987, la révolution sera complète ; et la maison capétienne inaugurera dans l'histoire de l'ancienne Gaule une période nouvelle : c'est l'*histoire de France,* qui commence avec les Capétiens directs ; et ceux-ci se continueront jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle.

L'histoire de notre *unité nationale* se trouve donc intimement liée à l'histoire même de cette *dynastie nationale,* la

plus vieille et la plus glorieuse de toutes celles qui ont régné en Europe.

Désormais il y a une *France*, bien restreinte il est vrai, amoindrie dans son territoire et diminuée dans son influence, mais ayant sa vie propre, son organisation, son gouvernement, son roi. Dès ce moment, s'ouvre pour elle une longue et pénible carrière à parcourir, pour arriver, d'une part, à faire disparaître dans son sein ces divisions multiples et ce morcellement du sol qui créent partout le désordre et le chaos; de l'autre, à revendiquer une à une ces provinces orientales de l'ancienne Gaule qui lui appartenaient, mais que la potitique et les traités avaient violemment détachées de son domaine.

La reconstitution de son *unité territoriale* ne lui demandera pas moins d'efforts ni d'énergie que la reconstitution de son *unité politique*.

Mais qui donc travaille à fonder cette double unité? Et quels sont les alliés qui se sont unis pour assurer dans l'avenir la sécurité et la grandeur de notre patrie? Tout d'abord nous trouvons la *royauté capétienne*, dont les intérêts se confondent avec les intérêts mêmes du royaume, et dont l'histoire, nous le répétons, est l'histoire même de notre unité nationale.

Cette royauté est bien faible à la fin du dixième siècle. Dans tout le cours du onzième siècle, elle sera encore dépréciée, nous dirons même méprisée de ses ennemis: ses représentants, qu'ils s'appellent Hugues Capet ou Robert, Henri Ier ou Philippe Ier, doivent rester dans l'ombre, au risque de se voir amoindrir dans leur autorité et leur dignité de suzerain. Du reste quel était leur domaine? Quelle place tenait ce domaine en face de ces puissants duchés et comtés que possédaient les chefs de l'aristocratie territoriale? Pour trouver un roi digne de ce nom, et capable de remplir convenablement ce que Louis XIV appellera plus tard «son métier», il faut aller jusqu'à Louis VI le Gros, qu'il conviendrait mieux de nommer le *Batailleur* ou l'*Éveillé*; car, sa vie durant, il ne cessa de guerroyer contre les vassaux rebelles qui n'étaient que des voleurs de grands chemins.

Ne nous y trompons point cependant. Si de 987 à 1108, pendant plus de cent vingt ans, la royauté capétienne n'a rien fait, ne se mêlant à aucun des événements mémorables qui remplissent la seconde moitié du onzième siècle, elle a vécu néanmoins, ou plutôt elle a réussi à vivre, et c'était déjà beaucoup à cette époque. Elle habituait peu à peu les grands propriétaires du royaume à la voir à leur tête, à la respecter, à tenir compte de son existence, sinon de ses ordres; et, dans cette longue période préparatoire qui précède les règnes si glorieux et si bien remplis de Philippe-Auguste, de Louis IX et de Philippe le Bel, elle s'enracinait dans le pays, prenait des forces, et déjà commençait à pousser ces rameaux, dont l'ombrage titulaire abritera bientôt les faibles ou les opprimés, c'est-à-dire la nation entière; car, aujourd'hui encore, le souvenir, de saint Louis se confond pour nous avec celui du chêne de Vincennes, sous lequel le pieux roi rendait lui-même la justice.

La royauté commença donc par vivre; mais elle trouva une alliée puissante qui l'aida à vivre et à se faire accepter des grands: cette alliée fut l'*Église*. Nous devons à l'Église cet hommage et cette reconnaissance, que méritent toujours les grands services rendus au pays, dans les circonstances les plus difficiles peut-être qu'il ait traversées au moyen-âge.

Nous sommes au onzième siècle, à une époque de foi profonde et d'enthousiasme religieux qu'explique suffisamment la funeste influence de l'an 1000; à un moment où tout le monde, heureux de vivre et de respirer encore, quand on croyait la fin de l'univers arrivée, se dépouillait à l'envi pour enrichir les temples, les abbayes, les monastères; et, comme l'a si bien dit le poète :

> Où le palais du prince et la maison du prêtre,
> Portant la même croix sur leurs fronts radieux,
> Sortaient de la montagne en regardant les cieux.

L'Église, seule puissance morale alors, pouvait seule arrêter les excès de cette féodalité turbulente et agitée, qui troublait

l'intérieur, protéger les serfs et les villains qui défrichaient péniblement le sol, et sauvegarder l'avenir de la royauté.

Les rois comprennent leur impuissance en face des ennemis qui les attaquent ou les menacent. Ils font appel à l'Église, se mettent sous sa tutelle, grandissent pour ainsi dire à l'ombre de son influeuce; et nous voyons l'Église intervenir à propos pour défendre les intérêts de ses augustes clients, sacrer du vivant du roi l'héritier présomptif de la couronne, et lier par la foi du serment le vassal indocile et toujours turbulent. Cet usage se continuera jusqu'à Philippe-Auguste. Mais avec ce prince le pouvoir royal se sentira assez fort par lui-même pour se dispenser de cette garantie; et désormais le fils aîné succédera paisiblement à son père, de par la volonté du souverain.

Au moment même où la royauté, déjà puissante et suffisamment armée, peut envisager sûrement l'avenir, une alliée nouvelle lui arrive, et son concours lui sera précieux. C'est avec elle qu'elle continuera son œuvre si péniblement commencée et assurera son succès. Cette alliée, c'est la *Nation* elle-même, émancipée par les *communes* du nord et les *municipalités* du midi, et qui vient prendre, elle aussi, sa place au soleil.

Jusque-là, quel rôle a-t-elle joué? Aucun. A-t-elle même existé? Personne ne la soupçonnait, ou personne ne la voyait. Elle grandissait cependant, non pas dans les campagnes ou les hameaux, sur lesquels pesait si lourdement, en les couvrant de son ombre, la masse du château fort et du donjon; mais dans les villes populeuses, où s'organisaient les métiers, où s'associaient les membres de même profession, où se développaient les privilèges et les forces des corporations ouvrières, où les anciennes libertés municipales, que Rome laissait aux cités conquises, avaient survécu aux invasions barbares. Au sein de ces populations laborieuses qui se sentaient fortes, parcequ'elles étaient unies et solidaires les unes des autres, n'avait pas tardé à grandir et à se développer un profond amour pour la *liberté*, qui seule pouvait assurer leur bien-être et garantir leur avenir. Secrètement elles s'étaient promis un mutuel appui; bientôt elles avaient

élevé la voix et juré de défendre leurs intérêts communs; et le monde féodal fut un jour tout étonné d'entendre retentir à son oreille « ce mot nouveau et exécrable, *Commune, Commune* », qui lui arrivait gros de tempêtes et de menaces.

La classe moyenne apparaissait, qui devenait la *bourgeoisie;* et les rois capétiens trouvaient parmi les bourgeois leurs plus habiles conseillers, leurs serviteurs les plus dévoués. Les *légistes* allaient remplacer les *barons* au parlement, fonder cette *noblesse de robe* qui, par ses traditions et ses services, figurera dignement plus tard à côté de la *noblesse de sang*. Les États généraux convoqués au commencement du quatorzième siècle par la royauté, pour prendre part aux affaires de l'état, compteront un *tiers-état* intelligent, éclairé et pratique, qui désormais saura revendiquer les droits légitimes de la nation.

Royauté, *Église* et *Bourgeoisie*, voilà les alliées qui ont travaillé de concert à fonder l'unité politique et territoriale de la France : voilà les forces qui se sont unies entre elles pour la faire triompher.

Mais est-ce là tout? N'en est-il pas une autre, dont nous devons tenir compte et qui a contribué pour une grande part au succès de l'œuvre commune? Il y a le *sol* lui-même, il y a le *territoire* national, qui par sa constitution se prêtait merveilleusement à cette unité; et c'est sur lui que nous aurons à nous appuyer pour suivre le développement et les progrès de notre histoire nationale, lui demandant l'explication de chacun des événements qui ont préparé sa grandeur ou sa prospérité.

Voyez-là, cette France fièrement campée sur les Alpes et les Pyrénées, qui lui forment comme deux assises inébranlables, découpant ses côtes sur les deux mers qui baignent et alimentent l'Europe; la main appuyée sur le Jura et le regard tourné vers la région du nord et du nord-est, où l'Escaut, la Meuse et la Moselle emportent, mêlés à leurs eaux, tant de glorieux souvenirs qui se rattachent à son passé. Qu'est-elle parmi les nations de l'Europe? Quel rôle lui assigne la nature? Elle est le trait d'union qui rapproche

les nations les plus civilisées du globe, rattachant l'Angleterre à l'Allemagne, la Suisse aux Pays-Bas, l'Italie à l'Espagne ; rattachant aussi le Nouveau Monde à l'Ancien, et se mêlant à l'histoire de l'humanité entière. Retranchez-là, tout se divise, tout s'écroule. La civilisation moderne elle-même menace de disparaître : car elle n'a plus ce foyer commun, ce centre où, de toutes parts, affluent les idées pour s'y épurer et s'agrandir, les peuples pour se connaître et s'estimer comme frères.

Et dans sa configuration intérieure, qu'il nous importe surtout de connaître, quelle est-elle ?

Du sud au nord, une plaine largement ondulée se continue sans interruption des Pyrénées aux frontières de la Belgique. L'air y est doux, la température égale, la nature toujours riante et prodigue de ses dons. A l'occident et à l'orient, deux grandes masses la protègent, veillant, l'une sur l'Océan, c'est la Bretagne, l'autre sur le débouché du Rhin, qu'elle suit dans tout son cours de Bâle à Cologne, c'est le plateau de Lorraine ; pendant qu'au centre s'arrondit le dôme naturel du plateau d'Auvergne, fait de lave et de granit, refuge assuré contre l'invasion étrangère, la patrie du Vercingétorix Arvene, le dernier des Gaulois.

Et quelle admirable vallée que celle du Rhône et de la Saône, qui communiqne avec les larges plaines d'Aquitaine et de Neustrie par des passages naturels ou toujours faciles. Par elle se portent sur la Méditerranée les produits et les idées descendus du nord et du centre ; par elle arrive, avec la brise de cette mer, comme un souffle d'art et de poésie venu d'Italie ou de la Grèce.

Chez nous aucune de ces barrières naturelles, aucun de ces obstacles nombreux que l'on retrouve partout ailleurs, et qui, au sein du même pays, créent des nationalités multiples, engendrent les désordres et perpétuent les divisions ; mais c'est l'union la plus intime entre les différentes parties du territoire, et par elle la fusion la plus complète des races et des idées, la communauté de la vie, l'unité morale et politique assurées pour toujours. Ne dirait-on pas qu'une divinité bienfaisante a dessiné elle-même ce pays pour un

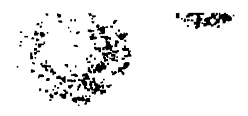
peuple choisi, que l'histoire, nous le disions, appela si sou-« vent le soldat de Dieu. »

Écoutons le plus grand géographe de l'antiquité, Strabon, écrivant il y a dix-huit siècles déjà : « A étudier dans son ensemble cette belle région, si libre dans ses mouvements, on serait tenté de croire à une action directe de la Providence; car partout nous voyons les lieux disposés, non pas au hasard, mais d'après un plan raisonné. »

C'est par la géographie, ne l'oublions pas, et nous ne saurions trop le répéter, que nous apprendrons l'histoire. C'est par la géographie de la France, c'est par l'étude approfondie, mais intelligente de son sol, que nous comprendrons tous les grands événements qui remplissent ses annales, en nous dégageant de tout esprit de parti, qui parfois obscurcit la raison et nous trompe sur le caractère des hommes et la nature des faits. N'est-ce pas ainsi que l'étude de la géographie devient une étude véritablement *patriotique* et noble, qui nous permet de mieux connaître notre pays, pour nous mettre à même aussi de mieux le défendre un jour; qui nous enseigne à ne jamais désespérer du peuple qui l'habite, car ce peuple puise dans ce sol, comme autrefois Antée, une vertu particulière et une force « qui ne tient pas à l'homme qui passe, mais à la nature qui demeure » !

Nous venons d'exposer sommairement les *causes* qui ont dû favoriser en France la formation de son unité politique et territoriale; nous devons aborder maintenant les *obstacles* qui se sont opposés pendant plusieurs siècles à cette unité. Après les *alliés* qui se sont unis pour assurer la grandeur et la force de notre pays, cherchons quels *ennemis* se sont coalisés pour nous entraver dans notre marche, ruiner nos travaux, amoindrir notre influence et paralyser nos forces.

Tout d'abord nous rencontrons l'*ennemi de l'intérieur*, c'est-à-dire le régime féodal, qui pendant plusieurs siècles a pesé sur la France, pour la dominer et la façonner suivant ses caprices. Puis, quand ce régime féodal tombe, vaincu et ruiné, grâce à l'alliance intime qui unit les Capétiens à la nation, nous voyons surgir, mais à l'*extérieur* cette fois, un



second ennemi, qui nous harcèle sur nos frontières, qui démembre notre territoire, et pied à pied nous dispute, de la Meuse et du Rhône aux Alpes et au Rhin, ces provinces essentiellement françaises que nous revendiquions si justement

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Cet ennemi de l'extérieur sera plus redoutable que le premier. Comme le Protée de la fable, il changera chaque siècle et de forme et de nom : tantôt ce sera l'Angleterre, tantôt ce sera l'Autriche ou l'Espagne, et plus tard enfin la Prusse.

Quant au *régime féodal*, quel était-il? Quel intérêt surtout était le sien de combattre et de ruiner la royauté capétienne?

Qui dit féodalité, dit cette organisation politique et sociale en vertu de laquelle la souveraineté appartenait aux grands propriétaires du sol. La féodalité, en effet, n'était que la fusion de la souveraineté avec la propriété ; elle s'appuyait sur deux principes, la *richesse* et la *force*; la richesse que représentait la terre, « nulle terre sans seigneur et nul seigneur sans terre »; la force, que représentait l'épée; et si l'épée donne la victoire, la victoire à son tour donne la propriété du sol. L'homme à ce moment n'est rien que par la terre ; c'est la terre qui personnifie la puissance.

Or, quand en 987, la féodalité rompant pour toujours avec la dynastie carolingienne, choisit pour roi un de ses membres, qu'elle investissait du titre purement honorifique de *suzerain*, sept grands vassaux se divisaient le territoire, comptant dans leurs vastes domaines une foule de vassaux inférieurs et de vavassaux. Que pouvait le roi, nouvellement élu, possesseur d'une faible partie de l'Ile de France et de l'Orléanais en face des comtes de Flandre et de Champagne, des ducs de Normandie, de Bretagne et de Bourgogne? Les grands vassaux, du reste, auraient-ils souffert que le roi tentât rien qui pût dominer leur influence et neutraliser leurs forces? Pendant près de deux siècles la royauté ne joue aucun rôle : elle se contente de vivre, trop heureuse qu'on

voulût bien lui reconnaître ce droit; et les rares chroniques du onzième siècle ne cachent pas leur dédain pour « les pauvres petits roitelets des Français ». La féodalité, en outre, n'a-t-elle pas pour chef naturel un seigneur plus puissant que le roi de France, plus puissant même que tous les grands propriétaires du royaume? C'est le roi d'Angleterre, duc de Normandie, comte du Maine, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, bientôt duc d'Aquitaine.

Mais quand apparaissent des princes capétiens qui veulent remplir efficacement « leur métier de rois »; quand ces princes ne s'appellent plus Robert le Pieux, Henri Ier, Philippe le Débauché ou Louis VII le Jeune; mais Louis le Batailleur, Philippe-Auguste, Louis Cœur-de-Lion et Saint Louis, la lutte s'engage, vigoureuse et acharnée, entre la féodalité et la royauté: des deux côtés on met un soin égal à défendre ou à revendiquer ses droits. Nous savons pour lequel de ces champions devait se décider la victoire; et la dynastie des capétiens directs ne s'était pas éteinte, que déjà on ne voyait pour ainsi dire plus nulle part trace de cette puissance territoriale, qui menaçait de se perpétuer.

Une autre féodalité, il est vrai, s'était substituée à l'ancienne: c'était la *féodalité apanagée*, sortie du sein même de la royauté capétienne, comme celle-ci était sortie du sein de la *féodalité territoriale*. Elle aussi deviendra rapidement forte et menaçante; guidée par son chef naturel, le puissant duc de Bourgogne, elle ruinera un instant le pouvoir royal et sera bien près de consommer la ruine de la France. Les Valois, du reste, n'ont-ils pas favorisé la prétention des *apanagés*, en s'appuyant sur eux, en favorisant leurs visées ambitieuses, au mépris des droits de la nation? Qu'est devenue cette habile et sage politique des capétiens directs qui, sur le champ de bataille de Bouvines, signaient avec les communes et les bourgeoisies un traité d'alliance offensive et défensive? Heureusement pour la royauté et le royaume, Charles V, Charles VII et Louis XI reprendront les saines traditions de Philippe-Auguste, de Louis IX et de Philippe le Bel. Ils comprendront vers quels alliés les porte l'intérêt

de la royauté; la nation ne se sera-t-elle pas sauvée elle seule, grâce à la mission miraculeuse de Jeanne d'Arc? Quand s'ouvrira l'ère des temps modernes, au lendemain de la guerre de Cent ans et de la dernière des grandes invasions barbares qui ont bouleversé l'Europe du moyen âge, la féodalité apanagée aura pour toujours disparu; et sur ses ruines s'affirmera l'unité politique de la France.

Mais si l'*Ennemi de l'intérieur* est vaincu, reste l'*Ennemi de l'extérieur*. La glorieuse et pénible tâche entreprise par la royauté et la nation est bien loin d'être achevée: et si ces deux alliées, en unissant leurs forces, ont su débarrasser le sol national de ces nombreux petits tyranneaux qui l'opprimaient, il leur reste à étendre le sol national au nord, à l'est et au midi jusqu'aux frontières, que la nature lui a fixées; à faire en un mot la *France* aussi grande qu'était la *Gaule*.

Si nous embrassons, d'un seul coup d'œil, l'histoire extérieure de notre pays, depuis le moment où des relations étroites s'établissent entre lui et les états voisins, nous voyons que les ennemis, avec lesquels nous avons eu à lutter, soit pour défendre notre indépendance, soit pour revendiquer nos frontières, se réduisent à trois : l'*Angleterre*, l'*Autriche* et la *Prusse*. Ce sont ces trois puissances en effet qui avaient l'intérêt le plus direct à nous entraver dans notre extension territoriale et à grandir à nos dépens.

La guerre de Cent ans (1337-1453) ouvre cette longue période de luttes et de rivalités souvent sanglantes qui nous amènent en plein dix-neuvième siècle. A ce moment le roi d'Angleterre n'est plus, comme dans les siècles précédents, le simple chef de la féodalité française et le vassal des rois capétiens; c'est le rival des Valois, leur compétiteur à la couronne de France ; et la guerre est une guerre véritablement nationale. — Quelle fut son issue? nous le savons; et l'ère des temps modernes commence avec le triomphe complet de Charles VII, qui lègue à son fils Louis XI une royauté forte et un royaume déjà compact.

L'Angleterre est à peine tombée qu'une autre ennemie surgit, mais bien plus redoutable : c'est la maison d'Au-

triche, formée des trois maisons de Hapsbourg, de Bourgogne et d'Espagne, et qui couvre de ses possessions les deux tiers de l'Europe chrétienne. « Toujours plus oultre », sera la devise de l'empereur Charles-Quint : et, menacée sur toutes ses frontières, la France devra lutter deux siècles pour sauver son unité et maintenir son autonomie. Il faudra la ténacité ou le génie de nos grands rois et de nos grands ministres pour nous assurer la victoire. Aux traités de Westphalie, se courbera l'une des têtes de l'aigle autrichienne; au traité des Pyrénées, se courbera la seconde; et le règne si bien rempli, trop bien rempli peut-être, du grand roi Louis XIV, aura du moins pour conséquence d'absorber dans la maison de France la maison cadette d'Autriche, et de faire asseoir sur le trône de Madrid un Bourbon de Versailles.

Au dix-huitième siècle, l'Autriche tombe elle aussi, et, glorieuse revanche de nos craintes passées, c'est vers nous qu'elle se tourne pour trouver une alliée généreuse, capable de l'aider contre un voisin turbulent. Mais à ce moment même apparaît la Prusse, « à peine sortie des langes », qui a grandi sous notre tutelle, et qui nous doit ses premiers succès. Henri IV et Richelieu n'ont pas su, malheureusement, deviner ce que devait être plus tard le *margrave de Brandebourg*. En 1701, le 14 janvier, ce margrave prenait à Kœnigsberg le titre de « *Roi en Prusse* », et le 14 janvier 1871, cent soixante-dix ans, jour pour jour, après cette date mémorable, le « *roi en Prusse* » devenu « *roi de Prusse* », reconstituant à son profit l'empire d'Allemagne, recevait à Versailles la couronne d'Othon le Grand et de Rodolphe de Hapsbourg.

La Prusse sera la troisième et implacable ennemie que la France, depuis 1756, trouvera toujours sur ses pas, et qui nous combattra sans trêve ni merci, soit seule, soit avec de nombreux alliés. On dirait que par la rapidité de ses coups, l'acharnement aveugle et la haine implacable qu'elle met à nous poursuivre, elle cherche à se venger, elle aussi, de l'appui efficace que nous lui avons prêté, et de la part que nous avons prise à ses premiers développements. Qui

ne connaît le rôle joué par Blücher en 1814 et en 1815, et le projet de démembrement qu'il soumit aux alliés? Les négociateurs du traité de Francfort (1871) n'avaient-ils pas à cœur de reprendre ce testament politique laissé par Frédéric-Guillaume III, et ne mettaient-ils pas leur honneur à en assurer l'exécution?

Quel sera le résultat de la troisième grande lutte, au milieu de laquelle la France se trouve aujourd'hui jetée? Il n'appartient à personne de préjuger les événements qui pourront surgir; mais si l'histoire du passé peut nous donner confiance dans l'avenir, attendons et espérons. — Tout est avec nous; tout, pourrions-nous dire, combat avec nous : la tradition, l'histoire et le sol lui-même; ce sol qui fait notre force, qui explique notre unité, et que la Providence nous a largement départi, entre ces limites précises que nous tracent la mer, les Pyrénées, les Alpes, le Jura et le Rhin.

Il est un mot charmant d'une des femmes les plus spirituelles du dix-huitième siècle, qui pourra servir de conclusion à cette première étude. La marquise de Créqui avait vu Louis XIV, et vivait encore à l'époque où Bonaparte, premier consul, « commençait à découper l'Europe » et à exagérer nos limites. Cette extension exagérée de notre territoire lui paraissait pleine de périls pour l'avenir : « Vouloir l'étendre au-delà du Rhin et des Alpes, écrivait-elle, ce serait faire un état gigantesque, et qui serait en dehors des belles proportions. Il y a les mêmes conditions pour faire un beau royaume que pour faire un bel homme. Pour être un homme parfaitement bien fait, il ne faut pas avoir plus de cinq pieds sept pouces. » Avec Napoléon I[er] nous voulûmes avoir six pieds, et même beaucoup plus : aujourd'hui quelle taille avons-nous? Nous n'oserions le dire : mais espérons qu'avec le temps, avec de la sagesse surtout, nous atteindrons ces proportions qui, de l'avis de la spirituelle marquise, font le bel homme et le beau pays.

CHAPITRE II

DES ÉLÉMENTS DIVERS DONT S'EST FORMÉE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE.

§ I. — Les Gaulois et les Romains.

Nous avons dit que l'histoire de la formation de l'unité politique et territoriale de la France ne commence bien qu'au neuvième siècle, en 843, et même en 887, quand, après les partages de Verdun et de Tribur, il y a une *France* (*Francia*) distincte de l'Italie, de la Lotharingie et de la Germanie ou Allemagne. C'est à ce moment en effet que s'opère entre les différentes races qui, pendant plusieurs siècles ont vécu côte à côte, sans se mêler ni se confondre, une première fusion : et de cette fusion naît la nationalité française, dont l'histoire se lie intimement à celle de la dynastie capétienne.

Mais avant d'aborder l'étude de cette période, nous devons jeter un coup d'œil sur les siècles antérieurs, et voir comment se sont réparties sur l'ancien sol gaulois les différentes races qui sont venues successivement s'y établir, depuis la plus haute antiquité jusqu'au milieu du neuvième siècle: par là nous nous rendrons un compte beaucoup plus exact des origines de notre histoire, et des différentes révolutions qui ont marqué la formation de notre unité nationale.

Ces races sont nombreuses; énumérons-les en signalant le caractère propre qui distingue chacune d'elles.

C'est d'abord la *Race Gauloise*, non pas *autochtone*, ou née

sur le sol lui-même, mais la plus ancienne que l'on connaisse, et dont l'immigration se perd dans la nuit des temps. Puis la *Race Latine* avec la conquête des Romains, dont l'influence et l'action devaient pendant plusieurs siècles se faire sentir sur les différentes parties de la Gaule. — En troisième lieu, c'est l'*Élément Barbare*, avec ces tribus nombreuses, diverses d'origine et d'institutions, que Rome pendant cinq siècles maintient au delà du Rhin, mais qui finissent par déborder, avec les *Wisigoths*, les *Vandales*, les *Suèves*, les *Burgondes*, et enfin les *Francs*.

Les Francs, remarquons-le, sont les derniers venus de ces Barbares du quatrième et du cinquième siècles ; ils sont aussi les moins nombreux et les plus divisés. Quand, en 481, une de leurs tribus, partie de Tournay, essayera la conquête des pays de la Somme et de l'Oise, elle comptera à peine cinq mille guerriers, ce qui nous donne une population totale de vingt mille âmes. Ces Francs Saliens cependant, si faibles à leur début, sont réservés aux plus brillantes destinées ; et non-seulement ils sont appelés à soumettre tous les Barbares qui les ont précédés dans la conquête de la Gaule, mais encore à donner leur nom à ce pays ; et la *France* nous apparaît dès cette époque, sous le nom primitif d'*Empire militaire des Francs*, comme la plus ancienne et la plus glorieuse des régions de l'Europe chrétienne, car elle se rattache directement aux traditions de l'antiquité et de Rome impériale.

Après les Francs de Clovis et de Pépin d'Héristall, nous voyons d'autres invasions se faire : d'abord arrivent les Arabes et les Sarrasins au S.; puis les Normands au N. et au N. E., enfin les Hongrois mêmes, au N. E. et à l'E.; et chacune de ces invasions secondaires a laissé partout des traces, qu'aujourd'hui encore nous pouvons facilement reconnaître. Mais elles n'affaiblissent en rien l'œuvre fondée par les Francs, et bientôt elles finissent par se laisser absorber par la nationalité française, que nous voyons grandir et se fortifier dès le dixième siècle.

Les différents éléments dont s'est formée cette nationalité, sont donc nombreux ; entrons dans quelques détails, et de-

mandons à l'histoire ou à la tradition de nous fournir quelques données précises ou curieuses sur tout ce qui les intéresse.

Le premier peuple que nous rencontrons est le peuple *Gaulois*. Quel est-il véritablement? d'où vient-il ? et à quelle époque pénètre-t-il dans ce vaste pays auquel il devait donner son nom? — Ce sont là autant de questions qui, même aujourd'hui, défient encore les recherches des savants les plus sagaces. Nous ne pouvons que faire des hypothèses, et chercher à les justifier par des preuves que nous fournit la géographie primitive de l'ancien monde.

Les Gaulois, comme la plupart des peuples nommés *autochtones*, viennent d'un centre commun, l'Asie, d'où les a chassés sans doute une de ces grandes révolutions géologiques, dont le vieux continent conserve les traces. Ici nous ne pouvons faire appel à l'histoire, car l'histoire n'aurait rien à nous dire. Cependant nous pouvons avancer, sans crainte de paraître trop paradoxal, que la cause première de l'émigration des Gaulois à l'occident de l'Europe, comme de tous les peuples les plus anciennement connus du bassin de la mer intérieure, a été ce bouleversement intérieur du sol asiatique, qui amena le fameux déluge de Deucalion, la formation de la mer Egée, et le dessèchement de la région aralo-caspienne.

A un âge inconnu, mais qui cependant ne remonte pas très haut dans l'histoire des temps primitifs, (car les plus anciennes traditions en font foi, et la science moderne se trouve complétement d'accord avec elles), tout le pays situé à l'occident de l'Europe, et s'étendant des Carpathes aux derniers contreforts du Plateau central asiatique, ne formait qu'une seule et même mer intérieure, sans aucune communication avec cette grande nappe d'eau que nous appelons la Méditerranée. On a tout lieu de supposer que cet océan, dit Océan Scythique, communiquait avec la Mer Glaciale du nord par un détroit assez large, que nous reconnaissons aujourd'hui dans le cours de l'Obi.

Le fond de cet océan Scythique, depuis longtemps agité par des éruptions volcaniques, fut un jour soulevé à la

suite d'une des plus fortes commotions intérieures qui aient modifié la croûte du globe. Une déchirure se produisit dans les masses qui le limitaient au S. O., et un courant impétueux se fit jour, qui créa le Bosphore, la mer de Marmara et l'Hellespont, peut-être même la plus grande partie de la mer Egée. La mer Intérieure fut elle-même refoulée dans la direction de l'ouest, rompant l'isthme qui la séparait de l'Altantique; et avant que l'équilibre pût se

Dispersion présumée des Aryens, d'après les anciens auteurs.



rétablir entre l'Océan Scythique et la Méditerranée, qui subitement et violemment entraient en communication, de longs jours s'écoulèront pendan lesquels les inondations, les déluges d'eaux pluviales, qui toujours accompagnent les commotions intérieures du globe, ravagèrent de grandes étendues de pays. — Les populations riveraines de l'Océan Scythique émigrèrent en masse du côté de l'occident, emportant avec elles les traditions d'un monde *kymrique* ou *cimmérien*, que nous trouvons disséminées depuis les rives

de la Crimée jusqu'au pays de Galles, et depuis la Scandinavie jusqu'à la Bretagne, partout en un mot où s'établirent les populations sœurs, que ce grand cataclysme avait dispersées aux quatre coins de l'Europe. — Aujourd'hui encore la Crimée, le Caucase, la Caspienne et la Géorgie sont agités par de fréquents tremblements de terre, avec éruptions de boues et d'huiles minérales ; le fond même de la Mer Noire est en agitation continue; et à l'entrée du Bosphore se dressent, comme pour attester cette influence géologique, deux îlots volcaniques, les *Cyanées*, que les anciens vénéraient comme la personnification de divinités infernales.

Qui nous dit qu'un jour la science, poussant toujours plus loin ses recherches et ses progrès, ne nous apprendra pas que beaucoup plus à l'orient, au sein du Pacifique actuel, un autre grand tremblement de terre avait, à une époque plus ancienne encore, détruit un monde immense, dont les traces subsistent dans ces îlots dispersés qui composent l'Océanie ? Les études faites de nos jours par quelques officiers français tendent à prouver que les habitants des îles Sandwich et du groupe des îles Taïti sont frères ; que, distants les uns des autres de 20 degrés de latitude, ils ont néanmoins les mêmes traits, la même langue et les mêmes traditions, et que cependant, de mémoire d'homme, jamais ils n'ont pu communiquer entre eux. Pourquoi, diront les plus audacieux, ne pas voir là le berceau véritable de l'humanité qui, chassée d'Orient en Occident par ce grand cataclysme, escalada à grand'peine la pente du Plateau central de l'Asie, les masses de l'Himalaya, de l'Hindou-Kouch et de l'Iran pour se répandre sur les rives de l'Océan Scythique ; et qui, chassée de nouveau par le second cataclysme, continua sa marche dans la direction de l'ouest, laissant partout des colonies ou des tribus que rattachent entre elles les traditions et la langue de la grande famille Indo-Européenne? Pour justifier cette hypothèse, nous avons le témoignage des livres sacrés des Hindous, et des populations Malaises, qui peuplent les îles de la Sonde

Erreur ou mensonge, dira-t-on; et pourquoi? L'erreur d'aujourd'hui n'est-elle pas souvent la vérité de demain ? Et

nous serait-il défendu de chercher, avec les simples données fournies par la tradition, à suppléer aux données de la science, quand celle-ci ne peut nous fournir encore des idées précises ou certaines? Du reste, nous n'affirmons rien, nous cherchons à expliquer, et nous exposons ce que nous croyons être la vérité.

Nous n'en n'avons pas fini avec ces changements terrestres, auxquels nous demandons aujourd'hui l'explication de faits intéressants et curieux à noter. Si, passant de la dépression Aralo-Caspienne à l'Europe occidentale, et de l'Océan Scythique à l'Océan Altantique, nous voulons savoir quelles races, bien avant les Gaulois, habitaient la région qui plus tard s'appela la Gaule, ici encore nous nous trouvons en face d'un grand cataclysme, qui laissa une impression profonde dans l'imagination des peuples les plus anciennement connus. Platon rapporte dans un de ses dialogues que, voyageant en Égypte, il apprit des prêtres de Saïs que la terre n'avait pas été constituée autrefois comme on la voyait à leur époque; qu'au sein de l'océan occidental avait disparu un monde tout entier, l'*Atlantide*, dont le nom a survécu dans celui même qui désigne ce grand amas d'eau; et qu'avec lui avait été engloutie une civilisation brillante, dont quelques restes pourraient encore se retrouver quelque part sur les rivages extrêmes de cet océan.

Ce n'est là qu'une tradition, soit; nous nous y attachons néanmoins, et nous lui demandons de nous expliquer ce fait étrange de l'existence d'un petit peuple montagnard que l'on ne peut rattacher ni aux Gaulois, car il est bien antérieur à l'arrivée des tribus gauloises, ni à aucune des populations qui sont venues s'établir sur les rives de la mer Méditerranée et de la mer de Gascogne ou Hispanique : nous voulons parler des *Ibères*, nommés plus tard *Aquitains*, et de nos jours *Basques*. D'où viennent les *Ibères?* A quelle race connue les rattachent leur physionomie, leur langage, leurs croyances ou leurs institutions? La science s'est déclarée jusque-là impuissante à résoudre ce problème ; et cependant il y a là une nationalité distincte, vivace et puissante, qui a survécu aux révolutions politiques, et qui même au-

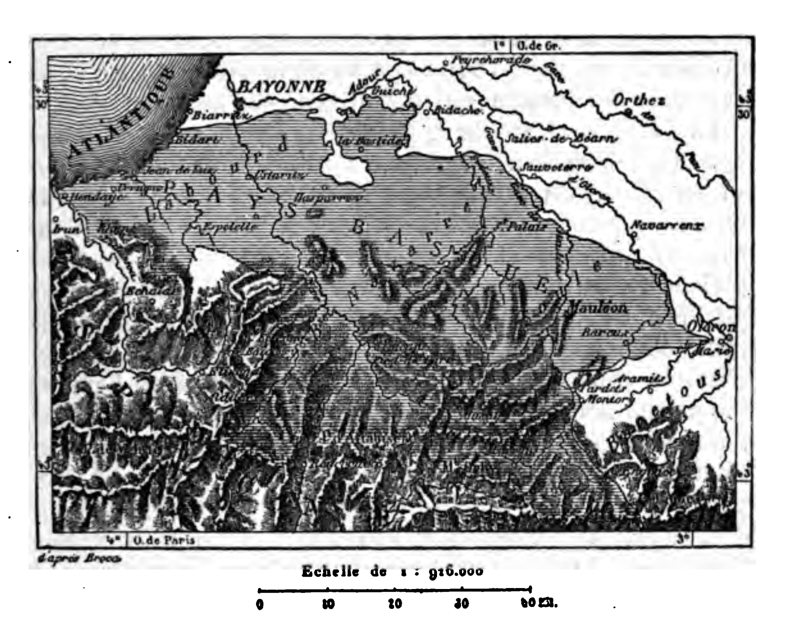
jourd'hui a sa vie et son caractère propres. Nous pouvons voir dans les Ibères les descendants du peuple altantide, qui, échappés à la ruine de leur pays et de leur race, se sont perpétués sur les bords de l'Adour et de la Bidassoa.

Aidons-nous des lumières de la géographie, et embrassons d'un coup d'œil l'Allantique, comme nous avons fait pour la dépression Aralo-Caspienne; la géographie a des enseignements précieux, pour nous mettre sur la voie de beaucoup de vérités incomprises.

L'Océan Altantique, comme l'Océan Scythique et l'Océan Pacifique, a été, dès la plus haute antiquité, agité et bouleversé par ces perturbations sous-marines qui étaient si fréquentes aux premiers âges du globe terrestre. Tout nous fait supposer qu'au milieu de ces eaux s'élevait une terre immense, reliant la partie occidentale de l'Europe à l'Amérique, et dont les points extrêmes sont ces archipels nombreux qui de l'Espagne ou de l'Écosse tendent dans la direction des Antilles ou du Labrador. Suivons-les sur la carte : au midi nous avons les Açores, les Madères, les Canaries, les Bermudes, les Lucayes; — au nord, les Hébrides, les Orcades, les Chetland, les Féroë, l'Islande, le Groënland. D'autres îles nombreuses existaient autrefois dans le cercle que tracent ces différents archipels; elles disparurent dans la suite des temps; et quand nous consultons les *portulans* ou cartes espagnoles des seizième et dix-septième siècles, nous sommes étonnés d'y voir figurer un nombre considérable de petites terres, dont les géographes ou les navigateurs contemporains ne retrouvent plus aucune trace. — Là donc existait, comme au sein de l'Océan Pacifique, un monde civilisé déjà ; et, l'imagination aidant, nous pouvons supposer que l'Atlantide des Égyptiens et de Platon disparut à la suite de ce grand bouleversement intérieur qui engloutit le le Continent Austral des traditions hindoues et malaises.

Résumons-nous pour cette première partie. L'existence préhistorique de ce monde de l'Atlantide nous explique l'existence de cette civilisation dont les anciens ont entendu parler, et dont les restes se sont pour ainsi dire conservés au milieu des populations ibériques, sur lesquelles la science

jamais n'a pu fournir de données précises. Les Ibères, ou Aquitains, sont donc les premiers habitants de la Gaule, et jusqu'à nos jours ils ont conservé ces traits caractéristiques qui tranchent sur le fonds même des populations Indo-Européennes. — En second lieu sont venus les Kymris, avant-coureurs de cette race celtique qui peupla la Gaule occidentale, à l'époque où celle-ci se trouvait rattachée à la Grande-Bretagne. La formation de la Manche n'a pu rompre



d'après Broca

Echelle de 1 : 916.000
0 10 20 30 40 km.

tout à fait les liens de parenté et d'intimité étroite, qui unissaient les Armoricains aux Kymris de la Cornouaille et du pays de Galles; et, nous le savons, ces différentes régions de la France et des Iles Britaniques sont restées, jusqu'à une époque assez avancée, les centres où les traditions gauloises ont conservé le plus de force. — Les Gaulois ou Celtes occupèrent les bassins de la Somme, de la Seine, de la Loire et partie de celui de la Garonne, pénétrant par le col de Naurouze et le plateau actuel de Langres dans la

vallée de la Saône ; et quand, bientôt après, une population sœur, la population Belge, eut occupé tout les bassins de la mer du Nord, depuis la Somme jusqu'au Rhin, la Gaule se trouvait constituée, telle que nous la voyons jusqu'à l'époque de la conquête Romaine.

La race gauloise ou celtique a donc été la première race qui véritablement ait peuplé la Gaule ancienne. Nous devons maintenant insister sur deux points qui nous feront mieux comprendre l'organisation sociale et politique de cette race, et la faiblesse qu'elle devait montrer en face des invasions ; nous voulons parler de la nature du sol et du caractère de l'homme qui primitivement l'habita.

La Gaule, à ce moment, présentait absolument le même aspect que conserva la Germanie ou l'Orient de l'Europe jusqu'au milieu du moyen-âge. C'étaient partout des forêts qui, couvrant les hauteurs ou les collines, se continuaient souvent sur plusieurs centaines de lieues; et dans les plaines ou les vallées, qu'arrosaient les nombreux affluents du Rhin, de la Seine ou de la Loire, s'étendaient des marécages ou des étangs, dont nous retrouvons encore aujourd'hui la trace dans les Dombes, la Sologne et les Landes. Rappelons-nous cette grande *forêt Hercynienne*, dont César nous a laissé dans ses commentaires une description si saisissante : elle partait des rives de l'Oise ou de l'Aisne, pour rejoindre celles de la Vistule, occupant tout le nord de la Gaule, la Germanie entière et une partie de la Scythie occidentale. La Gaule centrale et méridionale ne présentait pas un autre spectacle ; et les Gaulois pour échapper à l'influence funeste des marécages et des pays plats, où croupissaient des eaux stagnantes, entretenues par le voisinage des forêts, vivaient sur les hauteurs, se contentaient de cultiver les terres voisines de leurs chaumières, et formaient avec leurs villages fortifiés comme autant de tribus distinctes, indépendantes les unes des autres, quelquefois rivales et souvent ennemies. Parfois, pour échapper aux attaques des animaux féroces et des fauves qui infestaient les bois, ils s'établissaient sur les lacs mêmes ou sur les étangs, quand ceux-ci étaient assez profonds ; ils y trouvaient en

même temps la nourriture nécessaire à leur subsistance et la sécurité. De là date l'origine de ces villages lacustres, dont nous retrouvons un peu partout les traces.

La vie primitive, adoptée par les Gaulois, a donc été une vie individuelle, personnelle pour ainsi dire, sans unité ni cohésion : peu à peu cependant un premier rapprochement se fit entre les habitants ou les tribus qui peuplaient la même colline, les mêmes hauteurs et la même région; bientôt naquirent ces confédérations multiples qui subsistèrent jusqu'à l'époque de César; confédérations si nombreuses que nous ne pouvons les connaître ou les retenir toutes. Mais jamais l'unité du peuple gaulois n'alla au delà de ce système fédératif qui ne reposait que sur la communauté des intérêts et les traditions religieuses. Ceci nous explique la faiblesse si grande que montrèrent les Gaulois vis-à-vis des Romains, quand ceux-ci vinrent avec César pour achever la conquête du pays. — On a peine à comprendre que 35 à 40,000 légionnaires aient pu venir si rapidement à bout de cette cavalerie intrépide, qui s'élevait à quelques centaines de mille hommes : nous trouvons donc la cause première de la défaite des Gaulois dans cette absence d'unité et de solidarité commune, qu'explique la constitution même du sol.

Le peuple gaulois mérite en outre une description particulière qui peut intéresser : nous insisterons d'autant plus volontiers sur cette question que bientôt nous en tirerons des conséquences naturelles et justes, pour expliquer la facilité avec laquelle s'est établie plus tard la domination franque : nous voulons parler de cette ressemblance si frappante qui existait entre les Gaulois et les Francs, et qui nous ferait croire à un lien étroit de parenté entre ces deux peuples. C'est le proconsul César qui doit être notre guide.

Le Gaulois était grand, élancé; avait les yeux bleus et de longs cheveux blonds. Il aimait le cheval et la lutte; recherchait la gloire et la réputation. Prompt à l'attaque, hardi et téméraire souvent, il se décourageait vite quand son impétuosité venait se briser contre quelque obstacle, et que ses premiers efforts n'aboutissaient pas immédiatement à un

résultat. Vagabond et aventureux, il se plaisait aux courses lointaines qui le promenaient par le monde; et bien souvent nous le voyons, dans l'antiquité, quitter les rives de la Loire ou de la Seine, reprendre cette route de l'Orient qui le rapprochait de son lieu d'origine, et par ses invasions multipliées jeter la terreur ou le désordre en Italie, en Grèce et en Asie Mineure. Qui ne connaît les émigrations continues des Bituriges, des Cénomans, des Boïens et des autres, que dirigent de hardis chefs de guerre ou Brenns, parmi lesquels Segovèse et Bellovèse? Nous voyons les populations gauloises coloniser la vallée du Po et la vallée du Danube inférieur, descendre dans la Hellade, et fonder, au delà du Bosphore, l'état belliqueux de la *Galatie*, contre lequel Rome eut longtemps à lutter.

Ne trouvons-nous pas une ressemblance particulière et frappante entre les Gaulois et les tribus Franques que nous verrons, aux quatrième et cinquième siècles, envahir la Belgique et menacer la domination romaine?

Quel peuple plus différent des Wisigoths, des Burgondes, des Vandales, des Lombards ou des Ostrogohs que les Francs? Grands, élancés, aux yeux bleus, aux longs cheveux blonds, combattant demi-nus, ardents à la lutte, impétueux à l'attaque, prompts aussi à se décourager et à quitter le champ de bataille, quand leurs premiers efforts ont échoué; recherchant la gloire et la réputation, se plaisant à entendre les bardes ou poètes guerriers; aventureux et vagabonds, portés aux excursions lointaines comme le prouve ce fait remarquable entre tous. C'était au deuxième siècle de l'ère chrétienne: déjà les Francs Ripuaires, Saliens et Sicambres devenaient menaçants sur les bords de la Meuse et du Rhin. L'empereur Probus voulut en débarrasser la Gaule, et, prenant une dizaine de mille d'entre eux, il les fit transporter à 900 lieues de là, sur les bords de la mer Noire. Mais un jour une troupe de ces bannis trouve une barque, échouée sur le rivage; elle s'en empare, la radoube et la monte. Puis s'engageant au S.-O dans le Bosphore et la Propontide, elle pénètre dans la mer Egée et la mer Intérieure; s'avance jusqu'au détroit de Cadès qu'elle franchit, remonte le long

des côtes de la Lusitanie, de l'Espagne et de l'Armorique, et vient débarquer aux bouches mêmes de l'Escaut ou de la Meuse, dans l'archipel Batave, qu'elle avait quitté quelques mois auparavant. Peut-on ne pas voir dans ces tribus errantes, qui se rapprochent des Gaulois par leurs traits, leurs traditions et leurs habitudes, une population sœur ou fille de cette population celtique, qui l'avait guidée en deçà du Rhin. Que sait si les Francs ne sont pas des Celtes ou Kymris, attardés sur les bords de l'Elbe et du Wéser, et qui, quelques siècles plus tard, devaient prendre part aux grandes invasions barbares.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, on peut avancer, sans crainte de se tromper, qu'au moment où les Francs se furent implantés dans les Gaules, après avoir détruit la domination des Wisigoths et des Burgondes, un rapprochement dut rapidement s'opérer entre eux et les Gaulois, qui pouvaient reconnaître des frères dans ces nouveaux conquérants; et que de la similitude frappante qui existait entre la physionomie, les intérêts et les coutumes de ces deux peuples, sortit une première fusion, dont bénéficièrent les deux dynasties mérovingienne et carolingienne.

Mais revenons aux Gaulois. — Cette population primitive de l'ancienne Gaule n'était pas très nombreuse; nous avons dû comprendre pourquoi. Bien qu'aucun chiffre ne puisse à cet égard être fixé, cependant nous pouvons évaluer à quatre ou cinq millions tout au plus le nombre de ces premiers habitants de notre pays, au moment où Rome apparut sur les bords de la mer Intérieure, pour s'établir au pied des Alpes et des Pyrénées. C'était aux Romains que l'ancienne Gaule allait être redevable de sa première initiation à la civilisation antique, et de ses puissants moyens d'action dont elle pourra disposer sur la fin de l'empire. Plus que dans aucune des provinces de son vaste territoire, Rome a laissé dans la Gaule des traces nombreuses et ineflaçables de sa domination, imprimant au front des cités gauloises le sceau de son génie propre, et travaillant pendant trois siècles à former cette race nouvelle, dite gallo-romaine, qui restera le fond persistant de la nationalité française.

C'est par la Mer Intérieure que Rome pénétra d'abord dans la Gaule, quand les Massaliotes invoquèrent son appui contre leurs turbulents voisins. Aux bouches du Rhône s'était agglomérée, depuis plusieurs siècles, une population grecque, mêlée de quelques éléments phéniciens ou carthaginois, et qui avait formé comme un petit monde à part, maritime et commercial, resté longtemps étranger aux populations gauloises. Les Phocéens étaient venus le long des rivages de la Mer Intérieure; Marseille, fondée en l'an 600 avant Jésus-Christ, la plus vieille des grandes cités de la Gaule, avait joué de tout temps un rôle des plus glorieux parmi la populations belliqueuses et barbares qui l'entouraient. Elle était la grande métropole commerciale et maritime du bassin occidental de la Méditerranée, rivale de Carthage, sœur de Rome, comme elle s'appelait elle-même avec un légitime orgueil. Mais livrés au commerce, les Massaliotes n'avaient pas toujours eu la force de résister aux voisins incommodes qui les gênaient, les attaquaient souvent et souvent aussi les battaient : ces voisins, c'étaient les Ligures. Elle appela contre eux le sénat et le peuple romains, qui venaient de triompher de l'Afrique et de l'Espagne, et qui, Carthage et Numance détruites, ne demandaient qu'à étendre et à compléter leurs conquêtes à l'occident de Rome.

Ce fut là l'origine des deux colonies d'Aix et de Narbonne, (123-119) qui, placées, l'une dans le voisinage des Alpes, l'autre dans le voisinage des Pyrénées, devaient être comme les avant-postes de la domination romaine, aux portes mêmes de la Gaule chevelue.

La situation de ces deux colonies, la direction des longues vallées qu'elles commandaient du côté du nord et du côté de l'ouest, expliquent les progrès continus et sûrs de la politique romaine, qui remonte le cours du Rhône, et, s'adossant aux Cévennes pénètre profondément dans les longues vallées de la Durance, de la Drôme et de l'Isère, pour venir camper en face du Allobroges, aux pieds mêmes du massif alpestre. Toutes les routes et tous les débouchés, qui d'Italie conduisent au cœur de la Gaule, se trouvaient ainsi aux mains de Rome,

quand César se fit donner la mission d'achever la conquête de ce pays.

Le grand mouvement des invasions barbares, qu'avaient déterminé les Cimbres et les Teutons, était encore présent à toutes les mémoires. L'émotion produite par l'approche de ces populations belliqueuses, qui mirent autrefois la puissance romaine à deux doigts de sa perte, avait été profonde. On apprenait que d'autres émigrations s'avançaient avec les Suèves d'Arioviste, avec les Helvètes aussi, qui commençaient à descendre sur les flancs étagés du Jura, dans la plaine de la Saône. Il y avait donc là un péril imminent qu'il fallait à tout prix combattre et faire disparaître. Rome avait à se défendre; elle se défendit en faisant de nouvelles conquêtes, et, ce qui valait mieux, en consolidant ces conquêtes par une administration éclairée et forte, dont bénéficièrent les temps modernes.

César ne mit pas moins de huit ans à conquérir le pays; et nous savons ce qu'il déploya de génie et d'activité pour arriver à ce grand résultat. Mais tant d'efforts et de fatigues n'avait pas été dépensé sans fruit. La Gaule conquise devait rester fidèle pendant plus de quatre siècles; et, sous cette longue domination romaine, elle allait se transformer complétement, et se façonner à la vie nouvelle, que lui apportait la civilisation. C'est à Rome, en effet, que nous devons cette administration municipale, cette culture intellectuelle et artistique, cette expérience consommée des affaires publiques, dont plus tard héritèrent les Francs. C'est à Rome aussi que la Gaule doit cette augmentation considérable de population qui en fit, à la fin de l'antiquité, la province la plus peuplée et la plus prospère de l'Empire. Avant l'arrivée de César, le sol gaulois ne nous offrait partout que marécages, bois ou landes, au fond des vallées ou dans les plaines du centre. Les hauteurs seules voyaient s'élever les *oppida*, places fortes et ramassées, que remplacèrent plus tard les châteaux de la féodalité. Avec les Romains se défrichèrent les champs, s'assainirent les pays plats, se développa l'agriculture, s'élevèrent de nombreuses et importantes cités, où se multiplièrent les industries. La population gauloise qui, en 58 avant

Jésus-Christ, pouvait s'évaluer tout au plus à 4 millions d'habitants, en eut de 15 à 18 millions, à la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne; et quelle grande place tenaient les Romains dans ce mélange des deux races, gauloise et latine, que le temps avait favorisé et pour ainsi dire renforcé !

Ainsi donc en 395, au moment où finit l'antiquité, la Gaule était déjà une nation puissante, rivale de l'Italie, et donnant au monde romain des savants, des poètes, des magistrats, des empereurs même. Qu'allaient en faire les invasions barbares des Ve et VIe siècles? Nous abordons le troisième des principaux éléments qui contribuèrent à former notre nationalité. Son étude nécessite quelque détails étendus et précis, car c'est à lui que nous devons et le nom que nous portons, et le rôle que nous avons joué dans l'histoire de la civilisation moderne; nous devons y insister avec quelques détails.

CHAPITRE III

DES ÉLÉMENTS DIVERS DONT S'EST FORMÉE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

§ 2. — Les Barbares et les Francs

Les Gaulois et les Romains, et avec eux les différentes peuplades qui les ont précédés ou suivis dans la Gaule, Ibères, Grecs, Phocéens, Carthaginois et autres, ont formé le fond de cette population intelligente et active, qui s'est développée aux quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, se pressant dans les grandes cités de la Narbonnaise et de la Belgique, et cultivant le sol fécond de l'Aquitaine et de la Lugdunaise. Mais avec le moyen-âge commence, pour ne plus s'arrêter, pendant l'espace de dix siècles et demi, cette série d'invasions barbares qui, après avoir commencé par la destruction de l'empire d'occident, se terminent par la ruine de l'empire d'orient : car aux deux extrémités de cet âge si tourmenté apparaissent, comme pour jeter un dernier éclat, Rome et Constantinople, ces deux expressions si différentes d'une civilisation et d'un monde disparus pour toujours.

Or la Gaule, plus que toutes les autres provinces de l'empire romain, était destinée à être foulée par ces invasions venues du nord et de l'est. Limitée par le Rhin, et s'ouvrant sur la Germanie par les longues vallées de la Saône, de la Moselle et de la Meuse, elle semblait appeler dans son sein les populations barbares qu'attiraient la richesse des villes et les cultures variées des campagnes. Plus que toutes les

autres provinces aussi, la Gaule allait s'assimiler ces nouveaux éléments, qui vinrent s'ajouter aux anciens, en offrant aux Germains un sol favorablement disposé pour les recevoir et les attacher ; et alors que partout ailleurs, en Italie, en Espagne, en Afrique, voire même dans la Péninsule hellénique, les envahisseurs succéderont aux envahisseurs pour ne laisser, après eux, aucune trace durable de leur passage, de leurs coutumes ou de leur langue, la Gaule saura retenir les Burgondes, les Wisigoths, les Francs, et plus tard les Normands, sans parler des invasions secondaires qui se continuent jusqu'au onzième siècle. Mais si, dans la dernière période de l'antiquité, les *Romains* ont pu faire prévaloir la race latine, en absorbant la plupart de celles qui les avaient précédés, les *Francs*, dans la première période du moyen-âge, sauront d'abord triompher des Romains, des Wisigoths et des Burgondes, pour ensuite se les assimiler, et préparer ainsi la formation de cette puissante nationalité française, la plus compacte et la plus unie des nationalités européennes.

L'arrivée des *Francs* en Gaule se rattache à la période des grandes invasions, qui, pendant trois siècles, bouleversèrent l'occident. Avant donc d'aborber leur histoire et leur établissement sur les bords de l'Escaut, de la Somme et de la Seine, jetons un rapide coup d'œil sur l'ensemble de ces migrations barbares, qui ruinènent le monde ancien, pour former avec ses débris une société nouvelle que devait vivifier le christianisme.

Ce n'est pas à la fin du quatrième siècle de notre ère que commence ce mouvement. Déjà au deuxième et au premier siècles avant Jésus-Christ, nous assistons à une première marche en avant des populations germaniques, qui, sous le nom de Cimbres, de Teutons ou de Suèves, avaient menacé la Province romaine ou l'Italie. Quelle cause la poussait au midi ? Peut-être les inondations de la mer du nord et de la mer Baltique, qui chassaient du littoral dans l'intérieur du pays les populations affolées de terreur. — Nous connaissons d'une façon plus précise le point de départ de cette agitation continue qui, sous les règnes des premiers

Césars, compromit la sécurité des frontières rhénanes. — Du
entre de l'Asie s'était précipitée, dans la direction de la
Scythie d'Europe, une horde nombreuse, celles des Swears,
que dirigeait un grand homme de guerre, Odin. Arrivée



pidement sur les bords de la Baltique, elle avait franchi
tte mer, pénétré au cœur même de la Scandinavie, où,
ndant plusieurs années, elle avait répandu la peur et mul-
lié les massacres.

Les peuples autochtones de la Scandinavie, ou Goths, pré-

férèrent s'expatrier, plutôt que de continuer à subir la domination de ces barbares asiatiques. Ils abandonnèrent en masse leur patrie première, abordèrent aux bouches de l'Oder et de la Vistule, et, poussant devant eux les tribus germaniques qui vivaient en paix dans leurs forêts, ils se dirigèrent sur les bords de la mer Noire, où ils s'établirent, les uns à droite, ou à l'ouest du Dniéper, — c'étaient les Wisigoths, — les autres à gauche ou à l'est, c'étaient les Ostrogoths; — laissant derrière eux comme une arrière-garde, destinée à veiller sur les sources du Dniéper, du Don et de la Dwina, c'étaient les Gépides.

Leur passage ne s'était pas fait au cœur de la Germanie centrale et orientale sans provoquer de nombreux déplacements et de tumultueuses migrations, dans la direction des Alpes et du Rhin. Ceci nous explique les guerres multipliées, parfois sanglantes, que durent soutenir au delà du Danube et du Mein, les légions des premiers Césars, et surtout celles des empereurs Antonins. Pendant près de trois siècles, Rome fut assez forte pour garantir ses frontières, préserver la Gaule et l'Italie. Mais le coup qui devait la ruiner partit de l'orient; et Constantinople ne put se maintenir qu'en jetant sur sa sœur, la métropole de l'Occident, les tribus ennemies qui la menaçaient du côté du mont Hémus.

Les Goths du Dniéper vivaient paisiblement, depuis plus d'un siècle, sur les bords de la mer noire, quand du cœur de l'Asie se précipita une seconde grande invasion, plus redoutable et plus funeste que la première; car sous ses coups allait succomber le monde ancien. Les *Huns*, peuple finnois ou tatare, avaient été chassés par une révolution intérieure des régions altaïques: ils étaient arrivés dans la Scythie par le Volga et le Don, et s'étaient heurtés aux Ostrogoths. Une sanglante bataille avait eu lieu, qui se termina à l'avantage des Huns; et les Wisigoths, craignant d'être vaincus comme leurs frères de l'est, s'étaient à leur tour jetés sur l'Empire d'Orient, avaient franchi le Pruth et le Danube, passé le mont Hémus; et, par la vallée de l'Hèbre (la Maritza actuelle), ils marchèrent sur Constantinople. —

En vain l'empereur Valens avait-il voulu défendre sa capitale : il avait été battu et tué à Andrinople (278); et c'en était fait de la domination romaine, si Théodose ne s'était trouvé là pour arrêter de nouveau les barbares, les apaiser par la cession d'un territoire étendu, et pendant seize ans maintenir intacte l'autorité impériale.

En 395 mourut Théodose. L'empire fut partagé entre ses deux fils, princes incapables et jeunes encore. Ce fut le signal d'une troisième grande invasion, laquelle ne s'arrêta qu'au milieu du sixième siècle, quand de Rome et de l'Empire d'Occident il ne resta plus que des ruines. Constantinople fut assez habile pour se débarrasser des barbares, auxquels elle montrait l'Italie à ravager; et l'astucieuse perfidie qu'elle employa, pour sauvegarder son intégrité et sa domination, devait pendant dix siècles assurer son indépendance, ou, pour mieux dire, prolonger son agonie. Rome tomba au cinquième siècle, glorieuse encore et respectée des Germains. que son nom seul avait fait si longtemps trembler; Constantinople était depuis des siècles déchue et avilie, quand elle s'abîma enfin sous les coups des Turcs Ottomans.

Les Turcs Ottomans sont les derniers des peuples barbares qui prennent pied en Europe, et dont la victoire clôt la période des grandes invasions barbares, commencée à la fin de l'antiquité. — Le moyen âge, en effet, n'est qu'une invasion continue; et siècle par siècle, de 395 à 1453, nous pourrions noter chacune des populations étrangères qui, venues de tous les points du monde connu, de l'est, du sud ou du nord, ont fait irruption sur le continent européen. — Du quatrième au sixième siècles, nous avons les Huns, les Goths, les Germains subdivisés en Burgondes, en Vandales, en Francs, en Saxons, en Angles et en Lombards; — du septième au neuvième, les Saxons Wesphaliens, les Wénèdes, les Bavarois, les Avares, les Bulgares, les Arabes et les Sarrasins ; — du neuvième au douzième, les Normands, Suédois, Norwégiens et Danois; les Hongrois, les Slaves de Moravie et de Pologne; les Tatares ou Mongols et les Turcs Seldjoucides; au quinzième siècle enfin, les Ottomans

ou Osmanlis, sortis de ces régions mêmes qui avaient lancé sur l'Europe orientale et la Scandinavie les Swéars d'Odin. — C'est au moment où s'arrêtent les invasions barbares, que commence véritablement l'ère des temps modernes, avec l'organisation politique et sociale de chacun des grands états qui se sont constitués dans les siècles précédents.

Résumons en quelques mots tous ces faits, et tirons-en les conséquences qui pourront nous servir pour l'histoire même de l'Europe moderne et de la France.

C'est du quatrième au huitième siècles que se constitue l'Europe occidentale, telle que nous la verrons jusqu'au dix-neuvième siècle, avec ces différents états qu'ont fondés les Francs, les Lombards, les Wisigoths et les Arabes. C'est du neuvième au douzième siècles que se constitue l'Europe centrale, telle que l'a façonnée Charlemagne, en assouplissant sous son joug de fer et sa rigoureuse domination les Saxons, les Bavarois, les Thuringiens, qui à leur tour se feront les représentants de la civilisation chrétienne vis-à-vis des Hongrois, des Polonais et des autres Slaves, au moment même où les Normands modifieront la situation politique ou territoriale de la France occidentale ou du sud de l'Italie. C'est du douzième au quinzième siècles que se constitue l'Europe orientale, avec les dernières venues des populations asiatiques, sur lesquelles les populations chrétiennes de l'Occident auront tant de peine à étendre leur influence. Aussi n'arriveront-elles que fort tard à prendre part aux affaires de l'Europe, et à monter au rang des grandes nations.

En effet, jetons un rapide coup d'œil sur l'histoire de notre continent, et voyons, aux différentes époques de cette histoire, quels états ont joué un rôle prépondérant.

Tout d'abord apparaît l'empire militaire des Francs, qui avant de devenir la France propre, exerce sur le monde chrétien tout entier une véritable hégémonie. — Puis s'élève en face des Carolingiens déchus le royaume, bientôt empire, d'Allemagne, qui entraîne dans son action tous les peuples du centre et du midi de l'Europe, mais sans annuler pourtant la prépondérance française, que les grands rois de la dynastie capétienne ont su relever et maintenir avec éclat

du côté de l'Occident.—En troisième lieu arrivent les Etats slaves et la Hongrie, suivis bientôt des États scandinaves, de la Suède surtout qui devait, avec Gustave-Adolphe, jouer un rôle si glorieux dans la guerre de Trente ans. A ce moment même la Turquie domine sur le bassin oriental de la mer Méditerranée, et trouve dans la France la plus ancienne et la plus fidèle de ses alliées, qui s'élèvant au-dessus des préjugés de l'époque, ne dédaigne pas de signer avec les infidèles les *Capitulations*.—Enfin au dix-huitième siècle, à la veille même de cette dernière transformation politique et sociale qu'amènera partout la Révolution française, grandissent avec une rapidité inouïe la Prusse et la Russie, qui nous conduisent à l'orient de l'Europe. La famille est à ce moment complète; le continent entier s'intéressera aux querelles, aux faits militaires ou politiques qui surgiront dans n'importe quelle partie du continent.—Le moyen-âge s'arrête à la Vistule; les temps modernes poussent jusqu'à la Néva et au Don; l'ère contemporaine étend encore ses limites et comprend tout le vieux monde. — C'est ainsi que va se développant et s'étendant siècle par siècle l'histoire de notre société moderne, expliquée par la série des invasions barbares, qui viennent les unes après les autres fonder et constituer de nouveaux états, puis élargir le champ d'action de la civilisation chrétienne.

Aujourd'hui, à quel beau spectacle n'assistons-nous pas? L'Asie, qui si souvent nous a versé, avec ses flots de tribus barbares et dévastatrices, le pillage et la désolation, qui a jeté sur la petite Europe ses Huns, ses Bulgares, ses Hongrois, ses Tartares et ses Turcs, se voit envahie à son tour par ce petit monde qui la pénètre de toutes parts, pour en triompher et la soumettre : Russes, Anglais et Français, pour ne prendre que les principaux parmi les peuples européens, s'attachent à ses flancs, remontent ses fleuves jusque-là ignorés, escaladent ses hauteurs les plus inexpugnables et traversent les steppes les plus désolées. Mais qu'apportent-ils aux populations asiatiques, en retour des invasions, des guerres et des ravages que la vieille Europe avait si souvent soufferts? Les arts de la paix, le bien-être maté-

riel, l'amélioration intellectuelle et morale, en un mot la *Civilisation* même qui s'est mise, elle aussi, à faire le tour du monde, et qui, soyons-en sûrs, le recommencera, jusqu'à ce qu'elle ait définitivement converti à ses idées et à ses lois les peuples les plus réfractaires ou les plus hostiles. Et c'est à notre siècle surtout qu'était réservé l'honneur de prendre une si glorieuse et si féconde revanche des désastres subis au moyen âge.

Nous venons de voir ce qu'étaient les grandes invasions barbares, à quel moment précis elles commencent, quels peuples y ont pris part, et ce qu'elles ont fait de l'empire romain d'abord, puis de l'Europe elle-même. Bornons-nous maintenant à une question plus restreinte, mais qui nous touche aussi de plus près; et, nous plaçant en Gaule, à la fin du quatrième siècle, rendons-nous compte des changements qu'apportèrent dans son organisation politique et sa constitution territoriale les populations germaniques du Ve siècle.

Ce grand pays, nous l'avons vu, devait être un des premiers foulés par les Barbares. Sans doute l'Italie les attirait, elle aussi, et le nom de Rome avait depuis trop longtemps retenti à leurs oreilles et frappé leur imagination, pour ne pas exciter chez eux l'ambition bien légitime de la voir, de la prendre et de la dominer. Rome était restée la personnification vivante de l'empire, même à l'époque où Milan, Vérone et Ravenne l'avaient remplacée comme capitale du monde occidental. Wisigoths, Vandales, Suèves, Alains, Hérules, Ostrogoths et autres se précipitent au delà des Alpes pour déborder sur les rives du Pô, et de là pénétrer dans le bassin du Tibre. — Mais les Alpes formaient une barrière solide et facile à défendre; derrière les Alpes se trouvaient une seconde et une troisième lignes de défense: le Pô et les Apennins; en outre Théodose avait laissé pour sauvegarder l'autorité de son fils Honorius un chef de guerre habile, le vandale Stilicon, qui à lui seul put, de 395 à 408, triompher de toutes les invasions. Refoulés en Germanie, ou avertis de l'inutilité des efforts tentés par leurs frères, les Barbares cherchèrent à s'ouvrir une route plus facile. Le Rhin et ses nombreux affluents qui lui arrivaient du Jura

et du plateau actuel de la Lorraine, leur traçaient des chemins naturels au cœur même de la Gaule, et ils s'y précipitèrent en masse : ce fut ce qui amena, aux premiers jours de l'année 406, le débordement des Suèves, des Vandales, des Alains et des Burgondes. Pendant plusieurs années, la fertile vallée de la Saône fut foulée et ravagée par ces hordes nombreuses ; mais peu à peu le plus grand nombre d'entre elles s'écoula du côté des Pyrénées et de l'Espagne, sans laisser de traces sensibles de son passage ; et seuls les Burgondes s'établirent dans le pays, entre le plateau de Langres et les Cévennes d'une part, de l'autre le Jura et les contreforts de la masse alpestre. La *Burgondie*, fondée en 413, fut florissante pendant plus d'un siècle ; et les villes de Dijon, de Mâcon, de Lyon, de Vienne, etc., purent jouir encore d'une prospérité assez grande.

Au moment où les Burgondes commençaient à s'habituer à la vie sédentaire, que leur rendaient facile la fertilité du sol et la variété ds ses produits, les Wisigoths d'Ataulph, ralliés à la défense de l'empire romain, pénétraient dans la vallée du Rhône. Ils trouvèrent la Province et la Lugdunaise occupées : mais, s'engageant dans le col de Naurouze, ils entrèrent dans l'Aquïtaine, longèrent les rives de la Garonne et de la Dordogne, remontèrent leurs nombreux affluents qui les conduisirent au sommet du plateau Arverne, de là descendirent sur la Loire, et fondèrent un puissant royaume dont Bordeaux devait être la capitale. Arrêtés dans leurs développements au nord de la Loire par les Romains, qui possédaient encore les bassins de la Seine et de la Somme, et auxquels les unissaient du reste des traités d'alliance, les Wisigoths portèrent leurs regards sur l'Espagne qu'ils envahirent par la Bidassoa et le col de Puymaurens. En moins d'un demi-siècle, leur domination s'étendit sur la péninsule entière, dont le midi de la Gaule n'était pour ainsi dire plus qu'une annexe.

Ainsi, au milieu du cinquième siècle de l'ère chrétienne, deux peuples nouveaux sont venus se superposer en quelque sorte aux *Gallo-Romains :* les *Burgondes* à l'est et au sud-est, les *Wisigoths* au centre et au sud-ouest ; en quel nombre ? on

l'ignore; mais on peut fixer à soixante-dix ou quatre-vingt mille hommes le chiffre des deux armées conquérantes, et ce chiffre est bien faible en face des quinze à seize millions d'habitants que comprenait la Gaule. Notons cependant que la douceur relative de leurs mœurs, la facilité de leur commerce, leur goût pour l'agriculture ou les arts, leurs habitudes de vie facile et voluptueuse contribuèrent à les rapprocher des vaincus : des unions nombreuses durent se contracter, et quand tombèrent, à quelques années de distance, les Wisigoths et les Burgondes, les uns et les autres s'étaient déjà assez étroitement mêlés à la population gallo-romaine.

Ni les Burgondes, ni les Wisigoths n'étaient destinés à fonder un état durable dans les Gaules. Mais une petite tribu, à peu près inconnue jusque-là, et qui avait mis deux siècles à s'avancer des rives de la Meuse à celles de l'Escaut, allait essayer la conquête d'une des plus riches provinces du monde romain; et l'avenir lui réservait les plus glorieuses destinées : c'était la tribu des *Francs Saliens*, maîtresse de Tournay et de son territoire.

En arrivant aux Francs, nous avons tout d'abord à signaler une différence essentielle qui les distingue des autres Barbares, et que nous devons faire ressortir. Chacune de ces populations étrangères — germaniques ou orientales — qui se précipitaient sur l'occident de l'Europe, formait une agglomération compacte, vivant de la même vie d'aventures, obéissant aux mêmes traditions, et dirigée par le même chef de guerre, C'était ce qui les rendait si redoutables aux Romains, qui se voyaient à chaque instant menacés ou envahis par des centaines de mille hommes. Seuls, les Francs, comme autrefois les Gaulois, étaient divisés en tribus, indépendantes les unes des autres, et qui avaient pour ainsi dire leur histoire propre : notons parmi les principales celles des Francs Saliens, des Francs Sicambres, des Francs Ripuaires, des Francs Bructères, etc. Chacune, suivant ses goûts ou le caprice de son chef, s'établissait pour quelques années sur un territoire fertile, ou allait chercher plus au sud, au sein même des populations ro-

naines, un sol plus favorablement disposé. A la fin du leuxième siècle nous voyons des tribus franques s'échelonner le long du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, s'établir même aux environs du Mans et de Laval, mais sans qu'aucune espèce de lien politique ou militaire les rattachât entre elles. Ceci nous explique la lenteur que met ce petit peuple à se développer et à conquérir la Gaule. Il semble tout d'abord se désintéresser de la grande œuvre de destruction, à laquelle tous les Barbares travaillent avec tant d'ardeur et d'efficacité : il se contente de vivre, jusqu'à ce qu'un ce qu'un chef de guerre ambitieux et habile, doué d'un génie aussi puissant que le génie d'Alaric, de Genseric, voire même d'Attila, apparaisse et tente à son tour ce qui avait si bien réussi aux autres conquérants.

Ce chef de guerre, c'est *Clovis*, élevé en 481 sur le pavois par les Francs Saliens, et qui, trente ans plus tard, s'éteignait, jeune encore, mais après avoir fondé un des plus puissants états de l'Europe barbare, et légué à l'histoire le nom de *Francs*, le seul qui devait survivre à cette période agitée, et se perpétuer jusqu'à nos jours.

Et cependant les Francs Saliens étaient bien peu nombreux. C'est à peine si la petite armée qui remporta en 486 la victoire de Soissons s'élevait à cinq ou six mille guerriers, ce qui nous donne pour la tribu tout entière une population de vingt mille âmes au plus. Qu'était-ce que ces vingt mille habitants qui venaient se perdre ou s'absorber dans les quinze ou seize millions de Gallo-Romains, auxquels s'étaient mêlés depuis un siècle deux ou trois cents mille Barbares? L'explication de ce rôle joué par les Francs Saliens, du cinquième au sixième siècles, constitue sans contredit un des problèmes les plus intéressants à étudier et à résoudre de notre histoire nationale: insistons-y quelques instants, et cherchons à nous rendre compte de l'œuvre véritable que Clovis a fondée, et des causes qui ont pu ou dû favoriser et consolider la domination de ce prince.

Tout d'abord les *Francs Saliens*, population jeune encore et ardente à la lutte, arrivaient sur la scène au moment

précis, les Allemands diraient au moment *psychologique*, où tout devait leur être facile. Depuis un siècle déjà étaient commencées les grandes invasions; les peuples barbares s'étaient succédé sans aucune interruption; mais leur décadence, souvent même leur ruine, avait été aussi rapide que l'élévation de leur puissance. Pour ne prendre que la Gaule, les Wisigoths et les Burgondes avaient perdu depuis longtemps les vertus belliqueuses, qui seules assurent la durée d'une domination militaire. En se civilisant au contact des Gallo-Romains, en désapprenant les choses de la guerre, pour se livrer à la culture du sol, à la pratique des lettres et des arts, ils s'étaient considérablement affaiblis. Que tout à coup surgisse un prince étranger, comme Attila, Genseric ou Alaric, ce chef de guerre avec une poignée d'hommes viendra facilement à bout des résistances qui lui seront opposées. — Les Romains, qui restaient campés entre la Loire et la Somme, avec leur général Syagrius, valaient-ils mieux que les Wisigoths et les Burgondes? Non, ils n'avaient pu triompher d'Attila et des Huns, sous Ægidius, qu'avec l'appui de toutes ces tribus germaniques qui se partageaient avec eux la possession des Gaules. — Or les Francs Saliens étaient peu nombreux, il est vrai, en 481; mais bientôt allaient se joindre à leurs troupes les Francs Sicambres du Nord, les Francs Ripuaires de l'Est, avides eux aussi de participer à la curée, et de grandir avec leurs frères.

Clovis lui-même, jaloux de son autorité et de sa puissance, contribuera par ses crimes à rattacher à son empire les différentes tribus franques qui se trouvaient disséminées en Belgique : il emploiera la délation, le poison ou le meurtre, pour se débarrasser de leurs chefs; et nous avons tous présent à la mémoire le dramatique récit de Grégoire de Tours, où nous voyons l'époux, encore barbare, de Clothilde feindre la douleur et les larmes pour arriver à découvrir une nouvelle victime qu'il pourra immoler à son ambition. Quoi qu'il en soit, les Francs, à la mort de Clovis, formeront au nord de la Gaule une puissante agglomération s'élevant à 150000 ou 200000 âmes, capable d'arrêter, du côté du Rhin, les nouveaux envahisseurs qui se présenteront, et

d'achever la conquête de ces populations abâtardies du midi, pour lesquelles la lutte est désormais impossible.

Mais, dira-t-on, Clovis était un chef comme Alaric, Radagaric, Genseric et les autres ; son génie n'était pas supérieur au leur; et au moment même où il parvenait à étendre sa domination de la Somme à la Loire, et de la Loire aux Pyrénées, un roi barbare, Théodoric, accomplissait en Italie de plus grandes choses encore, fondait un royaume le plus puissant et le plus redouté du monde à cette époque, et jouait véritablement le rôle d'un arbitre souverain. Pourquoi donc Clovis a-t-il pu faire en Gaule ce que ni Alaric, ni Genseric, ni Théodoric, pour ne prendre que les principaux d'entre les chefs barbares, n'ont pu faire en Italie, en Afrique ou dans la vallée du Pô? Quelles traces ont laissées ces empires éphémères qui de 395 à 560 s'élèvent et s'écoulent avec une foudroyante rapidité? Et cependant l'empire franc a survécu à toutes les guerres extérieures qui l'attaquaient du côté de l'Allemagne; à toutes les guerres intestines qui, pendant plusieurs siècles, ont travaillé sa domination intérieure; et, seule aujourd'hui parmi tous les états de l'Europe moderne, la France peut se vanter de remonter par ses traditions et son histoire à ce premier âge de la société chrétienne, qui vit un monde nouveau se substituer à l'ancien. Le territoire français a été le plus anciennement constitué du continent tout entier, et nous pouvons, sans exagération, revendiquer pour notre pays la gloire d'avoir reçu de l'antiquité romaine la mission de continuer son œuvre de progrès et de civilisation.

L'explication de ce fait nous est donnée par l'influence que l'Église orthodoxe sut exercer sur l'esprit des Francs, et par le rôle que Clothilde, princesse catholique, joua auprès de son mari ou de ses fils. — Si les Ostrogoths en Italie, si les Burgondes et les Wisigoths en Gaule n'ont pu fonder rien de durable, c'est qu'ils étaient *Ariens*, c'est-à-dire *hérétiques;* et à cette époque, qui disait hérétique disait le pire ennemi de la société religieuse que dirigeait l'Église.

Représentons-nous la situation intérieure du monde romain à l'époque des grandes invasions. Au milieu de l'écrou-



lement général du vieux monde qui s'en allait par morceaux, quand nulle part l'armée ou l'administration romaine n'était capable de sauvegarder les droits des populations paisibles qui remplissaient les villes, vers qui se tournaient les regards et les vœux de tous? Auprès de qui courait-on demander asile ou protection contre les maux qu'amenait l'invasion? La seule force, la seule puissance qui pût s'opposer aux barbares, maîtriser leur élan et défendre les intérêts des vaincus, était celle de l'Église, que personnifiaient les évêques. Revêtus d'un caractère sacré, ceux-ci presque toujours parvenaient à imposer leur autorité morale aux envahisseurs eux-mêmes; et dans cette lutte incessante de deux siècles, qu'ils avaient courageusement entreprise contre les conquérants, ils étaient devenus les véritables représentants du pouvoir, les administrateurs des villes qu'il s'étaient donné pour mission de défendre, en un mot, les véritables maîtres du monde. C'était donc la religion chrétienne et orthodoxe qui seule avait réussi à sauver du naufrage ce qu'il y avait intérêt à sauver; et tous ceux qui l'attaquaient dans la pureté de ses dogmes étaient regardés comme les plus grands ennemis de la société.

Or la plupart des peuples barbares, qui pénétrèrent dans l'empire romain, avaient été convertis déjà au christianisme par les disciples d'Arius : Ostrogoths, Wisigoths et Burgondes, établis en Italie, en Gaule ou en Espagne, persécutaient la religion orthodoxe et, par contre, se trouvaient violemment attaqués par les évêques, cordialement détestés des vaincus. — Quand la main de fer qui avait fondé la domination militaire disparaissait, une réaction énergique s'opérait : peuple et clergé travaillaient de concert à ruiner le pouvoir des conquérants ariens, appelaient au besoin d'autres barbares, païens encore, qu'on pouvait espérer de convertir à l'orthodoxie, ou orthodoxes, comme l'étaient les Francs de Clovis.

Clovis avait embrassé la religion chrétienne orthodoxe, et son exemple avait été suivi par un grand nombre de ses guerriers; la reine Clothilde, sa femme, était en rapports suivis avec quelques-uns des évêques les plus célèbres de la Gaule.



C'était donc vers eux que se tournaient les regards des populations du midi que persécutaient les Ariens ; et les victoires remportées à Soissons, à Dijon et à Voullié profitaient à l'Église elle-même. Aussi Avitus, évêque de Vienne, écrivait-il au roi des Francs : « Votre foi fait notre victoire ; et partout où vous triomphez, nous triomphons ; » et le pape Anastase pouvait lui décerner, dès cette époque, le surnom de défenseur de l'Église. Voilà la cause véritable qui nous explique la durée de l'empire fondé par les Francs, et le rôle pour ainsi providentiel qu'il était appelé à jouer désormais au sein de la société chrétienne du moyen âge. Cette alliance intime de la royauté franque et de l'Église, que nous signalons à ce moment, se renouvellera bien souvent depuis ; nous la retrouverons aux origines mêmes de la dynastie carolingienne et de la dynastie capétienne ; il en résultera les plus grands avantages pour la France d'abord, et plus tard pour l'Europe.

CHAPITRE IV

ORIGINE DU ROYAUME DE FRANCE

L'empire militaire des Francs est fondé avec Clovis Ier; et quand ce prince meurt en 511, la plus grande partie de la Gaule reconnaît son autorité. Cependant il faut attendre cinquante années encore, pour voir ce nouvel État s'étendre jusqu'aux Pyrénées, à la mer Méditerranée et aux Alpes; et c'est Clotaire Ier qui achève l'œuvre paternelle, de 558 à 561. Cet empire se fonde, remarquons-le, au moment où tombe la puissante domination des Ostrogoths en Italie et des Vandales en Afrique; où l'Espagne divisée perd ses côtes méditerranéennes; où Justinien reconstitue en partie l'empire de Théodose, et jette un dernier éclat sur le nom romain. Dès son origine même, l'État franc est donc appelé à jouer un rôle prépondérant en Europe; ce rôle va s'accentuant tous les jours davantage; et tous les peuples voisins, anciens ou nouveaux, s'habitueront à voir en lui le représentant le plus autorisé de l'alliance qui vient de se conclure entre la civilisation chrétienne et la civilisation ancienne. Notre influence et notre grandeur datent de loin, nous le voyons; et nous pouvons nous demander si véritablement nous n'avons pas le droit d'être fiers de notre passé et confiants en notre avenir.

Cependant à ce moment même où Clovis et Clothilde, où la barbarie franque et le catholicisme s'unissaient pour jeter les fondements d'une puissance durable, des germes de dissensions et de discordes intérieures commençaient à se faire jour : une scission profonde s'opérait entre le nord et le midi de la Gaule, et bientôt après la guerre allait

mettre aux prises l'est et l'ouest, l'Ostrasie et la Neustrie. Nous devons insister sur ces deux faits, qui peut-être passent trop inaperçus aux regards de l'historien : car nous y voyons, d'une part, la cause de ces discordes ou de ces luttes sanglantes, qui pendant si longtemps ont existé entre la nationalité française proprement dite et la nationalité provençale ; de l'autre, l'origine des deux grandes révolutions politiques et sociales qui devaient amener la transformation de l'empire franc en royaume de France, et marquer le point de départ de notre unité politique et territoriale.

Nous savons qu'en 511 et en 561, à la mort de Clovis et de Clotaire, l'empire franc fut partagé entre les quatre fils que laissait chacun de ces deux princes. Ce partage n'a rien qui nous étonne ; car il était dans les mœurs germaniques : un royaume conquis se trouvait assimilé à un champ, et les enfants étaient appelés à se le diviser, à l'exclusion toutefois des filles qui, ne pouvant acquérir par l'épée, ne pouvaient hériter. C'est là l'origine de la loi salique.

Mais dans le partage que se firent les fils de Clovis d'abord, puis les fils de Clotaire, la Gaule septentrionale seule eut l'honneur de fournir les capitales des quatre nouveaux royaumes créés : Metz, Soissons, Paris et Orléans. Quant aux provinces du midi, ce n'étaient, à proprement parler, que des annexes qui devaient régulièrement payer l'impôt. Ce mépris que les rois francs montraient pour l'Aquitaine, dont le concours avait été si précieux à Clovis pour chasser les Wisigoths, alla droit au cœur des puissantes et riches cités des plaines de la Garonne : celles-ci y répondirent par des soulèvements ; ces soulèvements, d'abord partiels, devinrent généraux, et amenèrent de sanglantes représailles. Les Francs étaient restés barbares ; dans la répression des troubles ils se montrèrent implacables et cruels : de là une antipathie profonde que les hommes du Midi conçurent pour les hommes du Nord ; cette antipathie se changea bientôt en haine, haine vivace et terrible qui devait se continuer dans toute la suite des temps.

Dès lors nous avons à signaler ces luttes incessantes qui, chaque siècle, mettent aux prises ces deux parties de la

Gaule ou de la France : et pendant très longtemps l'Aquitaine travailla à se constituer en état indépendant. Sous les Mérovingiens, elle reprend en partie son autonomie, et force le grand Dagobert à sanctionner ses priviléges. Sous les Carolingiens, elle oppose à Charlès Martel, à Pépin ou à Charlemagne un descendant des Mérovingiens ; et qui ne connaît la vie romanesque de Waïfre et du vieil Hunald? Sous les Capétiens, elle prend parti pour le dernier prince carolingien, que la féodalité du nord a chassé du trône, Charles deLorraine; elle refuse longtemps de reconnaître les droits de la maison des ducs de France; et du onzième au douzième siècles se développe et s'affermit, des Pyrénées aux Alpes, une nationalité puissante dont le véritable et l'unique chef est le comte de Toulouse. — Qu'est-ce que la guerre des Albigeois, improprement appelée croisade, et qui se termine par le triomphe de ces Français du nord que les troubadours dans leurs sirventes poursuivent si longtemps de leurs sarcasmes et de leur haine? Qu'est-ce plus tard que la lutte des Armagnacs et des Bourguignons, sinon la revanche des hommes du midi, qui pendant près de vingt ans mettent au pillage l'Orléanais, l'Ile-de-France et la Champagne? Qu'est-ce enfin que les guerres de religion qui pendant près de trente-cinq ans ravagèrent et ruinèrent le pays entier? Sous le règne même de Louis XIV nous retrouvons quelques traces de cette antipathie profonde qui divisa le nord et le midi de la France, avec l'insurrection des Camisards, que Villars seul put apaiser.

Plus tard nous reviendrons avec détail sur cette grave question, quand nous étudierons la formation progressive de notre unité politique. Mais dès aujourd'hui rendons-nous compte des conséquences que devait avoir, dans l'avenir, ce dédain montré par les Mérovingiens pour la province d'Aquitaine. Nous y voyons la cause d'une des plus graves difficultés que les rois capétiens eurent à surmonter pour accomplir leur œuvre et achever l'unité nationale. Tout se tient, tout se lie, tout s'enchaîne dans l'histoire; et nous ne pourrons bien comprendre les événements qui surgissent aux temps modernes, et dont nous sommes aujour-

d'hui les témoins, que si nous avons présents à l'esprit les premiers faits qui remplissent nos annales au commencement du moyen-âge.

Nous venons d'exposer sommairement l'origine de cette rivalité qui, pendant plusieurs siècles, devait exister entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales du royaume de France. Que dirons-nous de cette rivalité non moins sanglante qui mit aux prises l'Austrasie et la Neustrie, c'est-à-dire les provinces orientales et les provinces occidentales de l'empire des Francs? Nous ne nous arrêterons pas sur les faits importants et nombreux qui remplissent leur lutte; sur le rôle joué par ces deux femmes de génie, Brunehaut et Frédégonde, que recommandent leurs crimes non moins que leurs actions d'éclat; ni sur ces anecdotes instructives autant qu'intéressantes, que Grégoire de Tours raconte dans ses chroniques. Mais nous voudrions faire saisir immédiatement les conséquences qui devaient résulter de cette lutte, car nous y voyons l'origine première de la France capétienne, et le point de départ de notre histoire nationale.

Des quatre royaumes fondés en 511 et en 561, le royaume de Metz était appelé à jouer un rôle prépondérant en Gaule, et à exercer une souveraine influence sur son avenir. En contact perpétuel avec les barbares de la Germanie, qui continuaient les grandes invasions, et qu'il fallait à tout prix repousser et vaincre pour sauvegarder l'œuvre de Clovis et de Clothilde, les Francs orientaux étaient restés guerriers et conquérants. Ils n'avaient pas tardé à franchir le Rhin, à porter même jusqu'à l'Ems et au Weser les limites de leur empire; mais en conservant intactes les vertus guerrières qui distinguaient les Saliens et les Sicambres au cinquième siècle, ils avaient conservé aussi cette grossièreté et cette brutalité de mœurs, cette ignorance et ce mépris de la culture intellectuelle, qui en faisaient aux yeux des Francs occidentaux de véritables barbares.

Qu'étaient-ce au contraire que les Francs occidentaux ou de la Neustrie? Un peuple déjà assoupli et civilisé au contact de ces Gallo-Romains, qui peuplaient les riches cités

de la Loire ou de la Garonne. — Les rois qui régnaient à Soissons, à Paris et à Orléans se piquaient de littérature et de poésie; le grossier Chilpéric lui-même faisait des vers latins, et quels vers! Mais, éloignés des dangers de l'invasion, habitués depuis de longues années déjà à la vie facile et voluptuense que favorisaient les productions variées du sol, un climat plus doux et la culture des lettres, les Francs neustriens s'étaient très vite abâtardis : s'ils méprisaient leurs frères d'Austrasie, ceux-ci le leur rendaient bien : et désormais il n'y avait plus d'entente durable à espérer entre ces deux nations, issues d'une même origine, et devenues, après un siècle, complétement étrangères l'une à l'autre.

La mort de Galswinthe, le désir bien naturel de Brunehaut de venger la mort de sa malheureuse sœur ne fut que l'occasion de la lutte, qui, commencée en 567, se continua jusqu'en 687, date de la bataille de Testry.

Quel en fut le résultat? Est-ce seulement la victoire de l'Austrasie sur la Neustrie, ou le triomphe des Francs orientaux sur les Francs occidentaux? Il y a plus : c'est la ruine momentanée d'une nationalité distincte, qui avait grandi et prospéré dans les bassins de la Seine et de la Loire, sous les coups d'une nationalité barbare qui s'était formée d'éléments bien divers : Francs, Allamans, Suèves, Thuringiens, etc.; c'est la chute d'une dynastie, d'une race ou d'une maison, qui avait fondé la puissance des Francs Saliens, et dont les chefs Clovis Ier, Clotaire Ier et Dagobert Ier sont les plus illustres représentants; et sur les ruines de la dynastie mérovingienne c'est l'élévation rapide d'une dynastie nouvelle, dite carolingienne, sortie de la maison d'Héristall, et créée par la puissante aristocratie des leudes austrasiens.

Nous devons remarquer en effet que si la lutte de la Neustrie et de l'Austrasie se personnifie tout d'abord dans Frédégonde et Brunehaut, ou dans les rois de Soissons et de Metz, cette lutte ne tarde pas à prendre un caractère tout nouveau, au moment où les maires du palais remplacent les fils de Dagobert dans l'administration des royaumes.

Les maires du palais de Neustrie restent les serviteurs fidèles et les défenseurs énergiques des rois mérovingiens; les maires du palais d'Austrasie prennent en main les intérêts de l'aristocratie des leudes, et se font les ennemis acharnés de la royauté déchue de ces mêmes Mérovingiens. Que le maire du palais de Neustrie triomphe, que le farouche Ébroïn gagne la grande bataille de Lotofao : c'est non-seulement la victoire de la nationalité neustrienne sur la nationalité austrasienne assurée ; c'est aussi l'autorité royale affermie aux dépens de l'aristocratie formée par les grands propriétaires de la région rhénane ; — que le maire du palais d'Austrasie triomphe à son tour ; que Pépin d'Héristall gagne la grande victoire de Testry, c'est non-seulement la victoire de la nationalité austrasienne sur la nationalité neustrienne assurée; c'est aussi l'indépendance des leudes affermie aux dépens de l'autorité royale; c'est l'émancipation complète de la puissante aristocratie territoriale, qui se donne un chef propre, proclamé *duc* des Francs, lequel s'appellera Pépin d'Héristall, Charles Martel, Pépin le Bref, et montera bientôt sur le trône en 752.

Cette date de 752, que nous dit-elle donc? Qu'un nouvel empire militaire est fondé, créé par l'aristocratie territoriale des leudes de la région rhénane, formé de tribus franques et germaniques, et gouverné par un chef de guerre que ses compagnons d'armes ont librement élu, comme cela se pratiquait à l'époque des premières invasions ; — que ce nouvel empire militaire s'est substitué au premier, fondé au cinquième siècle par les Francs Mérovingiens ; — qu'il n'y a rien de commun entre ces deux dominations, comme il n'y a plus rien de commun entre les deux peuples qui se sont fait la guerre ; — que Pépin le Bref, Charlemagne et Louis le Débonnaire seront toujours regardés par les Neustriens comme des princes étrangers et barbares, dont le joug est odieux, l'autorité illégitime, et dont il faudra tôt ou tard renverser du trône ou tout au moins chasser de la Neustrie les indignes successeurs. — Nous voyons là l'origine et la cause de ces deux grandes révolutions qui s'accomplissent à un siècle d'intervalle, en 887 et en 987, et qui ne sont à propre-

ment parler que la revanche prise par la Neustrie sur l'Austrasie. La première revendique enfin son indépendance que, pendant trois siècles, avaient confisquée les ducs austrasiens; et pour personnifier cette indépendance se trouve une maison nouvelle, mais puissante déjà, la maison de *France*, que l'aristocratie territoriale de Neustrie a mise à sa tête, comme en 687 l'aristocratie territoriale d'Austrasie s'était donnée à la maison d'Héristall.

En 687, la Neustrie tombe, domptée et soumise; en 887, elle se relève pour recommencer la lutte; en 987, elle s'affranchit pour toujours et reprend les glorieuses traditions mérovingiennes, mais sous un nom nouveau qui lui restera désormais dans l'histoire, sous le nom de *France*.

Entrons dans quelques détails, et passons rapidement en revue les principaux événements qui nous font assister à cette grande transformation; nous touchons au sujet même qui doit nous occuper dans cette étude, et nous comprendrons mieux ce qu'était le royaume de France sous les Capétiens directs.

Nous ne devons pas trop nous apitoyer sur le sort, que faisait à la Neustrie la victoire de Pépin d'Héristall : il était utile, nécessaire même au libre développement de la société chrétienne et à la sécurité de l'Église, que l'empire mérovingien fût remplacé par l'empire austrasien ou carolingien.

Quel spectacle, en effet, nous présentait le monde connu aux septième et huitième siècles? Les invasions se continuaient comme par le passé, et la voie tracée au cœur de la Germanie par ces tribus nombreuses, que l'émigration des Goths avait jetées sur l'occident, était toujours suivie par les envahisseurs. Wenèdes, Saxons et Bavarois avaient succédé aux Allamans, aux Suèves et aux Thuringiens; et bientôt après eux devaient venir Avares, Slaves et Hongrois. — Pour résister à ce flot sans cesse grossissant d'émigrations barbares, il fallait un peuple aguerri et surtout d'habiles hommes de guerre. Les Mérovingiens déchus étaient-ils de taille ou de force à lutter et à vaincre? Non. — Les Austrasiens ont donc sauvé la Gaule et l'Occident de nouvelles invasions et

des conséquences funestes qu'elles entraînent avec elles ; ils ont maintenu intactes les limites du Rhin et de l'Ems ; ils ont opposé une digue infranchissable à de nouveaux conquérants qui eussent compromis et ruiné peut-être l'œuvre de trois siècles, que les Mérovingiens avaient élevée de concert avec l'Église ; et vienne un grand génie administrateur et lettré, comme le sera Charlemagne, la civilisation chrétienne ne se contentera plus de se défendre, elle attaquera à son tour ; elle convertira à ses idées et à ses lois de nouveaux adeptes, qui pourront augmenter ou étendre la famille européenne.

Mais le plus grand danger qui menaçait l'Europe ne venait pas de la Germanie. Les Germains, barbares et ignorants, grossiers et païens, eussent tôt ou tard, comme leurs prédécesseurs, subi l'influence salutaire et féconde de l'Église. Du côté du midi apparaissait un ennemi bien plus redoutable, et que la fortune semblait pour ainsi dire conduire par la main. En effet, le peuple *Arabe* avançait, représentant fanatique d'une religion rivale de la religion chrétienne, et d'une civilisation brillante, supérieure à la civilisation européenne. C'était en 632 qu'était mort Mahomet, après avoir fondé l'Islamisme ; et en 711, ses disciples avaient déjà conquis l'Asie centrale, le nord de l'Afrique, et entamé l'Espagne. — La victoire de Xérès, assura leur domination jusqu'aux Pyrénées. En 719, ils franchissaient cette masse de montagnes, et, débordant dans les grandes plaines de la Garonne, ils se préparaient à conquérir la Gaule, pour de là tomber sur l'Italie, ruiner la papauté, et compléter la domination du monde par la prise de Constantinople et la destruction de l'Empire d'Orient.

Qui donc pouvait les arrêter ? Déjà les Grecs, les Wisigoths et les Aquitains avaient été anéantis ; restaient les Neustriens, les Austrasiens et les Lombards. Les Neustriens, amollis et pacifiques, ne pouvaient plus rien ; les Lombards, divisés et peu nombreux, ne pouvaient pas davantage ; les populations germaniques, perdues dans leurs forêts impénétrables, étaient bien capables sans doute de faire une heureuse guerre défensive ; mais elles se seraient fort peu souciées

d'attaquer un ennemi qui du reste les eût laissées de côté. Seuls, les Austrasiens apparaissaient avec leur chef Charles-Martel, pour opposer aux Musulmans une force capable de les arrêter. En 732, cent ans après la mort de Mahomet, la bataille de Tours ou de Poitiers sauvait donc non-seulement la Gaule, mais aussi le monde chrétien; l'Église et la papauté allaient désormais tourner leurs regards vers ce peuple qui venait d'accomplir un si grand exploit, et vers son duc surtout, qui seul pouvait les défendre et sauvegarder leur autorité. L'élévation de Pepin le Bref au trône des Francs fut la juste récompence des services qu'avait rendus son père; et, comme résultats immédiats de ce fait, nous avons à signaler la fondation du pouvoir temporel des Papes et la reconstitution de l'empire d'Occident, qui deviendra plus tard le Saint-Empire romain germanique.

Si nous avons à nous féliciter de la victoire de Testry, ce n'est certes pas en raison de l'antagonisme qu'elle a préparé entre ces deux grands pouvoirs temporel et spirituel, dont a souffert le moyen-âge ; mais elle eut d'autres conséquences : la victoire de Poitiers et le grand règne de Charlemagne, pour lequel l'histoire a épuisé tous ses éloges et auquel nous ne pouvons opposer ni comparer aucun prince, pas plus dans l'antiquité que dans les temps modernes; et nous parlons ici moins du guerrier ou du conquérant que du législateur et du politique, du lettré et du savant. Il y eut peut-être de plus illustres hommes de guerre; mais même au point de vue militaire, qui donc, à l'exception d'Annibal, sut mettre au service de son génie plus de droiture, de modération et de bons sens? Car si le puissant empereur combat et conquiert, c'est pour assurer le progrès de la civilisation chrétienne; c'est pour initier à une vie nouvelle et meilleure tous ces peuples barbares, qui ne seront plus un danger pour l'Europe, du moment qu'ils se seront, comme le Saxon Witikind, courbés sous le joug de l'Église, et qu'ils auront prêté l'oreille à la voix des missionnaires.

C'est une œuvre admirable que celle que Charlemagne a voulu fonder : malheureusement elle ne devait ni ne pouvait après lui rester entière, car ce prince ne laissait per-

sonne pour continuer sa tâche. Il avait vu successivement mourir trois fils, intelligents et habiles, dans lesquels semblait revivre le génie du père. Un seul lui restait, Louis, surnommé le Débonnaire ou le Faible, avec lequel l'empire carolingien commence à tomber en décadence : car il passe une partie de son règne à commettre des fautes, et l'autre à compromettre dans des luttes stériles l'autorité impériale et l'intégrité de ses états. Charlemagne avait été le plus grand, mais aussi le dernier représentant de sa race. De 814 à 987, époque à laquelle il ne reste pour ainsi dire plus rien de ce qu'il avait créé, nous assistons à une longue et difficile agonie dans laquelle s'éteint la domination carolingienne : Austrasie et Neustrie se séparent de nouveau, la seconde pour reprendre sa liberté, la première pour se laisser entraîner dans la sphère d'action de la Germanie. La revanche, nous le voyons, est complète ; car non-seulement la Neustrie a définitivement secoué le joug de ses vainqueurs, mais aussi l'Austrasie ne tient plus aucune place parmi les grands états européens ; et même, dès cette époque, tous les efforts, toutes les tentatives de la Neustrie régénérée tendront à faire rentrer dans son obéissance cette portion de l'ancien empire mérovingien, qui pendant trois siècles avait joué un rôle si glorieux.

Le traité de Verdun (843), démembre une première fois l'empire carolingien ; et, pour la première fois aussi, nous voyons paraître ce mot nouveau qui allait s'imposer à l'histoire, et désigner le territoire situé entre l'océan Atlantique d'une part, de l'autre l'Ebre, le Rhône, la Saône, la Meuse et l'Escaut. La *France* est donc l'ancienne Neustrie, distincte des états qui formaient la domination austrasienne : Austrasie, Bourgogne, Italie, Bavière et Allamanie. Mais elle reste encore sous le joug de la maison carolingienne, et même nous voyons celle-ci reparaître, quand l'approche du danger et l'invasion des Normands ont fait sentir la nécessité de reconstituer l'unité de l'empire. Mais Charles le Gros porta le dernier coup à la puissance carolingienne ; sa lâcheté le fit déposer, et la diète de Tribur reprit, pour la compléter, l'œuvre du traité de Verdun (887).

Ce ne sont plus seulement trois états, mais neuf qui se forment des débris de l'empire de Charlemagne ; ce n'est plus seulement sa vie propre que recouvre la Neustrie, devenue la France ; mais c'est aussi sa liberté d'action, son indépendance pleine et entière, avec une royauté nouvelle, que les grands propriéaires du sol opposent aux princes dégénérés, descendants de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve.

Dans la lutte incessante que les Neustriens soutenaient depuis quatre-vingt ans contre les Normands, s'était distingué un petit seigneur des environs de Chartres, Robert surnommé le Fort. Il obtint de Charles le Chauve, en récompense de sa bravoure et de ses succès, un territoire étendu aux environs de Paris, sous le nom d'Ile de France; et quand il mourut au combat de Brisserthe (867), son fils Eudes sut marcher sur ses traces. Ce fut lui qui, de concert avec l'évêque Gozlin, soutint contre les Scandinaves le siège mémorable de Paris; et ce fut lui aussi que désigna le choix des seigneurs, quand il s'agit bientôt après de trouver, pour la France reconstituée à Tribur, un successeur à Charles le Gros. Aussi vont s'expliquant les origines et les premiers progrès de la France proprement dite et de la royauté française.

Mais abattre et faire disparaître d'un seul coup la famille du puissant empereur d'Occident était trop difficile. Une partie de la France, du reste, s'insurgeait contre l'autre ; et le duché d'Aquitaine ne voulait pas laisser échapper une si belle occasion de recouvrer, lui aussi, son indépendance. Un grand nombre de seigneurs rappelèrent un fils posthume de Louis II le Bègue, frère de Louis III et de Carloman : c'était Charles le Simple qui partagea la couronne avec Eudes, de 996 à 998, pour régner seul à la mort du duc de France. Pendant un siècle encore, les Carolingiens parvinrent à posséder la couronne, jusqu'à ce qu'enfin la mort de Louis V le fainéant la leur enlevât pour toujours. Ce prince avait un oncle, Charles de Lorraine, auquel pouvait revenir le pouvoir royal; mais il avait fait sa soumission à l'empereur d'Allemagne Othon III. En haine de la Germanie, qui leur rappelait les invasions passées et la ruine de leur liberté,

les grands du royaume de France choisirent de nouveau le chef de la la maison de France, qui fut élu roi sous le nom de Hugues Capet. La révolution de 987 complétait celle de 887; avec elle commençait notre véritable histoire nationale.

Résumons en quelques mots l'ensemble des événements qui viennent de se dérouler devant nous, avant de pénétrer au cœur même de la question qui doit nous occuper, avant d'aborder l'étude détaillée de notre unité politique et territoriale.

De 481 à 887, il y a dans la Gaule un empire militaire des Francs, qui se substitue à la domination romaine : d'abord nous voyons les Francs Neustriens, ou Francs proprement dits, avec les Mérovingiens, de 481 à 687; puis les Francs Austrasiens, ou Francs mélangés de nombreuses tribus germaniques, avec les Carolingiens, de 687 à 887. Pendant cette longue période de quatre siècles, nous ne faisons qu'assister à l'œuvre si difficile de la conquête, qu'entravent souvent les guerres intérieures et les troubles civils; et nous ne pouvons nous étonner de ces mêlées sanglantes et des désordres qu'elles amènent avec elles, quand nous nous reportons à cette époque si troublée du moyen âge, où, sur un monde vieilli qui s'écroule, doit s'élever et se consolider un monde nouveau, formé d'éléments si divers.

En 887 s'ouvre pour ainsi dire une seconde période dans l'histoire des Francs. Trois états principaux se sont formés, sortis pour ainsi dire de la même souche, issus de la même origine, façonnés par la même main, mais appelés, deux du moins, à mener une vie distincte : la France à l'ouest; la Germanie à l'est; la Lotharingie et la Bourgogne au centre. L'Italie, elle aussi, a été rattachée aux destinées carolingiennes; et durant toute la seconde période du moyen âge nous ne pourrons pas plus comprendre l'Italie sans l'Allemagne, que l'Allemagne sans l'Italie. Alors succède à l'œuvre de la conquête l'œuvre d'organisation intérieure.

Mais il s'agit d'abord de savoir à qui sera confié le pouvoir souverain, et qui l'emportera des grands propriétaires neustriens ou des derniers représentants des Carolingiens

d'Austrasie ; c'était pour la France une question de vie ou de mort. — Si les premiers l'emportent, s'ils peuvent mettre à la tête du royaume un des leurs, l'indépendance nationale est assurée, et l'ancienne Neustrie peut reprendre paisiblement les glorieuses traditions mérovingiennes. Si les seconds, au contraire, parviennent à se maintenir au pouvoir, c'en est fait, et pour toujours peut-être, de cette indépendance nationale ; car forcément la France sera entraînée comme la Bourgogne, la Lotharingie et l'Italie, à partager les destinées de l'Allemagne qui n'existe que par Charlemagne, qui considère à juste titre ce prince comme son premier fondateur, et qui doit tendre à continuer son œuvre, à reprendre sa politique, à exercer sur le monde chrétien l'influence toute puissante qu'avait si longtemps personnifiée le grand empereur d'Occident.

Charlemagne est, à tout prendre, un prince germain, comme Clovis est un prince franc. Si nous Français, nous devons regarder ce dernier comme le véritable auteur de la France moderne, les Allemands peuvent, au même titre, considérer le premier comme le véritable auteur de l'Allemagne ou de la Germanie moderne.

La question pendante entre les grands propriétaires neustriens et les princes carolingiens reste indécise durant un siècle. Mais en 987, elle se décide enfin en faveur d'une royauté nationale, dont les traditions et le nom même se confondent avec les traditions et le nom de la France. Avec les Capétiens directs nous entrons de plein pied dans l'étude du sujet qui doit nous occuper.

CHAPITRE V

GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

Nous avons étudié les différentes races qui ont contribué à former la nationalité française; nous avons vu se dérouler devant nous la série des faits qui concernent les origines mêmes de la France, et nous sommes maintenant fixés sur la date précise à laquelle commence véritablement notre histoire.

Mais qu'est-ce que la France? Quel est ce sol sur lequel vont s'accomplir les grands événements qui remplissent nos annales, et vivre les générations qui nous ont précédé? C'est bien surtout pour ce qui nous concerne que la géographie doit précéder l'histoire; car de l'étude consciencieuse et intelligente de la terre jaillira pour ainsi dire la lumière qui nous fera mieux comprendre les causes et les conséquences des faits; et nous verrons mieux aussi pourquoi notre pays a dû jouer de tout temps un rôle prépondérant en Europe et dans le monde entier.

Quelques notions préliminaires de géographie générale sont ici nécessaires.

Le globe terrestre, nous le savons, se divise en deux hémisphères, l'hémisphère nord ou boréal, l'hémisphère sud ou austral, que sépare l'un de l'autre la ligne équatoriale. L'hémisphère boréal se dit aussi hémisphère *continental*, car il renferme les trois-quarts des terres émergées : l'Europe et l'Asie entières, les trois-cinquièmes de l'Afrique, l'Amérique du nord, l'Amérique centrale et les Antilles. C'est donc au sein de cet hémisphère que s'est surtout développée l'humanité, et avec elle la civilisation; c'est là surtout que

l'on vit, que l'on pense et que l'on agit; que se traitent les grands intérêts industriels et commerciaux, que se multiplient les voies de communication terrestres et maritimes. Si le percement de l'isthme de Panama ou de Téhuantepec vient, dans un avenir rapproché, unir les eaux de l'Atlantique à celles du Pacifique, et compléter la grande révolution économique, qu'a commencée le percement de l'isthme de Suez, le tour du monde pourra se faire en quelques mois, pour ne pas dire en quelques semaines, et suivant une courbe qui, presque tout entière, appartiendra à l'hémisphère boréal.

Mais parmi les différentes parties du monde que cet hémisphère renferme, l'Europe tient sans contredit la première place, bien quelle soit la plus restreinte : 10 millions de kilomètres carrés à peine, sur les 135 millions dont se compose l'ensemble des terres. Profondément découpée par les eaux de l'Océan et de la mer Méditerranée, elle voit tous les peuples qui l'habitent entrer facilement en communication les uns avec les autres, ou s'étendre au loin, du côté de l'Asie qui la limite à l'est; du côté de l'Afrique, qui lui est opposée au midi ; du côté du Nouveau-Monde, dont la sépare l'Atlantique. Elle occupe le centre véritable de l'hémisphère continental, conviant les nations des trois continents voisins à se réunir autour du bassin de la mer Méditerranée, ou leur faisant porter par ses missionnaires, ses savants, ses marins et ses commerçants les éléments divers de la civilisation moderne. — Ajoutons que sa situation astronomique se détermine par les 37° et 70° de latitude nord, c'est-à-dire qu'elle se trouve à égale distance de l'équateur, brûlé par le soleil, et du pôle toujours occupé par les glaces; qu'elle jouit d'un climat tempéré et doux, le seul qui puisse favoriser l'épanouissement régulier et normal des forces physiques et des facultés intellectuelles : car tout s'y trouve également pondéré, l'imagination et les fortes passions du midi, la froide raison et les sentiments calmes du nord.

L'Europe est donc la plus favorisée et la mieux située des masses continentales. Mais, dans l'Europe même, la région la plus favorisée et la mieux située, elle aussi, est la France qui résume dans son sol la géographie du continent tout

entier, et qui en est pour ainsi dire la pierre angulaire. Faites disparaître la France, l'Europe s'écroule et disparaît; les différentes parties qui la composent se désagrègent et se dispersent : car la France, placée au centre et à l'occident de l'Europe, ne rattache-t-elle pas entre elles la plupart des grandes régions civilisées : n'est-elle pas le centre commun où tout vient aboutir, d'où tout part, comme l'Europe elle-même est le centre du monde boréal ou continental?

Située sur les deux grandes mers qui baignent et alimentent notre continent, la Méditerranée au midi et l'Atlantique à l'ouest, la France est seule à bénéficier des avantages que donne une position si exceptionnellement favorable. Sans doute la Péninsule Hispanique, elle aussi, touche à ces deux masses d'eaux, sur lesquelles s'ouvrent des ports nombreux et sûrs; mais rejetée au sud-ouest du continent européen, dans une position excentrique, et sans communication facile ni directe avec les états intérieurs, elle restera toujours comme une région isolée, dont l'action sera secondaire dans la politique de l'Europe; car ses véritables intérêts la porteront du côté de l'Afrique et du Nouveau-Monde.

La France, au contraire, par ses côtes méridionales, est en relations suivies avec l'Afrique et l'Orient, et relie entre elles l'Espagne et l'Italie, alors que, par ses côtes occidentales et du nord-ouest, elle se rattache étroitement à l'Angleterre, en même temps qu'elle trafique avec la Hollande, les États Scandinaves ou la Russie, et qu'un trajet de quelques jours permet à ses navires d'aborder au États-Unis et aux Antilles. Le percement de l'Isthme de Suez a même, dans ces derniers temps, doublé son importance économique; car non-seulement elle peut aussi communiquer plus rapidement avec les Indes, l'Indo-Chine et l'extrême Orient, mais elle possède la voie la plus courte par laquelle l'Empire britannique peut se rendre dans l'Hindoustan, où ses deux cent trente millions d'habitants constituent la colonie la plus florissante et la plus riche, qui jamais ait été fondée.

En outre, située à l'Occident et au centre de l'Europe, la France rattache les uns aux autres, et soude pour ainsi dire

ensemble les plus grands états européens et les plus prospères : l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Empire d'Allemagne, la Hollande et l'Empire Austro-Hongrois. Paris est la tête de ligne des chemins de fer qui de là rayonnent sur toutes les capitales du continent, et qui, dans un avenir rapproché, aboutiront en Orient, d'une part sur Bassorah et Calcutta, de l'autre, sur Tachkend et même Pékin.

Sa position astronomique se détermine par les 42° et 51° de latitude nord; ce qui met sa latitude moyenne, soit 46° 50′ à égale distance du Pôle et de l'Équateur : aussi est-elle au cœur même de la région tempérée la plus favorable, au libre développement et à l'expansion naturelle des forces physiques et intellectuelles de l'homme : son climat est le plus égal qui existe dans les différentes contrées du globe; car l'écart qui existe entre la température du nord et celle du midi est à peine de 2° degrés C'est que le courant du Gulf Stream, dont la salutaire influence vient se faire sentir dans la Manche et le Pas-de-Calais, tempère la chaleur excessive de l'été et adoucit les rigueurs de l'hiver, dans presque toute l'étendue des bassins de la Seine et de la Somme, alors que les grandes masses du centre, du sud et du sud-est, corrigent, par le voisinage de leurs sommets et de leurs neiges perpétuelles, ce que peut avoir de trop pénible et de trop débilitant la température méditerranéenne. — Ainsi chez nous tout se combine, tout s'harmonise pour former une région compacte, parfaitement unie, et dont les parties communiquent aisément entre elles, bien loin de constituer, comme dans le plus grand nombre des états de l'Europe, autant de régions distinctes, et pour ainsi dire étrangères les unes aux autres. Rappelons ce que nous disions plus haut à ce sujet, alors que nous exposions sommairement la disposition des plaines et des vallées, des masses montagneuses et des plateaux dont se compose notre sol. Eh bien ! voilà la véritable force de la France, la cause véritable de la supériorité qu'elle a toujours eue et qu'elle aura toujours sur les principales régions du globe. — Qu'on ne nous taxe pas d'exagération : car rien n'est plus exact, rien n'est plus scientifiquement démontré, aujour-

d'hui surtout que nous comprenons mieux la constitution du sol, et la configuration générale de notre continent. Il nous faut insister sur ce point.

Si nous développons devant nos yeux la carte de l'Eu-



♦♦♦♦♦♦ Limites actuelles. ------ Axes et diagonales de la France.

rope, mais la *carte vraie*, ou pour mieux dire peut-être, la *carte idéale*, par rapport à celles de nos atlas et aux spécimens malheureusement si nombreux que le commerce répand dans le public, nous nous trouvons en présence de deux parties bien distinctes l'une de l'autre; la partie montagneuse au midi, la partie plane au centre et à l'est; et

sur les confins de cette dernière, au nord-ouest, au nord, au nord-est et au sud-est, — comme pour enfermer l'Europe dans des limites bien précises, — des masses extrêmes qui forment un grand arc de cercle, allant du Pays de Galles et de la couronne échancrée de l'Irlande au monts Scandinaves, des monts Scandinaves à l'Oural, et de l'Oural au Caucase.

La partie montagneuse du midi comprend la masse alpestre et ses nombreuses ramifications du centre; le plateau Hispanique au sud-ouest, et le plateau Hellenique au sud-est. — Ces deux plateaux forment comme les deux grandes et fortes assises sur lesquelles repose le continent tout entier, dont la cheville ouvrière se trouve au cœur même des Alpes, au mont Saint-Gothard, un des nœuds orographiques les plus importants du globe. — La partie plane, et généralement sablonneuse, va du sud au nord, des monts de la haute Allemagne et des Carpathes à la mer du Nord et à la mer Baltique; — de l'est à l'ouest, des rives de l'Escaut à celle du Volga. — Partons de Dunkerque, de Bruges et de Gand, rendons-nous par la voie ferrée jusqu'à Nidjni-Novgorod, en passant par Bruxelles, Dusseldorf, Minden, Magdebourg, Berlin, Francfort-sur-l'Oder, Kœnigsberg, Saint-Pétersbourg et Moscou; nous traversons une plaine continue, à peine ondulée dans le voisinage du Rhin et du Wéser, et qui, sans pente ou rampe sensible, nous conduit à l'extrémité orientale de l'Europe. — Telle est à grands traits l'orographie générale de ce continent.

Mais si nous pénétrons au sein des différents états qui la composent, nous verrons quelle variété préside à la disposition des hauteurs ou des dépressions du sol, et quelles difficultés, sinon insurmontables, du moins multipliées, ont dû s'opposer, pendant de longs siècles, à la formation de leur unité territoriale. Dans la presqu'île Scandinave, l'énorme barrière des monts Dofrines s'opposera pendant longtemps encore à la fusion complète de la Norvège et de la Suède; — en Allemagne nous avons deux nations distinctes, parlant il est vrai la même langue et obéissant aujourd'hui au même gouvernement central, mais opposées de religion, de

mœurs, et, dinstincts, — comme nous avons deux régions, nous dirions même trois, la basse Allemagne au nord, la haute Allemagne au midi, la vallée rhénane à l'ouest. Entre la haute et la basse Allemagne, les communications se font difficilement, car difficiles sont les régions à traverser, sans aucune de ces routes naturelles que creusent ou tracent les cours d'eaux. — Partons en effet du massif des Tauern : nous descendons bien par les affluents du Danube au cœur de la Bavière; mais il nous faut remonter le Rhaüe Alp et les monts de Franconie, redescendre sur la vallée du Mein, remonter les hauteurs des monts de Thuringe, du Vogelsgebirge, du Rhöngebirge, etc., pour déboucher sur les cours de l'Ems, du Weser et de l'Elbe. — En Autriche, la Bohême forme une citadelle à part, sans accès naturel avec les états voisins; la Transylvanie tend plutôt du côté de la Roumanie que de la Hongrie; que dirons-nous de la Gallicie et des anciennes provinces autrichiennes, qui sont si différentes des plaines de la Hongrie? Dans la Turquie d'Europe, ne peut-on pas craindre que la Russie, déjà victorieuse, n'impose au sultan un démembrement à peu près complet, qu'expliquent la vallée du Danube, la direction des Balkans, le cours de la Boyana et de la Selembria? En Italie, n'avons-nous pas deux et trois pays différents dans la vallée du Pô, dans la vallée de l'Arno et du Tibre, dans les montagnes des Abruzzes et de la Calabre? — C'est-à-dire que nulle part nous ne voyons un tout parfaitement homogène, dont les parties communiquent facilement entre elles, viennent pour ainsi dire se fondre ensemble et former une région unie, un état parfaitement autonome.

Un exemple fera mieux saisir notre pensée et nous ramènera à la France elle-même.

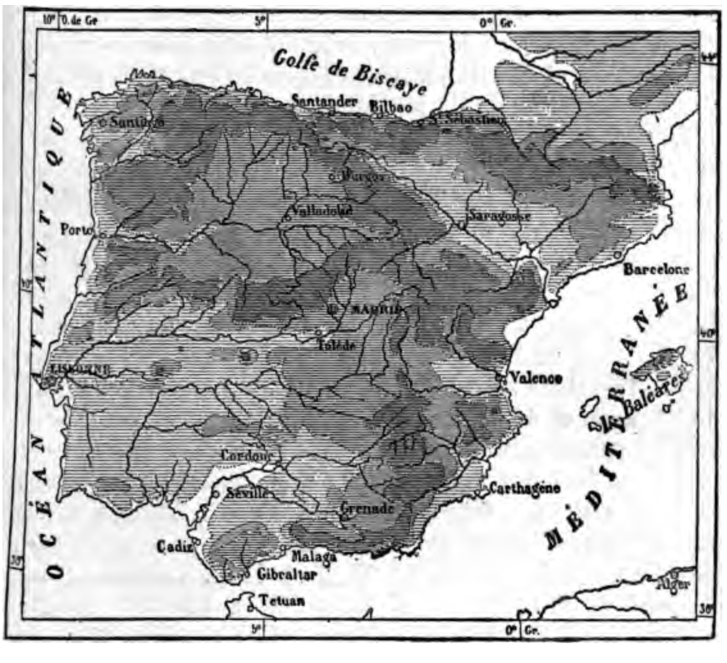
Prenons une carte de l'Europe, mais cette fois une carte d'un de nos atlas courants, c'est-à-dire si défectueux : étudions et comparons entre elles l'Espagne ou la Péninsule Hispanique et la France; nous serons frappé de la similitude que nous présenteront ces deux pays dans leurs traits généraux. — En France et en Espagne, un grand bassin méditerranéen, celui du Rhône et celui de l'Èbre; quelques

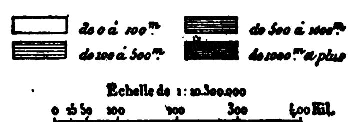
bassins secondaires : ceux de l'Orb, de l'Hérault et de l'Aude; ceux du Jucar, du Guadalaviar et de la Segura; quatre grands bassins océaniques : chez nous, les bassins de la Garonne, de la Loire, de la Seine, de l'Escaut ou de la Meuse; chez nos voisins, ceux du Guadalquivir, de la Guadiana, du Tage et du Douro. — En France et en Espagne une grande ligne de partage des eaux, qui sépare le bassin méditerranéen des bassins océaniques, et divise le pays en deux parties inégales; puis, entre chacun des bassins océaniques, une longue arête qui, se détachant de la grande chaîne médiane, aboutit sur les côtes de l'océan Atlantique, à égale distance de l'embouchure des deux fleuves voisins. D'une part donc, tout s'écoule facilement, tout arrive naturellement à la Méditerranée; de l'autre tout se dirige en pentes uniformes du côté de l'Atlantique. Doit-on s'étonner que quelques grands esprits, mais fort peu géographes, il faut le croire, aient rêvé l'unité ibérique, et se demandent pourquoi le Portugal et l'Espagne, en apparence si étroitement unis, forment deux états rivaux, ayant chacun leur langue propre et leurs traditions nationales.

Rien n'est moins vrai cependant; rien n'est moins exact que cette description sommaire, que ce parallèle établi entre la France et l'Espagne; et ce serait le cas de répéter la phrase si connue de Pascal : « Vérité en deçà des Pyrénées; erreur au delà! » Car ce qui est vrai pour nous ne l'est pas pour nos voisins; et nous ne craindrons pas d'ajouter que sur le continent européen, voire même dans la plupart des régions du globe, nous trouverions difficilement deux pays qui diffèrent autant l'un de l'autre par la constitution de leur sol.

En quoi consiste véritablement la Péninsule hispanique? D'abord en un vaste plateau qui du nord s'étend au midi, entre les Pyrénées des Asturies et la Sierra Morena; qui des monts ibériques, à l'est, se prolonge, à l'ouest, jusqu'aux frontières du Portugal, qu'il domine de ses hauteurs escarpées et difficiles à franchir. Coupé en deux par la grande masse de la Sierra Guadarrama, dont les sommets s'élèvent

à trois mille mètres, ce plateau forme comme un monde à part, divisé en deux parties : la partie septentrionale ou Vieille-Castille, la partie méridionale ou Nouvelle-Castille, qui réunies ont constitué au moyen âge le royaume de Castille et vécu leur vie propre. C'est sur ces hautes terres de





sept cent à sept cent cinquante mètres d'altitude que s'est développée cette population originale, énergique et fière, arrogante et chevaleresque, qui se distingue si noblement de celles de l'Aragon, de l'Andalousie ou des pays basques.

En contre-bas de ce Plateau Hispanique ou de Castille, nous avons, à l'est, l'étroit couloir de l'Èbre supérieur, qui

va s'élargissant au fur et à mesure qu'il arrive à la mer Méditerranée. Arrêté dans son développement par les masses pyrénéennes au nord par les monts Ibériques à l'ouest et au sud-ouest, et par les monts de Navarre au nord-ouest, le peuple Aragonais qui de la rivière d'Aragon descendit dans la vallée de l'Èbre, se fit un peuple maritime et commerçant, de montagnard et agriculteur qu'il avait été tout d'abord; et Barcelone le mit en communication directe avec les côtes de la Provence et de l'Italie. Au sud-ouest, s'ouvre et s'élargit, dans la direction de l'Atlantique, la vallée si justement célèbre dans l'antiquité, sous le nom de Bétique, à laquelle l'invasion des Vandales a donné son nom actuel d'Andalousie. Resserré entre la Sierra Morena, au nord, et la Sierra Nevada, au sud, le peuple Andalou, mélangé surtout de populations mauresques et musulmanes, qui lui arrivaient directement d'Afrique, ne se fondit jamais avec la race castillane. Quant au Portugal, les frontières naturelles qui se séparent de l'Espagne sont encore plus fortes et plus infranchissables souvent, que celles qui séparent la Castille de l'Aragon et de l'Andalousie : ce petit pays en effet s'étend sur les pentes occidentales du Plateau Hispanique qui l'accidentent de leurs nombreuses ramifications et aboutissent souvent à la mer. Quelques routes à peine tracées le long des précipices béants, qu'ont creusés les eaux torrentueuses des affluents du Douro, du Tage et de la Guadiana, conduisent dans la Nouvelle ou la Vieille-Castille; et nous n'avons qu'à lire les mémoires de Junot, duc d'Abrantès, auquel Napoléon avait confié le soin d'envahir le Portugal en 1807, pour nous rendre compte des difficultés, parfois insurmontables, que rencontra l'armée française pour pénétrer dans la vallée du Tage inférieur.

Voilà l'Espagne ou plutôt la Péninsule hispanique; et nous comprenons maintenant comment le sol, ainsi envisagé et connu, nous explique toutes les grandes phases de son histoire, au moyen-âge, dans les temps modernes et de nos jours. Cette histoire tient une place à part dans l'histoire même de l'Europe : mais c'est à l'aide de la géographie que nous pouvons en saisir les caractères saillants. Eh bien,

y a-t-il sur le vieux continent une région qui diffère plus de la France?

En étudiant la configuration générale des systèmes montagneux sur lesquels s'appuie la France au sud, au sud-est et à l'est, la direction de leur ligne de faîte, l'importance de leurs masses et les pentes de leurs nombreuses vallées, que creusent les rivières et les torrents, nous comprenons parfaitement que ce soient là des frontières naturelles, on pourrait dire immuables, qui aient été fixées à notre pays. Du reste l'histoire est toujours là pour nous dire, preuves en main, que toutes les fois que nos pères ont voulu les dépasser, pour tenter au-delà des Pyrénées, des Alpes et du Jura, des conquêtes chimériques, ils ont bien pu remporter quelques brillants succès, mais que finalement ils ont dû revenir en arrière, entraînant après eux sur leur sol l'invasion qu'ils avaient voulu porter au loin. Il en est de même du nord-est, pour ce qui concerne le Rhin. Ce fleuve, qui était la limite naturelle de l'ancienne Gaule, doit, physiquement ou géographiquement, être celle de la France moderne; il coule entre deux masses parallèles de montagnes, la Forêt Noire et le Spessart à l'est, les Vosges et le Hardt à l'ouest, et ni l'une ni l'autre de ces masses ne peut ni ne doit être considérée comme une frontière véritable. Il est des cas, en effet, où la ligne de faîte d'une montagne ne peut constituer une véritable limite politique, ni même naturelle : c'est quand une de ses pentes s'abaisse sensiblement sur une vallée assez large que traverse un grand fleuve. Les vallées et les cols, qui sont autant de portes ouvertes dans le cœur même du massif montagneux, deviennent un péril continu pour la sécurité de l'intérieur, quand ils se trouvent placés entre les mains d'un puissant ennemi.

Telles sont les limites entre lesquelles doit se borner notre action, notre vie. Mais pénétrons au cœur même du pays, voyons comment doit se manifester cette vie, et comprenons aussi pourquoi s'exerce si facilement notre liberté d'action.

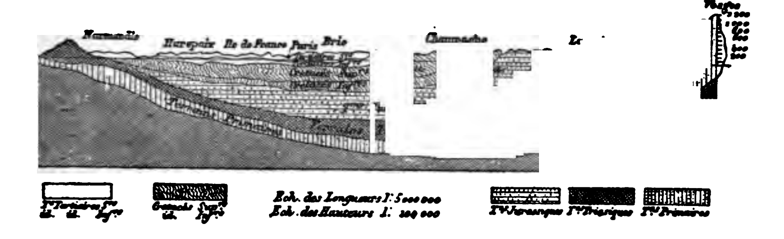
Le bassin du Rhône, qui débouche comme celui de l'Èbre,

sur la mer Méditerranée, communique librement d'une part avec la grande plaine de l'Alsace, de l'autre avec la riche plaine de l'Aquitaine, qu'arrose la Garonne. Rien n'arrête ou n'entrave les communications qui se font par les cols de Valdieu et de Naurouse avec le nord et l'ouest, sans compter les routes nombreuses et faciles qui traversent les hauteurs peu importantes du plateau de Langres et de la Côte-d'Or. Embrassons ensuite l'ensemble des trois bassins océaniques de la Gironde, de la Loire et de la Seine, pour ne parler ni de la Somme ni de l'Escaut. Appuyés sur les contreforts du plateau central et du plateau de Lorraine, ils se développent à l'aise dans la direction de l'Atlantique, constitués par les plaines étendues que fertilisent d'innombrables cours d'eaux ; et ils aboutissent naturellement à la mer, faisant affluer aux ports nombreux, que nous comptons sur la Manche et sur le golfe de Gascogne, les produits variés, les richesses agricoles et industrielles qu'apportent les rivières navigables, les routes, les canaux et les chemins de fer. Chacun de ces différents bassins communique en outre avec le bassin voisin, au nord et au midi, par des plaines largement ondulées, que franchissent en grand nombre, et sans difficulté matérielle à surmonter, les voies de communication. Cette multiplicité d'échanges et de relations que nous signalons entre le littoral et les régions intérieures, entre le versant de l'Atlantique et le versant de la mer Méditerranée, existe également du nord au midi, entre les plaines de l'Escaut et les pentes des Pyrénées; et si nous nous placions un instant au sommet du plateau central, ou massif d'Auvergne, si nos regards pouvaient embrasser l'ensemble des régions françaises, qui de ce « *pôle répulsif* » du territoire national rayonnent en tous sens du côté des Alpes, des Pyrénées et du Rhin, nous assisterions au plus beau et au plus touchant spectacle qui pût réjouir les yeux d'un peuple.

Nous verrions en effet quelle unité préside aux mouvements de ce grand corps, dont tous les membres obéissent à la même impulsion, venue du cœur même, c'est-à-dire de Paris, placé au centre de ce bassin sequanien, « *le pôle at-*

tractif » de la France. Cette figure est d'un grand géologue moderne; mais elle est si naturelle et si vraie qu'elle vient d'elle-même et immédiatement à l'esprit du géographe ou de l'historien qui cherche à se rendre compte de notre vie nationale. Tout donc chez nous favorise cette intimité parfaite qui unit les fils d'une même famille; tout augmente les jouissances d'un commerce facile; tout développe cet esprit de solidarité commune qui fait une grande et forte nation, car il repose sur l'égalité des droits, la similitude des intérêts et l'identité des traditions nationales.

Mais la France est aussi, nous l'avons vu, une puissance maritime; le développement de ses côtes est considérable, soit deux mille cinq cent quatre-vingt kilomètres sur



Atlantique et la Manche, et six cent vingt sur la mer Méditerranée; en tout trois mille deux cents kilomètres ou huit cents lieues, c'est-à-dire plus de trois fois la largeur du territoire, depuis le cap Cerbera au midi, jusqu'à Zuydcoote au nord. Un coup d'œil rapide, jeté sur la nature ou le caractère de son littoral, complétera les notions sommaires que nous venons à donner ici sur la géographie générale de la France.

Tournons-nous tout d'abord du côté de l'Atlantique, qui forme de la Bidassoa aux frontières de la Belgique, trois mers secondaires : le golfe de Gascogne au sud, la Manche au nord-ouest, et plus au nord la mer du Nord, unie à la précédente par le détroit ou Pas-de-Calais. Pour embrasser l'ensemble les régions intérieures de notre pays, et en saisir la configuration, nous nous sommes placés sur les sommets du massif d'Auvergne. Plaçons-nous maintenant à la

pointe extrême de la presqu'île de Bretagne, et de là, portant successivement nos regards au nord-est et au sud-est, nous verrons quelle loi physique préside en quelque sorte à la configuration de nos côtes, et quelle harmonie règne dans la direction des grandes lignes qui les tracent.

La Bretagne, placée à égale distance de la Bidassoa et de l'embouchure de la Meuse, forme la partie la plus élevée et la plus accidentée de notre littoral. C'est une masse granitique jetée à l'occident de la France, au sein même de l'Océan, et qui semble être sa forteresse naturelle contre l'ennemi venu de l'Atlantique. Elle est assez profondément découpée par les golfes, les rades ou les ports nombreux, qui, à partir de la baie de Saint-Michel, se multiplient en formant un arc de cercle, de Saint-Malo à Morlaix, de Morlaix à Quimper, et de Quimper à Saint-Nazaire. C'est de cent cinquante à deux cents mètres souvent que les rochers des Côtes-du-Nord ou du Finistère dominent les eaux de la Manche ou de l'Atlantique; nulle part aussi sur le littoral français nous ne trouvons un nombre relativement aussi considérable d'îles, d'ilots ou d'archipels : îles Chaussey, de Bréhat, de Batz, d'Ouessant, de Sein, de Glénan, de Croix, de Belle-Isle, de Houat et de Hœdic, pour ne prendre que les groupes principaux. Ce sont là les restes d'une terre, aujourd'hui disparue, et qui réunissait, à une époque éloignée, la Bretagne à la Cornouaille et au pays de Galles.

Si, partant de la Bretagne, nous descendons soit au nord, soit au midi, dans la direction des Pays-Bas ou de l'Espagne, nous constatons à peu près les mêmes changements qui s'opèrent dans la nature des côtes, à mesure que nous nous éloignons de cette grande masse centrale. Tout d'abord nous trouvons un littoral formé par des terrains de transition, qui ont constitué le Cotentin et la plus grande partie du Poitou : de distance en distance le sol s'abaisse, couvert de sables et coupé de marais salans ou d'étangs, mais le plus souvent il a une hauteur à peu près uniforme de trente à cinquante mètres, projetant de temps en temps quelques masses rocheuses qui semblent complétement isolées. C'est ce que nous voyons, à partir de l'embouchure

de la Villaine jusqu'aux environs de Marennes, d'une part; de l'autre, à partir de l'embouchure de la Selune jusqu'à celle de la Seine. C'est aussi dans le voisinage de ces côtes que se développent, mais à intervalles beaucoup moins rapprochés que sur le littoral de la Bretagne, quelques îles ou groupes d'îles assez importants, mais les dernières que nous trouvions, soit dans la direction du nord, soit dans la direction du midi : Jersey, Guernesey, Serq, Aurigny, Marcouf et les rochers du Calvados; Noirmoutiers, Yeu, Ré, Oléron, Tour de Cordouan. Les plages normandes présentent un aspect bien plus riant et plus varié que les plages de l'Aunis et de la Saintonge : et c'est là que les bains de mer sont le plus fréquentés.

A partir de l'embouchure de la Seine et de la Gironde, le littoral change de caractère, et va s'abaissant encore davantage pour descendre jusqu'aux dunes de la Belgique et aux landes de la Gascogne. Au nord de la Seine, ce changement ne se produit pas aussi vite que dans les environs de Bordeaux; car nous avons les falaises calcaires du pays de Caux, qui dominent la mer de quelques mètres de hauteur; mais non loin de la Somme, la décroissance est rapide, et, n'était le rocher de Boulogne, nous ne ferions que descendre jusqu'aux frontières flamandes, pour descendre plus encore au-delà, et arriver aux Pays-Bas de la Néerlande, qui ont tant de peine à se défendre contre les flots de l'Océan. Quant au midi, de la pointe de Grave à l'embouchure de l'Adour, l'aspect est le même : là aussi nous trouvons une côte basse, marécageuse et formée de sables humides : l'Océan lui fait une guerre aussi redoutable qu'à la côte de la Hollande; et l'état dut, il y a vingt ans, arrêter par des plantations de pins maritimes l'invasion des dunes, qui menaçaient d'engloutir les villages voisins.

De cette configuration générale tirons les conséquences suivantes : c'est entre le Havre et Bordeaux que se trouvent nos ports les plus nombreux, les plus profonds et les plus sûrs; que se fait le cabotage le plus actif; et sur un espace restreint, c'est entre la pointe de Harfleur et la presqu'île de Quiberon qu'ont été créés nos grands ports militaires

de l'Atlantique : Cherbourg, Brest et Lorient. Quant à celui de Rochefort, il est bien loin d'avoir leur importance.

Sur la Méditerranée, des Pyrénées aux Alpes, notre littoral se divise en deux parties distinctes, que sépare l'une de l'autre l'embouchure du grand Rhône. Du cap Cerbera au port de Bouc, la côte est généralement basse, marécageuse, semée d'étangs nombreux et embarrassée par les sables. Dans le voisinage des Pyrénées, nous comptons sans doute quelques rades favorables, et Port-Vendres, dans la pensée de Vauban, était destiné à devenir un grand arsenal maritime; mais, à partir du Tech, les ports sont peu nombreux, et Cette ne peut soutenir la comparaison avec nos entrepôts, même secondaires, de la Manche.

Du port de Bouc à la frontière italienne, au contraire, la côte se relève, devient accidentée et rocheuse; elle se découpe en rades nombreuses que bordent des groupes d'îles, et forme un grand arc de cercle sortant ou convexe qui s'oppose, d'une façon heureuse, au grand arc de cercle rentrant ou concave, nommé le golfe du Lion. C'est sur ce littoral que se trouvent notre plus beau port de guerre de la Méditerranée, *Toulon*, et notre plus grand port de commerce, *Marseille*, sans compter la Ciotat et Fréjus, Antibes et Nice. Plus au sud, l'île de Corse forme notre poste avancé au sein de la mer Méditerranée, comme la Bretagne du côté de l'Atlantique; et à quarante-huit heures de navigation, nous voyons courir à peu près parallèlement à la côte française la côte algérienne, dont la possession nous assure la prépondérance dans le bassin occidental de cette grande mer intérieure.

Telle est la France embrassée dans son ensemble; tel est le spectacle, bien digne d'intérêt, que nous présente l'étude des grandes lignes qui nous ont servi à figurer son dessin. Nous avons maintenant à poursuivre plus avant nos investigations, à prendre chaque détail en particulier, à rechercher comment la constitution même de son sol explique en grande partie la féodalité; en un mot, à faire appel encore aux lumières de la géographie pour comprendre ce grand fait historique, d'où procède notre histoire nationale.

CHAPITRE VI

GÉOGRAPHIE PARTICULIÈRE DE LA FRANCE APPLIQUÉE A L'ÉTUDE DE LA FÉODALITÉ

Le hasard ni la volonté ou le caprice de l'homme n'ont pu seuls imposer ce morcellement territorial que, dès les temps les plus anciens, nous voyons se faire d'abord entre les peuples, puis au sein d'un même état, entre les différentes tribus qui se rattachaient à la même origine et formaient comme une seule famille. Une loi générale, immuable et vraie, préside le plus souvent à la répartition sur un continent des différents états, à la délimitation des provinces d'un même royaume ou d'un même empire ; et cette loi découle elle-même de la configuration du sol, des accidents multiples du terrain, de l'altitude des lieux, des pentes des vallées, de l'étendue des plaines : ce sont donc là autant de faits dont nous devons tenir compte pour nous expliquer la vie intime ou intérieure, la vie extérieure ou politique du peuple que nous avons à étudier.

La féodalité, qui naît, au moyen-âge, du morcellement du territoire national, opéré de longue date au profit des seigneurs, devenus les grands propriétaires du sol, sera mieux comprise si nous connaissons tout d'abord la nature physique et les limites naturelles des principaux fiefs que comprenait la France féodale à la fin du dixième siècle.

Nous savons que la France, à l'avénement de Hugues Capet, n'avait pas la même étendue que du temps de Henri IV et de Louis XIV. Rejetée en deçà de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et des Cévennes, elle n'embrassait et ne désignait

qu'une partie de l'ancienne Gaule ou de l'Empire militaire des Francs-Mérovingiens. Le traité de Verdun, que plus tard avait pour ainsi dire copié la diète de Tribur, avait tenu compte, pour le partage de l'Empire carolingien en trois états, de certaines frontières naturelles assez précises, qui s'imposèrent à l'attention des conquérants barbares. La délimitation nouvelle de la Neustrie ou France romaine, émancipée pour toujours de la domination austrasienne, se justifiait donc parfaitement. Quant au territoire que limitaient à l'est le Rhin et les Alpes, à l'ouest la Meuse, la Saône et les Cévennes, il pouvait former un état autonome, mais que revendiquait la France teutonique ou Austrasie, en attendant que la Neustrie reconstituée reprît les anciennes traditions de la Gaule, et cherchât à recouvrir ses limites orientales.

De là deux régions distinctes à reconnaître dans la France féodale : la région occidentale ou proprement française, qui fut du reste le berceau de la royauté capétienne et le point de départ de notre histoire nationale; la région orientale, rhénane et alpestre, que tant de souvenirs et de traditions rattachaient aux plaines de la Loire et de la Seine, mais qui ne vint que plus tard s'ajouter aux domaines de nos rois.

Sur le versant de l'Océan Atlantique, la première province, ou le premier fief qui doit tout d'abord attirer notre attention est la *Bretagne*. Déjà nous la connaissons dans ses traits généraux, dans sa configuration, dans la constitution de son sol essentiellement granitique. Avec ses crêtes de montagnes qui courent de l'est à l'ouest, avec la pente de ses eaux qui toutes ou presque toutes se dirigent également du côté de l'Océan, cette masse considérable de rochers et de terres infertiles, est pour ainsi dire étrangère au reste du continent, dont la sépare une dépression assez large que marquent le Coenon, la Selune et la basse plaine de la Loire inférieure. Heureusement pour elle, ou plutôt pour nous, ses deux capitales, qui tour à tour ont été le siège du pouvoir politique et militaire, se trouvaient dans une situation favorable, et beancoup plus rapprochée de la France que de la Bretagne propre : Rennes et Nantes furent comme les

traits d'union nécessaires qui pouvaient faciliter l'entente entre deux peuples longtemps ennemis et rivaux. A nulle époque de notre histoire au moyen-âge, nous ne voyons la Bretagne consentir à se courber sous le joug des rois mérovingiens, carolingiens ou capétiens. Charlemagne lui-même ne put jamais se vanter de faire reconnaître son autorité aux Bretons; et, jusqu'en 1491, la royauté française compta toujours parmi ses ennemis les plus remuants et les plus redoutables les puissants ducs de Bretagne, qui souvent revendiquèrent pour eux le titre de rois. Aujourd'hui encore cette terre excentrique, c'est-à-dire éloignée du centre même d'où part la vie nationale, pour circuler dans toutes les parties du territoire, ne conserve-t-elle pas un certain cachet d'originalité propre qui la distingue du reste du pays?

Au nord-est et au sud-est de la Bretagne, en la limitant au delà du Coenon et du lac de Grandlieu, s'étendent la *Normandie* et le *Poitou*, deux fiefs importants qui par la constitution de leur sol se séparent, eux aussi, des provinces voisines. La Normandie est bornée au nord et à l'ouest par la Manche, au midi par la vallée de la Selune, la crête des monts de Normandie; à l'est et au nord-est par les vallées de l'Eure, de l'Epte et de la Bresle; elle renferme, avec la presqu'île du Cotentin, tout ce haut pays qu'ont formé les roches de transition et que dominent au sud des points culminants de quatre cent treize mètres (les Écouves) et de quatre cent dix-sept mètres (signal des Avaloirs). La Touque, la Rille, l'Orne et la Vire creusent dans la direction du nord cette masse rocheuse, qui va s'abaissant par pentes inclinées et très-douces sur le littoral de la Manche. Sur la rive gauche de la Seine, et faisant pour ainsi dire la contrepartie du nœud de Normandie, se développe le plateau de Caux, haut de cent quatre-vingt à deux cent quarante mètres, et qui surplombe au nord-est la large et profonde vallée de la Somme, située presque au niveau de la mer. Là aussi, tous les cours d'eaux tendent du côté de la Manche : la Bresle, la Bethune, la Soanne, la Durdent, etc. ; pendant qu'entre ces deux régions de Caux et de Normandie propre s'ouvre le large estuaire de la Seine, semblable à un golfe profond,

qui paraît ouvrir à l'Océan une large entrée dans l'intérieur de la province et de la France elle-même.

Par là s'explique le rôle exceptionnel que la Normandie a joué pendant plusieurs siècles, d'abord dans la lutte des Capétiens directs contre la féodalité territoriale, dont les chefs naturels se trouvaient être les ducs de Normandie. rois d'Angleterre; puis dans la guerre de Cent ans, alors que ces mêmes rois d'Angleterre, dégagés du lien féodal, revendiquaient pour leur maison la possession du trône de France. Le voisinage de la Normandie et de la Bretagne, la proximité de l'Angleterre, qui n'avait que la Manche à traverser pour se trouver en relation avec ses deux puissantes alliées, tout nous explique les dangers qui pendant de si longues années menacèrent la royauté française. Quant à celle-ci, pour réagir contre ces attaques venues de la Normandie, elle n'avait que les couloirs de la Seine et de l'Epte, qui seuls pouvaient la conduire aux portes de la province: Mantes, Gisors, Saint-Clair-sur-Epte et Gaillon sont restés célèbres dans les annales militaires du pays.

Le *Poitou* est composé en grande partie d'une masse granitique, longue de cent kilomètres, haute de deux cents à deux cent cinquante mètres, avec des sommets qui atteignent trois cents mètres, et que limitent à l'ouest une plage sabloneuse, au sud la dépression de la Sèvre Niortaise, et à l'est le cours de la Vienne. Diversement accidentée, cette province qui comprend, à l'ouest, la plaine, au sud-ouest, le marais, à l'est, le Bocage, n'en a pas moins une physionomie propre, et le peuple vendéen, longtemps isolé du reste du territoire, soutint avec les Chouans de la Basse-Bretagne les dernières luttes contre la Révolution française. Les inégalités de son sol le rendaient d'un accès fort difficile pour les armées ennemies; et nous savons qu'en 1832, pour mettre fin au mouvement insurrectionnel que la duchesse de Berry organisa dans cette province, Thiers dut créer des routes stratégiques et militaires destinées à faciliter les opérations.

Au nord de la Normandie, et se dirigeant vers les Pays-Bas, se trouvent la *Picardie*, l'*Artois* et la *Flandre*, trois pro-

vinces peu étendues en comparaison de la Bretagne, de la Normandie et même du Poitou, mais qui tirent pour ainsi dire leur existence même de la configuration de leur sol. La *Picardie* est comprise tout entière dans la large et profonde dépression que forme la vallée de la Somme, de Péronne à Saint-Valéry-sur-Somme, et qui se continue le long de la Manche jusqu'au delà de Calais. Elle est dominée à l'est par les hauteurs de l'Artois et le plateau de Saint-Quentin, au sud par le plateau de Caux. C'est donc une région assez étroite, intermédiaire entre les deux systèmes montagneux, peu élevés du reste, qui l'encaissent dans toute sa longueur; mais c'est aussi une importante ligne de défense dont les rois capétiens ont compris de bonne heure l'utilité; et du treizième au quinzième siècles les *villes de la Somme* furent tour à tour disputées par les rois de France, les comtes de Flandre et les ducs de Bourgogne.

L'*Artois* est un plateau calcaire de cent quatre-vingt à deux cents mètres de haut, qui surplombe à l'ouest le Boulonnais, au sud la Picardie propre, et dont les pentes vont en s'inclinant sur le bassin de l'Escaut et de la Lys. Il donne naissance à quelques cours d'eaux historiques, qui tous se jettent dans la mer du Nord; c'est donc dans cette direction que ce fief se trouvait porté, et ses traditions comme les souvenirs qui s'y rattachent, se mêlent aux traditions des Flandres et des Pays-Bas. Pendant près de deux siècles l'Espagne, maîtresse de la Belgique, sut maintenir sa domination sur cette citadelle avancée qui surveillait la route de Paris. A l'est, en effet, s'étagent les hauteurs du Vermandois et du Lyonnais, qui commandent la grande voie de communication tracée par l'Oise et la Sambre. Par là est passé Clovis, pour aller triompher des Romains à la bataille de Soissons.

La *Flandre* ou plutôt les *Flandres* se développent au loin, dans la direction du nord et de l'est, pour aboutir à l'embouchure et au cours moyen de l'Escaut. Plus encore que l'Artois, cette province obéit à la loi qui veut que peuples et idées suivent le cours des fleuves et des rivières, et se portent là où se précipitent les eaux. Aussi de tout temps les

Flandres ont-elles constitué un état pour ainsi dire indépendant, dont le duc, aussi puissant que les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Bretagne, était en hostilité continuelle avec le roi capétien. L'Empire d'Allemagne, maître de la vallée rhénane, pouvait avec quelque raison revendiquer la suzeraineté sur cette riche région ; et Bouvines, qui décida du sort de la royauté nationale sous Philippe-Auguste, se trouve en pleine Flandre vallonne.

Redescendons au midi, et nous trouvons entre la Normandie, la Bretagne et le Poitou les trois fiefs du *Maine*, de l'*Anjou* et de la *Touraine*.

Le plus étendu des trois, le *Maine*, se développe sur les pentes méridionales du nœud de Normandie, d'où s'écoulent toutes les rivières qui l'arrosent : la Sarthe, la Mayenne et le Loir. Il forme comme la contre-partie de la Normandie propre qui, du côté du nord, s'abaisse sur la Manche entre la Vire et la Touque. Au point où la pente se termine pour se confondre avec la grande plaine de la Loire, commencent, au sud-est, la *Touraine*, et, au sud, l'*Anjou*.

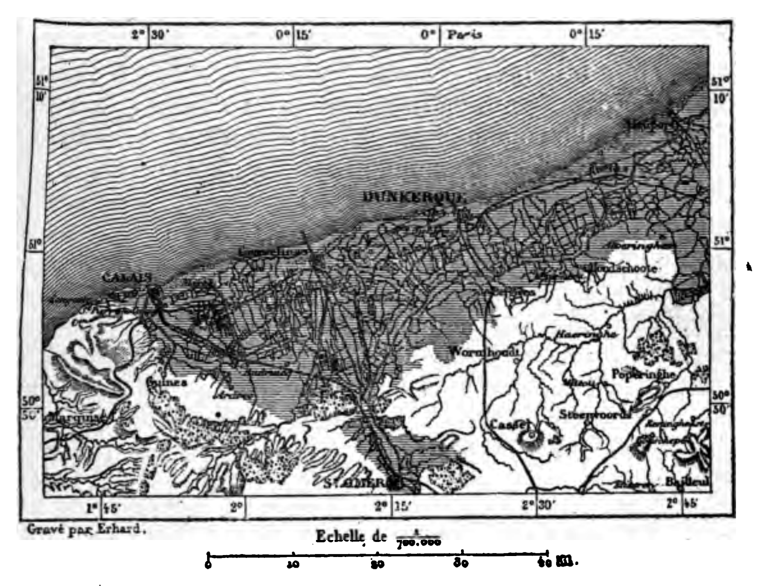
La *Touraine*, légèrement ondulée avec ses hauteurs verdoyantes qui s'abaissent sur la Loire, a mérité le surnom de *Jardin de la France*. C'est une région intermédiaire entre la plaine monotone, mais pourtant, si fertile de la Beauce, et la région basse, beaucoup trop arrosée souvent, de l'*Anjou*. Située des deux côtés du fleuve, cette dernière province forme un contraste frappant avec les pays qui l'avoisinent, montueux et parfois sauvages ; mais ses marécages vaseux nuisent au progrès de l'agriculture.

Si du Poitou nous nous dirigeons du côté du midi, pour arriver aux Pyrénées, nous trouvons successivement sur notre route l'*Aunis* et la *Saintonge*, l'*Angoumois*, la *Guyenne* et la *Gascogne*, et enfin la *Navarre*.

L'*Aunis* et la *Saintonge* s'allongent non pas dans la direction de la Charente, dont le cours tend de l'est à l'ouest, mais le long de l'Océan, du nord au sud, pour confiner aux limites septentrionales de la Guyenne. C'est que les masses cristalines ou jurassiques qui se sont juxtaposées aux contreforts du plateau central, prolongent leurs pentes jus-

qu'à trente kilomètres environ de la côte. A l'exception de quelques rochers épars, qui semblent émerger du sein des sables ou des terrains humides, nous ne voyons là que des marais, marais salants pour la plupart, que l'industrie de l'homme a su convertir en sources de richesse pour l'agriculture et le commerce.

L'*Angoumois* comme le *Limousin*, le fief voisin, se trouve au contraire tout entier au cœur de ces masses montagneuses, qui continuent au nord-ouest les sommets de l'Au-



vergne. Le mont Odouze, le mont Jargeau et le puy de Sauvagnac sont les principaux sommets de cette région accidentée, qui rappelle de loin l'Auvergne, et dont le sol ingrat, rebelle souvent aux efforts de l'habitant des campagnes, force ce dernier à émigrer pour un long temps dans les riches bassins de la Seine et de la Loire.

La *Guyenne* et la *Gascogne* ont toujours été unies dans l'histoire, comme le sol de l'une est rattaché au sol de l'autre par ces pentes multipliées qui descendent, d'une part du massif de l'Auvergne et de ses contre-forts, de l'autre du

6

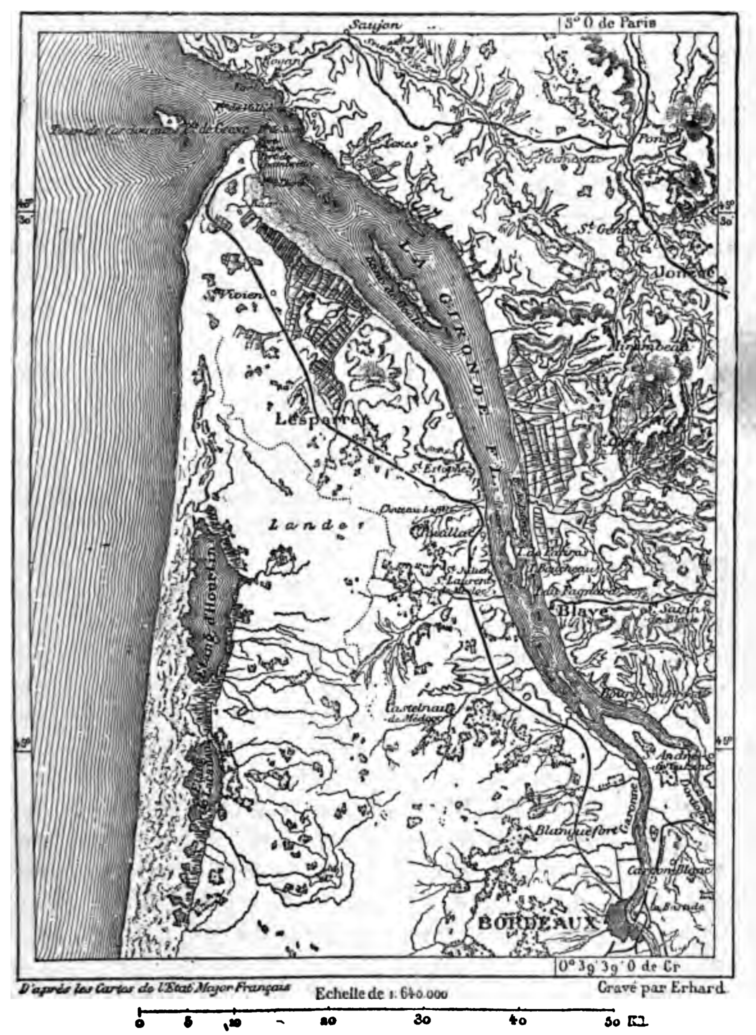
système pyrénéen. Entre elles deux coule le puissant fleuve de la Garonne, qui, de Toulouse se dirigeant sur Bordeaux, leur trace comme une voie commune pour arriver à l'Océan. Bordeaux peut être à juste titre considérée comme la capitale des deux provinces, et le grand entrepôt où doivent venir s'accumuler leurs richesses. La Gascogne en effet se voit fermer le chemin du golfe par les dunes du littoral, et plus encore par les landes marécageuses de la Leyre.

C'est là, dans le sud de la France, une riche et grande région, parfaitement délimitée par les masses qui l'enserrent au nord, au nord-est, à l'est et au sud, et qui joue dans notre histoire un rôle intéressant et curieux à caractériser; car par le cours moyen de la Garonne et la grande cité Toulouse, elle communique avec les plaines du Bas-Languedoc, mettant en communication directe le centre même de la France avec la mer Méditerranée.

Quant à la *Navarre*, elle est située tout entière dans le bassin de l'Adour qui, descendant des Pyrénées-Orientales, creuse en lits profonds et en vallées étroites, par lui-même ou par ses nombreux affluents, la masse élevée qui s'étend au nord-ouest du Pic du Midi d'Ossau. Pau et Orthez, Mauléon, Oléron et Navarreins sont les étapes de ces voies naturelles qui montent sur la crête même des Pyrénées, pour de là pénétrer dans la *Navarre espagnole* sur Jacca, Tafala et Pampelune. Les lignes de faîte n'ont pas toujours servi à délimiter deux pays distincts. Il est des États qui trouvent, au delà et en deçà d'une crête montagneuse, une même configuration physique qui nous explique les mêmes traditions, la même langue, la même patrie commune pour tous les habitants de ces masses montagneuses. La Navarre est du nombre; et pendant plusieurs siècles nous la voyons, établie pour ainsi dire à cheval sur les Pyrénées, vivre entre la Garonne et l'Èbre, également indépendante de la France et des royaumes espagnols.

Nous connaissons le littoral français sur l'océan Atlantique, et nous savons comment s'expliquent par la constitution du sol l'origine et l'existence de ces provinces étendues, fiefs puissants au moyen âge, qui tendent au littoral et dont

chacun a joué un rôle. Pénétrons maintenant au cœur même des bassins de la Seine, de la Loire et du Rhône ; et



sur ces pentes rapides ou doucement inclinées, que projettent les Cévennes et le plateau d'Auvergne, le plateau de Langres

et les Ardennes, voyons quelles autres régions se sont peu à peu formées pour vivre, pendant quelques siècles, une vie propre, avant de se fondre dans la grande unité française.

Commençons par le nord, où nous trouvons d'abord l'*Ile-de-France* et la *Champagne*.

L'*Ile-de-France* se développa entre la Somme, le plateau de l'Artois et de Saint-Quentin, d'une part, de l'autre les hauteurs boisées du plateau d'Orléans et les derniers contre-forts des collines du Nivernais et du Morvan. C'est comme un bas-fond, dans lequel s'écoulent tous les cours d'eau venus du sud-est, de l'est, du nord-est et du nord, et qui trouvent dans la Seine le grand collecteur commun par lequel ils se rendent à la Manche. Ce bas-fond s'arrête au pied des collines de Normandie et du plateau de Caux, qui délimitaient, d'une façon si précise, nous le savons, le duché de Normandie. Mais un étroit passage est creusé entre ces deux systèmes, qui marque la route naturelle conduisant des plaines du centre à l'Atlantique : c'est la vallée de la Seine, par laquelle la royauté capétienne a pu facilement pénétrer pour englober plusieurs fois dans ses domaines ce puissant apanage des rois d'Angleterre. Paris occupe à peu près le centre de cette dépression; il n'est guère qu'à 16 ou 18 mètres au-dessus du niveau de la mer; il attire à lui les idées, les productions, les habitants descendus des hauteurs voisines : son territoire est en même temps le berceau où prit naissance la royauté nationale, qui de ce pôle attractif, que nous connaissons, sut attirer progressivement à elle toutes les provinces et tous les peuples divers du territoire.

Bien distincte de l'Ile-de-France est la *Champagne*, qui marque comme une région intermédiaire entre le bassin de Paris et la Lorraine. Adossé au talus occidental du plateau lorrain, que forment l'Argonne et les Ardennes, le sol champenois va s'abaissant lentement du côté de la Seine. Il dessine, par ses principaux bourrelets, comme trois arcs de cercle concentriques, qui limitent chacun une région agricole propre, parmi lesquelles la Champagne pouilleuse et la Champagne crayeuse. Creusée du sud au nord et au nord-est par des cours d'eau importants, cette région tend,

malgré les bourrelets montueux que nous signalons, à se rapprocher de l'Ile-de-France, du côté de laquelle la portent l'Aire et l'Aisne, l'Aube et la Seine, en même temps que le plateau de Saint-Quentin la sépare au nord de la Picardie, et le Morvan de la Bourgogne. La *Champagne* donc a dû être une des premières provinces entamées par la royauté capétienne, qui la considérait comme sa sauvegarde et sa sécurité contre l'empire d'Allemagne. Mais elle ne l'a été qu'assez tard, bien après la Normandie, le Maine et l'Anjou ; car là où se dirigent les eaux, avons-nous dit, là se dirigent les peuples, là tendent leurs aspirations, là se font leurs premiers progrès; et nos rois capétiens se portaient naturellement sur les domaines des rois normands d'Angleterre. C'est au commencement du treizième siècle que nous signalons la réunion de ces derniers fiefs à la couronne; c'est à la fin de ce même siècle que nous constatons celle de la Champagne. Sa capitale, *Troyes*, se trouvait située comme *Rouen*, capitale de la Normandie, sur le fleuve de la Seine, à peu près à égale distance de Paris; et ces deux villes devaient être pour ainsi dire les succursales de la grande cité capétienne.

Au sud de l'Ile-de-France, nous trouvons l'*Orléanais*, qui s'étend sur les deux rives de la Loire, parfaitement délimitée par les hauteurs du Berry et la basse plaine de la Seine, pendant qu'à l'est elle s'appuie aux contre-forts du Nivernais, et à l'est aux dernières pentes des collines du Perche. Si par la pensée nous supprimons les 100 mètres d'altitude qui séparent le petit plateau d'Orléans du bassin de Paris, nous aurons, se développant entre la Seine et la Loire, une seule et même région, dont toutes les parties communiqueront aisément entre elles, et qui différera par la configuration de son sol des régions plus ou moins accidentées dont elle est environnée. Mais que sont ces 100 mètres d'élévation? Réellement donc, l'Orléanais est intimement uni à l'Ile-de-France, dont il a toujours partagé les vicissitudes et la destinée. Dès 987, nous voyons le domaine de la maison capétienne embrasser ces deux provinces, reposer ainsi sur les deux fleuves éminemment français de notre sol, la Seine et

la Loire, et, par eux, tendre également à l'est du côté de la vallée du Rhône, et à l'ouest du côté de la Manche ou de l'océan Atlantique; grâce à la Loire elle arrivait à Tours et à Angers; grâce à la Seine, à Rouen et à Honfleur.

De l'*Orléanais*, en continuant notre route au midi, nous entrons dans le Berry. Le *Berry*, comme la Champagne, est une région intermédiaire entre une région basse au nord et une région montueuse au sud; cette dernière se soude au massif du plateau central. A l'est, le Berry confine au Nivernais, dont le sépare la Loire; à l'ouest, au Poitou et à la Touraine, si nettement distincts par leur sol. Les cours d'eau du Berry appartiennent bien franchement à l'Orléanais; c'est donc vers l'Orléanais qu'il tend, dispose pour ainsi dire à confondre ses destinées avec celles de cette province. Le Berry a été un des premiers fiefs réunis à la couronne; et, dès le règne de Philippe Ier, nous le voyons en effet entamé par l'annexion de la vicomté de Bourges; Bourges appartenant au domaine royal, c'était bientôt la province entière que la capitale entraînait par son exemple.

Si la Champagne s'adosse à un plateau de premier ordre, qui forme comme une région distincte entre la Seine et le Rhin, le plateau de Lorraine, le Berry lui aussi s'adosse à un massif étendu, qui a sa vie propre, son histoire et ses traditions, et qui constitue au centre du territoire français une région spéciale : c'est le massif de l'Auvergne. Ce massif se termine à l'est par les Cévennes, au sud par les collines du Rouergue, à l'ouest par celles du Limousin, et au nord par les pentes qui marquent le commencement de la plaine de la Loire. Il occupe presque la cinquième partie du territoire français, qu'il domine d'une hauteur moyenne de 700 mètres, avec des sommets variant de 1500 à 1800 mètres. C'est le *pôle répulsif de la France;* nous pouvons rappeler cette expression, que nous avons déjà employée.

Mais le massif central a quatre terrasses secondaires, qui s'abaissent dans la direction de la Garonne, de la Charente et de la Loire: les terrasses du Rouergue, du Limousin, de la Marche et du Bourbonnais. Deux d'entre elles sont pour ainsi dire séparées de la masse par des crêtes élevées, se-

mées de puys, qui appartiennent aux monts d'Auvergne ou de la Margeride; en outre leurs eaux s'écoulent sur le versant du golfe de Gascogne : aussi le Rouergue et le Limousin ont-ils deux histoires propres, distinctes de celle du plateau central. Le Bourbonnais et la Marche, au contraire, ne sont que la continuation insensible des gradins supérieurs, qui tendent à s'abaisser dans la direction du nord; leurs eaux s'écoulent vers un centre commun : la Loire; ces deux provinces appartiennent donc proprement au massif, par leur sol, par leur histoire, et par leurs souvenirs. C'est là que s'est perpétuée, pendant trois siècles, la dernière des maisons apanagées que la royauté des Valois eut à combattre et à ruiner : la maison de Bourbon, maîtresse du Bourbonnais, de la Marche, du Forez et de l'Auvergne; et à l'époque où le sol français était déjà, en grande partie, réuni au domaine royal, où Louis XI et Anne de Beaujeu ne voyaient plus aucun vassal rebelle intercepter l'exercice de leur pouvoir, depuis l'Artois jusqu'aux Pyrénées, et depuis l'Atlantique jusqu'à la Saône et aux Alpes, seule, isolée dans ses montagnes granitiques, s'élevait cette famille princière que personnifiait, au seizième siècle, le plus orgueilleux et le plus fier des seigneurs français, le connétable de Bourbon. Si François Ier fut le premier roi véritablement absolu que nous ayons à signaler, s'il put mettre la royauté hors de page, et constituer la *cour*, ce symbole de la monarchie despotique, c'est qu'il réunit à la couronne les domaines de cette maison, faisant ainsi disparaître le seul obstacle qui pouvait entraver les communications entre le bassin de Paris et la mer Méditerranée.

Mais au contraire de la Bretagne, l'Auvergne avait toujours été essentiellement française; car tous ses intérêts la portaient du côté des plaines qui lui servaient de débouchés, et qui semblaient l'attirer à elles.

Plus au sud enfin, confinant au golfe du Lion, nous avons la plaine du *Languedoc*, autrefois comté de Toulouse, qui trouvait dans cette ville, placée au delà du col de Naurouse, sa tête ou sa capitale naturelle, poste avancé chargé de combattre l'invasion venue de la Gascogne et de la

Guyenne. Les hauteurs de l'Armagnac et du Rouergue limitaient du reste parfaitement ce fief au sud-ouest et au nord-est, enfermant, dans un vaste bassin, la plaine de la Guyenne. Que le comté de Toulouse ait eu sa vie propre, personne ne s'en étonnera; personne ne s'étonnera non plus qu'il ait voulu, pendant si longtemps, constituer une nationalité distincte, qui pût englober la plupart des côtes du bassin occidental de la mer Méditerranée. Son acquisition par le domaine royal, à la suite de la guerre des Albigeois, devait être des plus précieuses pour le domaine royal; car du même coup celui-ci tournait le massif central et pénétrait dans la vallée du Rhône, qui le conduisait à la mer, aux Alpes et au Jura. Mais son éloignement de l'Ile-de-France, au centre de laquelle résidait le souverain, rendait l'exercice du pouvoir royal souvent difficile; et jusqu'au dix-septième siècle nous voyons les gouverneurs de cette province être, aux yeux des habitants, plus rois que le roi lui-même. Le duc de Montmorency, sous le ministère du cardinal de Richelieu, jouissait d'une autorité absolue; et dans beaucoup de localités le nom de Louis XIII était complètement ignoré.

Nous abordons enfin, à l'est de la France, les dernières provinces qui forment comme une région propre entre les bassins de la Seine et de la Loire d'une part, le Rhin, le Jura et les Alpes de l'autre: ce sont la *Lorraine* et l'*Alsace*, la *Bourgogne* et la *Franche-Comté*, le *Lyonnais* et la *Savoie*, le *Dauphiné* et la *Provence*.

La *Lorraine* est de toutes les provinces montagneuses du territoire celle qui présente l'aspect ou le caractère le plus nettement accusé. Elle est limitée à l'ouest par l'Argonne et les Ardennes, au sud par les monts Faucilles et les Vosges, à l'est par les Vosges, et au nord par quelques plateaux secondaires, appelés plateaux du Hardt et du Hundsruck. Elle est creusée, du sud au nord, par des cours d'eau, à peu près parallèles, qui tendent tous au Rhin. D'une altitude moyenne de 300 à 350 mètres au centre, et de 500 à 600 au sud-est, elle domine, comme une forteresse étendue ou un vaste camp retranché, les régions basses qui l'avoi-

sinent : l'Alsace, la Bourgogne et la Champagne. Là donc a dû s'établir de bonne heure une puissance autonome, indépendante aussi bien de la France proprement dite que de l'Allemagne; et les ducs de Lorraine furent, jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, de véritables souverains. Aussi leur duché fut-il un des derniers fiefs qui aient été réunis à la couronne : l'Alsace, plus éloignée de l'Ile-de-France et de Paris, était déjà annexée depuis cent trente ans, quand l'habile politique de Choiseul réussit enfin à nous donner cet important domaine.

L'*Alsace* occupe cette large et longue vallée que limite à l'est le cours du Rhin, de Bâle à Lauterbourg. Distincte de la Lorraine, dont elle est séparée par les sommets arrondis des Vosges, qui s'élèvent à 1000 ou 1100 mètres, elle ne l'est pas moins du duché de Bade ou du Hanau, par le Rhin, qui trace, entre le plateau de Lorraine et de la forêt Noire, la seule limite naturelle qui puisse séparer deux peuples voisins et deux civilisations rivales. Mais la nature prévoyante a su frayer une voie qui pût la mettre en communication avec la plaine de la Saône, et, par elle, avec la France elle-même : c'est le col de Valdieu ou la trouée de Belfort, qui n'a guère que 350 mètres d'altitude, et qui rompt toute communication entre les Vosges et le Jura. Les circonstances pouvaient faire de Belfort une défense de premier ordre pour garantir le territoire national; nous ne le savons malheureusement que trop aujourd'hui.

Aux sources de la Saône, du Doubs et de la Seine, nous trouvons la *Bourgogne*, qui, s'appuyant au nord et à l'est sur les monts Faucilles et le Jura, pénètre à l'ouest dans le bassin de la Seine, et pousse des pointes jusqu'aux environs de Troyes, de Gien et de Chaumont. Ce n'est pas l'unique exemple que nous ayons d'une province qui s'établisse sur les versants opposés d'une même masse, et groupe pour ainsi dire deux peuples, que séparent leurs origines ou leurs traditions. La Savoie et la Navarre présentent absolument la même analogie. Pourquoi ce développement, exagéré en apparence, de la Bourgogne, qui primitivement, aux premiers siècles du moyen âge, se limitait au Jura, à la Côte d'Or et au plateau de Langres? Nous devons sans doute

l'attribuer aux nombreux petits fiefs qui se perdaient, au dixième siècle, dans le cœur du Morvan et sur le revers de la Côte d'Or occidentale. Indépendants du domaine royal, ces fiefs préféraient se rattacher au duché de Bourgogne, qui leur garantissait l'autonomie et la liberté de la vie féodale; et pendant que la Champagne et l'Ile-de-France restaient dans les limites propres que leur avait tracées la nature, la Bourgogne, franchissant peu à peu les cols relativement faciles qui percent les hauteurs du Morvan et du plateau de Langres, prenait possession des sources de l'Armançon, de la Seine et de l'Aube, si rapprochées, du reste, des sources de la Dheune, de l'Ouche et de la Tille. Mais quant à la vallée de la Saône, une seule et même plaine s'étendait du Jura à la Côte d'Or vinicole, et par les vallées étroites que creusaient le Doubs, la Loue et la Seille, elle pénétrait au cœur du massif jurassique. Ce fut là l'ancien royaume de Bourgogne qui, plus tard, devint le duché de ce nom. Ce n'est qu'à la fin du quinzième siècle qu'une distinction géographique s'établit entre le *Duché* et la *Comté*, alors que le traité de Senlis céda à l'Autriche la moitié des États héréditaires de la succession de Bourgogne. La Franche-Comté, située à l'est, comprenait toute la partie montagneuse et accidentée de la région bourguignonne, la partie de plaines et de coteaux restant au duché proprement dit. Cette distinction, qui s'établit un peu tard entre les deux moitiés de la Bourgogne, devait nous être funeste : car si le duché fut réuni d'assez bonne heure, sous Louis XI, en 1477, il nous fallut attendre deux siècles plus tard pour voir la Comté se réunir définitivement à la couronne, à l'époque du traité de Nimègue (1678).

Le *Lyonnais* ne comprenait à proprement parler que le territoire de Lyon. C'était un pays montagneux, d'accès difficile, occupé tout entier par les contre-forts que projettent à l'est les monts du Beaujolais et les Cévennes. Lyon, par son importance historique et sa situation, par le rang qu'avaient toujours occupé ses archevêques, méritait bien de former à elle seule une province distincte du Languedoc, et du comté de Mâcon, qui dépendait du duché bourguignon. Semblable

au *Nivernais*, qui se trouve tout entier compris dans la masse granitique du Morvan, et qui, à lui seul, forme un petit monde à part, le Lyonnais constituait, pour l'archevêque primat de la Lugdunaise, une principauté spéciale, qui subista jusqu'en 1308. Son acquisition par Philippe le Bel, déjà maître de la Champagne, complétait pour la royauté capétienne la domination entière de la vallée du Rhône.

Le *Dauphiné* et la *Savoie* appartiennent toutes deux au massif alpestre, qui s'étend jusqu'au Rhône; mais la Savoie a bien, par la direction de ses vallées et les formes confuses de sa masse, un caractère particulier qui la distingue de la région voisine. De profondes et étroites échancrures rompent seules la monotonie de ces sommets neigeux qui s'élèvent sur des crêtes bizarrement contournées; et les villes se trouvent disséminées un peu partout, au hasard des cours d'eau, des torrents ou des lacs. Le berceau de cette famille de Savoie, la plus vieille aujourd'hui des maisons régnantes de l'Europe, a été la vallée de la Maurienne, qui remonte la cime des Alpes pour arriver aux cols du mont Cenis et du Fréjus. C'était le chemin naturel pour pénétrer en Italie, et la comté de Suse d'abord, puis le comté de Turin ou de Piémont ne tardèrent pas à former un seul et même État avec la Savoie proprement dite.

Le *Dauphiné* est, lui aussi, un pays montagneux, mais beaucoup plus régulier pourrait-on dire. L'Isère, le Drac, la Romanche, la Durance, le Buech et le Verdon partent d'un même centre, coulent dans la même direction, arrosent des vallées semblables entre elles. Que des sommets imposants, couverts de neiges perpétuelles et de glaciers, les séparent les unes des autres, peu importe; car leurs masses se trouvent généralement rapprochées de la crête des Alpes; et le nœud du Thabor, qui se continue par celui des trois Ellions et le mont Galibier, commande l'ensemble du système. Une seule partie tranche, par sa configuration générale, sur le reste de la région dauphinoise: c'est le Viennois, qui du Rhône s'étend jusqu'au Guiers et à l'Isère. Le comté du Viennois a été longtemps distinct du Dauphiné



propre, quoiqu'il fût le trait d'union nécessaire qui devait mettre la masse alpestre en communication avec la vallée du Rhône et le Lyonnais.

Quant à la *Provence*, son rôle historique s'explique par la nature de ses côtes, la direction de ses masses et l'isolement de ses principaux systèmes, que limitent au nord le cours de la Durance et celui du Verdon. L'Arc, l'Argens et le Var, ses principaux cours d'eau, se dirigent sur la côte méditerranéenne, en sens opposé à ceux de la Durance et de la Drôme. De là une vie spéciale pour le peuple maritime, qui de bonne heure s'est développé le long du littoral, laissant la terre pour la mer intérieure. La Provence était destinée, par sa situation, à suivre les destinées des grandes contrées méridionales; et nous la voyons appartenir tour à tour aux Ostrogoths et aux Arabes, aux Francs et aux Sarrasins, aux comtes de Toulouse et aux rois d'Aragon. Quand la maison d'Anjou monta sur le trône de Naples, elle fut plus que jamais entraînée dans le grand courant qui la portait du côté du midi; et elle ne devint française qu'après l'expulsion définitive de la maison d'Anjou du royaume de Naples, et à la mort du bon roi Réné.

Du comtat Venaissin, étroitement resserré entre la Durance et le mont Ventoux, nous ne dirons rien, pas plus que de la Corse; leur position explique suffisamment leur histoire.

Telle est la géographie particulière de la France, appliquée à l'étude de la féodalité. Elle devait précéder l'étude de ce système politique et social, qui pendant plus de trois siècles allait dominer sur notre territoire.

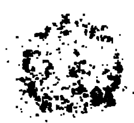
CHAPITRE VII

LA FÉODALITÉ AU ONZIÈME SIÈCLE.

Nous connaissons, dans ses traits généraux et ses grandes lignes, le sol français; nous nous sommes expliqué, par sa constitution même et par sa configuration, la répartition des provinces nombreuses qui tout d'abord formèrent des fiefs indépendants. Étudions maintenant la société qui s'est établie sur ce sol, et qui, formée d'éléments divers et assez étrangers les uns aux autres, s'y était cependant consolidée, sans être entravée dans sa marche par les nombreuses guerres intestines, dont a souffert le moyen âge tout entier. Mais avec cette société, étudions aussi le gouvernement qui la régit, la nature du pouvoir qui la domine et la dirige.

Or, à ce moment, c'est-à-dire au onzième siècle, société et gouvernement se trouvent pour ainsi dire confondus : c'est ce qu'on appelle la *Société féodale* ou *Féodalité*.

Rappelons, en quelques mots, ce que nous disions au commencement de cette étude. Parmi les puissances ennemies que la royauté capétienne, unie d'abord à l'Église, puis à la nation, eut à combattre, la première et la plus acharnée fut la féodalité, c'est-à-dire cette association des grands propriétaires du sol qui sous le nom de *seigneurs*, de *suzerains* et de *vassaux* prétendaient avoir la seule souveraineté politique, être les maîtres dans le royaume, comme ils l'étaient dans leurs propres domaines, et asservir à leurs caprices le roi, la nation entière. Il importe donc d'étudier et de comprendre l'origine et les progrès de cette féodalité, de voir comment elle a pu s'établir chez nous, quelle place elle y



tenue pendant deux ou trois siècles, et quels obstacles e suscités à la royauté, pour entraver l'œuvre de la form de notre unité nationale.

Nous abordons un sujet quelque peu aride et souvent scur, qui faisait dire au plus grand publiciste du dix-huit siècle, Montesquieu : « C'est un beau et curieux spec que celui des lois féodales : un chêne antique s'élève ; l'œ voit de loin le feuillage ; il approche, il en voit la tige ; il n'aperçoit pas les racines ; il faut percer la terre pou trouver. » Éloignons toutes les difficultés que peut nous senter cette question, pour ne prendre que les faits es tiels qui caractérisent les progrès et la puissance d régime féodal.

Nous savons comment s'opérait la conquête, à l'ép des invasions barbares ; un exemple nous suffira. La G était envahie par les Francs ; les Romains étaient vai et Clovis s'emparait du pays. Mais que faut-il ente par ces mots : *s'emparer du pays?* Était-ce chasser sin ment les maîtres du gouvernement, les déposséder du voir? Était-ce dépouiller complètement tous les pro taires légitimes du sol, au profit des soldats qui compos l'armée conquérante ?

La propriété a été, dans tous les États régulièrement c nisés, la base même de l'organisation sociale : un droit s et imprescriptible, que les Barbares eux-mêmes ont en p respecté. Ceux-ci s'emparaient de tout ce qui compos domaine de l'État, ou du fisc, des *bois*, des *routes*, des *ments publics*, etc. Les propriétaires néanmoins n'étaien toujours à l'abri des exactions, pour peu qu'ils eussent m de l'opposition aux conquérants, qu'ils se soulevassen se montrassent rebelles au joug nouveau qui pesait s pays ; et, comme châtiment de leur insoumission ou de l révoltes, ils perdaient souvent une partie de leurs biens peut donc dire que l'invasion, faite dans l'empire romai un peuple barbare, coûtait au pays occupé et conqui moitié, quelquefois les deux tiers du sol, l'autre tiers re entre les mains des anciens propriétaires. On ne voit peu d'exemples d'un dépouillement complet des populat

vaincues. Ainsi Guillaume le Conquérant, implacable dans sa haine contre les seigneurs saxons, prit le sol entier de l'Angleterre, dont il garda une partie pour lui-même, et qu'il partagea, pour le reste, entre tous les soldats et les officiers de son armée; d'où deux peuples ayant longtemps vécu côte à côte, sans se mêler ni se confondre : les Normands et les Saxons, les vainqueurs et les vaincus, les riches et les pauvres.

Mais dans le partage qui se faisait de la région occupée et conquise, entre les guerriers conquérants, la part la plus considérable revenait naturellement au *chef;* les Romains de cette époque disaient le *roi*. Pour les Barbares, il n'y avait pas de roi, dans le sens propre, ancien ou moderne, du mot. Mais celui qui les conduisait au combat et qu'ils avaient librement choisi avant l'expédition, n'était qu'un simple *chef de guerre*, un *capitaine*, qui, la victoire gagnée, n'avait droit qu'à la part que le sort lui assignait; nous nous rappelons le vase de Soissons. — Le partage fait, chefs de guerre et guerriers étaient propriétaires des biens qui leur étaient échus, pouvaient en disposer, les donner, les léguer comme ils l'entendaient. — Ces propriétés reçurent un nom qui servit plus tard à les désigner : on les appela des *alleux* (de *all*, tout, *old* propriété). Les propriétaires d'alleux furent les *leudes*, c'est-à-dire les anciens compagnons de guerre du chef (*comites*, d'où vint le titre de *comtes*), qui lui composèrent une cour, à l'imitation de ce qui se passait sous l'empire romain, à Rome, à Milan ou à Ravenne.

Il arriva un moment où le pays, la Gaule par exemple, étant complètement soumis et occupé, il n'y eut plus rien à partager entre le roi et les leudes. Les anciens propriétaires, qui avaient pu conserver la totalité ou une partie de leurs biens, avaient reçu la promesse de ne plus être dépouillés, et les Barbares presque toujours respectaient la parole donnée. Le domaine du chef de guerre s'était agrandi des acquisitions successives faites à la suite des victoires et des conquêtes, et devait suffire à l'entretien de sa maison; chaque leude, à l'exemple de ce chef, avait arrondi son

alleu, et ne songeait qu'à l'étendre encore pour augmenter sa puissance et son autorité.

Mais l'état de paix et de calme relatifs, qui succéda aux troubles de la conquête, n'était pas fait pour donner satisfaction à l'avidité insatiable des leudes, qui avaient tant gagné aux invasions. L'étendue et l'importance du domaine royal excitaient la jalousie et l'envie d'un grand nombre d'entre eux; beaucoup déjà se soulevaient et faisaient mine de se rendre complètement indépendants de leur ancien maître, surtout quand ce dernier voulut jouer le rôle des anciens empereurs romains, gouverner et administrer avec ses États propres les domaines de ses compagnons d'armes. Mais les leudes se sentaient forts, car ils se voyaient nombreux, unis par les mêmes pensées d'ambition et de convoitise contre le tyran commun. Force fut donc au chef de guerre ou au roi de transiger, de gagner à sa cause quelques-uns des leudes les plus influents, ou de satisfaire les prétentions des autres, pour s'assurer leur fidélité et leurs services. Il leur accorda une partie de ses domaines propres, dont il consentait à se dépouiller, mais pour un certain temps; et ces biens concédés par le roi à ses leudes, à titre *temporaire* ou quelquefois *viager*, reçurent le nom de *bénéfices* (beneficium). C'étaient des bienfaits qu'il accordait à la personne, mais qui devaient faire retour à ses domaines, quand cette personne déméritait ou mourait. — Nous voyons la différence qui existait entre l'*alleu*, propriété pleine et entière, ou héréditaire, et le *bénéfice*, simple usufruit. — Dès la fin du sixième siècle, les bénéfices concédés étaient nombreux; et Chilpéric Ier, roi de Soissons, se plaignait amèrement à ses intimes d'être le moins riche propriétaire de son royaume. — Les rois n'avaient su ou pu résister longtemps aux obsessions des grands; et en se dépouillant en leur faveur, ils s'étaient mis pour ainsi dire entre leurs mains. — Car, dès ce moment, tous les efforts des possesseurs de *bénéfices* ou d'*usufruits* tendirent à convertir ces derniers en *alleux*, c'est-à-dire à les rendre héréditaires dans leurs propres familles; et ce fut là l'objet des traités nombreux qui intervinrent, du sixième au huitième siècle, entre les rois et les leudes, à Andelot, à Bon-



neuil sur Marne, à Paris, pour ne prendre que les principaux, sanctionnèrent le dépouillement de la royauté.

Quand, à la place des Mérovingiens déchus, s'élevèrent les Austrasiens avec la famille des Pepins, ceux-ci agirent avec plus d'habileté, mais aussi avec plus d'astuce. Comme les descendants de Clovis, ils accordèrent des bénéfices et des alleux à leurs compagnons d'armes qui les avaient aidés dans leurs guerres; mais, au lieu de se dépouiller à leur profit, ils dépouillèrent l'Église; et les chroniques du temps nous parlent du scandale que causa la conduite de Charles-Martel après la bataille de Poitiers, lorsqu'il prodigua aux principaux chefs de son armée les évêchés et les abbayes. Les plaintes du clergé franc furent nombreuses et amères, et la papauté dut même s'en émouvoir.

Les rois s'étaient complètement ruinés, et les leudes n'en étaient que plus remuants et plus avides. Il fallait trouver d'autres moyens de les calmer et de les retenir à la cour: on inventa alors les *offices*, ou charges qui attachaient les grands à la personne ou à la famille du roi, avec des avantages pécuniaires qui n'étaient pas à dédaigner. Citons pour mémoire les charges de *chambellan* ou de majordome (*majordomus*, d'où le mot *maire du palais*), d'*écuyer*, d'*échanson*, de *sénéchal*, de *bouteiller*, de *grand veneur*. Il y en eut d'autres qui accordaient le droit de *gruerie*, de *péage*, de *place de change*, de *fours banaux*, etc., monopoles établis en faveur de certains leudes, qui seuls recevaient la juridiction des forêts, pouvaient y chasser, percevaient des droits sur le passage des ponts et des routes, louaient les places de marché, les fours où tous étaient tenus de venir faire cuire leur pain, moyennant redevance, etc.

Mais parmi ces *offices*, ou charges nouvellement créées, il en était que les grands recherchaient avec plus d'empressement et de convoitise: c'étaient celles qui leur donnaient l'administration d'une partie plus ou moins considérable du pays conquis; et nous arrivons par là à nous expliquer la puissance politique que les seigneurs ont si longtemps exercée au moyen âge.

Le roi ou chef de guerre ne pouvait pas lui-même sur-

veiller toutes les parties des pays conquis, surtout quand aux anciens partages de la royauté, que nous voyons se faire en 511 et en 561, se substitua peu à peu le principe de l'unité du pouvoir monarchique, imité du gouvernement de l'empire romain, et que l'Église tendait à faire prévaloir. — Le roi confiait à ceux de ses fidèles ou de ses compagnons qui lui paraissaient les plus sûrs l'administration d'une ou de plusieurs provinces, avec le titre de *comtes* (comites). Ce titre rappelait les liens étroits qui unissaient les nouveaux gouverneurs à la personne royale. — Ces *comtes* eurent sous leurs ordres des représentants ou vicaires (vi-comtes), qui parfois tenaient leur place, et ordinairement administraient des districts ou subdivisions territoriales. Les charges de *comtes* et de *vicomtes* étaient purement civiles ; et nous pourrions les assimiler à celles d'*intendants* et de *sous-intendants*, créées par Richelieu, de *préfets* et de *sous-préfets*, organisées par Bonaparte. Mais il y avait des provinces ou des régions qui, souvent menacées par les étrangers et les Barbares, devaient toujours se tenir sur la défensive. Pour elles, il ne fallait pas de simples administrateurs, mais des chefs de guerre, des généraux, en latin *duces*. Les ducs, supérieurs aux simples comtes, réunissaient entre leurs mains le pouvoir civil et le pouvoir militaire. Les services qu'ils rendaient au roi étaient plus grands ; mais plus grande aussi était leur autorité et leur influence.

Quand on repoussait l'ennemi et que sur son territoire même on établissait une zone militaire, destinée à sauvegarder l'intégrité de l'empire, on créait *des Marches*, ou pays de frontières, que gouvernaient des *margraves*. Nous voyons les Marches se multiplier avec les Carolingiens et surtout avec Charlemagne, à l'extrémité orientale des états francs. Des *margraves* sont venus les *marquis*, que nous retrouvons encore aujourd'hui, en assez grand nombre, dans ces régions mixtes qui servirent de limite soit à l'empire franc, soit à l'empire d'Allemagne.

Nous avons là l'explication de ces titres de noblesse que nous a légués la féodalité du moyen âge : *ducs*, *marquis*, *comtes* et *vicomtes;* faisons-les précéder de celui de *princes*

(princeps ou le premier), qui désignait surtout les personnes de sang royal ou de maison souveraine, et la hiérarchie sera à peu près complète. Il nous reste encore à expliquer les titres de *barons* et de *chevaliers*. Le mot de baron vient du germanique *bar*, l'homme par excellence, le *vir* du latin. Ce terme désignait l'ensemble des guerriers qui suivaient le chef à la conquête du pays ennemi, et recevaient chacun un alleu : le nom s'appliquait donc à chacun des membres de l'ancienne féodalité. Cependant l'usage prévalut longtemps d'appeler *Barons* du roi ses intimes, qui l'aidaient plus particulièrement dans le gouvernement de ses états et qui lui formaient comme un conseil souverain. Mais dans la hiérarchie féodale, quand les *ducs*, *margraves*, *comtes* et *vicomtes*, eurent pris une certaine importance, qu'expliquaient les charges militaires et civiles dont ils étaient investis, le mot de *barons* s'appliqua plus particulièrement aux seigneurs qui ne possédaient que leurs fiefs, sans tenir aucune place dans l'administration du royaume.

Quant aux *chevaliers*, ils procèdent de la *chevalerie* même, de cette association militaire et mystique, formée du onzième au douzième siècle, sous le patronage de l'Église, et qui comprenait tous les gens de race noble.

Ces *charges* et ces *offices*, créés à la suite des *bénéfices*, comme les bénéfices l'avaient été à la suite des *alleux*, étaient tout d'abord temporaires ou viagers. Les leudes, qui en furent investis, cherchèrent à les rendre héréditaires, c'est-à-dire à les transmettre à leurs enfants : les rois refusèrent tout d'abord de céder, car ils comprenaient que c'était la ruine de leur autorité, comme la conversion des *bénéfices* en *alleux* avait amené la chute de leur puissance territoriale. Mais les grands se montrèrent exigeants : et les édits de Mersen, de Toucy, de Kiersy sur Oise, etc., sanctionnèrent ces nouvelles usurpations des leudes. Bientôt il n'y eut plus que des *alleux*, qui avaient absorbé, nous le voyons, les bénéfices, les offices et les charges.

Jusque-là, nous n'avons pas encore vu apparaître le mot nouveau qui devait s'appliquer à l'ensemble de cette organisation politique, établie au profit des grands, au détriment

des rois, et d'où vient l'expression *de féodalité*. Il devait s'opérer dans la nature des *alleux* une dernière transformation, qui nous amène directement à ce que l'on appelle le régime féodal.

Parmi tous les propriétaires d'alleux qui couvraient le territoire franc, et qui se partageaient la possession du sol, il en était de puissants et de riches; par contre on en trouvait de faibles et d'inhabiles. L'hostilité ne tarda pas à s'élever entre eux. Les premiers, avides et ambitieux, voulaient profiter de leurs forces pour s'agrandir aux dépens des seconds; mais ceux-ci résistèrent aux attaques et aux usurpations de leurs dangereux voisins. La guerre civile ravagea l'intérieur de l'empire, et les rois durent intervenir, ordonnant à ceux de leurs fidèles, qui ne pouvaient se défendre, de *se recommander* à de plus puissants seigneurs. La *recommandation* tient une grande place dans les capitulaires de Charlemagne et de Charles le Chauve surtout. Or la recommandation donnait lieu à *l'hommage*, à *la foi* à *l'investiture*, et convertissait en *fief* (*feodum*) la propriété du seigneur, qui cherchait un appui et un défenseur. Celui qui se *recommandait* se déclarait, sa vie durant, l'*homme lige* (*homme*, d'où *hommage*) (lige, de *ligare*, lier) de celui auquel il se recommandait; il lui jurait fidélité; — et en retour, ce dernier lui assurait la possession calme et paisible de ses biens, lui en donnait l'*investiture* par un signe symbolique, une motte de gazon ou de terre, un rameau d'arbre, un vase d'eau, etc., suivant la nature même du bien recommandé.

Un lien étroit unissait désormais les deux seigneurs, jusque-là indépendants ou étrangers l'un à l'autre : le premier devenait le *vassal* du second, et le second le *suzerain* du vassal. Le vassal devait au suzerain le service militaire, de cour et de justice, et des *aides* ou contributions pécuniaires, consenties par eux dans certaines circonstances; le suzerain devait au vassal protection et défense contre tous ceux qui l'attaquaient. La loi de la recommandation devint bientôt générale. Désormais il n'y eut plus aucun bien qui ne fût recommandé; le *fief* ou *feod* remplaça l'alleu : de là

le nom de féodalité qui servit à désigner le nouvel état de choses, que nous voyons établi en France, à l'avènement des Capétiens. D'où vient le mot de *Fief*, *Feod?* Les historiens ne s'entendent pas entre eux. Les uns le font dériver du mot latin *fides* (foi); les autres de *fee-old*, terre de récompense, ou de *feh-old*, terre de service. — Mais cette question nous importe peu ici.

La féodalité se trouve pleinement constituée, du moment où, rejetant la domination austrasienne ou carolingienne qui lui rappelle l'invasion, elle choisit dans son sein un chef dont elle reconnaîtra la haute suzeraineté et qui sera pour ainsi dire sa tête. Quelle fut son organisation? Cette organisation reposa tout entière sur une hiérarchie complète, qui du roi descendait aux grands vassaux, des grands vassaux aux vassaux, et des vassaux aux vavassaux ou simples barons. En apparence, rien de plus régulier ni de mieux ordonné. Mais, si nous poussons plus avant notre étude, quelle confusion, quel chaos, quel mélange obscur de droits et de devoirs ne rencontrons-nous pas sur notre route, qui nous arrêtent, et nous expliquent les perturbations continues et les dissensions intestines, auxquelles la société du moyen âge fut si longtemps en proie! Deux ou trois exemples suffiront pour développer notre pensée.

Le même vassal souvent avait deux suzerains. Qu'un seigneur de Bourgogne acquît par héritage ou autrement un fief dans le comté de Champagne, il se voyait forcé d'obéir à la fois au duc de Bourgogne et au comte de Champagne. Si jamais la guerre venait à surgir entre ces deux grands vassaux de la couronne, il devait le service militaire à l'un et à l'autre: auquel donnera-t-il la préférence? Loyal vassal vis-à-vis du duc de Bourgogne, pour le comte de Champagne il sera un félon. Nous voyons de suite les conséquences qui résultent de cette organisation.

Le roi de France, chef de la société féodale, et de qui tous les seigneurs relèvent, peut devenir le vassal de son vassal, être astreint vis-à-vis de lui aux devoirs et aux services que lui impose la loi féodale. Que Philippe Ier acquière ou achète la vicomté de Bourges; celle-ci dépend du comte

de Sancerre : le comte de Sancerre devient le suzerain du roi; et cependant, dans la hiérarchie, il n'occupe par une place bien élevée. De là un conflit, qui peut amener de graves complications. Cette confusion des droits et des devoirs féodaux, nous la trouvons reproduite dans une foule de cas. Pourquoi s'étonner des luttes et des guerres sanglantes souvent, qui surtout au onzième siècle, « dans cet âge de fer, » ravagèrent le territoire, et ruinèrent les campagnes ainsi que les petites villes?

Ce ne fut pas seulement en France que s'établit la féodalité, avec son organisation enchevêtrée et obscure, avec les prétentions exagérées des seigneurs qui voulaient tout dominer ou tout détruire, au profit de leur autorité propre. Nous la voyons s'introduire en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et nous voyons aussi le roi d'Angleterre devenir, pour deux siècles et demi, le chef naturel et redoutable de la féodalité française, dans la lutte qu'elle engagea contre les rois Capétiens. Mais aussi de l'importation du système féodal au delà de la Manche résulta la grande charte, qui précéda les statuts d'Oxford. La grande charte et les statuts d'Oxford fondaient pour toujours, nous le savons, la puissance de l'aristocratie territoriale au détriment de l'autorité royale.

En Allemagne, elle s'organise également au lendemain de la conquête, qu'en avait faite Charlemagne. La Diète de Tribur, en 887, consolida tout d'abord son influence, en lui donnant l'élection des rois; et si, en 987 nous voyons chez nous les grands propriétaires du sol, ducs de Normandie et de Bretagne, comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse, élever de leur propre gré sur le trône un des leurs, le duc de France, au delà du Rhin, les ducs de Saxe, de Bavière, de Souabe et de Franconie, pour ne prendre que les plus importants, s'arrogèrent eux aussi le droit de pourvoir à la vacance du trône quand le roi venait à mourir. — Ce droit, la féodalité allemande ne s'en dessaisit jamais; et, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, elle resta libre de porter son choix sur la maison qui lui paraissait la plus disposée à subir docilement ses caprices. L'histoire tout entière

de l'Allemagne, si agitée et si troublée aux temps modernes, ainsi qu'au moyen âge, s'explique par la prépondérance continue que sut malheureusement conserver la féodalité.

Ce tableau sommaire du régime féodal ne serait pas complet, si nous ne disions un mot du château ou du manoir, dans lequel vivait le seigneur et qui personnifiait pour ainsi dire sa puissance. Qui dit en effet seigneur dit donjon; ces deux termes se lient l'un à l'autre dans notre imagination; et nous invoquons involontairement devant nos regards la montagne, sur laquelle s'élevait cet amas de pierres, entouré de fossés, et défendu par des mâchicoulis; « construction lourde et désagréable à voir souvent, mais toujours terrible et redoutable, autour de laquelle se groupaient, humbles et pour ainsi dire rampant à son ombre, quelques chaumières enfumées et qui cherchaient à se dissimuler sous la verdure. » Si la féodalité fut si longtemps menaçante, c'est qu'elle trouvait, dans les murailles de ses châteaux forts un abri toujours sûr contre l'ennemi du dehors : et sa puissance ne fut réellement abattue que quand s'écroulèrent, sous les édits des rois, ces masses de pierres qui l'avaient si longtemps défendue. — Quelle est l'origine du château-fort ?

Au moment des grandes invasions barbares, quand une partie du sol conquis se trouva divisée entre le chef de guerre et ses compagnons d'armes, ceux-ci, fidèles à leurs goûts, s'établirent en pleine campagne, le long des cours d'eau, dans les plaines et les vallées qui leur rappelaient la Germanie, d'où ils étaient sortis. Ils trouvaient dans la culture du sol tout ce qui pouvait satisfaire leurs besoins; et l'étendue comme la proximité des grandes forêts leur permettaient de se livrer aux plaisirs de la chasse. Les cités gauloises, riches de leur industrie et de leur négoce, se virent délaissées : le maître ne se montrait le plus souvent que pour pressurer les habitants, les soumettre à la rançon et en obtenir de l'argent. Au commencement du moyen âge, nous assistons donc à une importante révolution sociale qui s'opère dans l'Europe occidentale. Jusque-là les villes avaient tenu la première place ou plutôt la place unique

dans l'organisation sociale de l'empire romain ; les campagnes n'étaient rien. Avec les barbares, les campagnes acquièrent une certaine importance. Elles voient s'élever de nombreuses et grandes métairies, où le leude élève des troupeaux et cultive les céréales. Les métairies seront, comme plus tard les abbayes et les couvents, le berceau des villes nouvelles qui vont se fonder, d'abord simples villages, puis bourgades populeuses et enfin riches cités industrielles. Toutes les localités dont les noms se terminent en *villes* (*villæ*) ou court (*curtum*), ont cette origine. Les rois mérovingiens eux-mêmes préféraient, comme résidence, leurs riches métairies du nord aux grandes villes de la Seine.

Mais les invasions barbares ne s'arrêtèrent jamais, du cinquième au douzième siècle. En vain les Francs carolingiens avaient-ils établi un solide empire militaire entre l'Océan, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées ; cet empire fut souvent foulé par l'ennemi. D'abord les Arabes, puis les Sarrazins et les Normands, enfin les Hongrois, arrivèrent du sud, du nord et de l'est, se précipitant dans les larges plaines de la Garonne, de la Loire et de la Seine, et, par les routes que traçaient le Rhône ou le Rhin, pénétraient au cœur même du pays.

Contre ces invasions nouvelles il fallait se défendre. La royauté carolingienne déchue était impuissante à refouler l'ennemi. Chacun devait pourvoir à sa propre sécurité; et les seigneurs transportèrent, de la plaine ou de la vallée, sur le mont ou le sommet voisin, leurs demeures, qu'ils firent lourdes et massives avec fossés, pont-levis, portes, tours, créneaux, mâchicoulis et souterrains. La France se trouva bientôt hérissée, d'un bout à l'autre, de ces châteaux-forts ou castilles, qui arrêtèrent, il est vrai, les progrès de l'invasion, mais qui rendirent plus forte et, pendant longtemps inébranlable, la puissance féodale. Au centre du château s'élevait le *donjon*, tour crénelée dans laquelle veillait sans cesse un homme d'armes, pour signaler de loin l'arrivée des barbares. Le danger passé, le donjon subsista, dominant de toute sa hauteur le château et la vallée voisine, et person-

nifiant le pouvoir absolu du seigneur. C'était pour ainsi dire l'œil du maître, toujours ouvert sur l'étendue des domaines qui reconnaissaient sa volonté.

Telle est la féodalité, étudiée dans son origine et ses progrès, dans l'influence souvent funeste qu'elle devait avoir sur la suite de notre histoire nationale. Mais n'y a-t-il qu'à blâmer dans ce régime? Non; car son organisation, quelque défectueuse qu'elle fût, était un progrès sur l'état d'anarchie intérieure, qui du cinquième siècle s'était perpétuée jusqu'à Charlemagne. Le régime féodal avait au moins remplacé le désordre par un peu d'ordre. — Ajoutons qu'il eut aussi d'autres conséquences heureuses, dont bénéficia la société moderne et qui méritent d'être signalées.

LA FRANCE A L'ÉPOQUE DE LA FÉODALITÉ.



Domaine Royal en 987 et Duché de France

Les sept Grands Fiefs (ils sont écrits en Capitale droite.)

Echelle = $\frac{1}{12.000.000}$

Myriamètres

CHAPITRE VIII

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE LA FÉODALITÉ.

us comprendrons mieux les résultats généraux qu'eut odalité, si tout d'abord nous nous demandons quelle a a durée, et pendant combien de siècles elle s'est impo- la France. Qui dit féodalité, nous le savons, dit cette nisation politique et sociale, dans laquelle le pouvoir ouvait lié à la propriété : les grands propriétaires du taient les véritables maîtres de l'autorité publique, et égligeaient aucune occasion de le montrer, s'associant liguant entre eux, quand le grand suzerain prétendait oumettre à son obéissance. A ce titre, la féodalité a jusqu'à la fin du quinzième siècle. Louis XI a été son saire le plus acharné et le plus habile, et il a fini par iompher complètement. Mais avant Louis XI, nous à distinguer deux phases principales dans l'histoire tte féodalité; et après lui, nous aurons à signaler, jus- milieu du dix-septième siècle, les traces qu'elle a lais- après elle, et les tentatives multipliées que ses descen- déchus essayeront encore contre la royauté et la 1.

féodalité, que nous voyons dominer à la fin du dixième , a un nom propre : c'est la *féodalité territoriale.* e elle ont lutté les Capétiens directs, de 987 à 1328. moment, elle disparaît presque entièrement; mais à ace une seconde féodalité a surgi, non moins puis- et plus redoutable encore, la *féodalité apanagée,* sor- sein de la royauté elle-même, et contre laquelle s'élè-

veront les Capétiens Valois, jusqu'en 1477. Au moment où s'ouvrent les guerres d'Italie, elle a complètement disparu, elle aussi, et le nom même de féodalité n'a plus de raison d'être. L'employer au seizième siècle, c'est faire un non-sens historique; car le seul terme qui se puisse justifier, pour désigner la classe des grands ou les seigneurs, du règne de Charles VIII à celui de Louis XIV, est le terme d'*aristocratie*. Voyons comment s'est faite cette double transformation, envisageons, dans son ensemble, la plus grande partie de l'histoire intérieure de la France : nous nous expliquerons ainsi la plupart des grands événements qui se sont accomplis chez nous, jusqu'à la fin des temps modernes.

Cette association politique des grands propriétaires du sol, suzerains et vassaux, que rattachaient les uns aux autres des droits et des devoirs réciproques, avait fait la royauté capétienne. Aussi prétendait-elle toujours la dominer et ne jamais permettre aux descendants de Hugues-Capet d'empiéter sur les privilèges de ses membres. Les quatre premiers Capétiens ne purent que se résigne docilement à cette humble position, sauvegardés du reste par la protection de l'Église, à laquelle ils demandèrent tout d'abord aide et protection. L'Église sut comprendre, à cette époque, la noble mission qui lui était échue. Non-seulement elle prit fait et cause pour le roi qu'elle considéra et fit considérer toujours comme le chef véritable de la société féodale, mais encore elle chercha, par tous les moyens, à diminuer le despotisme des grands, à restreindre leur funeste action, à mettre un frein à leurs passions violentes; et elle réussit dans cette double tentative.

Sans doute, à la mort de chaque roi, les grands se réunissaient et déclaraient solennellement qu'ils consentaient à reconnaître son fils aîné, héritier légitime; mais jamais ils ne songèrent à lui disputer sérieusement le droit d'hérédité. Cependant quelques-uns de ces princes étaient bien faibles, bien discrédités aux yeux de la nation entière; Philippe Ier s'était même avili par sa conduite privée, au moment où son puissant vassal, le duc de Normandie, accomplissait des merveilles au delà de la Manche. Mais,

depuis longtemps déjà, la personne royale était sacrée : le roi était l'oint du Seigneur, et à ce titre il s'imposait à l'obéissance et au respect de tous. Si les grands rois capétiens, qui se succédèrent sur le trône de 1180 à 1285, purent venir facilement à bout de la résistance féodale, ils le durent en grande partie à l'appui désintéressé que l'Église prêta toujours à leurs aïeux.

Assurer l'indépendance et l'autorité morale de la royauté ne suffisait pas. La société tout entière souffrait des débordements et des scandales de la féodalité ; et les guerres intestines, qui ruinaient l'agriculture et le commerce, empêchaient toute amélioration matérielle de se faire dans la condition des pauvres habitants des campagnes. Il fallait, sinon faire disparaître complètement ces querelles et ces luttes armées, qui tenaient beaucoup trop à la vie féodale pour cesser immédiatement, mais du moins les modérer, les restreindre, et même les empêcher pendant un certain laps de temps. Ce fut là l'objet de la *trêve de Dieu*, qui suspendait, du mercredi au lundi soir de chaque semaine, les guerres privées et les rivalités violentes. Cette trêve de Dieu sera fidèlement observée, et deviendra dans les mains de la royauté, sortie de tutelle et désormais toute-puissante, la *Quarantaine-le-Roi*.

C'est avec Louis VI que commence à se faire sentir l'action directe du pouvoir royal, qui désormais va regarder face à face la féodalité, la combattre et en triompher. Philippe-Auguste, son petit-fils, lui portera les coups les plus rudes, en doublant l'étendue de ses domaines, et en jetant les bases d'une administration à la fois sage et énergique, que sauront faire respecter ses officiers et ses commissaires. Saint Louis élèvera plus haut encore la royauté en la sanctifiant; et quand Philippe le Bel s'éteindra au commencement du quatorzième siècle, la féodalité territoriale aura été morcelée et pour ainsi dire anéantie.

Malheureusement, les rois, en agrandissant leurs domaines, aux dépens des anciennes familles territoriales, ne surent pas conserver religieusement ces précieuses acquisitions qui leur assuraient la puissance et l'autorité. Ils imitèrent

les rois mérovingiens ou carolingiens, en commettant la faute de démembrer leurs états au profit de leurs fils cadets, de leurs frères ou de leurs neveux. Bientôt, à côté de la royauté, ainsi amoindrie et affaiblie dans son action, s'éleva une féodalité nouvelle, composée des princes du sang, qui ne devaient pas tarder à oublier leur origine, les droits rigoureux auxquels ils étaient tenus. Ce fut la féodalité apanagée, du nom d'*apanages*, par lequel on désignait les cessions de territoires faites aux princes royaux. A la fin du quatorzième siècle, elle comptait dans son sein le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, le duc de Berri, le duc d'Anjou, le duc de Bourbon, c'est-à-dire les propriétaires les plus riches et les plus puissants du royaume. La féodalité territoriale avait trouvé son chef naturel dans le duc de Normandie, devenu roi d'Angleterre; et les Plantagenets furent, pour la plupart, de rudes jouteurs, contre lesquels les Capétiens eurent fort à faire; — la féodalité apanagée trouva le sien dans le duc de Bourgogne, devenu maître et seigneur de l'Artois, des Flandres, du Luxembourg, des Pays-Bas Belges et Bataves, et que ses immenses domaines avaient fait surnommer le *Grand-duc d'Occident*. Peu s'en fallut que cette funeste maison de Bourgogne n'amenât la ruine complète du royaume et de la royauté. C'était Philippe le Bon qui avait tramé, de concert avec Isabeau de Bavière, le honteux et désastreux traité de Troyes (1420); et nous savons que pendant près de dix ans il ne fut plus question en Europe de la France, ni de sa dynastie nationale. Les Valois, sortis du sein de cette féodalité, comme les Capétiens directs étaient sortis du sein de la féodalité territoriale, en avaient malheureusement aussi épousé les rancunes et les passions : et, désertant l'appui de la nation, qui seule pouvait à ce moment les protéger, ils s'étaient complètement livrés à leurs pires ennemis.

Instruit par l'expérience, Charles VII, suivant l'exemple déjà donné par son aïeul Charles V, reviendra à l'alliance du tiers-état. Jeanne d'Arc et Jacques Cœur lui rendront, l'une son royaume, l'autre les moyens propres à exercer son autorité; et, devenu le roi victorieux, il se montrera sévère,

t implacable envers les apanagés qui voudront encore agi-er les provinces. Mais ce fut Louis XI surtout qui réussit à lébarrasser la royauté et le royaume de ses ennemis tou-ours menaçants; son père les faisait jeter dans la rivière, ousus dans des sacs : lui les fera monter sur l'échafaud. près une lutte de seize ans, il verra la maison de Bour-gogne disparaître, et entraîner dans sa chute un grand nombre d'autres maisons secondaires; il aura doublé ses domaines, et sa fille Anne de Beaujeu mettra bientôt la dernière main à l'œuvre qu'il a si heureusement accomplie en réunissant à la couronne le duché de Bretagne. Désormais c'en est fait de la féodalité ; elle a pour toujours abdiqué; elle n'existe même plus, car le roi est maître des trois quarts du territoire.

La féodalité s'appuyait sur la possession du sol; — le sol dès cette époque appartient à la royauté; la féodalité disparaît donc avec le principe même de la propriété, qui lui avait donné naissance.

Néanmoins un parti des grands subsistait encore, influent et nombreux, jaloux surtout de recouvrer une partie de ses anciens priviléges. Forcé de se soumettre aux ordres du roi, entraîné avec lui dans les brillantes expéditions d'Italie, il ne marchanda pas d'abord les services que l'on récompensa par des gouvernements de provinces, des honneurs et des pensions. Tout alla bien tant qu'une main ferme dirigea les affaires. Mais que des troubles intérieurs viennent à surgir, que la royauté faiblisse et perde de son prestige, les seigneurs, dépossédés de leur puissance territoriale, mais pourvus d'importantes attributions politiques et administratives, vont reparaître. Ce sera l'*aristocratie* tapageuse et rebelle des seizième et dix-septième siècles, que les guerres de religion auront favorisée dans ses convoitises, qui tentera un moment de chasser du trône le roi légitime pour lui substituer un de ses membres, comme cela s'était fait en 987. Henri IV, Richelieu et Mazarin auront beaucoup de peine d'abord à la contenir, puis à l'abaisser, enfin à la ruiner complètement. C'est contre l'*aristocratie* formée par les anciens gouverneurs de province, que les Bour-

bons devront engager la lutte ; c'est pour elle que Richelieu dressera l'échafaud et que Mazarin ouvrira les prisons; mais elle finira par diparaître complètement, quand Louis XIV, arrivé à sa majorité, « entrera de plain-pied dans le pouvoir absolu. »

La royauté devenant absolue et despotique, il n'y a plus aucune place pour une *aristocratie;* car ce terme implique toujours l'exercice du pouvoir souverain par un parti privilégié. Dès lors à l'aristocratie, déchue et ruinée, succédera la simple *noblesse*, qui n'aura d'influence que celle que donnieront la naissance et les fonctions souvent insignifiantes de la cour. Devenus courtisans, les seigneurs empliront les salons de Versailles ; toute leur ambition se bornera à obtenir un gracieux sourire du grand roi, et le suprême honneur sera de tenir le bougeoir à son petit coucher.

Néanmoins sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, la noblesse jouira encore de privilèges étendus qui en feront une caste à part. Le roi sera tout, car il aura tout nivelé sous sa domination souveraine; mais il laissera, comme compensation aux descendants de l'ancienne aristocratie, des droits particuliers qui maintiendront une inégalité choquante entre les différents ordres de l'état : les nobles ne payeront pas l'impôt, et s'exempteront des charges qui pèsent sur la bourgeoisie ; ils auront une juridiction spéciale, et les rigueurs de la loi les épargneront trop souvent. Mais bientôt surgira la Révolution française, qui transformera une dernière fois la situation intérieure de la France, pour arriver quelques années plus tard à transformer le monde civilisé. Elle écrira en tête de la première Constitution, imposée par la nation et acceptée par la royauté, ces trois mots sacramentels qui résument le progrès et la civilisation même : Liberté, Égalité, Fraternité ; et aujourd'hui nous n'admettons plus d'autre supériorité ni d'autres privilèges que ceux du génie, de l'intelligence et des services rendus au pays. Sans doute il y a encore une noblesse, fidèle à ses anciennes traditions qui font toujours sa gloire et sa force, mais désormais fondue dans la grande démocratie française, dont tous les membres, jouissant des mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs,

concourent également à la prospérité et au relèvement de la patrie commune.

C'est ainsi que tout se lie et tout s'enchaîne dans l'histoire : et ce tableau rapide, qui résume l'ensemble des grands évènements intérieurs accomplis chez nous, du moyen âge à nos jours, a l'avantage de faire passer sous nos yeux les changements opérés pendant plusieurs siècles dans la nature du gouvernement en France, et de nous faire comprendre une des conséquences, les plus intéressantes à connaître, qu'eut la féodalité territoriale du onzième siècle. Félicitons-nous de ces résultats, et surtout soyons heureux de l'état de choses que nous voyons se développer aujourd'hui chez nous : car c'est un spectacle bien fait pour satisfaire notre légitime amour-propre, alors que nous voyons encore l'Angleterre et l'Allemagne soumises en grande partie à l'influence de cette vieille aristocratie féodale, que les bouleversements accomplis depuis 1789 n'ont pu transformer complètement.

Quelle a été l'origine de la féodalité au sein de ces deux derniers états, et comment pouvons-nous nous expliquer sa durée, en même temps que le rôle prépondérant qu'elle a su y conserver jusqu'à nos jours? Il y a quelque intérêt à comparer la situation intérieure de ces deux pays voisins de la France, à celle de la France elle-même, pour comprendre les différences que nous avons à signaler dans leur histoire. En Angleterre, la féodalité territoriale date, nous l'avons vu, de l'invasion normande, faite en 1066 par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, vainqueur de l'armée saxonne et de son chef, Harold, à la sanglante bataille de Hastings. Guillaume, devenu roi de la Grande-Bretagne, s'occupa aussitôt de dépouiller les nobles Saxons ou *Thanes*, au profit de ses barons et des moindres soldats de son armée. Il n'y eut si petit archer qui ne reçut pour récompense un fief. « Les bouviers de Normandie et les tisserands de Flandre ne tardèrent pas à devenir d'illustres barons; Bonvilain et Bouttevilain, Trousselot et Troussebout, Œil-de-Bœuf et Front-de-Bœuf, Guillaume le Charretier, Hugues le Tailleur, Guillaume le Tambour, tels furent les noms portés

par les ancêtres de la plus fière aristocratie du monde. » L'Angleterre se trouva bientôt divisée en soixante-deux mille cinq cents fiefs de chevaliers, qui contenaient chacune environ cent vingt acres; Guillaume lui-même prit plus de quatorze cents manoirs; Eudes, son frère, près de cinq cents; le breton Alain Fergent en eut quatre cent quarante-deux, et Guillaume de Varennes deux cent quatre-vingt-dix-huit.

Cette conquête de l'Angleterre par l'armée normande est peut-être, dans l'histoire générale, l'exemple le plus terrible de ce que peut être une invasion, et des maux qu'elle amène avec elle. Le peuple vaincu fut complètement dépouillé; tous ceux qui refusèrent de se soumettre furent poursuivis, traqués comme bêtes fauves et mis à mort; les *outlaws* se multiplièrent dans les forêts du centre et du nord, et l'un d'eux, *Robin des Bois*, est resté célèbre dans les annales populaires des Saxons. Des mesures d'une atrocité inouïe vinrent compléter l'œuvre sanglante de la conquête : la loi de l'*anglaiserie*, la loi du *couvre-feu*, les édits multipliés sur les *forêts*, et enfin le *Doom's day book* jetèrent par tout « la plus saine terreur », et empêchèrent désormais tout soulèvement, qui eût pu sérieusement compromettre l'œuvre impitoyable des vainqueurs.

Cette puissante féodalité territoriale, implantée en Angleterre, n'était comme organisation que la reproduction de celle que nous avons vue s'établir en France. Mais là-bas, au delà de la Manche, elle dépendait immédiatement du roi, qui l'avait créée, tandis qu'en France, c'était la féodalité qui avait fait la royauté capétienne. Pendant l'espace d'un siècle ou d'un siècle et demi, les féodaux normands restèrent fidèles et soumis à ces liens de vassalité qui les rattachaient à la couronne; mais peu à peu l'exemple de ce qui s'était passé en France, excita leurs convoitises et leur ambition. Ils s'émancipèrent de la tutelle royale, profitant des fautes, de la faiblesse ou de l'imbécillité de quelques-uns des Plantagenets; ils appelèrent à leur aide les Saxons, les vaincus de la veille, et, de concert avec eux, imposèrent à la royauté d'abord la grande charte, puis les statuts d'Oxford. Le gouvernement constitutionnel était fondé, et la mo-

narchie absolue entravée désormais dans sa marche et son développement. La *loi des substitutions* vint pour toujours assurer la puissance territoriale des grandes familles propriétaires du sol; et, aujourd'hui encore, la situation intérieure de la Grande-Bretagne est à peu près la même qu'à la fin du moyen âge. Mais jusqu'en 1328, le roi d'Angleterre, quoique déchu de son ancien pouvoir, maître encore de possessions nombreuses en France, n'en resta pas moins le chef de la féodalité territoriale française; et c'est en le ruinant que les Capétiens directs purent ruiner les seigneurs féodaux du royaume.

En Allemagne, la féodalité a fait plus encore, car elle a créé ce morcellement territorial et politique qui, même aujourd'hui, s'oppose et s'opposera longtemps encore à l'unité de l'empire allemand, rêvée par tant d'hommes d'état. En 887, à la diète de Tribur, les seigneurs allemands avaient choisi un roi national, Arnulf, en même temps que les seigneurs français prenaient, eux aussi, un des leurs, Eudes comte de Paris.—Mais en Allemagne jamais la féodalité n'abdiqua le droit, qu'elle s'était arrogé, de nommer un successeur au prince défunt, au détriment souvent de l'héritier légitime. La légitimité alors, comme plus tard, comme toujours, consistait dans la libre élection du roi faite par l'ensemble des grands propriétaires du sol.—Quand le représentant d'une grande famille arrivait au trône, il essayait bien d'y perpétuer sa race, et nous assistons du dixième au douzième siècles à plusieurs tentatives de ce genre, avec les maisons de Saxe, de Franconie et de Souabe. Les Othon, les Henri, et les Frédéric fondèrent de véritables dynasties. Mais, en 1250, le grand interrègne, qui dura 23 ans, ruina le pouvoir impérial; les féodaux usèrent largement des droits qu'ils avaient revendiqués, et plus tard même, au milieu du quatorzième siècle, ils firent promulguer à l'empereur Charles IV de Luxembourg la *Bulle d'or*, qui légitimait à jamais leurs droits et leurs privilèges (1356). La Bulle d'or fixait en effet d'une manière précise le nombre des électeurs qui devaient prendre part à la nomination de tout nouvel empereur, et consacrait les usurpations des

sept plus puissants seigneurs « *en l'honneur des sept chandeliers de l'Apocalypse.* » Il y eut trois électeurs ecclésiastiques: les archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence; et quatre laïques: le comte palatin du Rhin, le margrave de Brandebourg, le duc de Saxe, et le roi de Bohême. — Ces électeurs étaient déclarés héréditaires et perpétuels, véritables rois en face de l'empereur électif, qu'ils avaient choisi; leurs états ne pouvaient être ni démembrés, ni partagés; leurs domaines devaient passer en ligne directe à leurs fils aînés. Cette constitution politique dura jusqu'au dix-neuvième siècle, et aujourd'hui l'Allemagne, quoi qu'elle fasse, continue de subir les conséquences de ce régime né de la puissance féodale au moyen âge.

Quant à l'Italie et à l'Espagne, elles nous offriraient un spectacle identique à ce que nous venons de constater en Angleterre et en Allemagne, si nous avions à nous y arrêter quelque peu.

Mais revenons à la féodalité territoriale française, et voyons quelles traces durables elle a laissées chez nous de son ancienne domination. Malgré les défauts et les vicesde son organisation, le régime féodal marquait un grand progrès accompli dans la situation intérieure du royaume. Avec lui déjà commençait à naître et à se développer une seule et même nation, la nation française. Jusque-là, il n'y avait eu pour ainsi dire que des peuples conquérants, vivant à côté des peuples vaincus: Romains, Gaulois, Burgondes Francs Mérovingiens, Francs Austrasiens, Aquitains, etc. Autant de races distinctes, ennemies et rivales qui se faisaient souvent une guerre acharnée. Tous ces noms tendent à disparaître; celui de Français seul survit, et nous ne voyons que des suzerains et des vassaux, rattachés les uns aux autres par des devoirs et des droits réciproques, groupés autour du même pouvoir, qu'ils combattent parfois il est vrai, mais que toujours ils savent respecter. Désormais la terre seule qu'ils possèdent suffira pour les distinguer: de là l'origine des titres de noblesse, des armoiries et du blason; et le blason donnera lui-même naissance à une science bien compliquée, la *science héraldique*, chargée de

reconnaître et d'expliquer les armoiries des nombreuses familles seigneuriales qui se sont unies entre elles, mêlant leurs armes, comme elles ont mêlé leur sang et confondu leurs forces.

Ce sont surtout les croisades qui rendirent l'usage des armoiries très-commun. Au milieu de cette multitude de chevaliers couverts de fer, il était indispensable d'adopter pour se reconnaître quelque signe caractéristique. Les romans de chevalerie, qui datent pour le plus grand nombre de l'époque des croisades, sont remplis de descriptions d'armoiries. A partir du douzième ou du treizième siècle, les armoiries devinrent héréditaires: elles variaient souvent en raison de l'acquisition de nouveaux domaines, de nouveaux titres ou de nouvelles charges. Les rois de France autorisèrent quelquefois des familles françaises ou étrangères à porter des fleurs de lis dans leurs armes; et, en 1389, Charles VI, dit Froissart, donna à son cousin germain, messire Charles d'Albret, *deux quartiers des armes de fleurs de lis* de France. Nous verrons plus tard que les villes émancipées ou communes, et même les roturiers, voulurent aussi avoir leurs armoiries, empruntées le plus souvent à la corporation qui y dominait, ou tirées des instruments d'un métier. Quant aux noms nouveaux qui servirent à désigner les manants, serfs ou villains, ils se tirèrent de quelque signe physique, de l'âge, du lieu de naissance ou d'habitation, du caractère de la profession ou de quelque cause accidentelle. Tels sont les noms de Leroux, Lenoir, Levilain, Lejeune, Levieux, Lenormand, Lebreton, Lebon, Lebrun, Lemauvais, Lefèvre, Lebarbier, etc.

Pénétrons un peu plus avant dans la vie du seigneur, et suivons-le dans son manoir. Demandons-nous si l'existence qu'il mène aux côtés de la châtelaine, entouré de ses enfants et des siens, abrité sous le large manteau d'une cheminée monumentale, n'a pas contribué à lui rendre plus douces les jouissances de la vie de famille, à diminuer en lui les passions violentes et les mauvais instincts, à le détacher souvent de cette vie aventureuse et pleine de périls, qui l'entraînait par les grands chemins et au delà des mers.—

Le seigneur ne pouvait toujours guerroyer. Il lui fallait, pendant les mauvais jours et les longues soirées de l'hiver, se borner au repos, et, contre l'invasion de l'ennemi, ou dans la crainte d'un péril imminent, s'abriter derrière ses murailles et vivre dans la retraite.—C'est donc la *vie de famille* qui commence, avec ses jouissances intimes et douces, qui favorisent l'éclosion de sentiments nouveaux, humains, généreux et tendres; et la châtelaine, par sa grâce et ses attraits, par le charme continu de sa présence, ne contribuera-t-elle pas, dans une large part, à faire de son grossier et violent époux ce chevalier modèle, qui, pour la défense du faible et de l'opprimé, ne craindra pas de s'engager dans les plus grands périls?—Élevés à cette école, les enfants grandiront, sentiront naître en eux des pensées qui sans doute n'auraient pu germer dans l'esprit de leur père. D'abord l'amour maternel, puis les devoirs que leurs charges d'écuyers et de pages les forceront de remplir auprès des plus belles châtelaines, enfin le culte qu'ils professeront pour celles qu'ils auront choisies comme dames de leurs pensées, tout adoucira leurs mœurs, polira leur esprit, ouvrira leur cœur à de douces et aimables impressions; et la galanterie chevaleresque trouvera bien souvent dans les tournois une occasion de s'étaler avec éclat.

On voyait des champions faire parade de leur *servage d'amour* et n'apparaître *qu'enchaînés* dans la lice. Si, dans la chaleur du combat, le gage qu'une dame avait donné à son chevalier passait au pouvoir d'un autre, elle s'empressait de le remplacer. On raconte que sur la fin d'un tournois, en France, « les dames se trouvèrent si dénuées de leurs atours, que la plus grande partie était en pur chef ou tête nue; elles s'en allaient les cheveux sur leurs épaules, et leurs cottes sans manches: car toutes avaient donné aux chevaliers, pour les parer, guimpes et chaperons, manteaux et camises, manches et habits. Quand elles se virent à tel point, elles en furent ainsi comme toutes honteuses; mais sitôt qu'elles virent que chacune était dans le même état, elles se mirent toutes à rire de leur adventure, car elles avaient distribué leurs joyaux et leurs habits de si grand cœur aux

chevaliers, qu'elles ne s'apercevaient de leur dénûment et dévêtement. »

L'influence de la femme a donc été toute-puissante dans la société féodale; et cette influence devait être avant tout féconde en précieux avantages, pour amener la transformation de ces mœurs encore grossières et barbares que nous signalions au dixième siècle. — C'est à la femme aussi que l'on doit sinon l'origine, du moins le caractère propre de cette institution féodale, que l'on ne peut se rappeler de nos jours sans une certaine émotion, et qui fut une des plus belles que nous ait léguées l'histoire du moyen âge: nous voulons parler de la *Chevalerie*. — Le chevalier, en effet, subissait avant tout l'ascendant de la dame de ses pensées; et, dirigé par ces deux sentiments qui alors étaient tout pour lui, la religion et l'amour, il a fait, on ne peut le nier, de grandes et admirables choses. Quand, un soir d'hiver, le troubadour ou le trouvère venait frapper à la porte du château, et, s'asseyant dans la grande salle où la famille du seigneur était réunie, racontait de mémoire, comme autrefois les aèdes grecs, les faits d'armes et les exploits d'un héros que sa dame avait inspiré, il était toujours sûr d'être écouté avec attention ou sympathie, et de trouver autour de lui des jeunes âmes, dans lesquelles son enseignement poétique allait jeter des semences prêtes à germer,

La chevalerie s'emparait de l'enfance et de la jeunesse par l'éducation, de l'homme par les devoirs qu'elle lui imposait et les sentiments qu'elle lui inspirait. Dès l'âge de sept ans, le futur chevalier était attaché à un châtelain et à une châtelaine comme *page*, *varlet*, *damoiseau*, *ou damoisel*. « Il les suivait à la chasse, lançait et rappelait le faucon, maniait la lance et l'épée, s'endurcissait aux plus rudes exercices, et, par cette activité incessante, se préparait aux fatigues de la guerre et acquérait la force physique nécessaire pour porter les lourdes armures du temps. L'exemple d'un seigneur qu'on présentait comme modèle de chevalerie, les hauts faits d'armes et d'amour que l'on racontait le soir dans la salle où étaient suspendues les armes des chevaliers, et qui était pleine de leurs souvenirs; parfois aussi

les chants d'un troubadour qui payait l'hospitalité du seigneur par quelques canzones en l'honneur du paladin de Charlemagne et d'Arthur; voilà l'éducation morale et intellectuelle que recevait le jeune homme. Il gardait dans sa pensée un certain idéal de chevalerie qu'il devait chercher un jour à réaliser.» A quinze ans le page devenait écuyer, et, à vingt et un ans, il se préparait à recevoir l'ordre de la chevalerie par des cérémonies symboliques; le bain, signe de la pureté du corps et de l'âme, la veillée d'armes, la confession souvent à haute voix, la communion précédaient la réception du nouveau chevalier. Couvert de vêtements de lin blancs, autre symbole de pureté morale, il était conduit à l'autel par deux chevaliers éprouvés, qui étaient ses parrains d'armes. Un prêtre disait la messe et bénissait l'épée. Le seigneur qui devait armer le nouveau chevalier le frappait de l'épée en disant: «Je te fais chevalier, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.» Il lui faisait jurer de consacrer ses armes à la défense des faibles et des opprimés: puis il lui donnait l'accolade et lui ceignait l'épée. Les parrains d'armes armaient le nouveau chevalier des diverses pièces de l'armure, et lui chaussaient les éperons dorés, signe distinctif de la dignité de chevalier. La cérémonie se terminait souvent par un tournois.

La chevalerie a exercé une profonde influence sur les mœurs et les caractères. Les nations modernes, et la France surtout, où se développa cette institution, lui ont dû des qualités et des vertus que l'antiquité ignora toujours. D'abord c'est la *loyauté*, qui était comme le fond du caractère du chevalier; puis la *courtoisie*, qui était le raffinement de la loyauté chevaleresque, car elle inspirait à l'égard de l'ennemi même une conduite pleine de délicatesse et de prévenances. L'*amour exalté*, le *culte de la femme*, fut encore un des résultats de la féodalité; car la chevalerie se fit toujours gloire d'honorer la femme, la vengeant ainsi du dédain et du mépris que l'antiquité tout entière avait le plus souvent professés pour elle. — « Les femmes rendaient à la chevalerie les services qu'elles en recevaient. Elles soutenaient souvent de leur présence le courage de leurs chevaliers, et, comme

les femmes des Germains, venaient les assister jusque sur le champ de bataille et panser leurs blessures. » — Il était d'un usage commun, dit un historien de la chevalerie, que les dames ou damoiselles du plus haut parage apprissent la chirurgie pour se rendre utiles à leurs pères, maris ou parents, qui couraient à tout moment le danger d'être blessés dans les combats, tournois ou joutes. — On ne peut nier l'influence que la chevalerie a exercée sur les relations entre les deux sexes. C'est là qu'il faut chercher le principe de la galanterie moderne, inconnue à l'antiquité, et citée avec raison comme un des traits caractéristiques des mœurs de la société française.

« La galanterie, dit Montesquieu, n'est point l'amour, mais elle est le délicat, le léger, le perpétuel mensonge de l'amour. »

Enfin, terminons en disant que la chevalerie a surtout donné naissance au sentiment de l'honneur, qui eut parfois ses excès, mais qui fut depuis si fécond en vertus. — *Loyauté, courtoisie, honneur, galanterie, culte et respect de la femme*, ce sont bien là les caractères qui distinguent, entre toutes, la nation française, et qui la rendent si supérieure, moralement, à toutes les autres. Nous avons donc eu raison de dire que la féodalité n'exerça pas seulement une influence funeste, mais qu'elle eut aussi et surtout pour l'avenir d'heureux et féconds résultats, auxquels plus que jamais nous devons nous attacher, pour ne pas les laisser disparaître.

CHAPITRE IX

ÉMANCIPATION DES COMMUNES ET ORIGINE DU TIERS ÉTAT.

La *Féodalité* a été, au moyen âge, la première des ennemies que la royauté capétienne dut combattre et vaincre pour établir solidement son autorité et faire respecter son pouvoir; — la *Nation* est, nous ne dirons pas la première alliée, mais l'alliée la plus précieuse et la plus fidèle que cette même royauté rencontra pour l'aider dans la lutte et la revendication de ses justes droits. Déjà l'Église avait beaucoup fait pour elle, en lui assurant la continuité du pouvoir et l'hérédité de la couronne; mais il lui fallait plus encore: il lui fallait être la maîtresse chez elle et dominer sur tout le territoire national. Dans la seconde partie de cette œuvre, ce fut la nation qui vint seconder ses efforts, assurer son triomphe, et la soutenir de son approbation et de ses lumières, pour la bonne gestion des grands intérêts publics.

La nation?—mais qu'était-elle à ce moment? Existait-elle même au sein de cette société féodale? nulle part nous n'en reconnaissons la trace, et son nom est complètement inconnu. A la suite de quels évènements la voyons-nous donc surgir tout à coup, pour arriver à prendre, elle aussi, sa place au soleil, se poser en face de la féodalité comme une adversaire, avec laquelle il faudra bientôt compter, et se tenir aux côtés de la royauté pour veiller à son salut?

Au neuvième siècle, à cet âge de fer que nous avons essayé de décrire et de caractériser dans ses traits principaux, il n'y avait aucune place pour ce qui n'était ni les grands ni le clergé. Dans cette hiérarchie féodale, qui descend de la royauté au plus simple chevalier banneret, nous aperce-

vons bien, suivant l'expression du chroniqueur, « ceux qui combattent et ceux qui prient »; mais où sont les autres, «ceux qui travaillent pour nourrir leurs maîtres, » qui fécondent le sol de leurs sueurs et créent péniblement la richesse nationale? Les *autres* n'existent pas aux yeux des seigneurs; car ils forment encore la masse des vaincus, la foule des déshérités qui végètent dans les champs sous le nom de *villains* et de *serfs*, et qui, sous celui de *roturiers*, peuplent les quartiers les plus malsains des villes. — Et cependant c'est bien là qu'est la *nation*, cette force vive et féconde de tout état qui veut vivre et durer; car elle seule assure par le travail la prospérité naturelle de tous, et concourt pour une grande part à assurer la grandeur commune.

C'est de cette nation même, à laquelle on refusait le droit de tenir sa place et d'être quelque chose, que sortira le salut de la royauté. C'est elle qui viendra fièrement s'imposer à la société féodale, et former pour ainsi dire le noyau de cette première nationalité française, dont nous sommes aujourd'hui si fiers. Sous le nom de *tiers état* ou de *bourgeoisie*, nous allons la voir grandir, prendre une place importante dans les affaires publiques, et préparer le grand mouvement de 1789.

Mais d'où sortira d'abord la nation? Est-ce des campagnes? Est-ce des villes? — Des campagnes? Il ne faut pas l'espérer : c'est là que se fait sentir la dure domination du seigneur; c'est là que s'élève le château féodal, et, au-dessus de lui, le donjon redouté de tous; et c'est là que vivent séparés les uns des autres, parqués pour ainsi dire chacun dans sa chaumière, les serfs de la glèbe, courbés tout le jour sur le sol qu'ils cultivent, et qui ne se sentent point soutenus parce qu'ils sont isolés.

Jetons un rapide coup d'œil sur la situation des campagnes au moyen âge, et voyons pourquoi elles durent le plus souvent rester à l'écart de ce grand mouvement d'émancipation qui partit des villes.

Dans l'antiquité, disions-nous, le rôle des campagnes est nul : les villages et les bourgs n'existent même pas; partout on ne rencontre que des maisons isolées, des fermes,

villæ, que font valoir les esclaves accouplés ensemble, et que dirige un esclave gardien, souvent plus dur et plus impitoyable que le maître. — Avec le moyen âge, une influence salutaire se fait sentir : le christianisme adoucit les mœurs, répand peu à peu dans le monde ce principe d'égalité commune qu'ignorait l'antiquité ; et les barbares qui, chez eux, en Germanie, ne connaissaient point l'esclavage, ne tentent pas de le maintenir dans les propriétés qu'ils acquièrent en Gaule. C'est ainsi que les anciens esclaves deviennent les *serfs*, attachés non plus comme autrefois à la personne du maître, mais au sol, *adscripti glebæ*, pouvant se marier, fonder eux aussi une famille, amasser un pécule, et trouver dans l'église voisine un refuge toujours assuré contre la tyrannie du château féodal.

Mais tous les serfs ne sont pas égaux entre eux : du sixième au dixième siècle on voit des rangs s'établir, et comme des classes distinctes se former. Retiré dans son manoir, le seigneur ne s'occupe ni de la culture de son champ ni de celle de ses vignes ; à la tête des serfs qui remplissent ses domaines, il place un d'entre eux, qui lui paraît le intelligent et le plus actif, et lui confie l'administration ou la gestion d'une villa ou métairie : c'est le *villain*. Souvent même il consent à distraire de ses propriétés quelques parcelles étendues qu'il lui donnera à ferme, moyennant un revenu ou cens annuel ; ce sont les terres censives qu'exploitent les *colons*, d'où procèdent les fermiers et les métayers de nos jours. Ainsi *serfs* au bas de l'échelle, *villains* au-dessus et enfin *colons*, c'est bien là une hiérarchie, mais la hiérarchie du travail et de la souffrance, dont tous les membres étaient soumis aux caprices du maître ou aux droits arbitraires du seigneur, que le temps n'avait fait que multiplier.

De ces droits, les plus importants à connaître sont : la *taille*, les *corvées*, les *banalités*, les *droits utiles* et les *droits honorifiques*. La *taille* n'est pas la même pour tous les serfs d'un domaine seigneurial : pour les uns elle est fixe, et elle n'est payable qu'une fois l'an ; pour les autres, elle dépend de la volonté du seigneur, qui peut la demander quand il veut, et aussi forte qu'il veut. — La taille en outre revêt

ne foule de formes qui s'appellent le *surcens*, le *champart*, le *od*, le *brennage*, la *moute*, le *moutonnage* et le *porcage*. Le *urcens* était une rente perpétuelle et non rachetable, dont la erre était grevée envers le fief; le *champart* était un droit n vertu duquel le seigneur prélevait sur une terre labourable une certaine quantité de céréales, avant que le cultivateur pût rien enlever; — le *lod* était un droit de mutation à payer; — e *brennage*, un impôt en grains, affecté à la nourriture des meutes seigneuriales; la *moute*, un impôt perçu sur le grain que le tenancier faisait moudre au moulin du seigneur; — le *moutonnage* et le *porcage*, un impôt en argent ou en nature sur les bêtes ovines ou porcines, etc. — Les *corvées* n'étaient pas moins onéreuses ni moins multipliées que les *tailles* : transport par voitures du grain, des vins, des bois et autres objets nécessaires au seigneur; enlèvement, charriage et étente de ses fumiers, labourage de ses terres, ensemencement et sarclage de ses blés, coupe de ses foins, entretien de ses vignes, pacage de ses bestiaux, entretien de ses bâtiments, de ses jardins, de ses clôtures; fourniture de certains objets de ménage, etc., etc. Sur les sept jours de la semaine, un devait être consacré au repos, et trois au moins au service du seigneur : que restait-il au colon ou au serf tenancier, pour cultiver ses terres? Et nous ne parlons pas des dîmes, qui constituaient une charge non moins lourde.

Les *banalités* donnaient au seigneur le droit de forcer tous les serfs, villains et colons de ses domaines, à se servir de son *four*, de son *grenier*, de son *moulin*, de son *puits*, de sa *fontaine*, moyennant redevance.

Les *droits utiles* comprenaient le droit de *péage* et de *rouage*, payés par les passants et les rouliers; le droit de *gîte*, le droit de *prise*, le droit de *crédit*, en vertu desquels le colon était tenu de loger et d'héberger gratis son seigneur, de lui vendre, au prix qu'il avait fixé lui-même, les denrées à sa convenance; de ne réclamer le prix de ses marchandises que dans un délai assez long, que s'accordait toujours le seigneur.

Les *droits honorifiques* n'étaient qu'une constatation de la

suzeraineté seigneuriale; mais ils donnaient lieu aux pratiques les plus étranges et les plus futiles. « A Mareuil en Brie, les nouveaux mariés devaient au seigneur une balle à jouer de trente-deux carreaux et de neuf couleurs. — A Remiremont, les tenanciers de l'abbesse lui devaient un plat de neige, le 24 juin; — les tenanciers de l'abbé de Nogent lui devaient, chaque année à Noël, à Pâques et à la Pentecôte, une rissole ou gâteau farci d'un hachis de veau cuit dans l'huile; et la rissole devait être apportée sur un cheval isabelle, sans oreilles, avec une queue courte et suivi d'un chien également sans oreilles. »

Or, ce ne sont pas là toutes les charges qui pèsent sur l'habitant des campagnes. Ces charges, en effet, étaient infinies, variaient de province à province, de seigneurie à seigneurie; et nous savons qu'aux onzième et douzième siècles, il y avait en France plus de cent mille fiefs, et que chaque fief avait ses droits particuliers.

Combien de temps dura cet état de choses? On pourrait dire jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie. Sans doute avec le temps tout s'adoucit et tout s'améliore; le progrès se fait lentement, et sûrement; mais, ne l'oublions pas, si la royauté triomphe de la féodalité et de l'aristocratie, si le seigneur aux temps modernes a perdu cette puissance territoriale et politique qu'il avait si longtemps exercée, il n'en resta pas moins jusqu'en 1789 un privilégié, un propriétaire du sol arable et des champs; et, jusqu'en 1789, il sut conserver ses droits sur les habitants des campagnes, refusant même d'émanciper les serfs, malgré l'exemple et les édits de la royauté. Philippe le Bel, en 1311, et Louis X le Hutin, en 1315, avaient accordé la liberté aux serfs du domaine royal; en 1779, par un édit daté du 8 août, Louis XVI dut intervenir personnellement pour abolir le servage dans toute l'etendue du royaume, et forcer la main aux seigneurs qui, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, s'étaient obstinés à maintenir dans leurs propriétés ces tristes souvenirs du moyen âge. Quant à ces droits utiles ou honorifiques, qui pesaient si lourdement sur les colons, il faut attendre la nuit du 4 août pour les voir complètement disparaître.

Et quel parti les grands tiraient-ils de la terre qu'ils retenaient presque tout entière entre leurs mains? Nous pouvons nous en faire une idée précise par le témoignage que portait Arthur Young en 1787, à la veille même de la Révolution française. « Toutes les fois, écrit-il dans la relation de son voyage, que vous rencontrez les terres d'un grand seigneur, même quand il possède des millions, vous êtes sûrs de les trouver en friche. Le prince de Soubise et le duc de Bouillon sont les deux plus grands propriétaires de la France; les seules marques que j'aie encore vues de leur grandeur sont des landes, des jachères et des déserts. Ah ! si j'étais seulement quelques jours législateur de France, comme je ferais danser tous ces seigneurs là ! » Si tel était le spectacle que présentaient les campagnes, il y a à peine un siècle, qu'était-ce donc en plein moyen âge, aux onzième et douzième siècles, alors que « l'âge de fer » pesait sur la France?

De tous ces détails donnés sur la situation des campagnes et des fiefs, telle quelle était au moment qui nous occupe, tirons la conséquence naturelle qui en découle ; ce n'est pas là qu'il faut chercher cette alliée, sur laquelle va s'appuyer la royauté pour lutter et grandir; — ce n'est pas là qu'est le premier berceau du Tiers-Etat, ou de la Bourgeoisie; cherchons-le dans les villes.

Au moyen âge, il y a en France deux espèces de villes : *les villes anciennes*, qui datent de la domination romaine; les *villes nouvelles* qui datent de l'établissement des Barbares. La Gaule, à la fin de l'antiquité, était une des provinces les plus riches et les plus populeuses de l'empire. Elle comptait un grand nombre de cités, riches et prospères, qui s'échelonnaient le long des fleuves, du Rhône, de la Garonne, de la Loire et de la Seine, et qui même, descendant le cours de la Moselle et du Rhin, formaient comme une forte barrière, opposée aux invasions de la Germanie : *Strasbourg*, *Mayence*, *Trèves*, *Coblentz*, *Cologne* et *Tongres* étaient florissantes depuis plusieurs siècles. Ces villes anciennes subirent une fortune différente quand s'écroula le monde romain; les plus exposées aux invasions barbares furent foulées, et, sinon ruinées, du moins exposées à tous les désordres et à

toutes les perturbations qu'amène la conquête. Dans le nord de la Gaule s'établirent et résidèrent les Francs Mérovingiens et Carolingiens, qui ne laissèrent subsister, de l'ancienne organisation romaine, que ce qui pouvait favoriser l'affermissement de leur pouvoir et le maintien de leur domination.

Les villes du midi, au contraire, furent plus favorisées, nous avons vu pourquoi. Délaissées ou méprisées par les Francs, qui, jusqu'après la mort de Charlemagne, restèrent cantonnés de préférence dans les bassins de la Seine et du Rhin, elles maintinrent à peu près intactes les traditions qui les rattachaient à Rome; conservèrent en partie leur administration municipale, et restèrent fidèles au code ou droit écrit de Justinien, qui s'opposait au droit coutumier du nord, importé par les populations germaniques. C'était dans le midi du reste, dans la plaine de la Garonne ou la vallée du Rhône, le long des rives de la mer Méditerranée, qu'étaient les cités les plus populeuses, les plus riches et les plus industrielles de ce territoire. Un commerce étendu maintenait les relations qui, de tout temps, les avaient unies aux villes commerçantes de la haute Italie et de la vallée de l'Èbre. La navigation et les échanges, faits avec l'Orient, entretenaient un courant d'idées et de populations, qui nous expliqueront plus tard le caractère propre de la nationalité provençale.

Ce sont là les villes anciennes, d'origine romaine, et qui, dans le midi, s'appelèrent à cette époque d'un nom particulier, les *Municipalités*, par allusion au xanciens municipes, que Rome avait multipliés partout où son empire s'était étendu.

Au nord de ces municipalités romaines, s'élevèrent des villes nouvelles, d'abord simples villages, devenus des bourgades, qui se groupèrent autour des châteaux forts et des abbayes célèbres, et qui, le plus souvent, se placèrent sous l'invocation d'un saint. Ces villes d'abord n'eurent de privilèges que ceux que les seigneurs voulaient bien leur accorder: pour elles, il n'y avait pas ces traditions locales qui leur rappelaient l'antiquité; il n'y avait pas surtout de souvenirs se

ttachant à des libertés antérieures, et qui faisaient la force es villes municipales du midi. Placées, comme les cités échues du Rhin et de la Moselle, sous la domination directe u maître, elles dépendaient de son caprice et subissaient es volontés. Et cependant ce sont ces villes nouvelles du ord, pauvres et peu populeuses souvent, qui ont le plus ontribué à fonder le *Tiers-État* et à donner naissance à la bourgeoisie, par l'émancipation des *communes*.

Qu'appelait-on *commune*? Si nous consultons un chroniqueur du temps, Guibert de Nogent, il nous dira : « Commune! commune! mot nouveau et exécrable, en vertu duquel les petits veulent se soulever contre les grands, et les serfs se soustraire à la légitime domination de leurs maîtres! » Ce n'est pas là une définition, mais une expression de colère et d'indignation, mêlée de crainte pour l'avenir même de la société féodale. Nous pouvons définir la commune « la ville émancipée de la domination du seigneur, et qui jure de veiller elle-même aux intérêts communs ou de la communauté. » Le *commun* est le terme propre qui désigne l'ensemble des habitants de la cité; la *commune* est le nom de la ville elle-même. La *maison commune* sera bientôt un lieu de réunion, où les délégués de la population pourront siéger et s'occuper des affaires publiques.

Pour expliquer l'origine des communes il faut remonter aux premières invasions, et consulter quelques-unes de ces vieilles coutumes germaniques, qui s'établirent en Gaule avec les Barbares. La plus curieuse de ces coutumes, et celle qui devait exercer la plus grande influence sur l'avenir même des populations urbaines du nord, se nomme la *ghilde*. Qu'était-ce que la ghilde ou conjuration? « Une association qui remontait à la Scandinavie. Dans l'ancienne Scandinavie, ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble, terminaient la cérémonie par un festin religieux. Ce banquet à frais communs s'appelait la *ghilde*, mot qui signifiait encore association ou confrérie, parce que les cosacrificants promettaient par serment de se défendre les uns les autres et de s'entr'aider comme frères. Chacune de ces associations était mise sous le patronage d'un

dieu ou d'un héros, dont le nom servait à la désigner; et cette sorte de communion païenne entretenait par de grossiers symboles et par la foi du serment les liens de charité réciproque entre les associés. » De la Germanie ces associations ou ghildes passent en Gaule, se développent dans les villes, entre les artisans d'un même métier, qui sentent le besoin de se soutenir les uns les autres contre le danger commun qui les menace. Elles se placent sous l'invocation et le patronage d'un saint, qui se substitue au dieu ou au héros scandinave et germain; et, à certains jours de l'année, tous les membres se réunissent dans des banquets fraternels. Nous avons là l'origine des *confréries* et des *corporations*, dont nous retrouvons aujourd'hui les traces dans la plupart de nos provinces: les *confréries*, qui impliquent une idée essentiellement religieuse, en plaçant ses membres sous l'invocation d'un patron; les *corporations*, qui impliquent une idée exclusivement industrielle ou civile, en groupant les artisans d'un même métier pour la défense des intérêts communs.

Ces associations qui se multiplièrent et grandirent avec le temps, éveillèrent très souvent les inquiétudes du pouvoir royal et de l'Église. Les rois carolingiens les proscrivirent dans leurs capitulaires; les conciles les excommunièrent, et, en 1189, le synode de Rouen déclarait « que la Sainte Écriture a en horreur de pareilles associations ou confréries de laïques et d'écclésiastiques, parce qu'en les observant on est exposé à se parjurer. » Malgré ces défenses, confréries et corporations continuèrent de subsister. N'étaient-elles pas du reste une nécessité pour cette époque, alors que la loi ne protégeait pas les faibles, que la loi même n'existait pas. Elles offraient le moyen et l'occasion de se secourir, de veiller les uns sur les autres, de travailler de concert à l'amélioration de la situation matérielle et morale du *commun*. La corporation naît de la ghilde, la *commune* naîtra de la corporation.

En effet, que dans une ville industrielle plusieurs corporations s'entendent entre elles pour associer leurs efforts, et sauvegarder ainsi la ville elle-même des atteintes du dehors ou des caprices seigneuriaux, nous aurons la *commune*

jurée; et ce fait se produit dès le milieu du dixième siècle. La première commune jurée que mentionne l'histoire du moyen âge, est *Cambrai*, qui, dès 957, s'insurge contre son évêque. Trois fois détruite, trois fois la commune jurée de Cambrai se relève en 1024, en 1065, en 1076; et elle finit par triompher en 1127. L'exemple une fois donné est bientôt suivi. En 1072 c'est le Mans qui forme par serment *une communion;* bientôt après, ce sont Beauvais, Saint-Quentin, Noyon, Soissons, Amiens, Reims, Laon surtout qui, pendant vingt-deux ans, de 1106 à 1128, lutte avec acharnement contre son évêque, contre le roi de France lui-même, et finit, elle aussi, par obtenir sa charte communale. — A la fin du douzième siècle, toute la France septentrionale et orientale, de la Somme à la mer du Nord, et de la Seine aux Vosges, s'était émancipée, dans les villes, de la domination seigneuriale; une classe nouvelle se formait qui arrivait à la lumière, et s'essayait à la gestion de ses propres affaires, en attendant d'être appelée dans les conseils du roi. — Mais l'histoire de cette émancipation des communes du nord est terrible à lire : elle est pleine en effet de massacres, de tueries, de vengeances implacables, qu'elles viennent des villes ou des seigneurs. C'est que là le régime féodal était tout puissant; et une lutte de deux siècles ne suffit pas pour l'amener à reconnaître le nouvel état de choses qui s'établissait partout, au midi comme au nord.

Dans le midi, en effet, une révolution analogue s'accomplissait dans les anciennes villes romaines où gauloises, dont nous avons parlé plus haut, et par un hasard heureux pour l'avenir même de la nation et les progrès du tiers-état, au moment où la ghilde germanique donnait naissance à la commune jurée du nord, l'Italie continentale, soutenue par la papauté romaine et la soutenant elle-même contre les prétentions de l'empire d'Allemagne, s'organisait en petites républiques indépendantes, et empruntait à l'ancienne administration romaine des municipes ses libertés municipales et ses magistratures. — De cette époque datent les républiques Lombardes et Toscanes, qui jouèrent un rôle si glorieux dans la querelle des Investitures et dans la

guerre des Guelfes et des Gibelins. La puissante famille des Hohenstaufen devait succomber dans la lutte, et son plus illustre représentant, Frédéric Barberousse, vaincu avec son armée impériale par la seule ville de Milan, était obligé de reconnaître, et de s'engager à respecter les libertés que la plupart des villes de la péninsule s'était données. — Dès 1093, Milan a des consuls, que Gênes adopte elle-même en 1100.

Les cités populeuses et commerçantes du midi de la France, que des relations d'affaires mettaient en communications suivies avec les républiques Liguriennes et Lombardes, durent nécessairement ressentir le contre-coup de cette révolution municipale italienne. Elles aussi voulurent avoir leurs magistrats et leurs conseils, dont les noms étaient empruntés également aux souvenirs de Rome républicaine : *consuls*, *décurions* et *curies*. La Provence suivit, la première, l'exemple de Gênes et de Milan : Arles eut ses consuls en 1131, Marseille et Béziers en 1132, Montpellier en 1141, Nîmes en 1145, Narbonne en 1148, Toulouse en 1188. A la fin du douzième siècle, la plaine de la Garonne tout entière avait été englobée dans le *mouvement consulaire*, parti d'Italie, comme le nord de la France l'avait été dans le *mouvement communal.*

Mais dans le midi, la lutte que les villes émancipées durent soutenir contre les membres de la féodalité fut moins vive, moins sanglante et surtout moins longue que dans le nord. Populeuses et riches, elles pouvaient au besoin mettre sur pied d'imposantes milices qui combattaient avec fougue et opiniâtreté; les seigneurs des comtés de Toulouse et de Provence, qui composaient la majeure partie des croisades, vendaient facilement la liberté municipale au prix d'une grosse somme d'argent qui leur permettait d'aller guerroyer au loin; et le plus grand nombre comprenait que mieux valait pour eux s'entendre à l'amiable avec les cités dont la richesse, les plaisirs et la vie facile les attiraient et les captivaient, plutôt que d'engager contre elles une lutte perdue d'avance.

Ainsi donc *émancipation communale* au nord, *émancipation*

municipale au midi, telle est la double origine du tiers-état, ou de cette classe moyenne qui allait si rapidement grandir et devenir la force même du royaume.

Mais comment le tiers-état donna-t-il naissance à la bourgeoisie? C'est le dernier fait qui nous reste à examiner pour ce qui concerne cette question.

Traçons sur la carte de France deux lignes diagonales, l'une, qui part de la Bretagne pour aboutir au nord de la Lorraine, l'autre, qui de la baie de Bourgneuf tend sur le Dauphiné et la Savoie; nous aurons ainsi trois régions distinctes, qui chacune ont joué un rôle dans l'émancipation des villes : au nord ce sont les *communes;* — au midi, ce sont les *municipalités;* — au centre, ce sont les *bourgeoisies* qui devaient absorber les précédentes, et, sous l'action de la royauté, se développer jusqu'aux extrémités du royaume.

Au double mouvement qui avait emporté le pays vers la liberté, une région considérable avait dû tout d'abord rester à peu près étrangère : c'était celle qui constituait le domaine royal, avec l'Ile de France et l'Orléanais.—Dominées par une autorité morale toute puissante, moins maltraitées que les autres villes du nord, les villes du bassin de la Seine supportaient avec patience leur situation, et l'exemple donné par Cambrai ou Noyon, Amiens ou Laon ne suffisait pas pour les entraîner dans l'insurrection. La royauté du reste, avec Louis VI, ne se montrait pas d'humeur à tolérer chez elle les mouvements populaires; et le roi batailleur, qui passait sa vie et son règne à chevaucher, avait toujours l'œil ouvert sur ce qui se passait au sein de ses États.

Néanmoins Louis VI, et plus tard Louis VII, avaient trop d'intelligence pour ne pas comprendre le caractère et la portée de cette grande transformation qui s'opérait si près d'eux. Intéressés à l'émancipation communale qui, tout en diminuant la puissance de la féodalité, augmentait par cela même la leur, ils surent jusqu'à un certain point la favoriser, ou tout au moins la régler; et, sans exagérer le rôle actif que put jouer Louis VI dans cette lutte des villes contre les seigneurs, on doit reconnaître que, le plus souvent, il fut pour les premières contre les seconds. — Instruit par l'ex-

périence, et comprenant que rien ne prévaut contre cette entente de toute une population qui réclame des droits légitimes, il accorda de lui-même aux principales villes de ses domaines, et sans même qu'on les lui demandât, quelques-uns des privilèges et des droits que revendiquaient les communes, comme l'administration des finances, la levée de milices exercées au maniement de l'arc, la garde des murailles, la police et la salubrité des rues, etc. Quant à la nomination du maire et des échevins, nous dirions aujourd'hui adjoints, destinés à former avec le maire le pouvoir exécutif de la cité, le roi se la réservait : car par là il avait la haute main sur l'administration municipale, sûr que le maire et les échevins choisis par lui sauraient maintenir intactes l'autorité et les prérogatives royales. Bientôt toutes les villes et toutes les localités importantes, que renfermaient l'Ile de France et l'Orléanais, eurent reçu des mains du roi des chartes de liberté restreinte, qui savaient concilier, dans une juste mesure, nous le voyons, et le pouvoir central ou monarchique, et le pouvoir local ou de la cité. Les villes à chartes royales devinrent les bourgs du roi, et leurs habitants s'intitulèrent avec fierté : les *bourgeois* du roi. De là sortit la bourgeoisie, qui ne fut donc tout d'abord que la classe moyenne formée, au sein du domaine des Capétiens directs par les corporations industrielles et les notables commerçants.

Bientôt les bourgeoisies devaient se substituer aux communes et aux municipalités, quand, grâce aux progrès de l'autorité royale, grâce surtout aux importantes acquisitions de Philippe Auguste et de saint Louis, le domaine du roi s'étendit à l'ouest et au sud, jusqu'à la Manche et à la Charente ; au nord, jusqu'à l'Escaut. La transformation, dans ce cas, se faisait sans secousse ; les villes à chartes seigneuriales se gardaient bien de réclamer. Les rois eux-mêmes se montraient conciliants, laissant parfois les villes venir leur offrir la nomination des maires, et leur demander la faveur de se convertir en bourgeoisies royales. Devenir bourgeois du roi fut un honneur et un avantage que recherchèrent les habitants d'un grand nombre de provinces, surtout au

treizième siècle, alors que saint Louis, sur le trône, donnait l'exemple de toutes les vertus, et faisait respecter partout les décisions d'une justice impartiale et éclairée.

Du reste la multiplicité des communes et des municipalités indépendantes, qui formaient au cœur du territoire national, comme autant d'états distincts, n'avait pas tardé à produire quelques funestes conséquences. C'étaient du reste les mêmes que nous constatons en Italie, dans les plaines du Pô et de l'Arno, où, l'empire d'Allemagne étant vaincu et le triomphe de la patrie désormais assuré, les guerres civiles, les divisions intestines, les rivalités sanglantes avaient surgi, qui mettaient aux prises les républiques de l'Adda avec celles du Tessin et créaient, dans la péninsule, un état de troubles et de divisions continus. En France aussi, les communes commençaient à se jalouser les unes les autres, et sous l'œil même du roi des combats s'engageaient. Aux querelles de la féodalité menaçaient de se substituer les querelles des villes : c'est ce que les rois ne pouvaient souffrir; et nous les voyons travailler lentement, mais sûrement, à modérer cette agitation communale, à la corriger au besoin, à ne plus permettre à aucun seigneur de délivrer des chartes, se réservant à eux-mêmes ce droit souverain; en un mot à fondre dans les bourgeoisies toutes les villes du royaume qui s'étaient émancipées au douzième siècle, ou qui voudraient s'émanciper dans la suite.

C'est ainsi que se régularise, et se fortifie cette institution nouvelle, qui demandait un tuteur pour grandir et s'essayer à la vie politique. Le tort de la royauté n'est donc pas d'avoir fait disparaître les communes, ou plutôt de les avoir converties en bourgeoisies, plus restreintes dans leurs droits et leurs privilèges; mais son tort sera plus tard de ne pas tenir assez de compte de cette force, de vouloir parfois s'en passer, de chercher souvent à la faire disparaître. Ce sont les Capétiens Valois qui méritent surtout ce reproche; quant aux Capétiens directs, il faut reconnaître la part qui leur revient dans l'organisation du tiers-état et de la bourgeoisie.

Nous pouvons donc saluer, dans cette *émancipation communale*, l'aurore **de la grande** révolution de 1789, *de cette*

émancipation nationale qui n'en est que la conséquence et comme la consécration naturelle; car la bourgeoisie est venue aboutir à cette date qui commence pour nous une ère nouvelle. A cette époque seulement la nation put faire inscrire dans une constitution, librement débattue, ses droits si longtemps méconnus; et ces droits devinrent les droits imprescriptibles d'une nation libre, contre lesquels la force, quoi qu'elle fasse ou veuille tenter plus tard, ne pourra désormais plus rien.

CHAPITRE X

LE TIERS-ÉTAT OU LA BOURGEOISIE AU MOYEN AGE

L'émancipation des communes créait comme une classe ɔuvelle, la bourgeoisie, intermédiaire entre la noblesse et peuple travailleur des villes ou des campagnes. Comment ɔrganisa cette classe, comment vécut-elle, et quelle place i voyons tenir dans la société chrétienne au moyen âge? sont là autant de questions intéressantes auxquelles il porte de répondre; car déjà nous savons ce qu'était le uple de la campagne, le serf, le vilain et le colon; nous vons aussi ce qu'était le seigneur dans son château fort, elle existence il menait à l'abri de ses hautes murailles, and il ne guerroyait pas pour ou contre le suzerain. Comment s'organisaient ces communes ou ces municipa- és, et quel spectacle nouveau présentaient-elles, qui for- ait un frappant contraste avec ce qui s'était vu jusque-là? Au midi c'est le souvenir de Rome qui se retrouve partout; sont ses traditions, ses noms anciens qui dominent avec *curie* ou le *capitole*, le *consul*, les *capitouls* et les *jurats*. Au nord, au contraire, ce sont les traditions franques et rovingiennes souvent, avec les noms qui remontent aux mières tentatives d'organisation intérieure, c'est-à-dire *ommune*, les *maires* ou le *prévôt des marchands*, les *éche-* et les *jurés*. Mais si les noms variaient, les institutions ent les mêmes; et partout c'était un conseil librement , ayant à sa tête un magistrat supérieur, chargé plus spé- ement de veiller aux intérêts de la ville, et qui primiti- nent était nommé à l'élection par un vote populaire. — pliquons néanmoins ces différentes expressions.

La *curie* ou le *capitole* était le local où siégeait le conseil municipal, et nous retrouvons dans ce mot l'ancienne *Curia Romana*, où délibérait le Sénat, et le *Capitole*, personnification de la grandeur et de l'éternité de Rome. — Du mot capitole dérivait celui de *capitouls*, qui désignait les conseillers élus; autrefois on disait dans les anciens municipes les *curiales*. Mais plus tard il servit à distinguer les magistrats municipaux, qui aidaient le *consul* dans la gestion des affaires publiques. Quant au *consul*, il rappelle suffisamment la première magistrature de Rome républicaine, où ce fonctionnaire, le plus élevé de tous et chargé d'exécuter les ordres du Sénat, tenait une si grande place. — Les *jurats* (jurati) étaient les conseillers qui avaient juré fidélité à la loi municipale, et qui par serment s'engageaient ainsi à servir les intérêts communs.

Au nord, il y eut l'hôtel de ville, mais plus particulièrement la *maison commune*, c'est-à-dire celle où se géraient les affaires de tous, où primitivement l'on s'était réuni pour jurer la *commune*, c'est-à-dire la communauté de la défense et des efforts tentés pour émanciper la ville de la domination arbitraire du seigneur. Le terme de *maison commune* est encore usité dans toutes nos campagnes du nord et du nord-est, pour désigner ce que, partout ailleurs, dans les villes surtout, nous nommons la *mairie* ou l'*hôtel de ville*. Nous aimons souvent aujourd'hui à entendre prononcer ce mot de *maison commune*, qui tout d'abord nous paraît étrange; car il nous rappelle, et rappelle aux habitants de nos campagnes, ces vieilles luttes que les ancêtres ont engagées pour arriver à une première émancipation.

Le chef de la commune est le *maire*. C'est une charge qui remontait assez haut dans l'histoire des Mérovingiens et des Carolingiens, et nous la constatons dès l'époque où les rois mineurs ne règnent plus que sous la tutelle de leurs précepteurs, intendants des domaines royaux, qui s'élèvent rapidement au rang de premiers ministres, sous le nom de *maires du palais* (major domûs); on dirait, au dix-septième siècle, majordomes. — Le maire du palais, à la cour des Mérovingiens, était donc celui qui primitivement était chargé d'ad-

ministrer les biens du roi et de veiller à ses intérêts. Toutes les communes émancipées conférèrent à un magistrat de ce nom, devenu le *maire de la commune*, la mission de gérer les affaires de la cité, et l'honneur de représenter, comme autrefois le maire du palais pour le pouvoir royal, l'autorité supérieure et le droit de tous.

A côté du *maire* viennent se placer, pour l'aider dans ses délicates et souvent difficiles fonctions, quelques-uns des conseillers élus, sous le nom d'*échevins*. Cette expression est, elle aussi, d'origine franque-austrasienne. Elle vient de *scabini*, qui désignait, à l'époque de Charlemagne et de ses premiers successeurs, les hommes libres chargés, au nom de l'empereur, de rendre la justice; les scabini correspondent assez bien aux magistrats que nous appelons aujourd'hui *juges de paix*. L'étymologie première de ce mot serait *Skapene*, en ancien allemand juges constitués, que Charlemagne latinisa. Les scabini jouèrent un très grand rôle dans l'administration de l'Europe carolingienne; et les *Missi Dominici*, ou envoyés impériaux, étaient surtout chargés de les surveiller. Ce furent ces *scabini* qui donnèrent naissance aux magistrats municipaux que nous voyons, à l'époque de l'émancipation des communes, désignés du nom d'*échevins* et assistant le maire dans ses fonctions. On appelait *échevinage*, tantôt le conseil même des échevins, tantôt la dignité d'échevin. Au milieu du treizième siècle, quand les bourgeoisies royales tendirent à se substituer aux communes proprement dites, et que les fonctions de maire disparurent momentanément, les échevins formaient avec quelques notables bourgeois le conseil de ville sous la présidence d'un prévôt. Ils constituaient aussi un tribunal de simple police, qui pouvait condamner à l'amende, et, dans certaines circonstances, à l'emprisonnement.

Quant au conseil de la commune, il était composé de *jurés* qui répondaient aux *jurats* du midi. Mais dans la plupart des grandes villes du nord, conseillers communaux ou municipaux portaient le nom de *syndics*. Primitivement ou appelait *syndics* ceux qui étaient nommés par les membres d'une corporation industrielle, pour prendre

soin des affaires de la communauté; et leur charge se nommait *syndicat*. — Aujourd'hui encore le nom de syndics désigne des commissaires institués par une réunion de commerçants, pour étudier les intérêts communs. — Nous retrouvons donc dans cette expression toute industrielle, et pour ainsi dire ouvrière, l'origine même de la commune que nous avons expliquée par les développements et l'importance que prenaient au douzième siècle les corporations ou corps de métiers.

Dans plusieurs villes, et notamment à *Paris* et à *Lyon*, nous voyons, au moyen âge et dans les temps modernes, le maire remplacé par le *prévôt des marchands*, qu'il ne faut pas confondre avec le Prévôt proprement dit, comme à Paris, le *prévôt de Paris*. — Primitivement le Prévôt (du mot latin *præpositus*, préposé à, chargé de) était un magistrat d'épée, institué par Hugues Capet; c'était le chef du Châtelet, chargé du gouvernement politique et des finances dans la ville, vicomté et prévôté de Paris, représentant le roi pour le fait de la justice, connaissant des privilèges des bourgeois et conservateur né de ceux de l'Université. Il pouvait appeler devant lui les procès de toutes les parties de la France, pour les actes qui avaient été scellés de son sceau. Cette magistrature, investie d'un pouvoir excessif, fut longtemps vénale et donna lieu à de graves abus, que saint Louis réforma par un édit de 1256. Sous son règne même, le prévôt de Paris ne s'appela plus que *garde de la prévôté de Paris*. Jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie, le prévôt de Paris fut le premier dans la ville, après le roi et les membres du Parlement ; il était toujours escorté de gardes et avait sous lui, dans les derniers temps, trois lieutenants : le lieutenant civil, chef ordinaire du Châtelet, le lieutenant criminel, et le lieutenant de police, plus deux lieutenants particuliers.

Quant au *prévôt des marchands*, ce fut, au moment où se créa la bourgeoisie de Paris, le chef de l'administration municipale, élu d'abord par tous les bourgeois de Paris, dont la majeure partie était composée de marchands ; — de là son nom. Il était chargé, comme le maire dans les autres

villes du royaume, du soin de veiller à la défense des privilèges et des intérêts communs. Mais le prévôt des marchands, placé en face du *prévôt royal*, vit bientôt ses droits attaqués. La tentative violente du prévôt des marchands, Étienne Marcel, pour dominer Paris, les États-Généraux et la royauté, contribua encore à exciter la jalousie du pouvoir souverain contre le prévôt des marchands auquel on ne laissa plus que la police municipale. Assisté de quatre échevins, qui formaient le bureau de la ville, le prévôt des marchands jugea les procès des marchands jusqu'à l'époque où le chancelier de l'Hôpital établit les juges-consuls ou tribunaux de commerce. Il répartissait l'impôt de la capitation, fixait le prix des denrées, arrivées par eau, et avait la police de la navigation. Le prévôt des marchands et les échevins, qui l'accompagnaient, portaient, dans les occasions solennelles, un costume original, qui rêmontait an moyen âge. Dubuisson-Aubenay rapporte, dans ses mémoires sur la Fronde, une cérémonie dans laquelle figurèrent ces magistrats de Paris. « On vit s'avancer le *prévôt des marchands*, le sieur Férou, à cheval, en housse de velours, avec sa robe de velours rouge cramoisi, mi-partie de velours violet cramoisi, du côté gauche, précédé de deux huissiers de l'hôtel de ville aussi à cheval, en housses, vêtus de robes de draps aussi mi-partie, et suivi de cinq à six échevins, pareillement en housse comme lui, et vêtus de robes de velours plein aussi mi-partie, etc., etc. » Le dernier des prévôts des marchands de Paris fut M. de Flesselle, assassiné en 1789; et Bailly, qui le remplaça, prit le titre de maire.

Quant aux consuls des villes municipales du midi, qui remplacèrent les maires et le prévôt des marchands des villes du nord et du centre, ils continuèrent à subsister pendant assez longtemps. On retrouve encore ce nom jusqu'à a fin du quatorzième siècle : ainsi deux ordonnances de 'hilippe le Bel mentionnent les consuls de Toulouse et ›ur attribuent la connaissance des crimes commis dans ›ur ville, faubourg et viguerie. Une autre ordonnance cempte de la torture les consuls de Toulouse et leurs ıfants. Plus tard, nous trouvons aussi mentionnés les *con-*

suls d'*Aix*, de *Narbonne*, de *Nîmes*, de *Montpellier* et de *Vienne*. A quelle époque disparurent-ils? on l'ignore. Mais, beaucoup plus tard nous retrouvons cette dénomination appliquée à certains représentants que la France entretient à l'étranger. — Colbert surtout contribua à développer les *consulats* dans l'intérêt du commerce français et de nos nationaux. A mesure que nos relations extérieures s'étendirent, et que notre influence s'augmenta au sein des états étrangers, les consuls se multiplièrent et virent s'accroître leurs attributions. Aujourd'hui ce sont à la fois des maires et des juges de paix, qui personnifient à l'étranger la patrie absente. Les consuls, en effet, remplissent les fonctions d'officiers de l'état civil pour leurs compatriotes, et de juges en matière civile, commerciale ou même criminelle. Les consuls sont divisés en consuls de première classe, et en élèves consuls; au-dessus d'eux sont les consuls généraux, placés dans les grands centres de commerce et les villes les plus importantes de l'étranger.

Pour ce qui concerne l'élection de ces différents magistrats *maire*, *prévôt des marchands et consul*, *échevins et capitouls*. *syndics*, *jurats et jurés*, les formes variaient à l'infini. « Tous ces magistrats sont élus en général par la masse des habitants; mais il y a dans le nombre et les rapports des magistratures, dans le mode d'élection, des variétés infinies et des combinaisons très artificielles. On retrouve dans les différents modes d'élection des communes et municipalités du moyen âge, d'une part le concours d'un grand nombre d'habitants, de l'autre un laborieux effort pour échapper aux dangers de cette multitude; pour ralentir, épurer son action, et introduire, dans le choix des magistrats, plus de sagesse et d'impartialité qu'elle n'y en porte naturellement. Voici un exemple curieux de ce genre de combinaisons. Dans la commune de Sommières en Languedoc, département du Gard, aux quatorzième et seizième siècles, l'élection des magistrats municipaux était soumise à toutes les épreuves suivantes. La ville était divisée en quatre quartiers, suivant les corps des métiers. Elle avait quatre magistrats supérieurs et seize conseillers municipaux : leurs fonctions

duraient un an ; et au bout d'un an, ces quatre magistrats supérieurs et leurs seize conseillers se réunissaient, et ils choisissaient eux-mêmes, dans les quatre quartiers de la ville, douze notables, dans chaque quartier trois. Ainsi quatre magistrats supérieurs, seize conseillers et douze notables : en tout trente-deux. Ces douze notables ainsi choisis par les magistrats de l'année précédente, on faisait entrer dans la salle douze enfants ; il y avait dans une urne douze boules de cire ; on faisait tirer une boule de cire par chacun des douze enfants, puis on faisait ouvrir ces boules de cire dans quatre desquelles était renfermée la lettre E, ce qui voulait dire *electus*, élu. L'enfant qui avait tiré la boule, où cette lettre était contenue, désignait de l'autre main un notable, qui se trouvait ainsi élu l'un des magistrats supérieurs de la commune. On rencontre, dans le régime municipal du moyen âge, beaucoup de précautions et d'artifices de ce genre. »

Quant au maire, sa nomination fut toujours une des plus graves préocupations de la royauté au moyen âge; et cette importante question, qui soulève aujourd'hui encore parmi nous tant de controverses, remonte, on le voit, bien haut dans l'histoire. Les *maires* des communes libres étaient presque toujours élus par les *pairs* ou principaux bourgeois. Cependant saint Louis se réserva la nomination des maires de la Normandie, qu'il devait choisir entre trois candidats présentés par les prud'hommes de chaque commune. — Dans la suite, la plupart des maires furent supprimés, et remplacés par des administrations municipales, qui dépendaient plus directement de la royauté. Louis XIV, en 1692, créa des charges de maire à la nomination du roi; c'était à la fois une mesure fiscale et un moyen d'étendre la puissance monarchique. Les nouveaux maires étaient nommés à vie. Mais comme le roi voulait encore tirer quelque argent de ces offices de nouvelle création, on imagina en 1706, de rendre les mairies alternatives et triennales. Les maires furent pendant tout le dix-septième siècle à la nomination du roi ; l'Assemblée constituante rendit aux communes le droit de choisir leurs magistrats municipaux.

Pénétrons maintenant un peu plus avant dans l'organisation intérieure de la commune, et voyons quel spectacle elle présentait. Tout d'abord nous trouvons l'*hôtel de ville* ou *maison commune*, édifice sacré et inviolable, dans lequel se réunissent, pour délibérer en commun, les élus municipaux. — Il est placé au centre de la ville, se distingue souvent par sa magnificence et un grand luxe d'ornements, que l'on remarque encore dans les villes de la Flandre et de la France septentrionale. C'est comme le sanctuaire des libertés communales où chaque élu doit, par serment spécial, s'engager à défendre jusqu'à la mort ce monument qui personnifie l'indépendance de tous et de chacun.

L'hôtel de ville est surmonté du *beffroi*, comme le château seigneurial du donjon. C'est une haute tour, au sommet de laquelle veille un guetteur, afin d'avertir, dans le cas d'une attaque imprévue. On plaçait en haut du beffroi, une cloche que les guetteurs sonnaient, dès qu'ils redoutaient quelque danger; on la nomma d'abord *cloche banale*, car elle servait à convoquer les assemblées municipales, à avertir des incendies, à sonner le *couvre-feu;* enfin elle appelait les bourgeois en armes. Ces cloches communales avaient souvent un nom particulier : la cloche de Gand s'appelait *Roland*, de là l'adage gantois. « Roland! Roland! tintement, c'est l'incendie! volée, c'est soulèvement! »

La cloche était le symbole de l'indépendance de la cité; enlever à une ville son beffroi et sa cloche, c'était la priver de ses privilèges communaux. Une ordonnance de Charles le Bel, datée de 1322, enlève à la ville de Laon, pour un sacrilège qui a été commis, les droits de commune, échevinage, mairie, collège, sceaux, *beffroi* et *cloche*. Jusqu'à une époque très rapprochée de nous, l'usage de la cloche était tellement un symbole de liberté, que lorqu'une place était prise, ses cloches étaient confisquées de droit, et il fallait que les habitants les rachetassent. Napoléon fit revivre cet usage, quand il s'empara de Dantzig en 1807. Les habitants payèrent une somme considérable pour racheter leurs clo-

ches qui avaient été données à l'artillerie. — Qui n'a lu dans Rabelais le mauvais tour que Gargantua s'avisa de jouer quelque jour aux Parisiens, en leur enlevant les cloches de Notre-Dame, qu'il suspendit comme « campanules au col de sa jument? » La bonne ville lui députa quelques-uns de ses meilleurs orateurs, qui par toutes sortes d'arguments essayèrent de le convaincre et de l'attendrir, pour obtenir la restitution desdites cloches : « *Verum enimvero*, une ville sans cloches est comme un aveugle sans baston, un âne sans croupière, et une vache sans cymbales. Jusques à ce que vous les ayez rendues, nous ne cesserons de crier après vous, comme un aveugle qui a perdu son baston ; de braisler comme un asne sans croupière; et de braire comme une vache sans cymbales. » Et Gargantua, touché par de tels arguments, consentit à rendre les précieuses cloches.

Les villes avaient aussi leurs armoiries, qui rappelaient tantôt une circonstance glorieuse de l'histoire locale, tantôt la nature spéciale de leur industrie. Quelquefois elles étaient empruntées à la corporation qui y dominait: ainsi les armes de Paris étaient celles de la corporation des nautes parisiens ou bateliers de la Seine, qui existait déjà à l'époque de l'empire romain. Car les roturiers, eux aussi, avaient leurs armes parlantes, tirées le plus souvent des instruments de leur métier. Il reste un grand nombre d'actes souscrits d'un marteau, d'un fer à cheval, d'une clef, etc. Les devises des roturiers étaient quelquefois une sentence morale, ou une allusion à leur état. Elles servaient aussi d'enseigne, à une époque où les maisons n'étaient pas distinguées par des numéros. Certaines rues tiraient leurs noms d'une de ces devises ou enseignes; ainsi nous connaissons l'enseigne de la maison où naquit Colbert: *Au long vêtu*, — et nous savons qu'à Paris il y avait la rue de *la Truie qui file*. L'usage de ces devises et enseignes roturières s'est perpétué jusqu'à nos jours.

La commune avait aussi un *sceau* particulier, empreint de ses armes, qu'elle apposait sur tous les actes intéressant la ville ou conclus par elle. — Parmi les privilèges dont elle

jouissait, nous devons citer, en première ligne, l'exemption des impôts, à moins qu'ils ne fussent votés par l'assemblée des bourgeois, la dispense du service militaire, des corvées, de toutes les charges qui n'étaient pas municipales; le droit exclusif pour les bourgeois de trafiquer dans l'intérieur de leur ville, le privilège de ne pas reconnaître d'autre juridiction que celle des magistrats de la cité; de veiller elle-même à la défense de la cité, d'en garder les murs et les portes, de tendre les chaînes, qui arrêtaient la cavalerie féodale, et surtout d'entretenir une milice parfaitement exercée et disciplinée, que le roi pouvait appeler à la défense du royaume, comme cela eut lieu sous Philippe Auguste, lors de la bataille de Bouvines.

Nous voyons bien figurer les milices urbaines dès le temps des Mérovingiens; ainsi sous Chilpéric, celles de la Touraine, du Maine et de l'Anjou combattirent au milieu des armées de ce prince. L'organisation de ces *milices* remontait du reste à l'Empire romain, et elles comprenaient la plupart des habitants de la cité. Mais ces milices urbaines n'acquirent une véritable importance qu'à l'époque de l'établissement des communes; et ce fut surtout sous Louis VI qu'on les voit s'organiser en véritables petites troupes, se mettre parfois au service de la royauté, et la défendre énergiquement contre les seigneurs féodaux.

Mais les milices communales avaient surtout pour but la défense de la cité et de ses privilèges. Dès qu'un seigneur les menaçait elles couraient aux armes, tendaient des chaînes, barricadaient les rues, et luttaient courageusement pour le maintien de leurs droits. On peut même croire que les bourgeois montraient beaucoup plus d'intrépidité pour la défense de leurs villes que dans les combats en rase campagne, où souvent ils étaient écrasés par la cavalerie féodale. Ils n'étaient du reste obligés de servir à leurs frais que jusqu'à une certaine distance de la ville : il y en avait même qui ne devaient s'éloigner de ses murs que de manière à pouvoir y revenir coucher. Tel était le privilège de la milice communale de Rouen. Le nombre des soldats qui devaient fournir ces milices communales était stipulé dans les

charles. On en trouve le dénombrement dans un rôle de 1253. On y voit figurer les villes de Picardie qui envoyèrent des sergents de pied. Il en « vint *trois cents* de Laon, *cent* de Bruyères ; *deux cents* de Soissons ; *trois cents* de Saint-Quentin ; *trois cents* de Péronne ; *trois cents* de Montdidier ; *quatre cents* de Corbie, etc.. » Charles VII, pour organiser l'armée permanente, n'aura qu'à reconstituer les anciennes milices urbaines, auxquelles viendront se joindre les archers tirés des communes rurales.

Ces milices communales rendirent souvent de grands services, à une époque où les armées régulières n'étaient pas encore connues. Vers la fin du quatorzième siècle, celles de Paris ne s'élevaient pas à moins de cinquante mille hommes : elles se composaient d'arbalétriers à pied et à cheval, de *pavescheurs* ou soldats armés de boucliers de bois, recouverts de cuir qu'on appelait *pavois*, enfin de *maillotins* qui n'avaient pour armes défensives que des maillets. A Lyon, la milice bourgeoise était divisée en trente-cinq *pennonnages*, ou corps commandés par des officiers à *pennons :* chacun de ces corps fournissait par nuit cinquante hommes répartis dans deux corps de garde, de neuf heures du soir à deux heures du matin.

Ce service de nuit était un des plus importants auquel la milice fut astreinte dans l'intérieur de la cité. On l'appelait à Paris le *guet* ou la *guette.* Les bourgeois fournissaient chaque jour un certain nombre d'hommes, pour veiller pendant la nuit à la sécurité de la ville. Les *clercs du guet* avertissaient les bourgeois désignés. Ceux-ci se rendaient au Châtelet à l'entrée de la nuit, pendant l'hiver, et à l'heure du couvre-feu, en été. On les distribuait ensuite dans des corps de garde, établis dans différents quartiers de Paris ; ils formaient le *guet assis.* Le nombre des bourgeois exempts était considérable : ceux qui avaient passé soixante ans, qui étaient boiteux, contrefaits, qui habitaient hors de la ville et faisaient partie de certaines corporations industrielles, étaient dispensés du guet. Plus tard, la négligence des bourgeois pour le service du guet força le roi d'établir un guet royal, composé de sergents à cheval et à pied, dont le nombre

a varié suivant les époques. Cette garde était placée sous les ordres du *chevalier du guet*.

Telle est la vie communale, que nous pouvons opposer à la vie féodale; telle est l'organisation de cette société nouvelle, qui tend peu à peu à se former et à grandir pour se mêler désormais des affaires de l'État, et vivre de la vie nationale. Nous voyons quels précieux avantages devaient en résulter pour le royaume, dans la suite des temps. Une partie de ces travailleurs, dédaignés la veille, et même conspués, parvenait à s'émanciper : c'étaient les *roturiers* et les *manants* de la ville, que nous verrons plus d'une fois tenter de généreux efforts pour affranchir les *serfs* et les *vilains*, leurs frères en labeur et en souffrance des campagnes. Cette classe industrielle, en se développant, allait s'enrichir et enrichir les villes; car elle créait la richesse mobilière, opposée dès lors à la richesse immobilière, et souvent improductive de la féodalité. Ne l'oublions pas, et nous le constaterons plus encore à mesure que nous approcherons des temps modernes et contemporains, cette richesse mobilière, destinée à produire de nos jours tant de merveilles et à enfanter pour ainsi dire des prodiges, est l'œuvre du tiers-état qui l'a, par son travail incessant de chaque jour, constituée et toujours augmentée. C'est par elle qu'il allait, lui aussi, grandir et tenir une place si considérable, mais bien légitimement acquise, au sein du royaume.

Il y a plus encore: nous assistons à l'origine première de ce principe de liberté individuelle, qui doit nécessairement aboutir plus tard à la liberté nationale ou politique; et c'est dans cet enfantement laborieux de nos premières libertés, c'est dans cette lutte si souvent douloureuse qu'ils ont soutenue contre leurs maîtres intolérants, que nos ancêtres ont appris la pratique de ces vertus civiques qui toujours, et surtout aux époques les plus troublées de notre histoire, distingueront le tiers-état. Rappelons-nous les éloquentes et légitimes revendications faites en 1357, en 1484, en 1614, pour ne prendre que les plus importantes et les plus précises de nos grandes dates parlementaires sous l'ancienne

monarchie. Nous voyons là les résultats immédiats de cette expérience et de ces lumières que la bourgeoisie avait acquises dès l'émancipation des communes, en même temps que le point de départ de cette lutte vengeresse, qui cette fois devait aboutir à un complet et définitif triomphe, vers la fin du dix-huitième siècle.

Mais cette bourgeoisie ne devait pas vivre pour défendre ses intérêts seuls. Elle avait compris que son sort était lié intimement à celui de la royauté ou du pouvoir régulier qui dirigeait la France; et sans marchander ses services ou son dévouement, avec le plus complet désintéressement, elle offrit aux rois capétiens le concours de son activité et de son intelligence si pratique et si nette. — Plus tard nous verrons en détail ce qu'elle a fait pour la royauté et pour le royaume, ce qu'elle a donné à l'une et à l'autre, — quelle part elle a prise à tous les grands événements de cette histoire, du treizième au quinzième siècle. Mais rappelons de suite et pour mémoire que c'est de son sein que nos rois ont tiré d'abord ces armées victorieuses du Puiset, de Bouvines, et de Taillebourg, qui devaient abattre la tyrannie des petits seigneurs féodaux, ou les ennemis de l'extérieur, Allemands et Anglais; — que de son sein également ils ont tiré ces conseillers érudits et profondément versés dans l'étude des lois romaines, qui, sous le nom de légistes, devaient attaquer les coutumes féodales, opposer le droit écrit au droit coutumier, pénétrer au sein du parlement et opposer à la noblesse territoriale une noblesse nouvelle, la noblesse de robe, d'où sortit notre grande et sage magistrature; — que de son sein aussi ils ont tiré les représentants les plus nombreux, les plus modérés et les plus sages, mais aussi les plus éloquents et les plus expérimentés des États-Généraux; et qu'enfin si le gouvernement constitutionnel eût pu être fondé chez nous au quatorzième siècle, il l'eût été par le tiers-état ou la bourgeoisie, qui seule avait les talents nécessaires pour accomplir une si grande œuvre

Ne voyons-nous pas du reste, dès son apparition sur la scène, ce que cette classe moyenne peut tenter et accomplir pour le bien commun, la grandeur de la royauté et la pros-

périté du royaume? Quel fut au douzième siècle, à ce moment où le pouvoir royal cherche à s'émanciper de la tutelle féodale, à se soutenir de lui-même et à se faire respecter de tous, quel fut le plus habile, le plus éminent et le plus populaire des hommes sur lequel il put compter? *Suger*, l'abbé de Saint-Denis, dont le nom est inséparable de celui de Louis le Gros et de Louis le Jeune. Né d'une famille pauvre, en 1080, près de Saint-Omer, croit-on, Suger fut amené jeune encore à Saint-Denis, où l'abbé Adam se chargea de l'élever. Bientôt il devint le condisciple et le compagnon assidu du prince Louis l'Éveillé qui, plus tard, devait régner sous le nom de Louis VI; et cette intimité du premier âge devait se continuer pendant toute la vie du prince. N'est-ce pas un spectacle nouveau, bien digne d'exciter l'attention de l'historien que celui de la royauté, personnifiée dans le plus grand de ses chefs, s'associant de cœur et d'esprit au pauvre peuple, dont toutes les généreuses aspirations, toute l'intelligence et le génie se retrouvent dans son plus digne et son plus noble représentant! — Nommé abbé de Saint-Denis en 1223, Suger réforma, sur l'invitation de saint Bernard, ce monastère : puis, ministre et conseiller de Louis VI et de Louis VII, il rendit une justice sévère, corrigea les lois, dirigea les négociations extérieures et la guerre, et seconda l'essor de la révolution communale. Pendant la deuxième croisade, qu'il avait désapprouvée, il fut investi de la régence du royaume, et mérita qu'un étranger de grand renom lui écrivît : « Votre réputation, répandue en tous lieux, nous a déterminé à passer la mer par le seul désir de vous connaître, et nous ne sommes venu de si loin que pour être témoin des merveilles qu'on a racontées de vous. Notre curiosité a été pleinement satisfaite. Nous avons considéré le magnifique temple que vous avez fait élever (à Saint-Denis) ; les merveilles dont vous ne cessez de l'embellir, l'ordre et l'harmonie qui règnent parmi ceux qui le desservent; mille autres objets qui intéressent votre gloire ont fixé notre attention. En effet, qui ne serait pas surpris de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'affaires si importantes, maintenir la tranquillité des églises, réformer

le clergé, défendre le royaume de France par les armes, y faire fleurir les vertus, le policer par les lois ! » La correspondance que l'éminent homme d'État entretint avec Louis VII, qui faisait ses dévotions en Terre sainte, n'est pas moins intéressante à parcourir; c'est ainsi qu'il lui écrivait: « Les perturbateurs du repos public sont de retour, tandis que vous, qui devriez nous défendre, vous demeurez comme exilé sur la terre étrangère. A quoi pensez-vous donc, seigneur, de laisser ainsi le troupeau qui vous est confié à la merci des loups?.... Pour nous, impatient de vous revoir, nous vous attendons comme un ange de Dieu. Vous aurez lieu, je pense, d'être satisfait de notre conduite. Votre terre et vos hommes jouissent, quant à présent, d'une heureuse paix. Vous trouverez vos maisons royales et vos châteaux en bon état, par le soin que nous avons pris de les entretenir et de les réparer. »

Lorsque Louis VII revint de la Terre sainte et débarqua en France, étonné de l'ordre admirable que Suger avait établi dans le royaume, il le combla de louanges, et lui décerna le titre de *Père de la Patrie.* Malheureusement Suger ne tarda pas à mourir, et jamais ministre ne fut regretté plus universellement. Il réunissait, nous l'avons dit, à un éminent degré, les vertus morales, chrétiennes et politiques; et quelque temps plus tard, quand Louis VII, en divorçant d'avec Éléonore de Guyenne, eut privé le domaine royal d'importantes acquisitions, et favorisé ainsi la puissance territoriale de la famille des Plantagenets, un chroniqueur du temps écrivait : « Hélas ! si ce grand ministre vivait encore, nous n'aurions pas perdu la moitié du royaume et nous ne serions pas obligés d'avoir continuellement les armes à la main pour conserver l'autre. » L'abbé Suger en effet, fidèle à la grande politique qui avait toujours dirigé la conduite de Louis VI, s'était constamment opposé au divorce que Louis VII rêvait depuis son retour de Terre sainte : il comprenait quel danger pouvait en résulter pour le royaume et surtout pour le pouvoir royal.

Heureusement Louis l'Éveillé ou le Batailleur aura des successeurs dignes de continuer son œuvre; et l'abbé Suger,

par sa vie si bien remplie et tout entière consacrée au bien de l'État, inspirera plus d'une fois les conseillers et les ministres que les Capétiens tirèrent de la classe moyenne, pour les aider dans le gouvernement et l'administration des affaires de l'État.

CHAPITRE XI

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET SON ŒUVRE DANS LA FORMATION DE L'UNITÉ NATIONALE.

§ 1• Philippe Auguste.

Nous connaissons la féodalité, cette première ennemie ıe la royauté capétienne eut à combattre; — nous conıissons la bourgeoisie ou tiers-état, cette alliée de toutes s heures, que la royauté capétienne eut sans cesse à ses ›tés pour la soutenir dans sa lutte. Voyons maintenant :tte royauté à l'œuvre, et suivons-là pas à pas dans les ten-tives qu'elle a faites pour mener à bonne fin sa double ıtreprise: unité territoriale et unité politique du royaume ɜ France.

Mais à quel moment précis la prendrons-nous, et quel est le remier de ses représentants que nous rencontrerons sur otre chemin, digne par son caractère et son intelligence 'arrêter le regard et l'attention de l'histoire? Il nous faut, artant du règne de Hugues Capet, laisser de côté ses preıiers successeurs, Robert, Henri 1er, Philippe 1er, qui n'ont ɔué trop souvent que le rôle de rois fainéants, et qui dispaaissent pour ainsi dire au milieu des grands événements surenus de leur temps. Tous ces princes se sont contentés de ègner de nom et de se succéder les uns aux autres: c'était ien déjà quelque chose, nous l'avons vu, puisqu'ils habiıaient ainsi les seigneurs à se voir dominer moralement ar une puissance supérieure que sauvegardait l'Église. 'autel, à ce moment surtout, soutenait le trône. Veut-on avoir comment les chroniqueurs du temps jugent les pre-

miers Capétiens? Un d'eux écrit: « En 957 est mort l'abbé Hugues, fils de Robert le pseudo-roi, et père de cet autre Hugues qui dans la suite fut fait roi lui-même, avec son fils Robert, que nous-mêmes avons vu régner dans une honteuse mollesse, et de l'apathie duquel n'a pas dégénéré son fils Henri, aujourd'hui roitelet. »

Ce n'est qu'au commencement du douzième siècle, que nous nous trouvons en face d'un Capétien, qui le premier « comprenne parfaitement son métier de roi, » et dont les chroniques du temps racontent avec détail, et même avec enthousiasme, les exploits. Depuis si longtemps on s'était déshabitué de voir un roi agir, chevaucher, se montrer aux populations craintives et gouverner par lui-même! Combien peu, depuis le règne du grand empereur d'Occident, avaient su s'imposer aux peuples et aux grands? Aussi le spectacle, pour ainsi dire nouveau, que montrait *Louis VI l'Éveillé*, ou *le Batailleur*, dut-il émerveiller tout le monde, sauf le monde de la féodalité.

Son règne (1108-1137), et même sa vie entière, il les passa à courir sus aux vassaux rebelles, à démolir leurs donjons, à purger les routes, à rendre la sécurité aux bonnes villes de ses domaines, qu'inquiétaient de turbulents voisins; à faire en un mot beaucoup de bruit, pour montrer qu'il existait et qu'il entendait bien qu'on le sût. Quand nous disons que le domaine royal à cette époque s'étendait de la Seine à la Loire, comprenant l'Ile de France et l'Orléanais, il ne faudrait pas croire que ces deux provinces appartinssent entièrement et immédiatement au roi. Les États propres de Louis le Gros ne comprenaient guère que quatre à cinq de nos départements actuels : Seine, Seine-et-Oise, partie de Seine-et-Marne et du Loiret, Oise; en outre, il fallait y distinguer: 1° le *domaine* proprement dit ou direct, ou l'ensemble des terres et des villes qui lui appartenaient, qu'il imposait et gouvernait à son gré; 2° les *états*, composés des seigneuries qui relevaient de lui, dont les propriétaires lui juraient fidélité, lui payaient l'impôt et l'assistaient dans la justice: c'étaient de simples vassaux; 3° les *seigneuries indirectes*, sur lesquelles il n'avait qu'une suzeraineté purement

ıominale, et qui dépendaient immédiatement ou directement d'un duché ou d'un comté voisin. Or ces petits états et ces seigneuries indirectes étaient nombreux; aux environs de Paris se trouvaient Monlhéry, Coucy, Le Puiset, Montmorency, Étampes, Corbeil, etc... Qu'était-ce plus loin, sur les bords de la Somme ou de la Loire? Aussi Louis VI, en butte aux attaques ou aux rapines de tous ces tyranneaux, devait-il être sans cesse à cheval, et courir sur toutes les routes. Mais son activité ne se borna pas à surveiller ses domaines; il comprit mieux la tâche que lui imposait son titre de roi; et on le voit, au dehors, guerroyer contre le duc du Bourbonnais, contre le comte du Poitou et le comte de Champagne.

On a parfaitement caractérisé l'activité intelligente de ce prince en l'appelant du nom de « Grand juge de paix du royaume. » C'était en effet un véritable juge de paix ambulant, portant lui-même et signifiant ses protêts, sautant sur les murailles des châteaux forts qui lui refusaient entrée, et pénétrant jusque dans la salle d'armes, pour appréhender au corps le seigneur rebelle qui refusait de comparaître devant son tribunal. L'impression produite par ce règne, fécond en résultats heureux, fut profonde; et son historien, l'abbé Suger, qui avait assisté de bien près à tous ces événements, ne faisait que résumer les actes de Louis VI, quand il écrivait: « C'est le devoir des rois de réprimer de leur main puissante, et par ce droit originaire de leur office, l'audace des tyrans qui déchirent l'État par des guerres sans fin, mettent leur plaisir à piller, désolent les pauvres, détruisent les églises, et se livrent à une licence qui, si l'on ne l'arrêtait, les enflammerait d'une fureur toujours croissante. »

Mais la royauté déjà forte et respectée à l'intérieur, est bien faible à l'extérieur, quand elle veut s'attaquer à de puissants vassaux, comme le roi d'Angleterre. La défaite de Brenneville ruina les tentatives faites pour permettre à un allié de s'établir en Normandie. Il faudra quelque temps encore avant que « la main puissante du roi, » puisse se faire sentir au delà de ses domaines; et cependant c'est à Louis VI que remonte l'initiative de cette grande idée, que la France du nord devait s'unir d'une alliance étroite

avec la France du midi, pour entraver d'abord, puis pour ruiner l'influence du roi d'Angleterre. En faisant épouser à son fils aîné Louis, plus tard Louis VII, l'héritière du puissant duché d'Aquitaine, il préparait la réunion à la couronne du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Périgord, de la Guyenne et de la Gascogne. Le roi de France, maître de ces domaines étendus, devenait d'un seul coup le plus puissant propriétaire du royaume, et l'unité territoriale était faite en partie, des rives de la Manche au pied des Pyrénées. On se demande ce qu'aurait pu la royauté capétienne dans les temps qui ont suivi, ce qu'auraient fait Philippe Auguste et saint Louis, si ces précieuses acquisitions avaient été conservées. Quels autres résultats grandioses et féconds n'aurions-nous pas à signaler dans la vie de ces deux princes, et que de guerres ou de rivalités stériles auraient été évitées avec notre ennemie l'Angleterre!

Mais Louis VII, devait par sa faiblesse et son inhabileté, compromettre en partie l'œuvre de son père. Son divorce avec Éléonore de Guyenne porta un coup mortel à la puissance de la royauté capétienne : et Suger, son ministre, qui comprenait quelles funestes conséquences pouvaient en découler, s'était toujours opposé à cet acte impolitique. Malheureusement quand il mourut, jeune encore, Louis VII livré à ses seules inspirations, et tourmenté dans sa vie privée par la conduite de la reine, ne sut pas maîtriser ses sentiments. Il renvoya Éléonore qui presque aussitôt épousa Henri Plantagenet, appelé quelques mois après au trône de la Grande Bretagne. Le roi d'Angleterre se substituait par cela même au roi de France dans la possession des deux tiers du royaume.

Il nous faut voir dans ce double fait, le divorce de Louis VII et l'avènement des Plantagenets au trône d'Angleterre, l'origine de cette puissance territoriale que désormais vont exercer les successeurs de Guillaume le Conquérant, et le point de part de cette lutte séculaire qui doit mettre aux prises l'Angleterre et la France. Insistons sur cette question.

C'est en 912 que Rollon, chef des Normands de la Seine, avait reçu, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte la Neustrie occidentale; et dès son avènement au pouvoir, il s'était mon-

tré un vassal rebelle : nous nous rappelons l'incident, ridicule pour la royauté, qui marqua la cérémonie de l'investiture. — C'est en 1066, qu'un arrière-petit-fils de ce prince, Guillaume le Bâtard, débarque non loin d'Hastings, détruit la dynastie saxonne, et fonde à Londres la dynastie normande, qui depuis devait se continuer sur le trône. Cette conquête de la Grande Bretagne faisait du duc de Normandie un vassal redoutable et redouté du roi de France : mais que sera-ce quand ce duc de Normandie, roi d'Angleterre, deviendra en France le plus grand propriétaire du sol. En effet, Henri Plantagenet, qui succéda en 1154 à la reine Mathilde, était de son chef comte d'Anjou, du Maine et de la Touraine; par sa femme Éléonore de Guyenne qu'il venait d'épouser, il dominait sur le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, la Guyenne et la Gascogne; et dès les premières années de son règne il travaillait à augmenter encore ses immenses domaines, en enlevant le Quercy au comte de Toulouse, en prenant le comté de Nantes au duc de Bretagne, en mariant son fils Geoffroy avec l'héritière unique de ce duché, ce qui lui donnait l'administration de ce fief important au nom de ses enfants mineurs. — Quelques années plus tard, en 1172, il débarquera en Irlande, dont il réunira la plus grande partie à ses États héréditaires. — Depuis Charlemagne ou Charles le Gros, jamais prince n'avait su grouper sous sa domination un nombre si considérable de provinces et de conquêtes. — Des frontières de l'Écosse jusqu'aux Pyrénées, et à travers la Manche; de l'océan Atlantique jusqu'au bassin de Paris et au massif de l'Auvergne, dominait un seul et même prince. En France seulement, il régnait directement sur 47de nos départements actuels, alors que le roi capétien n'en possédait réellement que cinq. Toutes les côtes, de l'embouchure depuis la Somme jusqu'à celle de l'Adour, étaient momentanément réunies aux côtes Anglo-Saxonnes; et par son activité remuante, son intelligence politique remarquable, Henri II Plantagenet était de beaucoup supérieur au timide élève de Suger. Qu'allait-il advenir du choc de ces deux princes, en apparence si différents de puissance et de caractère? On ne pouvait à ce moment que pré-

voir la défaite, et, sans doute aussi, la chute prochaine de la maison capétienne.

Il n'en fut rien cependant; et Louis VII, en mourant, laissait cette royauté aussi forte moralement, aussi respectée qu'il l'avait reçue de son père. Une destinée heureuse semble présider, dès l'origine, aux développements de la puissance capétienne, qui ne souffre en rien de la faiblesse ou de l'incapacité de quelques-uns de ses princes; et le hasard multiplie à plaisir les obstacles qui devront entraver le règne de Henri II d'Angleterre, et lui faire perdre les fruits de ses premiers succès. — Tout d'abord le roi Plantagenet vient se heurter à une puissance rivale, qui prétend ne pas abdiquer ses privilèges, le clergé; et l'archevêque de Contorbéry, Thomas Becket, l'ancien compagnon de plaisirs du prince Henri, devient son plus redoutable adversaire et son ennemi le plus difficile à vaincre. — Puis la discorde se met dans la famille royale. Les quatre fils de Henri II, Henri Court-mantel, Geoffroi, Richard, et Jean s'unissant contre leur père, lui font une guerre incessante, recherchent l'appui de Louis VII; et c'est la reine Éléonore elle-même qui se fait l'âme de la rébellion et entretient les divisions intestines. « C'est l'usage dans notre famille, disait Richard Cœur de Lion, que les fils haïssent le père, et que le père combatte les fils. Du diable nous venons, et au diable nous allons! » La rumeur populaire faisait en effet descendre les Plantagenets du fameux Robert le Diable et de la fée Mélusine.

Louis VII, quelle que fût son incapacité et son inexpérience des affaires publiques, n'avait donc qu'à laisser son rival se détruire pour ainsi dire lui-même, et user ses forces contre le clergé, contre Thomas Becket, contre sa femme et contre ses fils. Suzerain et chef de la société féodale, il bénéficiait du rôle prépondérant qu'avait su jouer son père, et de l'influence incontestée que ce prince avait pu donner à la royauté française. C'était en effet vers elle que se tournaient les regards de tous les révoltés normands; et à son ombre s'abritaient pour ainsi dire l'archevêque de Cantorbéry, Henri Court-mantel, Richard et Jean. Le rôle d'arbitre et

de juge était en somme plus facile à tenir que celui de batailleur et de politique; l'intervention du roi était toujours très-grave. Un exemple remarquable nous le fera comprendre.

Dans les premières années de son règne, Henri II Plantagenet, toujours insatiable, avait rêvé la conquête du comté de Toulouse, sur lequel Éléonore prétendait avoir des droits, et il vint assiéger la capitale avec une nombreuse armée. Comprenant le danger, Louis VII se jette dans la place avec quelques troupes; Henri II recule aussitôt et lève le siège. En poursuivant son dessein, il eût violé la loi féodale, et c'était un mauvais exemple à donner à ses propres vassaux. Mais cette victoire, Louis VII la devait encore à son père, car c'était Louis VI qui avait su relever à ce point la royauté nationale.

Avec le successeur de Louis VII, nous entrons de plein pied dans la période conquérante de l'histoire capétienne. Philippe-Auguste, en effet, ouvre la série de ces rois qui, pendant un siècle et demi, vont achever une partie de l'œuvre que nous étudions ici : l'unité territoriale se fait aux dépens de la féodalité, l'unité politique aux dépens du pouvoir seigneurial. *Philippe-Auguste* continue *Louis VI;* lui-même sera continué par *saint Louis*, et *saint Louis* par *Philippe le Bel.* Entre chacun d'eux se place un prince, en apparence insignifiant et qui disparaît, pour ainsi dire, dans cette suite de grands rois : Louis VII, Louis VIII et Philippe III le Hardi. Mais le branle a été donné; le progrès se continue de lui-même, quand il n'est pas soutenu par la couronne; et de 1180 à 1314, on peut dire que la même pensée préside au gouvernement du royaume, assurant le succès définitif de l'entreprise qu'a formée la royauté.

Trois grands faits dominent le règne tout entier de Philippe-Auguste, et lui assurent une place à part dans l'histoire de notre pays : l'agrandissement du domaine royal, devenu le plus puissant parmi les domaines féodaux; la création du premier système administratif, qui fut le point de départ de toutes les institutions modernes; l'élévation de Paris, résidence des rois capétiens, au rang de capitale de la

France entière. De Philippe-Auguste date donc véritablement notre véritable histoire nationale.

La longueur du règne de ce prince, (1180-1243), explique en partie l'importance et le nombre de ses acquisitions : car pendant qu'il continuait de gouverner d'une main ferme et toujours vaillante le royaume, quatre princes se succédaient sur le trône d'Angleterre : *Henri II*, qui devait mourir en 1189, *Richard Cœur de Lion*, en 1199; *Jean sans Terre* en 1216, et Henri III, le contemporain de saint Louis.

Comme son père Louis VII, Philippe-Auguste bénéficia de la lutte qui mettait aux prises Henri II avec ses fils. Richard Cœur de Lion était devenu l'ami intime et inséparable du jeune roi capétien, « mangeant à sa table, chassant à ses côtés, couchant dans le même lit, » et l'avantageux traité de la Colombière imposé au roi Plantagenet, (1187), fut le résultat de cette intimité. Il donnait au domaine royal le *Vexin normand.* Mais devenu roi par la mort de Henri II, Richard se trouva l'adversaire naturel de son ancien ami. La discorde des deux rois éclata à l'occasion de la troisième croisade, où tous deux voulaient se surpasser l'un l'autre par leur courage et leurs faits d'armes. Richard éclipsa Philippe; et celui-ci revint en France, froissé dans son orgueil, décidé à prendre sa revanche en l'absence de son rival. La captivité du roi d'Angleterre, détenu en Allemagne, favorisa un moment ses projets; mais rendu à la liberté, celui-ci fit payer assez cher à Philippe sa déloyauté. Vainqueur en Aquitaine, vainqueur en Normandie, au pont de Gisors, (1194), Richard se montrait partout à la fois, enfermant le roi de France dans ses étroits domaines. Sa mort prématurée, au château de Chalus, faisait arriver au trône son jeune frère, Jean sans Terre. Autant Philippe-Auguste était inférieur à Richard Cœur de Lion, et comme génie politique et comme habileté militaire, autant il était supérieur à Jean sans Terre. C'était du reste un bien triste personnage, que ce nouveau roi d'Angleterre, « paresseux, lâche et fourbe, livré aux plaisirs les plus bas; arrachant les dents une à une aux juifs qui lui refusaient de l'argent, et menaçant de couper le nez et les oreilles à quiconque s'opposait à ses caprices ou à ses passions. » C'est là, ou

ı peu près, le portrait d'un monstre, qui du reste n'était ırrivé au trône que par un crime. La couronne revenait à son neveu Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy, son frère ıîné. Il chercha à obtenir son désistement, et ne pouvant r parvenir, il s'arma contre lui, l'attira dans un piège et e tua de sa propre main, pour jeter ensuite son corps dans a Seine.

On a dit que Philippe-Auguste, se portant comme vengeur lu malheureux prince assassiné, cita Jean sans Terre à comparaître devant son tribunal, pour y répondre de sa conduite, et que sur son refus, il le dépouilla d'une partie le ses biens. Il ne faut pas faire le roi de France meilleur qu'il n'était réellement. Il se fût fort bien accommodé de Jean sans-Terre, même meurtrier de son neveu, si Jean sans Terre ne lui avait pas donné d'autres motifs de querelle; et l'impopularité du roi d'Angleterre aidant, le roi de France put envahir et soumettre en quelques mois la *Normandie*, le *Maine*, l'*Anjou*, la *Touraine* et le *Poitou*. C'étaient les deux tiers du territoire des Plantagenets qui se trouvaient réunis à la couronne des Capétiens (1204). On raconte que Jean sans Terre était très-fort au jeu d'échecs; il n'avait pas vu ce coup, il ne sut pas non plus le venger. En vain, s'arrachant à la vie de mollesse et de plaisirs qu'il menait à Londres, « banquetant chaque jour splendidement, prolongeant son sommeil du matin jusqu'à l'heure du dîner, et ne pouvant s'arracher à l'ivrognerie et aux dés, » voulut-il organiser une ligue contre son rival. Il échoua, et la glorieuse victoire de Bouvines lui enlevait toutes ses espérances (1214).

Cette bataille de Bouvines mérite qu'on s'y arrête, car elle a dans notre histoire nationale une importance exceptionnelle. C'est la première fois que nous voyons se former contre la France une de ces grandes coalitions, qui malheureusement allaient si souvent se répéter du seizième au dixneuvième siècles; et cette coalition était redoutable, car elle mettait contre nous l'Angleterre, le puissant comté de Flandre et l'empire d'Allemagne. Jamais danger si grand n'avait menacé le royaume, et le roi Philippe-Auguste se voyait impuissant par lui-même à combattre, avec la seule

cavalerie féodale, des ennemis si nombreux. Alors il fit appel aux communes et aux bourgeoisies, qui, depuis un siècle et plus, exerçaient leurs milices et se créaient des armées. Cette solide infanterie fit pour la première fois son apparition sur un champ de bataile, et son coup d'essai fut un coup de maître; car Anglais, Allemands et mercenaires de tout pays étaient vaincus et forcés de fuir. C'est ainsi que se scellait à *Bouvines* cette alliance, désormais indissoluble, qui allait unir la royauté au tiers-état. La nation avait sauvé le roi et même le royaume. Cette victoire fut une victoire essentiellement nationale, la plus glorieuse que nous ayons à enregistrer dans nos annales, pendant toute la durée du moyen âge.

C'est en 1214 que se fonde véritablement la grande nationalité française, depuis lors indestructible. L'année précédente (1213), tombait, à son profit, une nationalité longtemps rivale, qu'elle allait bientôt absorber, la nationalité provençale, vaincue et tuée à la bataile de *Muret;* et, en 1212, par delà les Pyrénées, un grand peuple, le peuple Castillan fondait, à *Nova la Tolosa* la nationalité espagnole, réunissant contre l'ennemi commun, le Musulman du sud, toutes les forces coalisées des rois chrétiens du nord. 1212, 1213 et 1214 sont donc trois dates à retenir, car elles fixent dans la mémoire trois des plus grands événements dont l'histoire du moyen âge fasse mention.

Deux ans plus tard, Jean sans Terre mourait détesté et honni de tous; mais il mourait juste à temps pour ne pas voir le fils de son rival, Louis de France, proclamé roi à Londres et accepté des Normands. Sa mort sauvait la couronne de son jeune fils, Henri III, qui intéressa par sa jeunesse les membres de l'aristocratie normande. Mais si Philippe-Auguste dut renoncer à l'espoir de voir sa maison régner au delà de la Manche, il sut conserver intactes les acquisitions qu'il avait faites sur les Plantagenets, et qu'il avait aussi agrandies au nord et au sud. Du côté du nord en effet, il enleva au comte de Flandre, dont il avait épousé la fille en premières noces, la *Picardie*, l'*Artois* et le *Vermandois;* du côté du midi, il confisqua le comté d'*Auvergne*

et dans le centre il réunit quelques parcelles du *Berry*. Le domaine royal se trouvait presque doublé par ses nombreuses acquisitions. Les trente-cinq prévôtés primitives étaient portées à soixante-sept, et le revenu royal élevé à 43 000 livres.

Philippe-Auguste partage avec Louis XI la gloire d'avoir le plus fait pour fonder l'unité territoriale du royaume. Avant lui, la royauté capétienne était devenue, sous Louis VI, puissante comme *idée* et comme *force morale;* Philippe-Auguste lui donna un royaume à gouverner, et les ressources suffisantes pour le défendre. A la *force morale*, s'ajoutait la *force matérielle*, beaucoup plus précieuse à cette époque; et nous n'avons plus à craindre que le pouvoir royal soit sérieusement compromis dans les luttes qu'il aura encore à soutenir.

Mais ce n'est là qu'une partie du règne si bien rempli de Philippe-Auguste. L'administration et le gouvernement se fondent en effet avec lui par une série d'actes importants. Nous allons le voir organiser ses états, et s'inspirer de l'exemple de Charlemagne, qui sut faire un tout compacte de son empire d'Occident.

La nécessité d'une administration régulière et sagement ordonnée devait du reste commencer à se faire sentir, alors que des domaines si étendus demandaient une attention vigilante et soutenue, et des soins de chaque jour. Quand le territoire royal se bornait à quelques localités restreintes, entre le cours de la Seine et celui de la Loire, nous comprenons que le roi pouvait suffire seul à la gestion des rares intérêts qui le concernait; mais l'extension de ce territoire, la lutte continue qui désormais allait s'engager contre les féodaux, tout demandait qu'entre les mains de la royauté capétienne les forces communes fussent unies, les moyens d'action concentrés, afin de faciliter la réussite de l'entreprise.

Le premier acte qui signale l'administration de Philippe-Auguste date de 1189, et se nomme le *Grand Testament.* Le roi allait partir pour la troisième Croisade, et pouvait rester deux ou trois ans absent. Déjà il avait fait quelques acquisitions importantes et soutenu la lutte contre les seigneurs

du nord; il lui fallait ordonner ses domaines, les organise sur un pied qui lui permît de ne rien redouter, et il laiss un véritable code administratif, où tout était prévu : ce qu concernait les finances, la justice, l'armée et la police. I établit une véritable hiérarchie de fonctionnaires qui, du pouvoir royal, descendait jusqu'aux simples vicomtes. C'était au sommet la *Cour des régents*, qui représentait le roi, et le conseil, composé des *hauts barons* et des prélats du duché de France, ainsi que des grands officiers du palais, sénéchal, chancelier, connétable, pannetier, échanson. Au-dessous, les *baillis* et les *sénéchaux*, chargés dans chaque province de la perception de l'impôt et de l'exercice de la justice; en dernière ligne, les *prévots* et les *vicomtes*, dont les attributions étaient les mêmes que celles des *baillis* et des *sénéchaux*, mais qui dépendaient de ces derniers.

Pour la justice, il y avait appel du prévôt et du vicomte au bailli et au sénéchal, et du bailli et du sénéchal à la cour des régents. Quant à l'assiette de l'impôt, elle était établie par les prévôts de concert avec un certain nombre de bourgeois, qui prenaient le nom d'élus; l'argent perçu passai entre les mains des baillis, qui le versaient au trésor royal placé sous la garde des régents. Un détail qui a son impor tance : les offices des baillis et des prévôts étaient révocable et non héréditaires comme dans le système féodal; tout éta donc prévu pour assurer la bonne administration du do maine, et empêcher dans l'avenir les empiétements des haut fonctionnaires.

Depuis les capitulaires de Charlemagne, c'était le premie acte véritablement administratif que l'on voyait fait par u roi. Cet acte comprenait en germe l'administration si com plexe, que nécessiteront dans la suite l'organisation nou velle de la société, et l'établissement définitif du pouvoi absolu.

Quelques années plus tard, dans l'intervalle de ses guerre qu'il avait entreprises contre Jean sans Terre, il voulu compléter les réformes judiciaires; car l'exercice du droi de justice était peut-être, parmi les droits féodaux, celu auquel ont toujours le plus tenu les rois. Des grands baillis

et des grands sénéchaux furent créés, auxquels on interjetait appel des jugements rendus par les juridictions seigneuriales, et la cour des pairs reçut des attributions déterminées. Il fixa le nombre de ses membres à douze : six pairs laïques et six pairs ecclésiastiques. Après la justice, vint l'armée. Déjà Louis VI avait eu recours à l'emploi des soldats mercenaires. Philippe-Auguste, tout en continuant à faire appel aux milices communales, employa aussi des routiers ou mercenaires, qui depuis quelque temps commençaient à se mettre à la solde des grands; à leur tête, il plaça un célèbre capitaine, Cadoc, qui le servit bien contre les rois d'Angleterre. Les armées mercenaires, toujours prêtes, contrastaient avec les troupes féodales, si lentes à se réunir, et si promptes à se disperser; aussi furent-elles un des meilleurs instruments dont la royauté se servit pour accabler les seigneurs féodaux. Nous ne serons pas étonnés de voir Philippe-Auguste songer aussi à se créer des forces maritimes. Il eut une flotte, la première qu'ait possédé la royauté capétienne, et plus nombreuse, dit Guillaume le Breton, que « les vaisseaux des Grecs devant Troie »

Toutes ces mesures nous montrent que Philippe fut un roi aussi bien législateur que guerrier et conquérant. Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, plus même que les Carolingiens, il s'occupa de législation. Sous les premiers Capétiens, il n'existait aucune loi pour régulariser les relations sociales, y introduire quelque ordre et quelque fixité. Il entreprit cette tâche, et dans le « Recueil des ordonnances des rois de France, » on ne trouve pas moins de cinquante-deux ordonnances ou actes officiels émanés de lui, les uns entiers, les autres par fragments, et qui tous intéressent les rapports des habitants entre eux, les relations de vassaux à suzerains, les possesseurs des fiefs, et les agents de l'autorité royale.

A ce point de vue,une des plus belles institutions de la royauté capétienne est sans contredit « la Quarantaine le Roi. » Il la promulgua le premier ; et plus tard elle fut reprise par saint Louis, qui voulait mettre fin aux guerres privées. Les guerres privées subsistaient toujours, amenant

avec elles des désordres nombreux; c'était un danger qu'il fallait faire disparaître. Le roi voulut qu'un intervalle de quarante jours s'écoulât entre l'offense reçue et le jour de la vengeance. Il espérait que ce laps de temps suffirait pour éteindre les haines ou calmer l'irritation des esprits; et la création des grands baillis était faite pour rapprocher les partis et substituer partout le règne de la loi à celui de la force brutale. Louis VI avait été le grand juge de paix du royaume; Philippe Auguste en fut le premier grand législateur; et, à ce moment, légiférer valait autant que combattre ou triompher sur les champs de bataille; car celui-là seul fait des lois et dresse des réglements, qui sait parfaitement les faire observer, et peut élever son autorité souveraine au-dessus des caprices d'une foule de petits despotes.

Quand nous aurons cité l'*Université de Paris*, nous aurons complété l'ensemble des grandes créations de ce règne. Plus loin, nous reviendrons, avec détail, sur cette importante question de l'Université. Qu'il nous suffise de savoir que cette savante corporation de maîtres et d'élèves, qui recevait du roi sa première organisation, allait être pour lui un de ses plus habiles auxiliaires. De son sein en effet sortiront bientôt ces légistes et ces lettrés, qui toujours donneront gain de cause à la royauté dans ses revendications contre les seigneurs, et qui personnifieront la force intellectuelle, toujours supérieure à la force violente et aveugle des armes. Le moment n'est pas loin où Paris deviendra l'Athènes du moyen âge.

Nous avons nommé Paris; mais n'est-ce pas aussi de cette époque que date la capitale de la France? Et si Philippe-Auguste a la gloire d'avoir, le premier, donné un royaume à la royauté, c'est lui aussi qui, le premier, a donné à ce royaume sa véritable capitale. Paris doit jouer un grand rôle dans la formation de notre unité nationale; à ce corps compacte que la royauté française voulait constituer, il fallait une tête; ce fut là le complément de l'œuvre tentée et accomplie par Philippe-Auguste.

Avant lui, qu'était Paris? une ville ou plutôt un bourg insignifiant, qui de la Cité s'était lentement étendu sur les

deux rives de la Seine, mais sans rien qui la distinguât des autres villes du territoire; — « rues étroites et boueuses, places malsaines, maisons basses et enfumées, quais sordides et pleins de miasmes, tel était le séjour de nos anciens rois. » Philippe-Auguste fit pour Paris beaucoup plus qu'Auguste avait fait pour Rome; car il lui donna tous ses monuments; il l'assainit; il l'entoura de murailles fortes et parfaitement défendues, et construisit ce palais qui devait, dans la suite subir tant de transformations, mais qui, dès cette époque, paraissait bien, par sa masse et son imposante grandeur, être la résidence naturelle du chef de la société française : c'était le Louvre.

Que doit-on, en effet, à Philippe-Auguste? La *Cathédrale continuée*, le *Louvre*, l'*Hôtel-Dieu*, les *Halles* et quelques *églises*, le *pavage des rues*, les *fontaines*, les *aqueducs*, la *police de nuit* et le *guêt*, enfin l'*enceinte fortifiée*. Cette enceinte, commencée en 1190, partait, sur la rive gauche, de la tour de Nesles, aujourd'hui l'Institut, passait par les rues Mazarine, Saint-André-des-Arts, Fossés-Saint-Jacques, Vieille-Estrapade, Fossés-Saint-Victor, pour aboutir au pont de la Tournelle; sur la rive droite, elle quittait la tour de Saint-Germain-l'Auxerrois pour traverser les rues de l'Oratoire, Saint-Honoré, Jean-Jacques-Rousseau, Mauconseil, Sainte-Avoie, Paradis, et arriver au milieu du quai Saint-Paul.

Désormais la France n'était plus seulement un corps solidement uni dans toutes ses parties; ce corps avait aussi une tête; et Paris verra grandir son influence en même temps que grandira l'influence, de la royauté capétienne.

LA FRANCE EN 1199.

SOUS PHILIPPE-AUGUSTE.



Domaine Royal — *Etats féodaux*

Possessions des Plantagenets

Echelle = $\frac{1}{12.000.000}$

Myriamètres

0 5 10 20 30 40

CHAPITRE XII

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET SON OEUVRE DANS LA FORMATION DE L'UNITÉ NATIONALE.

§ 2. Saint Louis.

En 1223, le domaine royal comprend au nord, dans le bassin de la Seine, la Picardie et l'Amiénois, le Vermandois et partie de l'Artois, l'Ile de France, la Normandie et le Vexin; — au centre, dans le bassin de la Loire, l'Orléanais, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et le Berry; — plus au sud, dans le plateau granitique central, le comté d'Auvergne. — L'Angleterre est séparée par une très grande étendue de pays de son duché d'Aquitaine, qui, serré de toutes parts, pourrait bien tomber au premier coup de main au pouvoir des Capétiens.

Si le royaume est véritablement fondé, la royauté s'affirme, elle aussi par sa capitale, Paris, par une administration forte et complète, qui embrasse la justice, les finances, l'armée et la police; toutes choses nouvelles qui n'existaient pour ainsi dire pas avant Philippe-Auguste. Son fils Louis VIII, qui ne fera que passer sur le trône, contribuera encore pour une bonne part à l'œuvre d'agrandissement: l'Aunis, la Saintonge et le Limousin seront successivement réunis, et la mort prématurée de ce prince n'apportera aucun dommage à la cause royale, car Blanche de Castille continuera sa politique.

Eh bien, cette royauté capétienne, déjà si forte et si respectée, devait grandir encore; atteindre au treizième siècle à son plus haut degré de puissance morale; personnifier la

foi religieuse dans ce qu'elle a de plus élevé, et se révéler au monde sous un jour nouveau, avec cette auréole de la sainteté dont l'Église couronne ses martyrs et ses défenseurs. La royauté, en un mot, se sanctifia avec un prince qui fut le modèle des rois, et, ce qui valait tout autant peut-être, le modèle des chrétiens et le modèle des hommes ; car chez lui tout se tient ; les vertus de la vie privée expliquent les grandes qualités de l'homme politique. Nous avons nommé Louis IX, ou, pour l'appeler de son vrai nom, saint Louis.

Pour comprendre le rôle de saint Louis et l'importance de l'œuvre qu'il sut accomplir, nous devons distinguer en lui *le fils*, *le chrétien*, *l'homme* et *le roi*. Par là nous arriverons à mieux saisir l'ensemble même des événements qui remplissent son règne, et la pensée qui la dirige. Car c'est un fait malheureusement unique dans l'histoire de voir monter sur le trône, agir et gouverner un souverain, qui ne se laisse guider que par les règles les plus strictes de la justice et de la morale ; et qui trouve dans l'observation de ces règles et l'obéissance absolue à la loi morale une force nouvelle et une autorité plus grande. Il donne ainsi un démenti formel à ce paradoxe, déjà bien vieux, qu'il y a deux morales : une morale privée et une morale publique ; — une morale privée, stricte et absolue, dont l'honnête homme ne doit jamais s'écarter sous peine de faillir ; une morale publique, plus lâche et plus facile, qui s'accommode aux nécessités du moment, aux caprices de la politique et, disons le mot, aux passions plus ou moins avouables de l'homme d'état ; morale publique, qui légitime ce non-sens non moins absurde et non moins funeste dans son application, qu'on appelle la *raison d'état*, et dont on voudrait couvrir bien des erreurs et bien des fautes.

Oui, la raison d'état sera toujours celle qui s'inspire de la raison même et de la saine justice ; la meilleure morale publique sera toujours celle qui se trouve en communion complète d'idée avec la morale privée; et le meilleur ou le plus grand homme d'état sera toujours, quoiqu'on dise ou qu'on fasse, celui pour lequel la justice et le droit sont des

principes immuables et vrais, et non plus de vaines et insignifiantes formules. Saint Louis a été cet homme d'état; et, dans cette période encore si troublée du moyen âge, il a su faire que le droit primât toujours la force.

Dans saint Louis, le fils a été admirable d'obéissance, de respect et de tendresse; et combien peu de nos jours, même parmi les meilleurs, pourraient se résoudre à imiter le grand roi! Pouvait-il en être autrement quand nous connaissons l'âme candide et sensible du jeune prince? Quand nous savons que sa mère était cette princesse, remarquable à tant de titres, dont les troubadours et les trouvères ont chanté la beauté et les séductions irrésistibles, dont les chroniques ont raconté la conduite habile, énergique et sage, et que l'histoire range à juste titre parmi les plus grands souverains du moyen âge et même des temps modernes. Blanche de Castille[1] avait été laissée veuve à trente-sept ans, après avoir donné onze enfants à Louis VIII; et désignée pour prendre le régence, au nom du jeune Louis IX, qui n'avait guère que neuf ans, elle gouverna en véritable reine, de 1226 à 1236.

Elle eut à soutenir de longue luttes contre les seigneurs féodaux, qu'avaient en somme assez malmenés Philippe-Auguste et Louis VIII; et la plupart des grands vassaux de la couronne ne craignirent pas de s'allier au roi d'Angleterre, pour se soustraire à la domination d'une femme. Mais la régente agit avec énergie et habileté. Elle sut gagner à sa cause, et s'attacher pour la vie, le comte poète de Champagne, Thibaut, qui lui voua dès lors, comme à la dame de ses pensées, un culte profond, et qui fut aussi son plus ferme allié. Plus tard nous la voyons, pendant une longue période de quatre ans, gouverner de nouveau l'état; c'est à l'époque de la septième croisade, quand son fils va guerroyer contre les Mamelucks. Le royaume fut aussi tranquille que si le véritable roi eût été présent à Paris; et un seul mouvement, celui des *Pastoureaux*, qui voulaient délivrer Louis IX des mains des infidèles, agita un instant le midi. Le fils abandon-

(1) 1186-1254.

nait sans crainte et complètement l'autorité souveraine à sa mère, persuadé que le royaume serait toujours prospère et paisible sous sa direction. Aussi, délivré de prison, il passe trois ou quatre ans à parcourir, en simple pèlerin, les lieux saints qu'il n'a pu délivrer par les armes, sans songer à hâter son retour en Europe; et quand, en 1252, il apprend la mort de Blanche de Castille, qui le rappelle en France, il tombe dans une tristesse profonde, «il pleure à chaudes larmes, se retire dans sa tente, et là, aux côtés de sa femme Marguerite, il se lamente durant de longues heures. »

A toutes les grandes époques de l'histoire, nous avons à signaler le rôle de la femme, et l'influence que la mère de famille a exercée sur l'avenir de l'état, par l'influence même qu'elle maintenait sur l'esprit de son fils. Pouvons-nous comprendre les Gracques sans leur mère Cornélie, Auguste sans Julie, Constantin sans l'impératrice Hélène, Néron sans Agrippine? En bien comme en mal, cette influence a été très grande. Chez nous aussi, à côté de quelques noms, les plus connus de notre histoire, nous avons à signaler le rôle joué par la femme, et ce rôle très souvent explique et commente les faits accomplis par le roi. Nous ne pouvons pas comprendre Clovis sans Clotilde, Louis le Débonnaire sans Judith, Robert I[er] sans Constance, Charles VIII sans Anne de Beaujeu, le dernier Valois sans Catherine de Médicis, Henri IV sans Jeanne d'Albret, Louis XVI sans Marie Antoinette.

Mais, disons-le, Blanche de Castille, cette femme modèle sous tant de rapports, grande reine, mère aimante et dévouée, était bien dure aussi parfois. Elle se montrait même, dans certaines circonstances, d'un rigorisme exagéré. Quand son fils eut l'âge de dix-neuf ans, elle le maria à une princesse qui, par sa piété, ses vertus et ses grâces séduisantes, convenait le mieux au jeune prince : c'était Marguerite de Provence, alors âgée de quinze ans. Mais ils sont bien jeunes tous deux; il ne faut pas que le rôle d'époux nuise à celui de roi, et Louis IX doit continuer à donner la plus grande partie de son temps à l'étude et aux affaires. Il ne verra sa femme, que quand sa mère le jugera convenable; et si parfois il cherche à *tromper* sa surveillance, elle se montrera

sévère, nous pouvons même dire implacable. Il faut lire dans Joinville l'histoire des premières années du mariage de saint Louis. Un jour ce prince veut se glisser mystérieusement dans les appartements de la reine; tout à coup ils se trouvent tous deux en présence de la régente, qui leur rappelle ses ordres : le fils se soumet, et la jeune femme se retire en pleurant dans son oratoire.

Ne nous plaignons cependant pas trop de cette sévérité, souvent excessive. C'est dans ce respect et cette obéissance absolue aux volontés de sa mère, qu'il sait dévouée et sage, que le pieux roi puisera le sentiment des devoirs qu'il aura à accomplir, quand il gouvernera lui-même; et si, pendant tout son règne, il accomplit de grandes choses, c'est qu'il eut toujours devant les yeux l'image de la régente.

Le chrétien mérite aussi qu'on s'y arrête, et nous avons peine aujourd'hui à nous figurer un roi livré pendant toute sa vie à des actes de piété, si fervents et si renouvelés, qui nous étonnent, qui nous trouveraient même incrédules, si nous n'avions le témoignage de son conseiller intime et de son historien, Joinville. — Louis XIV, dans ses mémoires, se vante et se félicite à juste titre d'avoir, pendant les cinquante-quatre ans que dura son gouvernement personnel, travaillé régulièrement huit heures par jour, même à l'époque où les plaisirs tenaient une si grande place dans sa vie. Louis IX, sans rien enlever aux affaires de l'état, à la gestion des intérêts publics, à l'exercice de la justice et au gouvernement, pria régulièrement huit à neuf heures par jour. Écoutons Joinville : «A minuit il se lève et chante *matines;* à trois heures *primes;* le matin, *laudes;* puis il entend la *messe*, puis *tierce*, puis *vêpres*. — Le soir, il n'a pas dormi une heure que son sénéchal a ordre de l'éveiller : il s'agenouille alors, touche les dalles de sa tête, entre en extase. Après ses prières il fait cinquante génuflexions de suite, se relevant droit et s'agenouillant aussitôt, et à chaque génuflexion il récite un *Ave, Maria;* le vendredi saint de chaque année, sans bas ni chaussure, en chemise, il se mêle à la foule pour faire ses dévotions, etc. — »

Trouvons-nous quelque part un autre exemple d'une vie

d'ascète plus rigoureuse et mieux remplie? Et ces exercices, il les continua de 1226 à 1270, à partir du moment où il eut l'âge de raison jusqu'à sa mort, sans y manquer un seul jour.

Cette piété profonde de Louis IX explique sans doute quelques actes blâmables de son règne : ses persécutions contre les hérétiques, les juifs et les blasphémateurs. Pour ceux-ci il avait trouvé le moyen de les empêcher de renouveler leurs blasphèmes, en leur faisant couper la langue. Saint Louis paye son tribut aux travers et aux idées de son époque; mais, dans d'autres circonstances, il saura s'élever au-dessus des préjugés du moyen âge; et c'est un bien grand honneur pour lui d'avoir aboli le jugement de Dieu, ainsi que les duels judiciaires; d'avoir introduit dans la justice la preuve par témoins, d'avoir donné des défenseurs attitrés à tous les accusés, quels qu'ils fussent, et d'avoir, vis-à-vis de la papauté et de quelques prélats remuants, maintenu intacts les droits de la royauté.

Son édit sur l'abolition des duels judiciaires est tout entier à lire. Il explique nettement comment et pourquoi il est mal de faire intervenir le jugement de Dieu dans les affaires purement humaines : il dit que c'est abaisser la Divinité et fausser la justice, car la culpabilité de l'accusé ne résulte pas toujours de sa défaite; et il déclare préférer l'emploi des moyens plus rationnels, pour arriver à connaître la vérité. C'est ainsi que fut introduite dans les tribunaux la procédure testimoniale écrite; et les témoignages, tous admis, étaient discutés d'après les règles précises. Des légistes durent chercher ces règles dans le droit romain, qui tendait alors à se généraliser par tout le royaume.

Dans un autre ordre d'idées, il sut parfaitement distinguer ce qui était du domaine de la foi religieuse de ce qui était du domaine de la politique ou de l'état; et jamais il ne souffrit l'empiètement du pouvoir ecclésiastique ou spirituel sur le pouvoir souverain ou temporel. A l'occasion de la lutte qui mit aux prises, au XIIe siècle, la maison des Hohenstaufen et la papauté romaine, il prend bien souvent parti pour l'empereur contre le pontife, reprochant à ce dernier « de vouloir mettre son pied sur la tête des rois, qui ne re-

èvent que de Dieu » ; et les rapports qu'il entretint avec Grégoire IX et Innocent IV furent toujours empreints de la plus grande dignité. En 1268, il promulgue la Pragmatique-Sanction, qui définit les droits de l'Église gallicane, et limite ceux de la cour de Rome, en ce qui concerne son ingérence dans les affaires religieuses de la France. — « Dans la pratique habituelle des affaires, ce roi, le plus pieux des rois, le seul de sa race qui ait obtenu les honneurs de la canonisation, agissait effectivement et constamment selon les principes posés dans la Pragmatique, et ne laissait jamais l'influence ecclésiastique envahir ou seulement diriger son gouvernement. »

C'est-à-dire que chez saint Louis le chrétien jamais ne fut supérieur au roi, ou ne fit oublier le chef de l'état. En restant toute sa vie l'homme pieux et doux, fidèle à la pratique des devoirs que lui imposait la foi, il sut, par une intelligente activité et un bon sens politique admirable, maintenir son autorité temporelle. « Il aima Dieu de tout son cœur, et agit en conformité de son amour, » dit Joinville; mais cet amour éclairé, qu'il eut pour la Divinité, ne fit que lui rendre plus sacrés les devoirs qu'il avait à remplir comme roi et père du peuple. Par là il put élever encore la royauté, lui donner la plus haute sanction à laquelle elle arriva jamais, la mettre désormais hors d'atteinte et la rendre respectable à tous. Saint Louis, à ce point de vue, a donc plus fait encore que Philippe Auguste : car avec lui le pouvoir royal grandit et s'honora.

Si nous abordons l'homme, nous nous trouvons en présence d'une conscience scrupuleuse, d'un esprit passionné tout d'abord pour la justice et le bon droit. Respect absolu de tout ce qui est équitable et bon, c'est bien là le caractère que nous distinguons dans la conduite du roi; et tout ce qui lui paraîtra contraire à la justice, il le rejettera, le reniera à l'instant, au détriment même de sa puissance territoriale et de son autorité de suzerain.

Quels sont les sentiments qui l'animent vis-à-vis de la féodalité? Ils sont tout différents de ceux de Philippe Auguste et de Louis VIII. Pour lui le système féodal n'est pas un en-

nemi qu'il doive combattre et ruiner; cette société féodale a sa raison d'être, elle existe au même titre que la royauté, elle a des droits qu'il faut respecter; et, si les grands vassaux ou les seigneurs sont tenus de respecter le roi, leur suzerain, le roi, ne doit rien faire qui blesse les vassaux et viole la loi féodale. Louis IX avait en effet une haute idée des droits et des devoirs réciproques des vassaux et des suzerains, admettant que, dans certaines occasions, ils devaient prévaloir sur les prétentions des rois. « En 1242 il prit, sur le comte de la Marche, le château de Fontenay, dit depuis l'*Abattu*, en Poitou, défendu longtemps par un bâtard du comte, quarante et un chevaliers, quatre-vingts sergents et autre *menuaille qui avec eux était à moult grand foison*. On l'engageait à mettre à mort les prisonniers, pour les punir de leur obstination et des pertes qu'ils lui avaient fait subir. « Non, répondit-il, l'un n'a pu se rendre coupable en obéissant à son père, ni les autres en servant leur seigneur. » — « En 1248, dit Joinville, le roi manda ses barons à Paris et leur fit faire serment que foi et loyauté porteraient à ses enfants, si aucune chose advenait de lui en son voyage de Terre Sainte. Il me le demanda; mais je ne voulus faire point de serment, car je n'étais point son homme.» — Joinville, malgré son refus, n'en resta pas moins son confident et son ami, car le roi trouvait juste que quiconque n'était pas son homme lui refusât le serment.

Mais ce respect des droits de la féodalité ne l'entraînait pas à oublier ceux du roi; et par un grand nombre de mesures, de réformes et d'édits, il sut travailler à consolider et à étendre son autorité. Ainsi la monnaie royale dut avoir cours partout le royaume, non-seulement dans les domaines du roi, mais dans les domaines des seigneurs; — quatre grands baillis furent institués à Mâcon, à Sens, à Saint-Pierre-le-Moutiers et à Amiens, pour faire reconnaître, dans toutes les parties du territoire, la juridiction royale; — le parlement de Paris multiplia les cas *royaux*, ou les cas que le roi seul avait le droit de juger; — en un mot, de 1226 à 1270, saint Louis ne rendit pas moins de cinquante ordon-

nances, parmi lesquelles ne sont compris ni les *établissements* ni les lois *des métiers* de Paris.

C'est le même principe qui guide la conduite du roi dans ses rapports avec l'Angleterre et Henri III Plantagenet. Quand ce dernier intervient dans les affaires du royaume et prend part au soulèvement des grands vassaux, il lui fait une rude guerre, le poursuit et ne lui ménage pas les coups ; les victoires de Taillebourg et de Saintes en font foi. Mais Henri III, comme fils de Jean sans Terre et roi d'Angleterre, a des droits, lui aussi, qu'il faut savoir respecter : droits de propriétaire et de suzerain, que Philippe Auguste et Louis VIII n'ont pas toujours su ménager. — Saint Louis, depuis son avènement au trône, ne pouvait songer, sans regret ni remords, aux conquêtes de son aïeul et de son père, qui avaient, selon lui, illégalement dépossédé Jean sans Terre et Henri III. « La conscience lui remordait, dit Guillaume de Nangis, de la terre de Normandie et pour autres terres qu'il tenait, que les rois de France, ses aïeux, avaient prises, par le jugement de ses pairs, au roi Jehan d'Angleterre, dit sans Terre, qui fut père à cestuy Henri, roi d'Angleterre ; et il s'entremit tous les jours, qu'il venait visiter le roi Henry, pour faire paix à lui pour lesdites terres. » Il n'eut cesse ni trêve qu'il n'eût fait partager ses scrupules à Henri III. Heureusement pour nous, le prince anglais ne consentit pas à accepter toutes les rétrocessions que voulait lui faire saint Louis. Est-ce par désintéressement simple? Non sans doute, car à ce moment même il en appelait à son arbitrage, pour décider entre lui et ses barons révoltés. Quoi qu'il en soit, le traité d'Abbeville vint mettre un terme aux inquiétudes et aux remords du pieux roi, et en 1259, à la suite d'une entente commune, l'Aunis, la Saintonge, le Limousin et l'Agénois faisaient retour au duché d'Aquitaine ; mais par contre la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou restaient définitivement acquis au domaine capétien. La colère fut vive dans la population du midi : tous s'indignaient à la pensée d'avoir été cédés malgré eux, et de gaieté de cœur, à des maîtres qu'ils avaient appris à détester. « Les Périgourdins et leurs limitrophes, dit la Chronique, se trouvè-

rent si marris, que plus oncques n'affectionnèrent Louis; et encore aujourd'hui, à cette cause, les pays rigord, de Quercy et autres d'environ, quoique sain soit canonisé par l'Église, néanmoins ils ne le r pour saint et ne le festoient point, comme on fait es lieux de France. »

Ce roi et ce saint mis à l'index par sentiment d' propre national, c'est chose remarquable au moyen nous voyons quelles profondes racines la royaut tienne avait jetéés déjà dans les provinces les plus él du territoire. Déjà le Nord et le Midi tendent à se rap et à oublier leurs vieilles rivalités. C'est à peu prè même époque que par le traité de Corbeil (1258) il aff le comté de Barcelone de la suzeraineté de la Fra comté, ancienne marche de Gothie fondée par Charle était alors réuni à la couronne d'Aragon. Par ce trait Louis renonçait volontairement à l'influence que la capétienne pouvait exercer au delà des Pyrénées : somme c'était une perte insignifiante.

Néanmoins Louis IX ne fit pas que démembrer le d royal, par scrupule de conscience; il sut, lui aussi, tr légitimement et légalement, selon ses principes, à l'ag sement de ses états; et, à sa mort, il les laissa plus et plus riches qu'il ne les avait reçus en 1226. Malgré serve et son antipathie pour les conquêtes violentes est un de ceux qui ont le plus fait pour développer territoriale. En 1229 et en 1231, il acquit la plus gran tie du comté de Toulouse; en 1234, les comtés de Blo Sancerre; en 1239, le comté de Mâcon; en 1257, le co Perche; en 1262, les comtés d'Arles et de Forcalq Foix et de Cahors. — Comparons la carte du roya France, telle que l'a faite Philippe Auguste, à celle q a laissée saint Louis. En 1223, la royauté, malgré ses dissements, était encore resserrée dans les plaine Seine et la Loire ; le midi et le sud-est lui échappaie plètement, et la domination anglaise était seule ma dans la plaine de la Garonne, jusqu'aux Pyrénées. — E cette même royauté s'est étendue jusqu'aux Pyrénées

tales et à la mer Méditerranée; elle arrive même au pied des Alpes, et par le comté de Mâcon confine à la Saône et tend au Jura. — Ce sont là de bien précieuses compensations aux pertes momentanées, qu'à volontairement subies le roi, et que tôt ou tard nous verrons se réparer.

Si l'homme chez saint Louis est aussi scrupuleux et consciencieux que le chrétien est fervent, la royauté ni le royaume n'en souffrent : au contraire, les qualités de l'homme, sa profonde honnêteté, son respect des droits légitimes et ses scrupules de conscience ne font que donner plus de prix à ses actes, et augmentent l'estime ou l'admiration qu'il impose à tous, à ses adversaires, à ses ennemis comme à ses serviteurs. Avec lui la royauté continue à se fortifier comme le royaume à s'agrandir; l'unité politique et territoriale va s'affermissant et se développant tous les jours davantage, et nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas eu plus de rois qui se soient laissé conduire et diriger par les mêmes principes et les mêmes règles de vie publique.

Nous connaissons le fils, le chrétien et l'homme; le roi va nous apparaître dans son véritable jour, avec le caractère qu'il a conservé pendant tout son règne. A l'intérieur et à l'extérieur, chez lui comme chez ses vassaux, en France comme en Angleterre, en Allemagne et en Italie, il cherche à faire prévaloir ces idées de justice et de bon droit, qui pour lui sont la base de la société chrétienne et de tout bon gouvernement. Assurer l'ordre et la paix, faire disparaître toutes les causes de troubles et de dissensions intestines, et prévenir les guerres étrangères, voilà le but qu'il poursuivit et mit sa gloire à atteindre. Il mérite un surnom qui le peint d'un seul trait, celui de « *grand apaiseur du royaume et de l'Europe.* » Apaiser et concilier, peut-on trouver un meilleur et un plus beau résultat à obtenir, et qui honore plus un roi et un homme d'état?

Tous les actes de son gouvernement intérieur tendent à faire disparaître les causes de troubles et d'agitations, que déjà Philippe Auguste avait diminuées. Il reprend l'idée de son aïeul, tombée en désuétude, *la quarantaine-le-Roi*, qui dès lors devient une loi stable et toujours respectée; — il pro-

hibe les guerres privées, substituant aux vengeances personnelles le jugement de la cour des pairs et de son parlement; déjà nous l'avons vu abolir les duels judiciaires et les remplacer par le témoignage écrit. En outre il donne à son prévôt des marchands, Etienne Boileau, l'ordre de reviser les règlements des corps et métiers de Paris pour empêcher à l'avenir les discussions oiseuses et les querelles, qui si souvent s'élèvent entre les différentes corporations. *Le livre des Métiers* fut un véritable code industriel, dans la rédaction duquel on reconnaîtra la sagesse unie à l'expérience.

La nomination des magistrats, dans les villes communales, donnait lieu souvent à des rivalités et à des luttes regrettables, qui troublaient la tranquilité publique : il intervint d'une façon plus directe dans l'élection des maires et des échevins qui, le plus souvent, fut laissée à son choix.— « La France en était à cet âge de la civilisation, où la sécurité ne s'achète guère qu'au prix de la liberté. C'est un phénomène des temps modernes, et très-modernes, que d'avoir réussi à concilier la sécurité et la liberté, le facile développement des volontés individuelles avec le maintien régulier de l'ordre public. » Mais Louis IX ne voulut pas que la nation souffrît trop du despotisme royal, ou des exactions des agents du fisc; et les impôts ne purent être répartis, votés et perçus, que par les délégués ou les élus des bourgeois ; et pour assurer partout l'exercice de cette stricte justice, qu'il rendait lui-même à Paris, il créa des inspecteurs ou *Enquesteurs royaux*, renouvelés des Missi Dominici de Charlemagne, et qui devaient lui rendre un compte exact de tout ce qu'ils avaient vu et entendu.

Dans les rapports qu'il entretint avec les princes étrangers, ce fut le même esprit qui toujours le dirigea; et partout on invoquait son arbitrage, comme celui du suzerain le plus respecté, le plus juste et le plus impartial dans ses décisions. Il chercha à rapprocher l'Empire et la Papauté; conseilla à Frédéric II la modération, à Grégoire IX et à Innocent IV la sagesse et la réserve. Quand Grégoire lui fit offrir la couronne impériale, après avoir excommunié

et déposé Frédéric II, il la refusa et pour lui et pour son frère Robert, ne lui reconnaissant pas le droit de disposer arbitrairement des puissances temporelles. Plus tard, quand Urbain IV lui offrit le royaume de Naples, violemment arraché aux Hohenstaufen, il le refusa également; mais son frère Charles d'Anjou le prit pour lui-même, préparant ainsi de funestes conséquences pour l'avenir.

En Angleterre, Henri III, attaqué par les barons qui voulaient compléter la victoire remportée en 1215 par leurs prédécesseurs sur Jean sans Terre, invoqua son appui; et les barons eux-mêmes remirent leur cause entre ses mains. Le pieux roi jugea selon sa conscience et donna gain de cause à Henri III; pouvait-il, lui, le maître de la société féodale, reconnaître l'usurpation de l'aristocratie anglaise? Mais, si sa décision ne fut pas acceptée ou suivie par les barons anglais il n'en resta pas moins respecté et honoré de tous. — Si de l'Europe nous passons en Asie, nous voyons le Vieux de la Montagne, qui l'a connu lors de son voyage en Terre Sainte, entretenir avec lui les meilleures relations, et, en considération de son amitié, protéger dans les lieux saints les chrétiens et les pèlerins qui se rendent à Jérusalem. L'empereur des Tatares lui-même reçoit à sa cour un de ses envoyés; et Rubruquis nous a laissé un intéressant récit du voyage qu'il fit au cœur de l'Asie centrale.

Quel progrès ne s'était pas fait dans la situation de la royauté Capétienne depuis Philippe Auguste! Devenue l'arbitre de l'Europe et du monde chrétien, cette royauté dominait les royautés voisines de toute la hauteur que lui assuraient les vertus et le génie de son roi, en même temps qu'elle plaçait déjà la France à la tête des états continentaux. Aussi saint Louis est-il resté et restera-t-il toujours pour nous, qui aimons et respectons tous ceux qui travaillent à la grandeur et à la prospérité de notre cher et beau pays, la figure la plus noble, la plus pure et la plus sympathique de notre histoire; et nous comprenons pourquoi l'Académie française proposa chaque année son éloge depuis 1636, époque de sa fondation, jusqu'en 1789.

CHAPITRE XIII

RUINE DE LA NATIONALITÉ PROVENÇALE DU MIDI AU PROFIT DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE DU NORD

En dehors de l'action directe de la royauté Capétienne, qui opère une si grande transformation dans la situation intérieure du royaume, il y a d'autres faits à signaler qui viennent seconder son œuvre et compléter en partie les résultats auxquels elle est déjà arrivée. Le plus important sans contredit, et le premier à signaler, est celui que l'on désigne improprement du nom de *croisade des Albigeois*. Peut-on en effet nommer croisade cette extermination sanglante des hommes du midi accomplie par les hommes du nord; cette guerre de trente ans qui mit aux prises deux peuples, deux races, deux civilisations, bien plus que deux religions rivales?

Nous sommes bien loin en effet de ce grand mouvement inspiré par la foi religieuse, qui précipita si souvent l'Europe sur l'Asie, et dont saint Louis est, après Godefroy de Bouillon, la personnification la plus glorieuse, nous dirions même le martyr. Un seul fait, peut-être, rapproche la guerre entreprise contre les Albigeois des croisades propres : c'est l'ensemble des conséquences qui en résultent pour la formation de notre unité nationale : pas un grand évènement, en effet, ne s'accomplit en Europe ou dans le monde chrétien au moyen âge, qui ne profite à la fois à la royauté et à la nation française. Que de grands princes se succèdent sur le trône, ou que des temps d'arrêt semblent se produire dans la politique active de nos rois, le progrès continu et

incesant se produit toujours; la fortune est tout entière pour nous.

Des croisades nous n'avons rien à dire ici, bien que cependant elles aient exercé une influence salutaire et féconde sur l'avenir même de la royauté Capétienne, et nous pouvons résumer en quelques mots cette influence, pour n'omettre aucun des points intéressants à connaître de la question qui nous occupe. Au point de vue politique, les croisades affaiblissent la féodalité, « en lui tirant du sang » et grandissent le pouvoir royal qui le plus souvent dirige ces expéditions, habitue les grands vassaux et les seigneurs à la discipline et à l'obéissance; car il apparaît, dans les pays lointains, comme le représentant ou le symbole de la patrie absente, que l'on regrette toujours. Les communes elles-mêmes et les municipalités, qui bénéficient de ces grandes excursions pour acheter des chartres, argent comptant, se développent et se fortifient au nord et au midi; bientôt aussi va s'augmenter le nombre des bourgeoisies royales qui, parties du centre, empiètent déjà sur le bassin de la Somme et de la Garonne.

Au point de vue social, nous voyons s'opérer un premier rapprochement, d'abord entre les différents ordres de la nation française, puis entre les différents peuples chrétiens de l'Europe, enfin entre les peuples chrétiens de l'occident et les peuples orientaux de l'Asie. Sur le même champ de bataille, manants et seigneurs, roturiers et féodaux combattent aux côtés les uns des autres, sous l'œil et la direction du roi; ils apprennent à se moins craindre et à se moins mépriser. La communauté des dangers courus et des obstacles surmontés ensemble forment des liens qui ne se rompront pas; et nous voyons poindre comme le commencement de l'égalité civile, à laquelle la royauté va travailler bientôt avec tant d'ardeur. C'est par les croisades aussi que les peuples de l'Europe apprennent à se connaître, grâce à une fréquentation répétée; c'est par le rôle qu'il a joué en Égypte et en Palestine que saint Louis s'impose avec tant d'autorité et d'éclat aux rois ses contemporains, et que le Vieux de la Montagne se laisse gagner à sa cause en même



temps qu'à celle des pèlerins. — Comparons entre eux les chroniqueurs qui, de la première à la dernière croisade, ont raconté ces expéditions saintes. Les premiers n'ont pas de termes assez durs, d'expressions assez violentes pour attaquer les infidèles ou musulmans; les derniers se font volontiers leurs admirateurs au détriment des chrétiens; ils vantent cet esprit chevaleresque, cette générosité de sentiments et cette vaillance admirable qui distinguent les soldats de Saladin ou les vainqueurs de saint Louis.

Au point de vue économique, l'agriculture, l'industrie et le commerce prennent un essor jusque-là inconnu. — L'agriculture commence à connaître quelques-uns de ces produits étrangers, qui devaient bientôt tenir une grande place dans l'alimentation publique, et dont quelques-uns excitèrent un grand enthousiasme à leur apparition : le maïs, le blé noir ou sarrasin, le mûrier, la canne à sucre, et surtout les épices, le poivre et la cannelle, « que l'on croyait venir directement du paradis terrestre. »

L'industrie s'enrichit, elle aussi, d'un grand nombre de produits fabriqués : tapis, armes, fers damasquinés, soieries, porcelaines, moulins à vent, etc., en même temps qu'elle travaille, dans les communes et les municipalités du royaume, à fournir aux seigneurs tous les objets nécessaires à de si longs voyages. Partout l'activité redouble, les corporations s'augmentent et s'enrichissent, et la cité voit grandir d'autant sa force et son influence.

Le commerce se développe autour du bassin de la mer Méditerranée. Les ports acquièrent une importance nouvelle; la ligue hanséatique se fonde, les codes maritimes, jusque-là inconnus, se rédigent; la boussole, importée on ne sait d'où ni par quel peuple, peut-être par les Arabes, se perfectionne; et des relations suivies s'établissent entre les différentes républiques ou villes du midi, dont l'Europe centrale pourra profiter. C'est aussi le moment des premières grandes découvertes géographiques. Chaque nation fournit pour ainsi dire son contingent de voyageurs, commerçants ou religieux, qui ne craignent pas de s'aventurer au cœur du continent Asiatique, pour aller visiter le grand Khan et l'em-



pire du Cathay : l'Angleterre avec John de Mandeville, la France avec Rubruquis, l'Italie avec Odcric de Frioul et Marco Polo surtout, dont la juste renommée peut aujourd'hui contre-balancer celle de Christophe Colomb.

Au point de vue moral, c'est l'adoucissement dans les institutions et les mœurs; c'est le respect de la justice et de l'humanité mieux comprises, et qui commencent à s'imposer au plus grand nombre. S'éloigner de quatre à cinq cents lieues de sa patrie, et aller combattre en pays barbare «pour une idée », se dévouer corps et biens pour le triomphe d'un principe, est quelque chose déjà. On peut tout attendre et tout espérer d'un peuple qui sait ainsi se sacrifier, et mettre tant d'abnégation dans son sacrifice. Le souvenir de ces croisades ne devait pas de longtemps s'éteindre en Orient. Le nom de *Franc* resta jusqu'à nos jours pour désigner l'Européen; car c'était la France qui véritablement s'était mise à la tête de ce grand mouvement, et le rôle civilisateur qu'elle avait joué en avait fait, aux yeux du monde connu, la personnification la plus éclatante de cette période d'enthousiasme religieux.

Au point de vue intellectuel, on ne peut nier que les Arabes n'aient exercé une influence très-grande et très-heureuse sur le développement des connaissances humaines, et sur le mouvement ou le progrès des lettres, des sciences et des arts en Europe. C'est aux Arabes que nous devons soit la découverte, soit le perfectionnement de l'algèbre, de l'astronomie, de l'arithmétique, de la médecine et des sciences naturelles; la connaissance d'une littérature variée et riche, qui devait inspirer nos trouvères et surtout nos troubadours du midi. Le style ogival, mêlé de byzantin et de gothique, commence dès cette époque à faire son apparition; et l'Europe occidentale tout entière se couvre de ces admirables monuments, que l'architecture depuis n'a jamais su égaler.

C'est donc à tout prendre une grande et féconde période que celle des croisades; et aujourd'hui qu'elles nous sont mieux connues, et dans leurs causes et dans leurs résultats généraux, nous ne pouvons accepter le jugement

de Voltaire, qui eut le grand tort de ne pas les comprendre.

Mais, nous le disions plus haut, avec ces expéditions saintes, qu'inspire tout d'abord la foi religieuse, et que dirige le plus souvent une grande idée, la guerre des Albigeois ne peut avoir aucun rapport ni aucune ressemblance. Conservons-lui donc son caractère propre, si nous voulons nous rendre compte des circonstances dans lesquelles elle s'est faite ; si nous voulons comprendre les conséquences qu'elle a eues dans toute la suite du treizième siècle. Les causes qui l'ont préparée et amenée sont nombreuses ; nous devons y insister.

Nous distinguerons les causes *politiques*, les causes *géographiques* et les causes *religieuses*.

Les causes politiques résultent de l'opposition constante qui, pendant plusieurs siècles, mit aux prises le nord et le midi du territoire. Cette opposition date de la mort de Clovis et de Clotaire Ier, alors que les rois mérovingiens établissaient leur résidence à Paris, à Soissons, à Metz et à Orléans, refusant d'aller s'établir dans les vallées de la Garonne et du Rhône, qu'ils s'habituèrent malheureusement à considérer comme pays ennemis et bons à être pillés. Au commencement de la dynastie carolingienne, l'inimitié n'a fait que grandir entre l'Aquitaine et l'Austrasie, unie à la Neustrie : une guerre acharnée s'éleva entre les ducs des Francs, de la maison d'Héristall, et les ducs Eudes, Waïfre et Hunald. Charles Martel, Pepin et Charlemagne, passèrent une partie de leur vie à courir sus aux populations belliqueuses de la Gascogne, qui, toujours frémissantes sous le joug détesté du barbare germain, ne laissaient échapper aucune occasion de lever la tête. Pour ce qui concerne le neuvième siècle, nous connaissons la réponse orgueilleuse et insolente d'un comte de Poitiers à Hugues Capet, qui lui demandait obéissance et soumission.

La féodalité contribua à creuser, plus profond encore, l'abîme qui séparait le nord et le midi, en favorisant le morcellement du sol, en établissant dans l'ancien duché d'Aquitaine et en Septimanie des fiefs puissants, à peu près autonomes, qui prétendaient, eux aussi, ne relever que de

Dieu, ou qui tout au moins préféraient à la domination rude des rois de France la suzeraineté aimable et facile des comtes de Barcelone ou des rois d'Aragon. Ainsi donc, du treizième au seizième siècle, dans cette longue période qui avait vu se succéder sur le trône la dynastie mérovingienne, la dynastie carolingienne et la dynastie capétienne, deux peuples rivaux et ennemis avaient vécu et grandi pour ainsi dire côte à côte, le peuple franc ou barbare du nord, le peuple gaulois ou diversement mêlé du midi l'un rattraché toujours aux traditions et aux souvenirs de l'ancienne Germanie, l'autre aux traditions et aux souvenirs de l'ancienne Rome; le premier vivant du droit coutumier et parlant la langue d'oïl, le second vivant du droit écrit et parlant la langue d'oc.

Cette inimitié nous amène à parler des causes géographiques, et de l'influence que la configuration du sol doit avoir sur la nature des rapports qui existaient entre ces deux parties de la France.

L'Aquitaine, cette large plaine qui des Pyrénées s'étendait jusqu'au revers du plateau central et jusqu'au pied des monts du Limousin et du Poitou, devait rester à l'écart et ne point participer à la guerre des Albigeois. Tombée dès le milieu du douzième siècle entre les mains de la France d'abord, puis de l'Angleterre, qui devait la conserver pendant deux siècles, elle se mêla assez étroitement à notre histoire; et la présence à Bordeaux d'un prince ou d'un gouverneur anglais assurait en Guyenne la domination normande qui maintenait partout la tranquillité et le calme des esprits. Bordeaux, la capitale populeuse et prospère de cette riche province, située sur l'estuaire d'un grand fleuve, à proximité de l'océan Atlantique, était portée par sa position et la nature même de son commerce à multiplier ses relations avec les peuples de l'occident et du nord de l'Europe : Londres l'entraînait pour ainsi dire dans son action, car c'est là que la portaient tous ses intérêts. Parmi les provinces du midi, la Guyenne sera plus tard une des premières à s'annexer franchement et loyalement au domaine royal; elle fournira même aux Valois quelques-uns des plus

vaillants hommes de guerre, qui chasseront les Anglais, à la fin de la guerre de Cent ans.

Il n'en était pas de même du comté de Toulouse, qui, d'une part, resserré entre les Pyrénées orientales et les pentes méridionales des terrasses du plateau central, de l'autre, refoulé au sud-est par le voisinage de la Guyenne et de la Gascogne, s'ouvrait, par le col de Naurouze, un chemin facile et direct du côté de la Méditerranée. Il se développait à l'aise dans les plaines de l'ancienne Septimanie, se prolongeait à l'est jusqu'au Rhône, au sud jusqu'à la crête des monts Albères, alors que ses plus grands cours d'eaux, le Tech, l'Agly, l'Aude, l'Hérault et l'Orb, marquaient les chemins naturels, que devaient descendre ses populations pour arriver aux places de Narbonne, d'Agde ou de Montpellier, et entrer en communications suivies avec les cités commerçantes de Barcelone et de Girone, de Marseille, de Nice et de Gênes. Il s'était donc formé, tout le long du littoral méditerranéen, depuis l'embouchure de l'Èbre, en Espagne, jusqu'à celle de l'Arno, en Italie, comme un monde à part, isolé du reste de l'Europe, essentiellement maritime, et qui, quoique dépendant de trois états différents, n'en avait pas moins son histoire, ses traditions, ses intérêts et sa langue propres. C'était le monde *provençal*, qui tirait son nom de l'ancienne *Provincia romana*, établie, au deuxième siècle avant Jésus-Christ, dans le sud de la Gaule, entre le cours de la Garonne à l'ouest, et le sommet des Alpes à l'est.

La nation provençale était une nation originale, douée d'une vitalité puissante, et son génie se reflétait tout entier dans une littérature admirable de verve et de poésie, dont les *felibres* contemporains sont parmi nous les derniers représentants. Mais cette nationalité s'était formée tout d'abord d'éléments bien divers. Sans doute nous les voyons se fondre parfaitement du neuvième au douzième siècle, mais ils n'en avaient pas moins formé, aux premiers siècles du moyen âge, un assemblage souvent fort disparate. Le long de la mer Méditerranée étaient en effet passés tous les peuples barbares, qui, venus du nord, descendaient la vallée du Rhône pour pénétrer en Espagne; c'était aussi à ce même

littoral qu'abordaient, venus du midi, d'autres barbares que le christianisme considérait comme ses pires ennemis. — Suèves et Burgondes, Wisigoths et Ostrogoths, Arabes et Sarrasins, tous s'étaient donc unis aux anciens Gaulois, sans parler des Juifs et des Lombards, arrivés directement d'Ita-



lie. Chacune de ces nations, dans la formation de cette société commune qui se fondait, apportait donc avec elle l'appoint de son génie, de ses instincts, de ses passions bonnes et mauvaises.

Ajoutons que le commerce maritime était devenu l'occu-

pation naturelle et favorite des populations provençales. Tout d'abord ce commerce s'était borné aux côtes de l'Espagne et de l'Italie; mais bientôt il s'était étendu aux îles Baléares et à la Sicile, à l'Afrique et à l'Égypte, poussant même jusqu'en Orient, sur les côtes de l'Asie Mineure et de la Syrie, à l'époque des croisades. Combien d'éléments nouveaux vinrent alors s'ajouter aux premiers! Que d'idées étranges, en religion surtout, firent invasion dans ces villes populeuses et hospitalières, ouvertes aux commerçants de tout pays et de toute race! Bientôt les préjugés n'existèrent plus; et la tolérance, imposée d'abord par la nécessité ou les relations commerciales, entra bientôt dans les habitudes de tous, pour devenir comme une loi d'état. Toutes les hérésies, toutes les sectes qui sont sorties du christianisme primitif, et qui s'étaient perpétuées dans l'empire d'Orient, purent vivre et se développer à l'aise au sein des populations du midi : *Vaudois*, *Cathares*, *Patarins*, *Parfaits*, *Croyants*, *Manichéens*, vécurent toujours en bonne intelligence les uns avec les autres, tolérés et soutenus même par le puissant comte de Toulouse, qui trouvait, dans les habitants de ses campagnes et de ses villes, des sujets toujours fidèles, et dont la richesse l'enrichissait lui-même. Aussi se souciait-il fort peu de l'orthodoxie de leurs croyances. Albi, situé à quelque distance au nord-est de Toulouse, était un des centres les plus considérables où les hérétiques vivaient en paix : de là le nom d'*Albigeois* donné à tous les dissidents religieux, que la papauté attaqua au treizième siècle avec une violence inouïe.

La société au moyen âge, nous ne saurions trop le répéter, était une société chrétienne, une société religieuse, sur laquelle le souverain pontife prétendait exercer un contrôle souverain. Gardienne vigilante et jalouse de la pureté des doctrines et de l'intégrité des dogmes, auxquels elle croyait intimement liés l'avenir de l'Église et sa propre domination, la papauté romaine poursuivait partout ceux qui prétendaient y porter atteinte; et ce fut surtout aux onzième et douzième siècles, au lendemain de la querelle des investitures, alors que Grégoire VII eut rêvé la domination uni-

verselle, que ses attaques contre les hérétiques se multiplièrent. Sous Louis VII le Jeune, la grande lutte d'Abélard et de saint Bernard émut et passionna l'Occident tout entier: et la foi religieuse, personnifiée dans le fougueux abbé de Cîteaux, put triompher de la raison et de l'esprit de controverse, que voulait faire prévaloir l'éloquent professeur de la montagne Sainte-Geneviève. En 1198, montait sur le trône pontifical le véritable successeur de Grégoire VII, le plus grand pape du moyen âge et des temps modernes, Innocent III; et le nouveau pape n'était pas d'humeur à tolérer la libre pensée ni le mépris de l'orthodoxie religieuse.

Innocent III appartenait à la famille des Conti, depuis longtemps puissante à Rome et au centre de l'Italie. Cardinal à vingt et un ans, pape à trente ans, il reçut, aussitôt élu, l'ordre de la prêtrise, fut élevé un mois après à l'épiscopat. Aussitôt sacré et couronné, il se mit à l'œuvre, soumettant tour à tour à sa volonté, et forçant de se courber sous son joug, Philippe Auguste et Jean sans Terre, Henri VI de Hohenstaufen et Philippe de Souabe, les rois de Castille et d'Aragon. « Dieu nous a mis sur le trône, écrivait-il, pour que nous jugions les peuples, d'accord avec les princes, mais aussi pour que nous jugions les princes à la face des peuples. » Comme Grégoire VII, Innocent III voulait organiser une grande république chrétienne, où rois et empereurs ne seraient que les vassaux fidèles et obéissants de l'Église. Mais l'unité de l'Église était à cette époque gravement compromise par les sectes que le comte de Toulouse prenait pour ainsi dire sous son patronage, et qu'il couvrait de sa protection. Il y avait là un danger pressant qu'il fallait faire disparaître, un mal qu'il fallait éteindre dans son germe : et dès la fin de 1198, le Souverain Pontife envoyait à la cour du comte de Toulouse deux frères blancs de l'ordre de Cîteaux, qui devaient avertir ce prince, en même temps que prêcher la réforme dans les mœurs et les croyances de ses sujets.

Les mœurs en effet se ressentaient de l'existence facile et voluptueuse qu'engendrait la richesse; elles étaient relâchées et corrompues; le luxe pénétrait partout, luxe scan-

daleux, inconnu ailleurs; les plaisirs et les tournois occupaient tous les instants de la vie féodale et bourgeoise; les cours d'amour, établies dans les principales villes, contribuaient encore au débordement général; et celle de Toulouse, appelée le « *collége de la gaie science* », donnait le ton à toutes les autres.

Aux injonctions sévères du pontife, Raymond VI ne répondit pas d'abord : il était d'un caractère trop indépendant et trop fier pour se soumettre. Que pouvait-il craindre du reste? Sa puissance paraissait formidable; ses alliés étaient nombreux; et tout le midi pouvait se rattacher à sa cause, si le pape tentait jamais de mettre ses menaces à exécution. Pendant dix ans, les deux adversaires restèrent en présence l'un de l'autre, sans en venir aux mains; mais, en 1208, le légat, Pierre de Castelnau, ayant prononcé des paroles violentes et injurieuses pour le comte de Toulouse, fut assassiné au passage du Rhône; et ce meurtre décida la lutte. « Innocent III poussa un cri de vengeance qui retentit dans l'Europe entière, et il ordonna que Raymond VI fût chargé d'anathème dans toutes les églises. » En même temps il envoyait pleins pouvoirs à l'abbé de Cîteaux et à ses religieux pour prêcher la croisade; et des milliers de moines se répandirent au nord de la France, dans les Pays-Bas et en Allemagne, pour armer les populations orthodoxes. « Si grand fut le nombre qui se croisa, disent les chroniques, que nul homme ne le saurait estimer ni dénombrer, le tout à cause des grands *pardons* ou indulgences et absolutions, que le légat avait donnés à ceux qui se croiseraient. » Les pardons consistaient dans la rémission des péchés commis depuis la naissance du croisé, et dans l'autorisation de ne payer l'intérêt d'aucune dette dans toute la durée de l'entreprise. « L'espoir de ne pas payer leurs dettes, et surtout de piller les beaux manoirs et les riches villes de la langue d'oc, était plus que suffisant pour ameuter tous les nobles aventuriers de la chrétienté : qu'on juge de ce que dut soulever le levier du fanatisme ajouté à un si puissant mobile : tout ce que le cœur humain recèle de passions cupides et sanguinaires fut déchaîné avec une épouvantable violence. »

A cette foule innombrable qui se précipitait du nord il fallait un chef. Ce chef se trouva dans le plus grand homme de guerre du siècle, le comte Simon de Montfort, surnommé le « *Vétéran de la croix* », qui, refusant d'accompagner les croisés de 1202 à Constantinople, s'était rendu seul en Terre sainte pour guerroyer contre les infidèles, et venait de rentrer en France, précédé par une grande renommée « de vaillance et de foi ». Sous la direction de ce chef habile autant que sanguinaire, qui « brûlait un hérétique avec une joie infinie », la guerre se fit avec une rapidité foudroyante, et donna lieu à des atrocités inouïes. « Les croisés avaient demandé à l'abbé de Cîteaux comment ils pourraient distinguer les hérétiques des fidèles : « Tuez-les tous, leur répondit-il, tuez-les tous ; Dieu saura reconnaître les siens. » A Castres, Simon de Montfort agit en conformité de ce principe. On avait pris deux hérétiques : un *Parfait* et un *Croyant ;* le *Parfait* demeura inébranlable ; le *Croyant* protesta qu'il était prêt à se convertir. « Brûlez-les tous les deux, dit Simon ; si celui-ci parle de bonne foi, le feu lui servira pour l'expiation de ses péchés ; s'il ment, il portera la peine de son imposture. » Pendant sept ans on tua, on massacra, sans distinction d'âge ni de sexe. Ce fut une longue guerre d'extermination, à laquelle tous les croisés travaillaient avec d'autant plus d'énergie que plus ils tuaient d'hérétiques, plus ils obtenaient de *pardons ;* et les hérétiques n'étaient presque jamais distingués des fidèles.

Aucune guerre ne laissa dans l'esprit d'un peuple un souvenir plus profond. Jusqu'au seizième siècle, les chants ou *canzones* des troubadours furent pleins de cette haine violente et de cette soif de vengeance, qu'expliquent suffisamment les supplices et les exécutions du commencement du treizième siècle ; et l'auteur même d'un long poëme composé sur la *Guerre des Albigeois* « à la lueur des bûchers et au bruit des cités croulantes », après avoir été ardent catholique et partisan de la croisade, finit par devenir le chantre enthousiaste de la résistance et de la guerre à mort contre les croisés.

Raymond VI de Toulouse fut complétement vaincu et dé-

pouillé de ses domaines : son allié, Pierre II d'Aragon, vint malheureusement trop tard à son secours, et la grande défaite qu'il éprouva à *Muret* (1213) marqua la ruine définitive de la nationalité provençale. L'année suivante, Toulouse succombait, comme avaient succombé Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne et tant d'autres florissantes cités; et le comte de Toulouse, échappé à grand'peine aux poursuites de l'ennemi, allait, humble et repentant, faire sa soumission à la cour de Rome. Innocent III fut ému de tant de désastres. Au grand concile qu'il réunit à Saint-Jean de Latran, en 1215, pour proscrire définitivement l'hérésie, il essaya d'arrêter Simon de Montfort et de mettre un terme à l'extermination des populations du midi. Sa voix se fit entendre contre les hommes du nord, « déprédateurs et mauvais chrétiens »; mais elle ne fut plus écoutée, et ces tristes évènements durent suivre leur cours. Quand il mourut l'année suivante, le mal était à son comble (1216).

Heureusement une réaction salutaire s'opéra bientôt contre la conduite de Simon de Montfort et de ses troupes. Raymond VI put un instant reprendre l'avantage; et, appelé par les Toulousains, il vint assiéger Montfort dans sa capitale (1218). Ce dernier fut tué, la croisade s'arrêta pendant quelques années, et Raymond ressaisit une partie du comté de Toulouse, malgré Amaury de Montfort, fils de Simon, qui avait invoqué l'appui du roi de France. Sentant ses conquêtes lui échapper une à une, Amaury avait fait don à Philippe-Auguste d'abord, puis à Louis VIII, de toute la partie de territoire qu'il conservait encore; Avignon, Béziers, Agde, Nîmes, Albi et Castres, furent réunies au domaine royal, après une courte expédition de Louis Cœur de Lion. Quant à la partie occidentale du comté de Toulouse, qui, à la mort de Raymond VI, passa à son fils Raymond VII (1222), elle était également destinée à entrer dans le domaine royal. Raymond VII, ayant pris part à la coalition, que la féodalité organisa contre la régence de Blanche de Castille, fut vaincu et obligé de signer les traités de Paris (1229) et de Meaux (1231), par lesquels il abandonnait au roi de France Narbonne, Maguelone, Uzès, Alais, le Velay, le Gévaudan et

l'Albigeois; consentait en outre au mariage de sa fille unique, Jeanne, avec Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, et leur abandonnait, par testament, ses états après sa mort. Alphonse de Poitiers devait mourir sans héritier en 1272, et le reste du comté de Toulouse se trouva réuni à la couronne capétienne. Déjà deux sénéchaussées, celles de *Beaucaire* et de *Carcassonne*, avaient été créées en 1226, pour assurer dans les plaines du Languedoc l'autorité royale.

La France du nord l'emportait donc sur la France du midi, qu'elle avait démembrée, pour l'absorber bientôt tout ›ntière. L'unité territoriale se continuait; mais à quel prix? Nous l'avons vu; et pendant longtemps encore les haines nassouvies des Provençaux devaient se manifester contre ›s Français. La lutte des Armagnacs et des Bourguignons, ›s guerres de religion et le soulèvement des Camisards, eront autant d'épisodes sanglants de cette vieille rivalité ui dura si longtemps.

Mais un fait nous console, dans le récit émouvant de toutes es cruautés commises par les hommes de Simon de Mont- ort: c'est l'abstention, à peu près complète, de la royauté apétienne, qui, résistant à l'appel d'Innocent III, ne prit ucune part directe à cette sanglante expédition. Nous voyons ien Louis VIII consacrer les quelques années de son règne tenter un dernier coup de main contre les hérétiques; nais il y avait, à ce moment, un intérêt pressant pour le oi à faire cesser dans le midi la rivalité d'Amaury et de Raymond VII; et, en diminuant la puissance de ces deux re- résentants du régime féodal, il put développer celle du ouvoir royal. Fort heureusement aussi pour la France, ette guerre des Albigeois se termina au moment même où ommençait le règne du plus vertueux et du plus juste de os rois. Déjà son alliance avec une princesse de la maison le Provence, Marguerite, lui avait concilié des sympathies t des intérêts nombreux dans la région des Alpes; — l'ac- ion de son gouvernement réparateur et sage put calmer, n partie, les blessures faites dans la dernière guerre, endor- nir un instant les haines, et préparer la voie à un rappro- hement nécessaire, qui devait se faire entre la nationalité

française et les derniers débris de la nationalité provençale.

En somme, la royauté capétienne avait seule profité de la croisadedes Albigeois. Une première fois, elle avait reçu d'Amaury de Montfort le marquisat de Provence et la partie orientale de la Septimanie ; une seconde fois, de Raymond VII de Toulouse, la partie occidentale et méridionale de cette dernière région, avec l'Albigeois entier; enfin elle allait, en 1272, réunir Toulouse et tout ce qui restait de l'ancien comté de ce nom. Bornée jusque-là aux bassins de la Seine et de la Loire, cette royauté capétienne s'étendait, pour la première fois, sur le cours supérieur de la Garonne et le long des côtes de la Méditerranée : par là elle remontait la vallée du Rhône et s'avançait dans la direction du Jura et des monts de la Côte d'Or; et, comme pour faciliter l'accomplissement de la tâche si pénible qu'elle entreprenait, saint Louis apparaissait avec son génie et ses vertus; c'était bien de tous les rois capétiens le plus propre à calmer les passions ou à diminuer les haines : et c'est à ce point de vue surtout que nous comprenons l'efficacité du rôle joué « *par le grand apaiseur du royaume.* »

CHAPITRE XIV

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET SON OEUVRE DANS LA FORMATION DE L'UNITÉ NATIONALE.

§ 3. Philippe le Bel.

Philippe-le-Hardi n'a pas beaucoup ajouté à l'œuvre de saint Louis; et, moins encore que celui de Louis VIII Cœur de Lion, son règne est fait pour attirer longtemps les regards et l'attention de l'historien. Mais après lui nous arrivons à la figure la plus curieuse que nous présente le moyen âge; figure énigmatique et sombre, qu'aujourd'hui même nous avons peine à nous expliquer entièrement. Néanmoins, nous comprenons qu'avec Philippe le Bel une ère nouvelle commence, qui déjà rompt complétement avec le passé. C'est bien là un roi moderne, dans le sens absolu du mot, le véritable prédécesseur de Louis XI, et qui, né deux ou trois siècles plus tard, eût été François Ier, ou mieux encore Louis XIV.

Au moyen âge, les rois nous apparaissent comme les seigneurs, toujours bardés de fer, le casque en tête et l'épée, plutôt que le sceptre, à la main. Ils vont chevauchant par leur royaume, ou passent les mers pour « conquester » au loin, voire même jusqu'en Palestine. Pas un grand coup d'épée ne se donne qu'ils ne se tiennent au premier rang, au risque d'être faits prisonniers ou tués. Philippe le Bel se présente à nous débarrassé de cette armure dont il n'a que faire, entouré, non pas d'hommes d'armes et de chevaliers, mais de savants, de lettrés ou de légistes, administrant et légiférant, beaucoup plus que bataillant. Une seule

fois, on le voit se mettre à la tête d'une armée; c'est quand il veut pénétrer en Flandre pour venger le désastre de Courtray, et punir les insolents villains de Bruges et de Tournay; mais il revient bientôt à ses occupations favorites; et, rentré dans son château fort du Louvre, il ourdit, en silence et avec réflexion, les moyens qui pourront le délivrer de tous ceux qui gênent encore l'exercice de son pouvoir souverain.

Ses prédécesseurs acceptaient, pour la plupart, la féodalité telle qu'ils la trouvaient en montant sur le trône; ils se contentaient de calmer, sans trop les punir, les rébellions répétées des grands vassaux. Saint Louis, nous le savons, poussait jusqu'au scrupule le respect de cette société féodale, rivale redoutable, mais en quelque sorte légitime, de son autorité propre. Philippe le Bel veut autre chose. C'est peu pour lui de tenir en bride les grands et les féodaux qui subsistent encore; il veut les faire disparaître et les plier sous un joug de fer; il cherche à faire de la royauté capétienne, suzeraine du régime féodal, une royauté absolue et despotique. L'*absolutisme*, dans ce qu'il a de plus complet et de plus dur, c'est bien là le caractère qui distingue la monarchie de Philippe le Bel : aussi ce prince est-il le véritable prédécesseur de Louis XI, de François Ier et de Louis XIV.

Mais le pouvoir absolu n'est complet que quand il est accepté partout, ou plutôt, quand il s'impose également à tous; quand il n'y a plus au-dessous de lui que des sujets, et que ces sujets n'ont plus, à quelque classe qu'ils appartiennent, l'ombre même d'autorité ou de crédit. Il lui faut tout abattre, tout ruiner, tout niveler. Philippe le Bel, qu'on nous passe l'expression, a été le *grand niveleur* du royaume; il n'est pas de puissance, encore vivace et forte, qu'il n'ait attaquée et détruite; car il n'a épargné personne, ni la *féodalité*, ni la *papauté*, ni les *ordres religieux militaires*, ni la *nation* elle-même, cette vieille alliée de la royauté capétienne.

Distinguons néanmoins la conduite qu'il a tenue vis-à-vis de la bourgeoisie et qui mérite d'être étudiée. L'*absolutisme*, dans l'histoire de la royauté française, se concilie toujours

rès-bien avec les droits et les faveurs dont jouit la nation. s même l'absolutisme sera complet, plus la royauté se ntrera prévenante et douce pour le petit peuple du tierst, à la condition qu'il n'ignore jamais son origine, ni . point de départ. Trouvons-nous, dans notre histoire, princes qui aient fait plus pour la nation que Phipe le Bel, Charles VII, Louis XI, Henri IV et Louis XIV? is en trouvons-nous aussi qui aient mieux réussi à consoər la monarchie absolue, et à la rendre plus despoue?

Cette conduite est facile à expliquer. Les rois ne s'apient sur la nation et ne l'élèvent jusqu'à eux que pour aisser d'autant la féodalité ou l'aristocratie; plus le tiersıt monte et grandit, plus les grands tombent et perdent leur prestige. Il s'établit donc entre ces deux classes, sque-là si distinctes et si différentes, un commencement *égalité civile* ou *sociale*, qui se continuera, et sera bient la garantie de la stabilité du pouvoir absolu. — Niəler, c'est mettre tout au même niveau; quelle victoire our la royauté capétienne d'avoir réduit les grands à ne aloir pas plus que les simples bourgeois, ou d'avoir fait ue les simples bourgeois se croient élevés à la hauteur des rands! Quels avantages ne va-t-elle pas retirer de ce réultat si péniblement obtenu? Les seigneurs sont le plus ouvent de mauvais conseillers, ignorants ou infidèles, qui euvent échapper au châtiment; les bourgeois sont actifs, ndustrieux et intelligents; ils connaissent les lois et le lroit romain surtout, duquel procède le despotisme molerne. Il sont en outre complètement entre les mains du oi; ils n'existent que par lui; ils peuvent rentrer dans 'obscurité, dont les a tirés un moment la faveur ou la manificence royale, s'ils se montrent jamais indociles ou turulents. Aux côtés de Philippe le Bel, de Louis XI et de ouis XIV, nous ne voyons que de petites gens, qui font naigre figure en face des membres de la féodalité ou de la ioblesse: qu'importe au roi? Il les ennoblit de sa propre utorité, et à ses yeux tous se valent, petits et grands, car roi seul domine.

C'était chose nouvelle et redoutable que ce pouvoir royal qui, non content de vivre, de régner et de gouverner, voulait régner et gouverner sur les ruines de tous les pouvoirs qui, jusque-là, avaient tenu le premier rang dans l'état. Mais pour nous, hommes du dix-neuvième siècle, c'est chose consolante de voir naître et s'affermir tous les jours davantage, à l'ombre du pouvoir absolu, ce principe d'*égalité sociale*, que l'on chercherait vainement en Europe à ce moment, et qui fut la première des grandes conquêtes que nos pères ont pu remporter. C'est là peut-être le fait le plus saillant de cette partie de notre histoire nationale, et celui qui se dégage le plus clairement du règne de Philippe le Bel, avec la première convocation des États-Généraux, la réorganisation du Parlement et le rôle des légistes.

Quel spectacle différent ne nous offre pas la nation anglaise? Quelques mots sur la situation intérieure de l'Angleterre, comparée à celle de la France, doivent trouver ici leur place pour éclairer la question.

En Angleterre aussi, la royauté normande avait eu maille à partir avec la féodalité territoriale, qu'elle avait faite et façonnée pour ainsi dire de ses propres mains. Mais elle était sortie de la lutte vaincue, humiliée et amoindrie dans ses prérogatives. C'étaient les Plantagenets qui avaient subi cette irréparable défaite, sanctionnée par la Grande-Charte d'abord (1215), puis par les statuts d'Oxford (1259). Les grands vassaux normands, ou plutôt d'origine normande, qui s'étaient partagés avec Guillaume-le-Conquérant la possession du sol saxon, s'étaient tenus d'abord dans l'obéissance, et n'avaient pas trop inquiété le pouvoir royal. Mais les revers subis en France, dans la lutte contre Philippe-Auguste, et les humiliations infligées à la couronne par les prétentions pontificales, avaient soulevé l'indignation du plus grand nombre; et Jean sans Terre se vit à la fin de son règne en butte à de formidables attaques. Le danger pour la dynastie des Plantagenets était d'autant plus grand que le peuple vaincu, jusque-là dédaigné, méprisé et foulé, le peuple saxon avait été gagné à la cause de la féodalité; que celle-ci avait été assez habile pour se concilier la sympathie

es villes et des bourgs dont elle flattait l'ambition et avivait les rancunes contre cette royauté qui les avait si dieusement foulés. Ce fut par cet appât que les grands urent intéresser à leurs tentatives la plus grande partie es Saxons, et doubler leur forces des forces vives de la ation. Au moment où la royauté se vit si violemment ttaquée et poursuivie, elle ne trouva personne pour engager la lutte de concert avec elle, soutenir le choc et dissiper le danger.

Nous voyons ainsi se produire en Angleterre le contraire le ce que nous avons constaté en France. Ici, la nation s'était unie à la royauté contre la féodalité territoriale, et son concours avait donné la victoire aux Capétiens directs; — à, la nation s'unit à la féodalité contre la royauté des Plantagenets, et son concours donna la victoire aux seigneurs. — En France et en Angleterre, la nation reçut généreusement la récompense des services qu'elle avait rendus à ses alliés : mais chez nous, elle obtint un commencement d'*égalité sociale* qui, l'élevant au niveau des grands, la vengeait de leurs anciens dédains. — Chez nos voisins, elle obtint la *liberté politique*, qui lui conférait le droit de donner son avis dans tous les grands débats, et de prendre une part active à la gestion des affaires publiques. — Mais en France, les Capétiens se gardèrent bien d'accorder à la nation l'ombre même de la liberté, qui aurait fait de la bourgeoisie ou du tiers-état un nouvel adversaire, peut-être même un nouvel ennemi. Le roi voulait gouverner seul, et à lui seul aussi, diriger les affaires de l'État. « L'Etat, c'est lui », à cette époque comme plus tard sous Louis XIV. — En Angleterre, les seigneurs normands évitèrent d'élever jusqu'à eux les Saxons, qui continuèrent à former une classe inférieure et pauvre, souvent dédaignée. L'orgueil aristocratique aurait trop souffert de voir se placer à côté des vainqueurs, les grands propriétaires du sol, les vaincus de la veille, habitants des villes et des bourgs, hommes de travail et de labeur. — *Liberté politique* en Angleterre, *égalité sociale* en France, ce sont donc là les deux principes que nous voyons s'affermir à la fin du moyen âge, à côté de la souveraine

puissance de l'aristocratie anglo-normande, et du despotisme absolu de la royauté capétienne.

Pour en revenir à Philippe le Bel, son règne se ramène à trois faits principaux :

1° Sa lutte contre la féodalité ;

2° Sa lutte contre la théocratie romaine;

3° Ses rapports avec la nation.

Quelle était à ce moment la situation de la féodalité territoriale? Depuis longtemps déjà elle était bien battue en brèche, et, si nous comparons l'étendue du domaine royal à ces deux dates extrêmes, 987 et 1285, à l'avènement de Hugues Capet et à l'avènement de Philippe le Bel, nous verrons quelles pertes cette féodalité avait faites, dans l'intervalle de ces trois siècles, et de quelles acquisitions s'étaient par cela même augmentés les domaines des Capétiens,

Les rois possédaient l'Ile-de-France, l'Amiénois et l'Artois, au nord ; — la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, l'Orléanais et le Berry, au centre ; — le comté de Toulouse, le Languedoc, le marquisat de Provence, le Comtat Venaissin, et une partie du comté de Foix, au sud. — Ce n'était pas tout. L'arrivée de Philippe le Bel au trône apporta à la couronne la Champagne au nord-est, et la Navarre au sud-ouest, qui complétaient si heureusement l'unité territoriale déjà faite dans les principales régions du royaume. Ce prince avait épousé, du vivant de son père, l'unique héritière de ces deux riches territoires, qui, placés sur les limites extrêmes du domaine royal, le séparaient de la Lorraine et de l'Aragon. Grâce à ces acquisitions, ce domaine tendait à la Meuse et aux Pyrénées occidentales ; l'unité territoriale allait ainsi se complétant.

Quant aux seigneurs féodaux, ils conservaient encore le comté de Flandre au nord, le duché de Bretagne à l'ouest; le duché de Bourgogne à l'est, le duché d'Aquitaine au midi; le Viennois et le Lyonnais au sud-est. La Provence est rattachée trop étroitement à la couronne capétienne, pour ne pas être regardée, dès cette époque, comme une précieuse dépendance.

Sans doute ce sont là des domaines encore considérable

t puissants ; mais remarquons-le, ils sont divisés, distincts es uns des autres, et séparés par le domaine royal. Autant elui-ci nous parait compacte et fort, parce qu'il est étroitenent uni dans toutes ses parties, autant le domaine féodal st morcelé, sans cohésion aucune, et sans force de résistance. Quelle opposition avec ce que nous avons constaté autrefois ! Cet état de faiblesse, dans lequel est tombée la féodalité territoriale, va sans cesse empirer, et, quand finira le règne si bien rempli de Philippe, cette féodalité sera ruinée.

Nous ne rappellerons que pour mémoire la lutte que le roi de France engage d'abord contre le roi d'Aragon. Les traités de Tarascon et d'Anagni, s'ils n'assurent à la royauté française aucun avantage matériel, mettent du moins fin à une guerre inutile, qui entrave son action, et consolident les récentes acquisitions qu'elle avait faites dans le midi de la France. La lutte engagée contre le roi d'Angleterre, roi d'Aquitaine, contre le comte de Flandre et les Templiers, devait aboutir à des résultats plus positifs.

Le roi d'Angleterre était à ce moment Édouard Ier, aux longues jambes, qui se trouvait engagé dans une guerre assez difficile contre l'Écosse. Afin d'assurer la liberté de ses mouvements, dans l'effort suprême qu'il voulait tenter, pour conquérir ce pays, Édouard Ier s'était hâté, en 1286, de reconnaître la suzeraineté du roi de France, et de venir lui rendre hommage pour son duché d'Aquitaine. Mais Philippe, débarrassé du roi d'Aragon, ne demandait qu'une occasion favorable, et convoitait de longue date la possession de la Guyenne. N'était-ce pas du reste le complément nécessaire de ses acquisitions dans le bassin de la Garonne ? Toulouse ne pouvait être garantie que par la prise de Bordeaux, comme le chemin de la Navarre à l'Ile-de-France ne pouvait être assuré que par la possession de l'Agénois et du Périgord.

Une querelle de matelots vint heureusement faire éclater un conflit. Ce fut, pour Philippe le Bel, un prétexte de crier très haut et de sommer son vassal d'avoir à faire des excuses. Mais il le savait engagé dans sa lutte contre l'Écosse et

incapable de répondre à son appel. Il ne l'en déclara pas moins déchu dans tous ses droits, et mit sous séquestre la Guyenne. La lutte se poursuivit de 1294 à 1299, sans espoir, pour Édouard Ier, d'arriver à recouvrer les provinces perdues; enfin un traité intervint, à Montreuil-sur-Mer, en 1299, qui nous cédait Bordeaux et le territoire du Médoc actuel. — C'était une précieuse conquête, car elle nous donnait pied au sein de la province anglaise, qui pouvait, sans coup férir, tomber, à un moment donné, entre nos mains. Toulouse et Bordeaux nous livraient en outre le cours entier de la Garonne, cette voie naturelle qui de l'Océan Atlantique conduit sur les bords de la Méditerranée, c'est-à-dire en plein Languedoc. L'influence de l'Angleterre était complètement annulée. Mais une clause malheureuse avait été stipulée dans ce traité : c'était le mariage d'Isabelle de France, fille de Philippe le Bel, avec le premier prince de Galles, Édouard, plus tard Édouard II. De ce mariage dateront les droits des rois d'Angleterre à la couronne de France, et résultera la funeste guerre de Cent ans.

Non moins menaçant et plus redoutable pour nous était le comte de Flandre, vassal turbulent et toujours insoumis, qui si souvent s'était allié au roi d'Angleterre. Dans la guerre qui venait de mettre aux prises Édouard Ier et Philippe, Guy de Dampierre, le comte actuel, s'était déclaré pour le premier; il avait même pris Valenciennes, et, abjurant l'hommage qu'il avait d'abord prêté au roi de France, il se préparait à envahir le territoire du domaine royal. La défaite de *Furnes* avait puni sa révolte, et le traité de Montreuil lui enlevait son principal allié. Philippe le Bel voulut en finir avec lui, et en 1300 il occupa la Flandre avec une puissante armée. Les pays qu'il traversa à cette occasion l'émerveillèrent par leurs richesses et le chiffre de leur population. De Cambrai à Gand, disent les chroniques, on aurait cru voir une ville continue (continuam urbem), tellement pressés se trouvaient les villes et les bourgs, que remplissaient les corporations industrielles. C'était la Flandre alors qui, seule ou à peu près, fabriquait les draps, et ses produits se répandaient dans toute l'Europe du nord,

faisant rude concurrence à ceux des républiques Lombardes, qui parfois osaient s'aventurer sur les marchés de la Champagne, du Brabant ou de l'Allemagne.

La conquête de cette importante province devenait précieuse pour la royauté capétienne; car non-seulement elle étendait ses domaines jusque sur les rives de l'Escaut et de la Meuse, mais elle enlevait à l'Angleterre une des alliées naturelles, sur lesquelles elle avait toujours compté dans ses démêlés avec la France. Entre l'Angleterre et la Flandre il y avait depuis longtemps une étroite communauté d'intérêts, qui expliquait leur alliance réciproque et leurs sentiments de vieille amitié : c'était de l'Angleterre que les cités flamandes tiraient la laine dont elles tissaient leurs draps; et si le comte de Flandre devait, pour veiller aux intérêts de ses sujets, éviter de froisser les Anglais, le roi d'Angleterre, de son côté, trouvait dans les plaines de l'Escaut, pour les laines de ses nombreux troupeaux, un débouché toujours sûr, qu'il devait chercher à conserver. La France, pour lutter avec avantage contre ce double ennemi qui l'enserrait au nord et au nord-ouest, avait su se concilier les sympathies de l'Écosse qui, pour ainsi dire, attachée aux flancs de l'Angleterre, sa voisine, pouvait, à un moment donné, opérer une heureuse diversion. Aussi, lorsque Guy de Dampierre signait avec Edouard 1er un traité d'alliance offensive et défensive, Philippe le Bel entretenait Baillol dans des sentiments d'hostilité contre le même Édouard 1er, lui envoyait des subsides et s'emparait de la Guyenne. Nous verrons se continuer, pendant deux siècles encore, cette double alliance anglo-flamande et franco-écossaise; et la guerre de Cent ans retrouvera, unis ou opposés sur les mêmes champs de bataille, les mêmes amis et les mêmes adversaires.

Malheureusement Philippe le Bel, après avoir détrôné Guy de Dampierre, ne sut pas mettre à la tête du gouvernement de la Flandre un homme intelligent et sage. Jacques de Châtillon, qu'il délégua à ce poste, était un seigneur despote et cruel, qui ne tarda pas à soulever contre son administration les riches corporations industrielles, jalouses de leurs privilèges et de leurs droits. Jacques Arteweld, brasseur et dra-

pier, se mit à la tête du mouvement, devint un véritable roi populaire, chassa Châtillon et organisa la défense nationale. Aussi, quand l'armée française arriva, nombreuse et bien équipée avec Robert d'Artois, elle éprouva un honteux échec à Courtray (1302); et pendant deux ans la Flandre redevint libre et prospère.

Philippe le Bel employa ces deux années à préparer et à mûrir sa vengeance. En 1304, il conduisit lui-même ses troupes à une revanche éclatante. Il crut avoir écrasé les Flamands à la sanglante journée de Mons-en-Puelle. Mais le lendemain de la bataille, ceux-ci se représentèrent plus nombreux et plus hardis. « Il pleut donc des Flamands ! » s'écria Philippe, qui préféra traiter, plutôt que de courir la chance d'une nouvelle lutte. Il rétablit Guy de Dampierre, lui imposa une assez forte indemnité de guerre, en garantie de laquelle il garda la Flandre Vallonne, avec Lille, Béthune et Orchies. Ce n'était qu'un demi-succès : mais notre frontière se fixait aux lieux mêmes, où les Bourbons auront tant de peine à la porter plus tard, après les désastreuses conséquences de la politique des Valois. — Bordeaux au midi, Lille au nord, pour ne point parler de Toulouse, se trouvaient, pour la première fois, réunies sous la même domination française, et pouvaient être deux importantes places de résistance, dans le cas d'une nouvelle guerre contre les ennemis du dehors.

D'autres acquisitions, qui demandèrent moins de luttes et d'efforts, se firent dans le même intervalle, et complétèrent l'œuvre territoriale de Philippe le Bel. Ce fut d'abord la confiscation de l'*Angoumois* et de la *Marche* sur les héritiers de la maison de Lusignan, que le Parlement déclara déchus; — puis le mariage de son dernier fils avec l'héritière de la *Franche-Comté* et de la *Bourgogne*, et ces deux provinces pouvaient au premier jour revenir au domaine royal; — enfin l'achat du *comté de Lyon* à l'archevêque de cette ville. Si nous rappelons la réunion, ancienne déjà, de la Champagne et de la Navarre, nous voyons que le descendant de Philippe-Auguste et de saint Louis sut parfaitement continuer l'œuvre de ses aïeux.

Mais la dernière lutte que Philippe engagea contre la féodalité territoriale fut moins honorable pour lui; nous voulons parler de l'abolition de l'ordre des Templiers, établi depuis un siècle en France, et qui jouissait dans le public d'une grande renommée. Les Templiers étaient bien, eux aussi, des membres, et non les moins redoutables, de la société féodale, qui par l'esprit d'association et les richesses accumulées dans leurs châteaux forts ou leurs maisons mères constituaient comme un ordre à part, indépendant du pouvoir royal et ne relevant que de la papauté romaine. Créé en 1118 par Hugues de Payen, cet ordre avait été reconnu en 1128 par le concile de Troyes; et saint Bernard avait été chargé de lui tracer ses règles. Depuis, les Templiers avaient résidé en Asie, mais ils avaient aussi fondé, dans les principaux états de l'Europe, de grandes commanderies, qui pouvaient devenir leurs refuges en cas d'expulsion de la Terre Sainte. Lorsque, en 1291, après la chute du royaume latin de Jérusalem, tout espoir fut perdu de recouvrer les lieux saints, ils revinrent en France et vécurent en véritables souverains. Leurs privilèges les défendaient à la fois et contre le roi et contre le pape. Ils avaient des domaines étendus et même des provinces entières; à Paris, ils possédaient tout un quartier, au centre duquel s'élevait une forteresse bâtie au treizième siècle, carrée et massive, défendue par des tours et d'énormes murailles : c'était le Temple. — Le Louvre, bâti sur la rive droite de la Seine, et résidence des Capétiens directs, n'était donc pas seul à dominer sur Paris. Le Temple, à quelque distance, devait lui porter ombrage, et Philippe le Bel supportait avec peine la vue de ce monument qui l'offusquait, et qui renfermait, disait la rumeur publique, d'incalculables richesses, amassées depuis plus d'un siècle.

Le roi avait été à même de voir de près et le Temple et les trésors qu'il contenait. En 1306, se promenant dans ce quartier populeux de Paris, il fut assailli par un mouvement populaire redoutable, que d'odieuses mesures fiscales expliquaient suffisamment. Mal défendu contre la foule indignée qui proférait des menaces, il demanda un asile aux

Templiers. Ceux-ci le reçurent avec la plus grande courtoisie et toutes les marques du plus profond respect; ils voulurent lui faire l'honneur de leur résidence princière, le promenant, dit la chronique, dans toutes les chambres du château, et faisant passer sous ses yeux les objets rares ou précieux, des coffres pleins d'or et d'argent. Quand il sortit, Philippe le Bel était décidé à se débarrasser de voisins si riches et si dangereux; et, l'année suivante, des ordres secrets étaient donnés pour qu'à un jour déterminé tous les chevaliers fussent emprisonnés. On mit cinq ans à instruire leur procès; on aurait cru que la royauté et sa complice, la papauté, hésitaient encore devant cet acte de flagrante injustice. Enfin, en 1312, le concile de Vienne abolit l'ordre tout entier; et, quelque temps plus tard, les principaux membres avec leur chef, Jacques de Molay, accusés de crimes imaginaires, montaient sur le bûcher. L'impression produite sur l'imagination de la foule par ces supplices répétés fut profonde et durable. On voulut voir dans la mort du roi et du pape, qui suivit de près, le doigt de Dieu en même temps que le juste châtiment de leur odieuse conduite; « car, dit la chronique du temps, fort de son innocence, Jacques de Molay monta sur le bûcher et, sur le point de rendre son âme à Dieu, cita Philippe et le pape à comparaître devant le tribunal divin, l'un dans six mois, l'autre dans un an; ce qui arriva en effet. »

Mais Philippe le Bel avait réussi; il avait tout renversé, tout détruit; il avait *tout nivelé* sous le joug de la royauté absolue, et, peu scrupuleux sur l'emploi des moyens auxquels il avait eu recours, il se croyait justifié par le but auquel il tendait. Philippe le Bel, nous l'avons dit, c'est Louis XI, mais avec la superstition en moins, et l'esprit de suite en plus.

On pourrait croire ces détails suffisants pour connaître le règne de ce prince, et le sort qu'il avait réservé à la féodalité territoriale. Mais il fit plus encore, et nous devons citer une des 354 ordonnances qu'il promulgua pour légiférer et réglementer. Nous verrons mieux ainsi jusqu'à quel degré d'absolutisme il en était arrivé, et quelle transformation

s'était opérée avec lui dans la nature et le rôle du pouvoir royal. Cette ordonnance date de 1294; en voici les passages principaux :

« 1° Les ducs, les comtes et barons de six milles livres de terres et plus, pourront faire quatre robes par ans, et non plus; et les femmes autant.

« 2° Chevalier qui aura trois milles livres de terres ou plus, ou le banneret, pourra avoir trois paires de robes par an, et non plus ; et sera l'une de ces robes pour été.

« 3° Garçons n'auront qu'une paire de robes l'an.

« 4° Nul ne donnera au grand mangier que deux mets, et un potage au lard, sans fraude ; et au petit mangier un mets et un entremets. Et si il est jeusne, il pourra donner deux potages aux harengs et deux mets, ou trois mets et un potage. Et ne mettra en une écuelle que une manière de chair, une pièce tant seulement, ou une manière de poisson.

« 5° Il est ordonné, pour desclarer ce qui dessus est dit des robes, que nuls prélats, ou barons, tant soit grands, ne puissent avoir robes, pour son corps, de plus de 25 sols tournois l'aune de Paris. Et sont ces ordonnances commandées à garder aux ducs, aux comtes, aux barons, aux prélats, aux clercs, et à toutes manières de gens du royaume qui sont en la foy du roi. Les ducs, les comtes, les barons, les prélats, qui feront contre cette ordonnance, payeront cent livres tournois pour peine. »

Trouve-t-on, dans l'histoire de France, un semblable exemple de l'intervention minutieuse de la royauté dans les détails les plus intimes de la vie privée? Ne voit-on pas à quelle faiblesse en était réduite la féodalité, pour laisser le roi usurper le rôle d'un tuteur sévère et économe? Nous ne nous étonnerons plus de lire, dans la même ordonnance, pareils ordres, qui concernent la classe bourgeoise ou les petits; il y est dit en effet :

« 1° Nulle bourgeoise n'aura char.

« 2° Nul bourgeois ni bourgeoise ne portera vair, ni gris, ni hermine, et se délivreront de ceux qu'ils ont de Pâques prochain en un an. Ils ne porteront et ne pour-

ront porter or, ni pierres précieuses, ni couronne d'or, ni argent, » etc.

Nul n'échappe donc au contrôle royal ; l'œil de la royauté est partout, vigilant et sévère, scrutant les détails les plus cachés de la vie de famille, comme les actes apparents de la vie publique. Quelle grande révolution s'est faite dans la situation intérieure du royaume, et que nous sommes loin de Philippe Auguste et de saint Louis!

Mais ce n'est là qu'une partie de l'œuvre qu'a tentée et voulu accomplir Philippe le Bel. Le grand acte de son règne, celui qui domine tous les autres et qui le signale surtout à l'attention de l'histoire, est la lutte qu'il a entreprise contre le pouvoir spirituel de Rome et la théocratie romaine. Il était donné à la France et à son roi, le plus pieux après saint Louis, et le plus observateur de ses devoirs de chrétien, d'abattre et d'anéantir cette autorité souveraine, qui pendant quatre siècles avait dominé l'Europe.

Grégoire VII (1073-1085), Innocent III (1198-1216), Grégoire IX (1227-1241), et Innocent IV (1243-1254), pour ne prendre que les plus militants parmi les pontifes romains, avaient mené à bonne fin la lutte entreprise contre le pouvoir temporel ; et en même temps que succombaient sous leurs coups répétés les maisons de Franconie avec les Henri, et de Souabe avec les Frédéric Hohenstaufen, tous les autres souverains de la société chrétienne, sauf peut-être Louis IX, courbaient leur front devant la tiare. La querelle des investitures avait complètement soustrait l'Église à la domination impériale ; la guerre des Guelfes et des Gibelins avait fait plus : elle avait élevé bien haut le pouvoir spirituel, obligeant le pouvoir temporel de s'incliner devant lui.

La papauté avait donc laissé des traditions, que ses représentants devaient sauvegarder, au risque de déchoir et de perdre son prestige. Aussi, à la fin du treizième siècle, quand monta sur le trône pontifical un pontife fougueux et actif, qu'animait l'ambition et qu'inspirait aussi l'exemple de Grégoire VII et d'Innocent III, — c'était Boniface VIII — (1294), nous assistons à de nouvelles tentatives faites par la cour de

ome, pour affermir sa suprématie et imposer ses volontés ouveraines. Mais quelle puissance avait-elle à courber sous on joug? — L'Allemagne? Depuis longtemps l'Empire n'était plus un danger pour elle, et se tenait loin de l'Italie. — L'Angleterre? Edouard Ier vivait en bonne intelligence avec l'Église et payait régulièrement le denier de Saint-Pierre. — L'Espagne? Occupée à sa croisade contre les Maures, elle ne donnait au pontife aucun sujet de plainte ni de réclamation. — L'Italie? La péninsule entière était encore étroitement rattachée au Saint-Siège, par le souvenir des dangers courus et des victoires remportées en commun. — Restait la France, dont le roi Philippe le Bel ne ménageait personne, pas plus le clergé que la féodalité, et qui de sa propre autorité, sans consulter le souverain pontife, soumettait à l'impôt les ecclésiastiques comme les bourgeois. Toujours à court d'argent, le prince avait recours à tous les moyens pour s'en procurer; mais avant d'arriver à fabriquer de la fausse monnaie, il avait essayé d'un procédé plus légitime et bien meilleur, en voulant faire contribuer tout le monde aux dépenses nécessitées par l'administration. Il est vrai que ces impôts étaient parfois arbitrairement levés : de là le nom de *maltote*, donné par les contemporains aux mesures financières du roi.

Jusque-là, le clergé n'avait été astreint à aucune de ces charges qui pesaient sur la bourgeoisie et le peuple. Il réclama contre ce qu'il appelait un abus; et, sa réclamation n'étant pas entendue, il en référa au pape. Boniface lança aussitôt sa bulle *Clericis laicos*, dans laquelle il prétendait que les laïques étaient soumis au clergé, et qu'il ne leur appartenait pas de lever sur l'Église un impôt illégitime. La querelle s'envenima. Phillippe refusa d'accepter l'intervention du pape; néanmoins un rapprochement se fit entre les deux princes; et, en 1297, Boniface VIII, pour se réconcilier pleinement avec la France, canonisa l'aïeul de Philippe, Louis IX, sous le nom de saint Louis.

Mais au lendemain de la paix de Montreuil-sur-Mer, que le pape avait pour ainsi dire imposée aux rois de France et d'Angleterre, la querelle recommença, plus vive et plus

acharnée, entre la royauté capétienne et la papauté. — Boniface VIII avait, de sa propre autorité et sans consulter le roi, intronisé sur le siège épiscopal de Pamiers un prêtre de son choix, Bernard de Saisset, qu'il chargea en outre de remplir l'office de légat apostolique. En 1300, eut lieu à Rome le grand Jubilé, qui amena une foule considérable de pèlerins; et le pape, exalté outre mesure par cet hommage que le monde chrétien venait pour ainsi dire rendre à son autorité, ne garda plus aucune modération dans la politique qu'il suivait vis-à-vis de la France. Philippe le Bel avait d'abord protesté contre l'intronisation de Bernard de Saisset; puis il avait fait arrêter ce prélat, comme auteur d'un complot contre l'autorité de la couronne. Le pape lança sa bulle *Ausculta fili*, qui revendiquait les droits imprescriptibles du pontificat à la domination universelle. Le roi y répondit par la convocation des Etats-Généraux de 1302, qui lui donnèrent gain de cause; et quand, en 1303, une nouvelle bulle arriva, *Unam sanctam*, qui l'excommuniait et déliait les prélats français de leur obéissance vis-à-vis de la royauté, il en vint aux mesures extrêmes. Son conseiller, Guillaume de Nogaret, partit pour Rome, où il s'unit à Sciarra Colonna, l'ennemi mortel de Boniface VIII. Avec lui il se dirigea sur Anagni, où s'était retiré le vieux pontife pour tenir un consistoire de cardinaux. Que se passa-t-il? Nogaret osa-t-il, comme l'affirme la chronique, porter la main sur la personne sacrée du souverain pontife, et le souffleter de son gantelet de fer? On ne saurait l'affirmer : mais Boniface VIII, humilié et vaincu dans cette lutte, mourut bientôt de chagrin et de honte à l'âge de quatre-vingt-six ans. Avec lui tombait la théocratie ou le pouvoir de Rome. En vain les cardinaux voulurent-ils lui donner pour successeur un ennemi acharné de la France, Benoît XI. Ce dernier mourut prématurément en 1304, empoisonné, dit-on; et, l'année suivante, les intrigues et l'or de Philippe le Bel, agissant au sein du conclave, amenaient l'élection de Bertrand de Goth archevêque de Bordeaux, complètement dévoué aux intérêts du roi de France. Là encore, la légende se mêle l'histoire, pour expliquer le rôle joué par ce pontife, et

dépendance étroite dans laquelle le tenait Philippe le Bel. Qu'y a-t-il de vrai dans l'entrevue secrète que tous deux eurent la nuit au milieu de la forêt de Saint-Jean d'Angély? On l'ignore; mais à ne consulter que les faits, nous voyons Clément V, dès son arrivée au trône pontifical, se faire l'instrument docile du roi, consentir à l'emprisonnement des Templiers et condamner solennellement leur ordre; venir enfin résider à Avignon dans le Comtat-Venaissin, et commencer la deuxième captivité de Babylone, d'où procéda le grand schisme d'Occident, c'est-à-dire la ruine complète de la domination morale de la papauté, qui suivit de près la ruine de sa domination temporelle, consommée en 1309. — Dès lors, nous ne sommes plus très-loin de la *Réforme*, et déjà nous entendons gronder l'orage qui bientôt se déchaînera sur l'Europe chrétienne et brisera la puissante unité de l'Église.

La *théocratie* tomba au moment même où tomba, elle aussi, et pour ne plus se relever, la *féodalité territoriale*. La royauté capétienne seule domine alors, non plus vénérée et sanctifiée comme aux temps de saint Louis, mais sombre et despotique, redoutée et souvent maudite; isolée parfois au milieu des ruines qu'elle a accumulées autour d'elle, mais forcée d'élever jusqu'à elle la *nation*, qui dès lors se trouve intimement mêlée à l'administration publique, et tient une grande place dans les conseils du roi. Les *États-Généraux*, le *Parlement*, *les Universités*, jouent un rôle déjà prépondérant dans cette période de notre histoire, et méritent une étude spéciale. Contentons-nous d'abord de constater, en terminant cette question, le progrès accompli par la bourgeoisie, qui s'imposa par la force des choses à la royauté, au moment où cette royauté devenait, à tous les points de vue, prépondérante et absolue.

Tel fut le règne de Philippe le Bel, un des plus remplis de notre histoire, mais aussi un des plus sombres et des plus agités, nous allions ajouter un des plus sanglants. — C'est une grande figure, sans doute, que celle de ce roi; et cependant elle nous laisse froids, sinon indifférents. Devant elle nous nous sentons arrêtés, mais inquiets, ne sachant

ce qu'il faut le plus approuver ou blâmer, des services qu'il a rendus à la royauté et au royaume, ou des moyens parfois si violents qu'il employa pour arriver à son but.— Quant à de la sympathie et à de l'admiration, l'historien ne peut ni ne doit en avoir que pour la vertu et l'honnêteté; et Philippe le Bel ne mérite ni l'une ni l'autre.

CHAPITRE XV

IVERSITÉ, LE PARLEMENT ET LES ÉTATS-GÉNÉRAUX EN AGE ; LEUR INFLUENCE ET LEUR ACTION DANS LA FORMATION DE NOTRE UNITÉ NATIONALE.

ıilippe-Auguste à la fin de Philippe le Bel, de 1180 à . royauté capétienne, nous l'avons vu, n'a pas agi Mais dans l'œuvre complexe qu'elle a si laborieuse- ɔursuivie, pour édifier notre unité nationale, — ter- ɜ et politique, — elle a toujours trouvé le concours x d'une alliée intelligente et active. Cette alliée a été *n* elle-même ou la *bourgeoisie*, que nous avons à étu- ıintenant dans ce que l'on pourrait appeler ses trois ɪ manifestations : l'*Université*, le *Parlement* et les *énéraux*.

t-ce donc en effet que l'*Université ?* Au lendemain de :ipation des communes, l'Université représente la elle-même, avide d'apprendre et de s'instruire, qui à une étude approfondie des lettres, des sciences et . du droit; qui vient opposer les lumières de l'esprit ırance grossière de l'âge féodal, et substituer la force tuelle à la force brutale, si souvent employée jus- pour décider les grandes questions d'intérêt général.

ɪt-ce donc aussi que le *parlement?* Le Parlement re- :e la nation versée dans l'étude des lois, sachant les éter et les faire respecter; donnant à la royauté ca- ıe ses conseillers les plus intimes et les plus habiles, ninistrateurs les plus éminents et les plus intègres, mmes d'état même les mieux faits pour compren- ɪ véritables intérêts du royaume.

Qu'est-ce donc enfin que l'*assemblée des États-Généraux*? Sans doute dans ce grand conseil politique nous trouvons à côté de la nation ou de la bourgeoisie elle-même la féodalité et le clergé; mais, avec les représentants féodaux ou ecclésiastiques seuls, aurions-nous une assemblée véritablement nationale? Il faut qu'à ces délégués des ordres privilégiés viennent se joindre les délégués des 12 à 13 millions d'habitants qui, composant la population française, sont les forces vives de la nation, pour que l'assemblée des États-Généraux revête son véritable caractère, et rende les services que la royauté attend d'elle. Alors ce sera une véritable représentation nationale, aidant la royauté dans la gestion des affaires publiques, lui fournissant des subsides, la soutenant contre les attaques venues du dehors, mais aussi faisant entendre parfois des conseils sages et mesurés, pour modérer et mieux diriger son action.— Du jour où le roi, trop confiant dans ses propres forces, fermera l'oreille à ces justes réclamations, l'esprit même de la nation se retirera de lui; et nous assisterons à ces désastres sanglants qui auraient pu entraîner la ruine de notre unité politique et territoriale.

Nous nous rappelons cette distinction que Guibert de Nogent établissait, au douzième siècle, entre les trois classes de la société féodale: « Les grands sont faits pour combattre; les membres du clergé, pour prier; les manants ou roturiers sont faits pour travailler et nourrir leurs maîtres.» Au quatorzième siècle, cette distinction et cette définition surtout ne sont plus admissibles. Sans doute il y a bien encore les grands qui combattent et les membres du clergé qui prient; mais à côté d'eux, et non plus au-dessous, il y a les bourgeois qui pensent et qui agissent; qui, tout en fécondant le sol et en créant la richesse nationale, donnent au royaume les lettrés, les savants, les légistes, les juges, les financiers, les hommes d'état, en un mot, les hommes d'étude et d'action. Et tout cela qu'est-ce donc, si ce n'est la vie même dans sa plus large et sa plus belle expression? Qu'est-ce donc, si ce n'est la civilisation même personnifiée dans ses plus dignes et ses plus nobles représentants?

Prenons donc à part chacune de ces *trois grandes forces nationales : l'Université*, le *Parlement* et les *États-Généraux ;* voyons leur origine et leurs progrès; caractérisons l'influence qu'elles ont tour à tour exercée sur les destinées du royaume, et précisons la part qui leur revient dans la formation de notre unité nationale.

Le mot Université vient de *Universitas*, expression latine qui désignait la corporation, ou l'association formée par les artisans d'un même métier, les membres d'un même collège ou d'une même confrérie. Dans la langue officielle de l'époque, c'est-à-dire dans la langue latine, on disait *universitas mercatorum, universitas fabrorum, universitas magistrorum et discipulorum*, etc., ce qui dans la langue vulgaire se rendait par *la corporation des marchands, la corporation des menuisiers, la corporation des maîtres enseignants et des élèves*, etc. La langue latine tombant peu à peu en désuétude et disparaissant, le mot *Universitas* fut définitivement remplacé par celui de corporation; mais il se conserva encore pour désigner spécialement cette association intellectuelle ou savante, que formaient entre eux les étudiants et leurs professeurs, et l'on en fit le mot *Université.*

L'Université, au moyen âge, était donc comme un grand centre d'enseignement, nous dirions aujourd'hui *un collège*, qui tout d'abord s'établit à Paris, mais qui bientôt servit de modèle à tous ceux qui se formèrent soit en France, soit à l'étranger.

A quelle époque précise remonte l'origine de l'Université le Paris? Au règne de Charlemagne, qui, soucieux de reconstituer l'administration romaine, avait créé la hiérarchie et a centralisation, et ordonné l'établissement d'écoles publiues ou épiscopales, que l'évêque de chaque ville devait onder et surveiller dans son propre palais. Le grand mpereur ne dédaignait de visiter lui-même, et souvent, ces remiers établissements d'enseignement populaire, gourandant les fils des leudes qui se montraient rebelles aux onseils du maître, et encourageant par de bonnes paroles es fils des simples hommes libres qui se distinguaient. Ce remier réveil littéraire, auquel nous assistons au lende-

main des grandes invasions barbares, ne devait pas durer longtemps; la ruine de l'empire carolingien avait été suivie d'autres invasions qui ravagèrent la France comme l'Europe centrale : nous rappellerons pour mémoire les Normands, les Sarrasins et les Hongrois.

Cependant ces pieuses traditions ne se perdirent pas complètement. Sans doute, au sein des cités travailleuses du nord et des riches villes du midi, qui avaient subi tant d'attaques et souffert de l'oppression des seigneurs, il ne faut pas songer à retrouver quelques traces des anciennes écoles épiscopales. Mais à Paris nous en voyons quelques-unes renaître et se reformer dès le dixième siècle, d'abord à l'ombre de la cathédrale ou sous les porches des Églises, comme pour se mettre sous la protection du clergé, puis émigrant peu à peu en plein air, sur la montagne Sainte-Geneviève, où le nombre toujours croissant des étudiants trouvait une place suffisante pour s'établir, et entendre à l'aise la parole éloquente d'un docteur préféré. — Sous le règne de Louis VII, au douzième siècle, l'enseignement d'Abélard eut un si grand retentissement qu'il attira de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Angleterre, des auditeurs nombreux et enthousiasmés par la parole du maître. Parmi les élèves du seul Abélard, nous en trouvons *un* qui fut pape, *vingt* qui devinrent cardinaux, et plus de *cinquante* qui parvinrent à l'épiscopat. C'est aussi le moment où s'agite cette grande question des *nominaux* et *des réaux*, avec Roscelin et Guillaume de Champeaux.

Mais cette association, tacite en quelque sorte, qui s'établissait entre les maîtres et les élèves, ne reposait sur rien de précis. Aucun règlement ne déterminait la nature des rapports qui devaient exister entre la corporation enseignante et le pouvoir royal, ou ne garantissait les droits et privilèges que pouvaient justement revendiquer le maître et les élèves pour se livrer exclusivement à l'étude des sciences, et poursuivre en paix leurs travaux. Des conflits s'élevaient souvent entre la corporation et le prévôt des marchands; et ces conflits dégénéraient parfois en querelles et en désordres. Philippe-Auguste fut le premier qui organisa définiti-

rement en *corporation* ou *Université* cette réunion de maîtres et d'écoliers, à laquelle Robert de Courcon, légat du pape Innocent III, donna ses statuts. L'Université de Paris jouit dès lors de nombreux privilèges : elle était exempte de la juridiction du prévôt des marchands; elle avait le droit de nommer un procureur syndic pour soutenir ses droits, et de tenir des assemblées où tous délibéraient sur les intérêts de la corporation, nommant le recteur et les principaux dignitaires chargés de la gouverner, etc. Plusieurs bulles pontificales vinrent augmenter ces privilèges; et, dès le milieu du treizième siècle, l'Université de Paris avait une renommée européenne. « On ne voit pas, dit Guillaume le Breton, historiographe de Philippe-Auguste, qu'il y ait jamais eu un si grand concours d'étudiants à Athènes ni en Égypte. » Pour la foire du Lendit, l'Université se rendait en corps dans la plaine de Saint-Denis; mais la tête de la procession était déjà aux portes de la cathédrale, que le recteur sortait à peine de l'église de Saint-Julien le Pauvre. Jean de Salisbury, Albert Le-Grand, Roger Bacon, Raymond Lulle, Le Dante Alighieri, c'est-à-dire toutes les illustrations littéraires du douzième siècle, ne furent pas les moins assidus des écoliers qui fréquentèrent à ce moment les cours de l'*Athènes chrétienne.*

Une querelle survenue, en 1229, avec le prévôt des marchands, et dans laquelle intervint Blanche de Castille, compromit un instant, sinon l'existence, du moins la prospérité de l'Université de Paris. Blessée de voir ses privilégiés oubliés ou méprisés, elle refusa de faire sa soumission et suspendit son enseignement. Mais Blanche de Castille, qui ne pliait jamais, la remplaça momentanément par les ordres mendiants, Franciscains et Dominicains, créés en 1215, pour soutenir la papauté et défendre la foi catholique contre les erreurs de l'hérésie des Albigeois. En 1231 un accord se fit entre l'Université de Paris et la royauté : les cours furent rouverts, mais Dominicains et Franciscains entrèrent dans la corporation enseignante, et l'apport de ces nouvelles lumières contribua à rehausser l'éclat et l'influence de la corporation.

Or, où se recrutaient les élèves qui venaient étudier à Paris? Au sein de la bourgeoisie, dans le peuple des villes, dans le peuple des campagnes mêmes, qui ne fut pas complètement laissé à l'écart de ce grand mouvement intellectuel. C'était donc du sein même du tiers-état que sortaient ces lettrés, ces savants, ces érudits, capables de soutenir les grandes discussions théologiques, et aussi d'interpréter les lois romaines. — *Théologiens* pour l'Église, *légistes* pour la royauté, tous étaient également fournis par la corporation qui, par ses lumières et ses services rendus, mérita bientôt d'être appelée la *fille aînée* de l'Église, et surtout la *fille aînée* des Rois.

Paris avait donné l'exemple. Quelque temps après, toutes les autres grandes villes du royaume voulurent avoir chacune leur université : Orléans d'abord, puis Poitiers, Montpellier, Toulouse, Lyon, Bordeaux; enfin les points les plus éloignés du territoire national. Jusqu'en 1780, nous assistons au développement de ces Universités de province, toutes filles de l'Université de Paris. De la France l'exemple et l'imitation se répandirent dans les états voisins: en Italie, Bologne, Ferrare, Milan, Turin et Venise; en Allemagne et en Suisse, plus tard, Leipsick, Bonn, Heidelberg, Halle, Iéna, Berlin, Zurich et Lausanne; en Angleterre, Oxford, Cambridge, Glascow, Edimbourg; en Espagne, Valladolid, Salamanque, Séville et Valence, copièrent l'Université de Paris. — Paris était pour ainsi dire le foyer commun où toutes les nations chrétiennes venaient chercher une étincelle du feu sacré, pour le transporter chez elles, et, grâce à sa lumière, combattre et refouler l'ignorance.

Toutes ces Universités étrangères sont restées les mêmes, et les règlements ou lois qui les régissent aujourd'hui datent de plusieurs siècles. L'Université de Paris et les Universités du royaume devaient disparaître en 1789; et, reconstituées en 1806, elles se fondirent en une seule et même Université, dite Université Impériale, avec un grand maître dépendant du ministère de l'intérieur. Aujourd'hui c'est l'Université de France, avec son ministère spécial, qui date de 1822, et trois

ordres d'enseignement: l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

L'*Université* nous amène à parler du *Parlement* qui sous Philippe le Bel, et à partir de ce prince, recruta dans le sein de cette corporation savante la plus grande partie de ses membres, pour ne pas dire tous ses membres.

Le *Parlement*, tel qu'il a existé sous l'ancienne monarchie, était une chambre de justice, placée à côté du roi, dépendant de lui, et destinée à faire exécuter ses édits. L'exercice de la justice était un droit féodal, auquel tenaient essentiellement les grands. Aussi voyons-nous ce droit se perpétuer jusqu'à la fin du dix-huitième siècle dans les juridictions seigneuriales et ecclésiastiques, de haute et basse justice et la royauté jamais ne put réussir à faire disparaître complètement ces traces de l'ancienne puissance féodale.

Chaque seigneur ou chaque suzerain avait sa cour de jugement, ou son *plaid;* le roi, chef de la société féodale, avait le sien, dont les membres étaient les grands vassaux de la couronne. Mais le *plaid* du roi prenait un nom spécial qui le distinguait des autres: c'était le *Parliamentum*, d'où l'on a fait le *Parlement*. — Primitivement, à l'époque des grandes invasions barbares, on appelait *Parliamentum* toutes les assemblées politiques, et entre autres le Champ de Mars dit *Mallum*, où se réunissaient les hommes libres et les leudes,pour discuter les grandes questions qui intéressaient surtout la guerre et les expéditions lointaines. Mais ces assemblées, tombées en désuétude avec les Mérovingiens, reconstituées en partie sous les premiers Carolingiens, Charles Martel, Pepin le Bref et Charlemagne, disparurent dans le cours du neuvième siècle; et lorsque s'organisa le régime féodal, le nom de Parlement ne s'appliqua plus qu'à la cour du roi, qui lui formait comme un grand conseil politique dont toujours il devait prendre les avis. Ce conseil comprenait les grands vassaux du duché de France, les prélats et les principaux dignitaires de la couronne. Ce conseil réunissait à la fois les attributions politiques, judiciaires et financières, et ne siégeait guère que deux fois l'an, sur convocation royale: à la Pentecôte et à la Toussaint. C'est

sous saint Louis que ce grand corps commence à subir d'importantes modifications, qui doivent aboutir à en faire un tribunal de justice. Ce prince, nous le savons, avait beaucoup légiféré pour assurer la paix dans le royaume, et faire disparaître les guerres privées ou les causes de conflits. Il avait aboli les duels judiciaires, institué le témoignage écrit, étendu les appels en cour du roi, et multiplié les cas royaux, c'est-à-dire les cas que le Parlement seul, siégeant à Paris, pouvait connaître et juger. Les attributions judiciaires du Parlement prenaient donc, grâce à ces innovations, une importance exceptionnelle; mais elles nécessitaient aussi une connaissance approfondie des lois, une science très-sûre, une expérience consommée et une raison impartiale.

Les anciens membres de ce conseil, c'est-à-dire les barons, étaient-ils capables de remplir les fonctions nouvelles auxquelles ils étaient appelés par la force même des choses? Beaucoup ne savaient ni lire ni écrire; tous ignoraient le droit, le droit écrit surtout, que la royauté capétienne avait intérêt à substituer au droit coutumier. Car il faisait revivre l'ancienne organisation politique et l'administration de Rome impériale; et les rois du moyen âge prétendaient bien être les successeurs des empereurs, jouir d'une autorité égale à la leur, avoir les mêmes prérogatives, exercer la même souveraineté. Justinien, au sixième siècle, avait fait travailler à la rédaction d'un code uniforme, divisé en *Pandectes*, *Digestes*, *Institutes*, *Codex* et *Novelles*; et ce code de lois, *Corpus juris romani*, comme on l'appelait, mettait en pleine lumière l'excellence de l'autorité impériale, à laquelle il soumettait tous les sujets, de quelque rang ou de quelque classe qu'ils fussent. Ce code, devenu l'objet des études favorites d'un grand nombre d'étudiants de l'Université, qui le commentaient, l'expliquaient et ne demandaient pas mieux que de l'appliquer aux temps actuels, substituait la royauté à l'empire, la personne du roi à la personne de l'empereur; et déjà s'affirmait cet axiome, qui était le fond même du droit romain : « *Princeps lex animata*, le prince, c'est la loi vivante. »

Cet axiome juridique était bien celui qui devait con-enir à la royauté capétienne du treizième siècle. Aussi la oyauté chercha-t-elle à le faire prévaloir ; et dès cette époque ntrèrent au Parlement, mais à titre de simples rapporteurs u de « *souffleurs des barons,* » ces étudiants passés maîtres n l'art d'interpréter ou d'appliquer les lois, et que déjà 'on appelait les *légistes.*

« Les légistes, dès qu'ils purent former un corps, travaillèrent avec une hardiesse d'esprit et un concert admirables à replacer la monarchie sur ses anciennes bases sociales, et à faire une royauté française à l'image de celle des Césars, symbole de l'État, protectrice pour tous, souveraine à l'égard de tous, sans partage et sans limites. Ils fondèrent une école théorique et pratique de gouvernement, dont le premier axiome était l'unité et l'indivisibilité du pouvoir souverain qui, en droit, traitait d'usurpation les seigneuries et les justices féodales, et qui, en fait, tendait à les détruire au profit du roi et du peuple. Remontant par la logique, sinon par des souvenirs clairs et précis, jusqu'au delà du cinquième siècle et du démembrement de l'Empire Romain, ils regardaient comme nulle l'œuvre du temps écoulé depuis cette époque ; ils ne voyaient de loi, digne de porter ce nom, que dans le texte des codes impériaux, et qualifiaient de droit odieux, de *droit haineux*, la coutume contraire et non conforme au droit écrit. Ils donnaient au roi de France le titre d'*Empereur*, et appelaient crime et sacrilège toute infraction à ses ordonnances : « *Sachez*, dit un vieux jurisconsulte, *qu'il est empereur en son royaume, et qu'il y peut faire tout et autant qu'à son droit impérial appartient.* » Cette maxime, développée dans toutes ses conséquences, et s'alliant à la vieille doctrine bourgeoise des libertés municipales, devint la voix du tiers-état dans les premières grandes assemblées politiques du quatorzième siècle. »

C'est avec le pieux roi Louis IX que les légistes arrivent à ces fonctions, qui n'étaient encore que subalternes. Assis sur de petits bancs, aux pieds mêmes des conseillers-juges ou barons, ils assistaient en silence à la discussion des affaires, se contentant de répondre aux demandes qui leur

étaient adressées et de donner un avis toujours bref et concis, quand il s'agissait d'éclaircir une question douteuse. Ce stage forcé, que durent faire les légistes au sein du Parlement avant d'arriver à juger eux-mêmes, ne leur fut pas inutile: ils y acquirent en effet cette réserve, cette expérience et cette pratique des affaires qui bientôt distinguèrent la noblesse de robe. Déjà, en effet, ils s'intitulaient *chevaliers ès lois*, et tendaient à former comme une classe à part, intermédiaire entre la féodalité territoriale et la simple bourgeoisie des villes. Quelques œuvres remarquables de droit datent de cette époque; car Pierre de Fontaine rédigeait « *ses conseils à un ami*, » et Philippe de Beaumanoir compilait « *les coutumes du Beauvoisis.* »

Avec Philippe le Bel, le Parlement reçut son organisation définitive, qu'il a depuis conservée presque en entier; et sous ce prince la royauté, déjà absolue, mit ainsi la dernière main à l'achèvement de cette œuvre qui, plus que toutes les autres, sanctionnait sa prépondérance et personnifiait son autorité.

Par une ordonnance de 1302, il distingua les fonctions *politiques*, *judiciaires* et *financières*. — Les premières furent réservées au *grand conseil* ou *conseil étroit*, qui devint plus tard le conseil d'État; les secondes, au Parlement proprement dit, et les troisièmes, à une chambre spéciale, qu'on appela la *Chambre des comptes*. — Les ordonnances de 1291 et de 1302 constituèrent, en outre, le Parlement proprement dit; il fut partagé en trois chambres: 1° la chambre des *Requêtes*, qui jugeait certains crimes portés directement devant le Parlement; — 2° la chambre des *Enquêtes*, qui instruisait les procès dont on appelait devant le Parlement; — 3° la *grand'Chambre* ou *Chambre des plaidoiries*, qui jugeait les causes préparées par les Enquêtes.

Ce fut au sein de ce Parlement, ou tribunal de justice, que les légistes ne tardèrent pas à tenir le premier rang, et bientôt à exercer seuls les attributions de conseillers-juges. Philippe le Bel en a exclu en effet les barons, ignorants des lois et de la procédure, pour les confiner dans le grand conseil ou conseil étroit; et Philippe le Long, plus tard, en

bannira formellement les prélats eux-mêmes : « Le roi se faisait conscience, disait l'ordonnance, de les empêcher au gouvernement des affaires spirituelles. » Les jurisconsultes finirent donc par juger seuls au Parlement et devinrent de plus en plus puissants. « Ils recevaient des gages et deux manteaux par an : c'étaient des robes rouges doublées de menu-vair ou d'hermine, comme en portaient primitivement les rois. Les hommes de guerre ayant adopté un vêtement plus léger au douzième siècle, la magistrature conserva l'ancienne gravité et représenta par son costume même la majesté des rois. »

Un des plus anciens usages de ce Parlement, nettement constitué dès le treizième siècle, est la *Baillée des roses*, dont nous pouvons dire un mot. « C'était anciennement la coutume que les pairs de France donnassent des roses les jours des audiences du Parlement, à savoir : aux présidents de la grand'chambre six bouquets et six chapeaux, et aux conseillers deux bouquets et deux chapeaux ; — aux enquêtes, aux présidents deux bouquets et deux chapeaux, et avait coutume de commencer le premier prince du sang. Lorsque les roses se donnent à la grand'chambre, l'avocat qui plaide en a aussi, savoir un bouquet et un chapeau. » Le Parlement avait pour cette cérémonie un fournisseur spécial, qu'on appelait le *Rosier de la cour ;* il s'approvisionnait de roses à un village qui, du nom de ces fleurs, s'est appelé *Fontenay-aux-Roses*. — Cet usage, curieux à noter ici, nous montre l'importance très-grande qu'avait prise tout d'abord la classe des légistes, et le rang que devait occuper depuis, dans l'administration du royaume, la magistrature sortie du sein de la bourgeoisie ou du tiers-état.

Cette organisation nouvelle du Parlement demandait qu'il ne fût plus *ambulatoire*, comme aux temps de Louis IX, mais qu'il devînt *sédentaire* à Paris. C'est ce qu'ordonna un édit de Philippe le Bel ; et Charles V plus tard lui donna comme résidence le palais que saint Louis avait habité dans la Cité, à côté de la Sainte-Chapelle. C'est le Palais de justice actuel.

Le Parlement de Paris fut le seul en France à rendre la

justice au nom du roi, pendant près d'un siècle et demi. Mais à mesure que le domaine royal s'étendait, se portant au midi jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes, on comprit la nécessité de créer d'autres parlements dans les principales villes: Toulouse eut le sien en 1448, Grenoble en 1453, Bordeaux en 1462, Dijon en 1477, Aix en 1501, Rennes en 1553.— Quant à la Normandie et à la Champagne, rattachées les premières à la couronne capétienne, leurs procès étaient jugés par des commissaires du Parlement, qui allaient, deux fois par an, tenir les *grands jours de Troyes* et l'*échiquier de Rouen*. En 1449, l'échiquier de Rouen ou de Normandie devint perpétuel et constitua comme un parlement secondaire dans cette importante et riche province[1].

L'*Université* fournit aux rois capétiens des savants et des légistes disposés à défendre leurs droits et leurs prérogatives dans toutes les occasions; le *Parlement* leur donna une magistrature éclairée et intègre, qui fut étroitement associée à tous les actes d'administration intérieure; les *États-Généraux* allaient d'abord leur prêter le concours de la nation dans la lutte contre les ennemis du dehors, puis leur demander plus tard une part dans la gestion des affaires publiques. — Les États-Généraux ne devaient pas réussir dans leurs tentatives aussi bien que l'Université et le Parlement, car ils représentaient la nation elle-même qui, revendiquant une partie de ses droits, voulait modérer l'action despotique de la monarchie absolue. Néanmoins leur première apparition marque une date importante dans l'histoire de France; car, avec eux, nous voyons cette même bourgeoisie, qui déjà tient une si grande place dans l'administration du royaume, s'essayer à la pratique des

1. Les autres parlements qui se fondèrent dans la suite, à partir du règne de Louis XIII, furent: celui de Pau en 1620; — de Metz en 1633; de Douai en 1686; — de Besançon en 1673; — de Nancy en 769. — A ces 13 parlements il faut ajouter 4 cours souveraines : 1° d'Alsace à Ensisheim d'abord (1657), puis à Colmar (1698); — 2° de Perpignan (1660); — 3° d'Arras (1677) et 4° de Corse (1770). — Lors de la réorganisation de la justice, faite par Bonaparte au commencement du consulat, les *cours d'appel* furent établies de préférence dans les différents centres, où les parlements de provinces avaient laissé de si belles traditions.

affaires politiques et prononcer le mot de *liberté*, inconnu jusque-là.

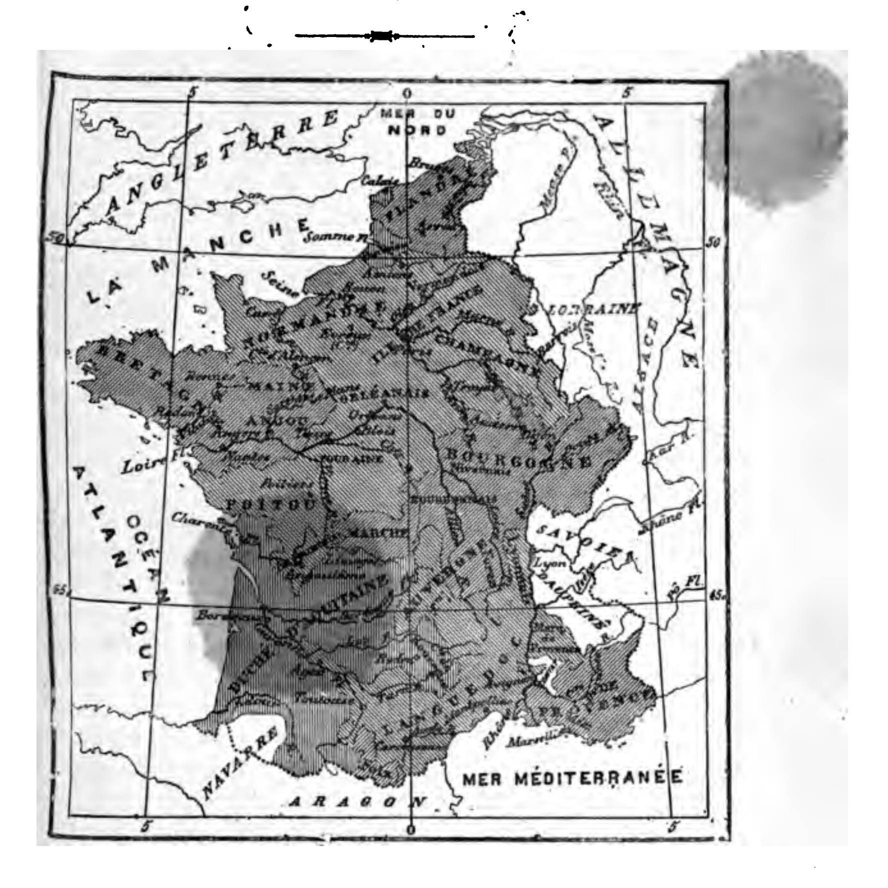
Les États-Généraux personnifient en effet chez nous la première tentative faite pour arriver à la liberté ; ils tirent leur origine des *États Provinciaux*, qui commencèrent à se constituer dans les différentes parties du royaume, au lendemain de l'émancipation des communes. Ces États se tenaient régulièrement chaque année et votaient les subsides qui, sans cette formalité, ne pouvaient être régulièrement perçus. Composés des trois ordres, comme le furent plus tard les États-Généraux, ils étaient nommés de la même façon. Plus d'une fois ils opposèrent une vive résistance aux volontés royales, à ces époques surtout où la royauté se souciait fort peu de convoquer les États-Généraux, qui s'étaient habitués à leur faire de l'opposition. Les États de Normandie rappelèrent souvent à Louis XIV « qu'il devait respecter la justice et les droits de ses sujets ; » et jusqu'au dix-huitième siècle ces États Provinciaux conservèrent une assez grande importance.

A ces *États Provinciaux* vinrent s'ajouter, sur la fin du treizième siècle, les *États généraux partiels du Nord et du Midi*, appelés les *États de la Langue d'Oc*, et les *États de la Langue d'Oil*, que nous voyons se réunir sous le règne de Louis IX, après la guerre des Albigeois. — La royauté, en appelant dans une seule assemblée tous les États d'une région étendue, se rendait un meilleur compte de la situation du royaume et des besoins auxquels elle devait satisfaire. Quand, au commencement du quatorzième siècle, les États de la Langue d'Oc et les États de la Langue d'Oil furent pour la première fois convoqués en séance générale et plénière dans la cathédrale de Paris, les *États-Généraux* se trouvèrent constitués : ils représentaient en effet l'ensemble du royaume, et les décisions qu'ils allaient prendre interressaient la France entière. — Ce fut en 1302 qu'eut lieu cette première convocation des États-Généraux, alors que Philippe le Bel, engagé depuis huit ans dans sa lutte contre Boniface VIII, cherchait à rendre nul l'effet de l'excommunication qui avait été lancée contre lui, et à obtenir des subsides néces-

saires pour subvenir aux dépenses que demandait cet état de choses. Le roi se trouva si bien de cette première session, qu'il les multiplia à intervalles très rapprochées. Mais bientôt les députés des États devaient se lasser de fournir de l'argent, sans exercer un contrôle sérieux, et d'approuver la conduite du roi, qui leur paraissait souvent blâmable. Dès l'avènement de Louis X le Hutin, nous voyons naître au sein des États cet esprit d'opposition, qui sans cesse va grandissant, et que nous verrons se personnifier, sous le règne de Jean le Bon, dans le grand tribun populaire, Étienne Marcel. Nous apprendrons à la suite de quelles malheureuses circonstances les États-Généraux n'auront pu établir en France le gouvernement constitutionnel ou libre, que la grande Charte et les Statuts d'Oxford avaient fondé en Angleterre. Mais dès son arrivée aux affaires et son avènement au pouvoir, la bourgeoisie se révélait avec un bon sens politique, une netteté d'intelligence et une expérience des choses publiques, qui toujours ont étonné l'historien. « On ne sait où la bourgeoisie à peine émancipée, où quelques-uns des seigneurs féodaux, avaient pu puiser des notions si claires du gouvernement représentatif, au milieu des prejugés du temps, de l'obscurité et du chaos des lois. La promptitude de l'esprit français supplée à l'expérience des siècles. » Les États-Généraux de 1357, de 1484 et de 1614, nous en fourniront plus d'une preuve.

Ainsi se développe et s'accentue du treizième au quatorzième siècle l'action multiple et salutaire de la bourgeoisie. Née d'hier, elle arrive rapidement à se faire sa place au soleil; déjà nous la voyons s'associer intimement à tous les actes de la royauté, et se rendre indispensable dans l'administration intérieure de ce royaume, dont seule elle peut assurer la prospérité et la grandeur.

LA FRANCE A L'AVÈNEMENT DES VALOIS, EN 1328



Domaine Royal · *Domaines féodaux ou apanagés.*

Possessions des Rois d'Angleterre

Echelle = 1/12 000 000

Myriamètres

0 5 10 20 30 40

CHAPITRE XVI

LA GUERRE DE CENT ANS ET SON INFLUENCE SUR LA FORMATION DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE.

Un fait étrange nous frappe dans l'histoire des dernières années des Capétiens directs : c'est la fin malheureuse de cette famille, qui, pour ainsi dire condamnée à mourir par une fatalité mystérieuse, s'éteint tout entière, malgré cette apparence de vitalité et de force qu'on admirait en elle. Philippe IV, le plus bel homme de son temps, le plus vigoureux et le plus sobre, meurt à quarante-sept ans; Louis X, son fils aîné, à vingt-huit, Philippe le Long à vingt-neuf, Charles IV le Bel à vingt-sept. — Pouvait-on s'étonner que l'imagination populaire, effrayée par cet anéantissement si rapide et si complet de toute une race, vît dans ces morts répétées le doigt d'un Dieu vengeur, qu'avaient invoqué les Templiers et leur chef Jacques de Molay ? Les Capétiens directs étaient destinés à s'éteindre avec trois frères, comme plus tard les Capétiens-Valois; ne pourrait on pas dire aussi comme de nos jours les Capétiens-Bourbons?

Néanmoins il y avait lieu d'espérer que la grande œuvre, élaborée par Philippe-Auguste et saint Louis, achevée par Philippe le Bel, subsisterait tout entière, et que royauté et royaume n'auraient désormais plus rien à craindre des ennemis de l'extérieur ou des obstacles de l'intérieur. Mais à peine Philippe IV est-il mort, que tout semble après lui s'ébranler et s'écrouler; l'ouvrage de deux siècles menace de disparaître, au grand profit de la féodalité qui s'est reconstituée avec une force nouvelle. Ce prince avait soli-

dement affermi la *Royauté*. Mais que devient cette royauté avec ces princes adolescents qui semblent vouloir se hâter de vivre, et qui ne font que paraître sur le trône, compromettant l'autorité de la couronne par leur ambition puérile?

Il a vaincu et ruiné la *Féodalité*. Mais la voilà qui tout à coup relève la tête, prenant une part, plus active que jamais, à la gestion des affaires publiques, et d'autant plus prépondérante, que c'est elle qui décide souverainement de la succession au trône. Philippe le Long et Charles le Bel ne pourront faire accepter la loi salique qu'en invoquant son appui, en sollicitant son précieux concours. — En outre, nous trouvons, sous le règne de Louis X le Hutin, dix ordonnances, dont une datée de 1315, qui rétablissent les grands dans leurs honneurs et privilèges, et reconnaissent leur indépendance vis-à-vis du pouvoir royal.

Philippe IV a élevé la *Bourgeoisie* jusqu'à lui, et choisi ses conseillers parmi les légistes, sortis du sein du tiers-état. Mais voilà qu'en 1314 une réaction des plus violentes s'opère contre cette même bourgeoisie et ces mêmes légistes, dévoués corps et âme à la royauté. Ils sont poursuivis, condamnés, exécutés ou exilés, et surtout dépouillés. La nation, frappée tout entière dans ses plus dignes représentants, est menacée de rentrer pour toujours dans l'ombre d'où l'avaient fait sortir les Capétiens. — D'abord c'est Enguerrand de Marigny, pendu à Montfaucon; puis Pierre de Latilly, destitué de sa charge de chancelier et jeté en prison; Raoul de Presles, mis à la torture et privé de ses biens: et ce ne sont là que les principaux.

Comme si tous ces événements funestes ne suffisaient pas, il y eut d'épouvantables et sinistres scandales, qui frappèrent d'épouvante ou d'indignation tous les contemporains, et dont la postérité devait à jamais garder le souvenir. Qui ne connaît la Tour de Nesles et les déportements de la reine Marguerite de Bourgogne? les persécutions multipliées contre les *Vaudois*, et les *Bizards* du Languedoc? les traitements iniques infligés aux *Juifs*, aux *lépreux* et aux *prétendus sorciers?* Qui ne se rappelle cet auto-da-fé de Chinon, où 160

de ces malheureux furent brûlés à la fois dans une grande fosse?

C'est là un bien triste spectacle que nous offrent les règnes de Louis X, de Philippe IV et de Charles IV, de 1314 à 1328; la royauté nouvelle qui remplaçait sur le trône la dynastie des Capétiens directs pouvait-elle inaugurer son avènement sous de plus tristes auspices?

Or cette royauté nouvelle, représentée par les Capétiens-Valois, allait bientôt compromettre, par ses fautes et ses revers multipliés, les résultats obtenus par les Capétiens directs. — Nous entrons avec eux dans une des périodes les plus tristes et les plus douloureuses de notre histoire; et si les noms de Louis VI et de Philippe-Auguste, de saint Louis et de Philippe le Bel, réveillent dans notre esprit le souvenir de grandes choses accomplies et d'immenses services rendus à la royauté et au royaume, ceux de Philippe VI et de Jean le Bon, de Charles VI et de Charles VII, nous rappellent ces désastres sanglants, ces invasions, ces famines, ces pestes et ces misères profondes, qui pendant près d'un siècle s'abattirent sur la France. Triste rapprochement à établir entre cet âge, déjà ancien, et le nôtre, et qui nous fait juger d'autant plus sévèrement la conduite de ces princes, aussi peu soucieux de leurs intérêts que de la sécurité ou de la grandeur de leur royaume. Pour nous, qui avons assisté de si près à ces malheurs, nés de l'invasion et de l'impéritie coupable du gouvernement, qui en avons souffert et qui en souffrons encore, le souvenir de ces calamités nombreuses qui marquèrent la première période du règne des Valois nous est plus douloureux; car nous comprenons mieux quelle fut à cette époque, relativement grossière et pour ainsi dire barbare, l'influence de ces désastres qui accumulèrent tant de ruines. Nous sommes tentés de maudire ces princes; et certes nous nous expliquons parfaitement les tentatives faites au quatorzième siècle pour enlever le pouvoir à cette royauté abâtardie, et le faire passer entre les mains de la nation.

Qu'était-ce que cette royauté des Valois qui montait au trône en 1328, pour s'y perpétuer jusqu'en 1589, à l'avè-

nement des Bourbons? Elle sortait du sein de cette féodalité apanagée, dont nous avons vu précédemment l'origine et le rôle, comme la royauté des Capétiens directs sortait du sein de la féodalité territoriale.

C'est à Louis VIII, Cœur de Lion, que remontait le morcellement du domaine royal, fait au profit des princes apanagés. Ce morcellement se continua sous les règnes suivants, et nous voyons Philippe le Bel ratifier, en faveur de son frère Charles, la possession du Valois que celui-ci avait reçu de Philippe III le Hardi. De Charles de Valois descendait Philippe VI, le successeur de Charles IV le Bel.

Issus de la féodalité apanagée, les Valois en avaient conservé les instincts et les passions, le mépris pour la classe populaire ou la bourgeoisie, et la jalousie de leurs droits propres, qu'ils croyaient menacés par les progrès du tiers-état. Aussi, dès leur arrivée au trône, abandonnèrent-ils la voie que leur avaient tracée les Capétiens directs, pour conclure avec les grands une alliance solide, s'entourer de conseillers et de ministres pris parmi eux, et ne plus faire appel, pour la défense du royaume ou les expéditions tentées à l'étranger, qu'aux forces féodales et à leur cavalerie indisciplinée. Quant aux milices communales, qui formaient déjà une infanterie solide, elles étaient rejetées au second rang, et bientôt même elles disparaîtront pour être remplacées par des troupes mercenaires d'archers qui se recrutaient en Italie. — Ainsi donc abandon complet de la politique des Capétiens directs, retour à l'alliance de la féodalité : voilà le double fait que nous avons à signaler, dès cette époque, dans la conduite des Valois, et qui nous explique, en partie, les nombreux désastres dont l'histoire de cette période est remplie.

Ces désastres sont amenés par la guerre de Cent ans; et la guerre de Cent ans, qui se continua pour ainsi dire sans interruption de 1337 à 1453, remplit les règnes de cinq rois : Philippe VI de Valois (1328-1350); Jean II le Bon (1350-1364); Charles V le Sage (1364-1380); Charles VI (1380-1422); Charles VII (1422-1461).

La cause de la guerre de Cent ans fut la compétition au

·ône de France de Philippe de Valois, petit-fils de Philippe III le Hardi, par son père Charles de Valois, — et l'Édouard III d'Angleterre, petit fils de Philippe IV le Bel, par sa mère Isabelle de France. Le roi d'Angleterre était le plus proche héritier de la couronne; mais, en vertu de la loi salique, qui excluait les femmes de la succession au trône, Isabelle de France n'avait pu léguer à Édouard, son fils, des droits qu'elle ne pouvait avoir; et Philippe VI avait été choisi. Cette *loi salique*, qui, par deux fois déjà, avait été appliquée, en 1316, à la mort de Louis X le Hutin, et en 1322, à la mort de Philippe le Long, remontait à Clovis Ier, qui l'avait promulguée, en 510, au concile d'Orléans. Mais, à cette époque, elle ne concernait que les biens allodiaux : ce fut l'ambition de Philippe le Long et de Charles le Bel qui en fit une loi fondamentale d'État, pour la succession à la couronne. Ses diverses applications, de 1316 à 1328, contribuèrent à relever la puissance politique des seigneurs ou des apanagés, appelés à décider souverainement dans ce grave débat, et directement intéressés à l'élection des rois.

Depuis cette époque les princesses, en France, furent systématiquement éloignées du trône, alors que partout, en Europe, elles pouvaient y monter en l'absence d'héritiers mâles. Et certes, en Espagne comme en Angleterre, en Allemagne comme en Russie ou dans les Etats scandinaves, nous voyons des reines ou des impératrices qui peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs ou les plus grands des rois et des empereurs de l'histoire moderne. Au commencement du XVIIIe siècle, quand Louis XIV réussit à maintenir son petit-fils, Philippe d'Anjou, sur le trône d'Espagne, la loi salique devint pour ce royaume, comme elle l'était pour la France, loi fondamentale d'état. En 1789, Charles IV avait eu pour la première fois l'intention de l'annuler. En 1830, son successeur Ferdinand VII, qui venait d'épouser Christine de Naples, l'abolit définitivement, avec la sanction des Cortès, pour assurer la couronne à sa fille aînée, Isabelle, née la même année, au détriment des droits de son frère don Carlos. Ce dernier prince, en vertu de la loi salique, eût dû succéder régulièrement à Ferdinand VII en 1833.



De là naquirent ces luttes sanglantes, qui pendant quarante ans mirent aux prises, dans le nord de l'Espagne, les Isabellistes et les Carlistes d'abord, puis les Carlistes et les Alphonsistes; et la Navarre, avec ses gorges et les aspérités de son sol, devint comme « la terre classique de la guerre civile. »

La guerre de Cent ans, qui eut lieu entre l'Angleterre et la France, nous fait assister à la première lutte séculaire que la France eut à soutenir pour son indépendance propre, contre les ennemis qui l'assaillaient à l'extérieur. — Une distinction essentielle, en effet, sépare cette guerre de celles qui avaient précédé, et que nous avons vues se poursuivre entre les Plantagenets et les Capétiens directs. De 1108 à 1328, du règne de Louis VI le Gros ou l'Éveillé à la mort de Charles le Bel, les rois d'Angleterre sont les chefs de la féodalité territoriale, dont ils soutiennent les droits et les privilèges, contre les prétentions de la royauté capétienne. Les luttes qu'ils entreprennent dans ce but, sous Henri Ier, Henri II, Richard Cœur de Lion, Jean sans Terre, Henri III et Édouard Ier, sont donc de simples luttes féodales. Ce n'est pas l'Angleterre elle-même que la royauté capétienne atteint et diminue, quand elle triomphe de l'attaque de ses rois, c'est la féodalité, qu'elle abat et qu'elle ruine dans sa puissance territoriale. — De 1337 à 1453, les luttes qui mettent en présence Édouard III, le Prince Noir, Richard II, Henri IV, Henri V et Henri VI d'une part, — de l'autre Philippe de Valois et ses descendants jusqu'à Louis XI, ont un caractère complètement différent. Les rois d'Angleterre sont les rivaux des rois de France, leurs compétiteurs à la couronne capétienne, les légitimes héritiers, à leur avis du moins, de Charles IV le Bel. — Ce n'est donc plus une guerre de vassal à suzerain, mais une guerre de rival à rival, de nation à nation. De cette guerre résultera nécessairement la ruine de l'une de ces deux nations au profit de l'autre; c'est ce que nous voyons se produire à la fin du règne de Charles VI, quand le royaume de France disparaît, absorbé dans le royaume d'Angleterre, et que le roi d'Angleterre prend, pour le garder officiellement jusqu'en 1837, le titre de roi de France. Il nous faut aller jusqu'à cette dernière date pour voir la reine Victoria, en

montant sur le trône, renoncer enfin à ce titre que la dynastie des Brunswick-Hanovre, depuis Georges Ier jusqu'à Guillaume IV, avait revendiqué avec plus d'orgueil et d'entêtement que de raison.

La guerre de Cent ans ne commence réellement qu'en 1337, et même en 1340, avec la bataille navale de l'Ecluse. De 1328 à 1337, Édouard III et Philippe IV avaient vécu en assez bonne intelligence. Le premier même était venu faire hommage de son duché d'Aquitaine à son rival, reconnaissant implicitement ses droits à la couronne capétienne; et Philippe avait signalé le commencement de son règne par une expédition victorieuse dans les Flandres. La victoire de Cassel avait eu raison de la révolte des cités flamandes, qui, sous Jacques Arteweld, le fils de Philippe, le brasseur, avaient voulu revendiquer leur indépendance et leurs libertés nationales. Mais de cette victoire même allait sortir la lutte avec l'Angleterre.

Déjà nous avons insisté sur la communauté d'intérêts qui existait entre l'Angleterre et la Flandre, intéressées toutes deux à leur mutuelle prospérité : les laines anglaises alimentaient les grandes manufactures flamandes, dont les produits fabriqués se répandaient dans l'Europe entière. Vaincues en 1328, et foulées par le pouvoir despotique et arbitraire du comte Louis de Nevers, qui par sa conduite ne pouvait qu'exciter les mouvements insurrectionnels, les villes flamandes tournèrent leurs regards du côté d'Édouard III, dont l'ambition commençait à s'éveiller, et qui venait d'accueillir à sa cour, après Robert d'Artois, quelques seigneurs normands. L'Écosse, du reste, était toujours menaçante; et, fidèle cette fois à la politique de Philippe le Bel, Philippe de Valois intriguait auprès de David Bruce, son allié, le poussant à franchir la frontière du sud et la Tweed, pour reporter en Angleterre la guerre qu'Édouard Ier avait faite à ses prédécesseurs. Les rapports se tendirent de plus en plus entre Édouard III et Philippe VI; et, en 1337, le roi d'Angleterre ayant pris, sur les conseils de Jacques Arteweld, le titre de roi de France, envahit le Cambrésis et pénétra jusqu'à l'Oise. — Mais les hostilités languirent jus-

qu'en 1340. A ce moment nous voyons se livrer la première grande bataille de cette guerre, dans le port de l'*Écluse*. La flotte anglaise y détruisit les vaisseaux génois, que Philippe avait achetés et que commandaient des chefs inexpérimentés : c'était un funeste présage pour la France, qui voyait s'ouvrir la série de ses revers. Nous pouvons noter en passant que le premier combat dans lequel l'Angleterre lutta contre nous eut lieu sur mer. C'était le point de départ de cette puissance navale, qui allait en faire, au XVIII[e] siècle et de nos jours, la première nation maritime du globe.

De 1337 à 1340, pendant cette période préparatoire de la guerre de Cent ans, les opérations avaient été mollement conduites, et le théâtre des hostilités s'était porté en Flandre. En 1341, un événement grave s'accomplissait, qui menaçait de porter la lutte au cœur même du royaume et de précipiter la crise. Le duc Jean III de Bretagne vint à mourir, laissant, pour se disputer ses états, une nièce, Jeanne de Penthièvre, fille d'un frère cadet, mort depuis quelque temps, et son plus jeune frère, Jean de Montfort. — Jeanne de Penthièvre avait épousé un prince français, Charles de Blois, qui fit valoir les droits de sa femme à la succession de Jean III. Cette guerre de succession de Bretagne allait remettre en présence les deux compétiteurs à la couronne de France : Édouard III et Philippe VI.

Philippe VI soutint les prétentions de Charles de Blois son cousin, et prince français ; — par contre Édouard III prit en mains les intérêts de Jean de Montfort, prince breton, et descendant de cette famille, qui s'était toujours montrée la fidèle alliée de l'Angleterre. Mais que devenait la loi salique dans cette compétition de Charles de Blois et de Jean de Montfort? On vit se produire un curieux spectacle : « le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique, dans la cause du comte de Montfort, héritier mâle de la Bretagne, prit le parti de Charles de Blois, qui tenait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes, se déclara au contraire pour le comte de Montfort. » — Mais toujours on a su faire fléchir les principes en faveur de l'intérêt; et nous

retrouvons unies contre nous l'Angleterre et la Bretagne propre, où Charles de Blois comptait fort peu de partisans.

Le danger, dans lequel se trouvait la royauté des Valois, était donc assez grave. Sans doute ses domaines et ses moyens d'action s'étendaient déjà sur la plus grande partie du territoire. Mais trois ennemis l'attaquaient de front, et la menaçaient sur ses frontières du nord, du nord-ouest et de l'ouest. Au nord, c'était la Flandre, qui dominait le cours de l'Escaut et de la Sambre; au nord-ouest, c'était l'Angleterre, qui n'avait pas abdiqué ses prétentions sur la Normandie, et qui plus d'une fois devait profiter de son voisinage pour débarquer sur nos côtes; à l'ouest, c'était la Bretagne qui, plongeant au cœur de l'océan Atlantique, d'une part tendait à la Cornouailles, de l'autre au duché d'Aquitaine; et, malheureusement pour nous, Bordeaux, cette citadelle avancée qu'avait su prendre et garder Philippe le Bel, n'allait pas tarder à revenir à ses anciens maîtres. De la mer du Nord aux Pyrénées s'élevait comme une barrière qui devait rejeter la royauté des Valois au cœur du territoire, en attendant que, sommée de capituler, sans ressources ni moyens de défense, elle dût se livrer pour ainsi dire pieds et poings liés à ses implacables ennemis.

Transportée de la Flandre en Bretagne, la guerre ne devait pas nous être plus favorable. D'abord Jean de Montfort fut vaincu, fait même prisonnier et enfermé à la tour du Louvre. Mais sa femme prit sa place, soutint hardiment le choc des Français; et bientôt, échappé de prison, Jean de Montfort put revenir en Bretagne et venger ses premiers échecs. Charles de Blois, à son tour, dut reculer et abandonner ses conquêtes. Sur ces entrefaites un acte de perfidie du roi Philippe VI envenima la lutte et prépara nos désastres. — Pendant un tournoi, qu'il avait donné à l'occasion du mariage d'un de ses fils, le roi de France avait appris qu'un grand nombre de chevaliers bretons, ses invités, avaient été à peu près gagnés ou sondés par Édouard III, pour abandonner le parti de Charles de Blois et passer au service de Jean de Montfort. Sans s'enquérir de la vérité de ses soupçons, ni respecter les lois de l'hospitalité, il fit arrê-

ter et décapiter ces seigneurs bretons. Ce fut, dans toute la Bretagne, un long cri d'indignation et de vengeance, qu'Édouard III entendit. En 1345, trois armées anglaises envahissaient le territoire français : l'une au midi, du côté de Bayonne, avec Henri de Lancastre; la seconde en Bretagne, avec un chef de bandes; la troisième enfin avec Édouard III lui-même, par la Normandie, sur la côte du Cotentin.

La plus redoutable de ces invasions était celle que dirigeait le roi d'Angleterre, et qui, s'avançant par la Seine sur Rouen, pouvait menacer le chemin de Paris. Ce fut contre celle-là que Philippe VI se porta aussitôt avec une nombreuse cavalerie, 60,000 hommes, dit-on, et suivi du vieux roi de Bohême, qui « brûlait de férir un coup, quoique aveugle, contre les ennemis d'Angleterre. » Entravé dans sa marche par ces forces considérables, Édouard III se retira sur le nord, pour franchir la Somme et atteindre le Ponthieu, domaine qu'il tenait du fait de sa mère. Son armée se montait à quelques mille hommes à peine, et pouvait être écrasée à l'improviste : aussi le roi d'Angleterre préféra-t-il s'arrêter sur les hauteurs de Crécy, s'y fortifier et attendre l'issue des événements. Ce fut là que se livra cette bataille, ou ce combat, dans lequel les Anglais, sans se déranger, n'eurent qu'à tuer, faisant usage de leurs javelots, de leurs lances et des bombardes qui lançaient des boules de fer. Le massacre fait dans les rangs de l'armée française fut épouvantable : les deux rois de Majorque et de Bohême, onze princes, cinq comtes, quatre-vingts bannerets, foule de chevaliers et 30,000 hommes combattants restèrent sur la place. Philippe VI, blessé à la cuisse et à la gorge, dut s'enfuir pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi, et presque seul demander un asile à un seigneur du voisinage. « Ouvrez, dit-il, c'est la fortune de la France! » (15 août 1346.)

Cette funeste défaite devait nous coûter la perte de Calais, qui, placée non loin du Ponthieu, et à proximité des côtes anglaises, était une porte toujours ouverte à l'ennemi pour faire une invasion en France. La ville se défendit en vain pendant plusieurs mois. Elle fut prise enfin, et sa reddition fut signalée par le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre

et de six de ses compatriotes. Calais devait rester pendant 211 ans aux mains des Anglais (1347-1558), et préparer pour l'ennemi la reprise de la Normandie, dans un avenir peu éloigné.

§ La France, durant cette funeste période, était destinée à subir tous les maux. La guerre étrangère était à peine achevée, et le calme rétabli dans l'intérieur du royaume, que la *peste noire* se déclarait, venant d'Italie, après avoir enlevé, dit-on, le tiers de la population de l'Europe, et dépeuplait aussi nos provinces. Paris, à lui seul, perdit 80,000 habitants. Agriculture, industrie et commerce, tout était ruiné; et depuis bien longtemps la France ne s'était trouvée dans une plus triste situation. Aussi le règne de Philippe VI s'acheva-t-il dans la plus profonde misère.

Nous avons cependant à signaler, même sous ce règne néfaste, une importante acquisition qui put compenser en partie la perte de Calais, et les nombreux désastres qui l'avaient précédée. Ce fut celle du *Dauphiné* et du *Viennois*, que le dernier comte Humbert cédait à la couronne de France, à condition que l'héritier présomptif du trône prendrait désormais le nom de Dauphin. Le premier Dauphin devait être Charles, plus tard Charles V, fils aîné de Jean le Bon; et le dernier, le duc de Berry, fils aîné de Charles X. — Cinquante ans environ plus tôt, Édouard Ier s'était emparé du pays de Galles, qui jusque-là s'était montré rebelle à la domination anglaise, et avait maintenu son indépendance. Pour assurer sa conquête, et en même temps flatter l'amour propre des Gallois, Édouard Ier décida qu'à l'avenir l'héritier de la couronne d'Angleterre prendrait le nom de prince de Galles. Le premier prince de Galles fut Édouard II, le père d'Édouard III. — Une autre acquisition, faite à peu près à la même époque par Philippe VI, pouvait, elle aussi, avoir une certaine importance: c'était celle du *comté de Montpellier*, qui complétait dans le Languedoc, ancien comté de Toulouse, la domination française. Mais la royauté devait, quelques années plus tard, l'aliéner en faveur d'un prince du sang, continuant ainsi les errements des derniers Capétiens, au profit de la féodalité apanagée.

Philippe de Valois mourut en 1350. Pouvait-on espérer que son successeur saurait remédier aux maux que créait la situation présente, et réparer, par une bonne administration, les désastres subis sous le règne de son père? — Avec Jean II le Bon « nous allons nous enfoncer de plus en plus dans le malheur; » et le règne relativement court de ce prince (1350 1364) comptera sans contredit parmi les plus mauvais et les plus funestes de notre histoire. Chaque année se signale, pour ainsi dire, soit par une faute, soit par un crime; soit par une défaite, soit par une perte de territoire, ou une honte; et, pendant quatorze ans, nous assistons à la ruine de la royauté et du royaume, que sembla consommer en partie le traité de Brétigny, qui compte, lui aussi, au nombre des trois traités les plus désastreux de notre histoire. Pour les deux autres, nous ne les connaissons que trop : celui de Paris en 1763; celui de Francfort en 1871.

En 1350 tout pouvait se réparer encore. Un loyal appel, fait à la nation pour lui demander des secours et des conseils, aurait pu l'associer étroitement aux destinées de la royauté; et ses milices, victorieuses autrefois à Bouvines, à Taillebourg, à Saintes et à Mons-en-Puelle, n'auraient fait que doubler l'armée royale en lui donnant ce qui lui avait toujours manqué depuis longtemps : la discipline, l'ordre et le sang-froid. Jean II le Bon, qui mérita ce surnom, on ne sait trop pourquoi, — car ce fut un des plus sanguinaires et des plus capricieux princes du moyen âge, pour brave, on ne pouvait lui en faire un titre de gloire, car tout le monde l'était à cette époque, — Jean le Bon commença son règne par les plus folles prodigalités, dépensant en fêtes, en banquets, en tournois, en plaisirs de toutes sortes, l'argent que lui fournissaient de nouveaux impôts, durement levés sur le menu peuple. « Il donnait d'un seul coup cinquante mille écus à un chevalier, son courtisan; il dispensait ses amis de payer leurs dettes, alors que la bourse royale était à sec; il multipliait les amendes et les règlements de police, pour parer aux besoins les plus pressants, quand il n'altérait pas les monnaies, ce qu'il fit quatre-vingt-six fois en quatorze ans de règne. » La création de

l'ordre de l'Étoile donna lieu encore à des dépenses effrénées. En 1349, Edouard III avait créé son ordre, si célèbre depuis, de la Jarretière, restreignant à vingt-quatre le nombre des chevaliers. Jean II voulut, lui aussi, avoir son ordre de chevalerie, et il créa celui de l'Étoile, le premier qui ait existé chez nous. Mais il nommait, du même coup, trois cents chevaliers, et gratifiait chacun d'eux d'une somme considérable. Le nombre des titulaires devint tel bientôt, que l'ordre tomba dans le discrédit; et l'Étoile ne décora plus que les chevaliers du guet. Mais cette création n'en avait pas moins amené des prodigalités ruineuses, au moment où la guerre étrangère allait recommencer.

Edouard III, en effet, s'était trop bien trouvé de ses premières expéditions en France, pour ne pas songer à les renouveler. Aucun traité de paix ne le liait; et il n'attendait qu'une occasion favorable d'intervenir, sollicité, du reste, d'une part, par ses alliés de Flandre, de l'autre, par Jeanne de Montfort, qui tenait bravement la campagne depuis la mort de son mari. Un crime commis en 1354 par Jean le Bon prépara une invasion nouvelle. Le roi de France avait fait saisir dans un banquet, à Rouen, le roi de Navarre, Charles le Mauvais, et plusieurs autres seigneurs normands, qu'il accusait de comploter contre lui; il emprisonna le premier et ordonna le supplice des autres. Les familles des victimes crièrent vengeance, et appelèrent les Anglais qui arrivèrent, en débarquant sur trois points différents : 1° à Calais, avec Edouard III; 2° à Cherbourg, avec le roi de Navarre; 3° à Bordeaux, avec le Prince Noir.

Le Prince Noir, « qui avait gagné ses éperons à la bataille de Crécy, » débuta par la prise et le pillage de Castelnaudary, de Limoux, de Carcassonne et de cinq villages ou châteaux, qu'il rencontra sur son passage; et, par la Garonne, il revint traînant après lui, sur cinq mille chariots, un immense butin, sans que le gouverneur du Languedoc, devant lequel il passa à Toulouse, songeât à l'arrêter.

Le roi de Navarre pénétra dans l'intérieur de la Normandie, de là passa en Bretagne, et mit ses forces au service de Jeanne de Monfort et des Anglais, qui combattaient

aux environs de Redon, de Fougères, et, plus loin, près de Quimper.

Édouard III ravagea la Picardie, et céda bientôt le commandement de ses troupes au duc de Lancastre. Celui-ci envahit la Normandie, qu'il ravagea jusqu'aux environs de Rouen.

Mais le coup le plus rude devait venir du prince Noir qui, après avoir pillé le Languedoc, se reporta sur les provinces du centre, et vint menacer les bords de la Loire. Ce fut contre lui que se dirigea le roi Jean, avec une armée de cinquante mille hommes, et accompagné de ses quatre fils. La rencontre eut lieu non loin de Poitiers, au village de Maupertuis. L'armée anglaise, très-peu nombreuse, eût pu être faite prisonnière sans coup férir; et le Prince Noir, qui comprenait la gravité de sa situation, entra même en négociations avec Jean II, pour s'échapper de ce mauvais pas. Ces tentatives n'aboutirent pas, et la bataille eut lieu. Ce fut un désastre plus sanglant encore que celui de Crécy, et les Anglais n'eurent qu'à tuer au milieu du désordre, qui ne tarda pas à se mettre dans les rangs de la cavalerie féodale. Une foule de combattants français succombèrent, et le nombre des prisonniers se trouva supérieur à celui des vainqueurs. Le roi Jean lui-même fut pris, emmené à Bordeaux et de là conduit en Angleterre (19 septembre 1356). La défaite de Crécy nous avait coûté une ville, Calais; la défaite de Poitiers nous coûta un roi, Jean II ; la défaite d'Azincourt, le troisième grand désastre de la guerre de Cent ans, nous coûtera plus encore, le royaume lui-même (1415).

Nous pouvons nous faire une idée de ce que dut être la situation intérieure du royaume, pendant les quatre années que dura la captivité du roi (1356-1360). Le gouvernement, en l'absence de Jean le Bon, tombait entre les mains du dauphin, Charles, jeune prince âgé de vingt ans, inexpérimenté et faible, qui s'était déshonoré en fuyant un des premiers du champ de bataille de Poitiers. Un compétiteur au trône se présentait dans la personne de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui, descendant de Louis X le Hutin, prétendait avoir des droits légitimes à la couronne de France; et

e prince méritait depuis longtemps le surnom de *Mauvais*, ar les déprédations sanglantes, par les crimes et les assasinats qu'il multipliait sur son chemin. Il n'y avait plus ucune force organisée pour défendre le territoire, envahi e toutes parts, au nord, au midi, à l'ouest; et les troupes iercenaires, auxquelles Jean le Bon avait eu recours, de référence aux milices communales, restant inoccupées et ans solde, mirent la France entière au pillage : les Braançons, les Linfards, les Malandrins, les Touchins, les 'euillards, les Gaudins, les Brigands, les Houspilleurs, les tetondeurs, infestèrent toutes les provinces, et se répandirent sur toutes les routes. Aux malheurs de la guerre étrangère uccédaient les désordres d'une véritable guerre civile, qui uinait le royaume entier.

De qui devait venir le salut? A ce moment siégeaient à Paris, pour ainsi dire en permanence, les États-Généraux, qui, depuis 1355, assistaient de bien près aux misères du pays, et voulaient y porter remède. Plus tard nous verrons le rôle qu'ils essayèrent de jouer avec le grand tribun Etienne Marcel, qui n'eut qu'un tort, celui de naître quatre siècles trop tôt. Disons de suite qu'ils rêvèrent d'organiser un gouvernement représentatif régulier, à l'imitation de celui d'Angleterre, persuadés que dans la représentation nationale, convoquée à époques fixes et chargée de la gestion des intérêts publics, était la meilleure garantie d'un bon gouvernement, et se trouvait le remède le plus efficace aux maux qui travaillaient le pays. Ils échouèrent, et pour les auses que nous verrons. Mais c'est un hommage qu'on ur doit rendre, d'avoir osé seuls envisager en face les difcultés, et tenir tête même aux prétentions exagérées d'Euard III, qui ne demandait pas moins que la moitié du yaume, pour rendre la paix et le roi à l'autre moitié. Tout monde se ligua du reste, pour faire échouer les généreus tentatives des États : le Dauphin, ses conseillers, Chars le Mauvais, l'Allemagne et l'Angleterre; et de ces comlications malheureuses, qui surgirent en 1359, sortit le aité de Brétigny. Ce traité devait, pour le moment, mettre comble à nos malheurs et à nos humiliations.

Le roi d'Angleterre renonçait à la couronne de France, mais il recevait en toute propriété, au midi la Guyenne, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Limousin, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, l'Agénois et le Bigorre; — au nord le Ponthieu, Calais et Guines; de plus, trois millions d'écus d'or (soit deux cent soixante millions de notre monnaie) pour la rançon du roi, payables en six ans. La royauté se trouvait rejetée dans le bassin de la Seine, et séparée de ses provinces méridionales par l'Aquitaine tout entière. Comme au lendemain de la prise de Calais, la peste noire fit de nouveau son apparition en 1361 : dix-sept mille personnes périrent à Avignon, et pas une ville du nord ne fut épargnée. La dépopulation augmenta dans une proportion effrayante et la misère devint générale.

Une acquisition précieuse pouvait, à ce moment, compenser en partie les pertes du traité de Brétigny. En 1361 s'éteignait la branche capétienne de la maison de Bourgogne, dans la personne de Philippe de Rouvre, et ce duché fut réuni à la couronne. Cette acquisition portait les frontières du royaume au Jura; et déjà le domaine royal confinait aux Alpes. Mais le roi Jean se hâta de détacher de nouveau cette belle province, et, par une charte de 1363, il la donnait en apanage à son quatrième fils, Philippe le Hardi, qui fut le fondateur de la seconde maison capétienne de Bourgogne. C'était mettre le comble à nos maux, et préparer dans l'avenir la puissance formidable de cette famille, sous les coups de laquelle nous verrons un instant succomber et le royaume et la royauté. Aux adversaires qui nous attaquent déjà du côté du nord, de l'ouest et du sud, viendra se joindre un quatrième ennemi, qui nous menacera du côté de l'est; jamais la situation de la France n'aura été plus mauvaise.

...PITRE XVII

... DE LA ROYAUTÉ CAPÉTIENNE ... AU COMMENCENENT DU XVe SIÈCLE.

... (1360) marque le commencement d'une ... tristes de notre histoire; déjà nous pou- ... ité de Troyes (1420). Dans l'espace de ... parent ces deux dates, nous assistons ... nce, puis à la ruine de la royauté et du ... quatorzième siècle s'achève au milieu des ... ents, qui font mal augurer de l'avenir, ... e commence sous des auspices plus fu- ... r la guerre civile, ravageant nos provinces, ... quer la guerre étrangère, et amener la do- ... nemi.

Il y a comme un temps d'arrêt dans cette dé- ... e qui nous mène au bord de l'abîme. Le rè- ... ur de Charles V, dit le Sage, fait succéder une ... ize années de calme et de prospérité relative ... et aux agitations des règnes précédents. Un ... e de guerre, Duguesclin, peut lutter sans trop ... ge contre le Prince Noir et les généraux anglais, ... harles V, revenu à la saine politique qu'avaient les Capétiens directs, s'appuie sur la nation, ... e des conseillers et des ministres, et, s'inspirant ... oins, met tout en œuvre pour se l'attacher sin- ... Ce règne fut malheureusement trop court, et la ... ensée qui avait présidé aux actes réparateurs de le Sage disparut avec lui, pour faire place au gouver- ... vide de princes apanagés, ambitieux, vains et tur-

bulents, qui, sous un roi faible de corps et d'esprit, allaient exercer la souveraine puissance. Il est rare de trouver, dans notre histoire nationale, un gouvernement plus triste et plus néfaste que celui des ducs de Berry, d'Anjou, de Bourbon et de Bourgogne. Un seul parmi eux avait quelque valeur: c'était le dernier, le bouillant Philippe le Hardi, le héros de Poitiers, et le fondateur de la seconde maison de Bourgogne. Mais, comme si les oncles du roi ne suffisaient pas pour se disputer le pouvoir et multiplier la tyrannie, à côté d'eux ne devait pas tarder à s'élever un autre prince de sang, Louis d'Orléans, le propre frère de Charles VI, qui vint ajouter ses prétentions et ses projets chimériques à la turbulence inquiète de ses oncles.

De là naquit la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, qui n'est que la contre-partie de la grande guerre des Albigeois. Avec elle, c'est le midi de la France qui se précipite sur le nord, et les massacres, accomplis au treizième siècle dans la vallée de la Garonne et la plaine du Languedoc, trouvent une sinistre vengeance dans les massacres que multiplie à Paris et ailleurs la faction du comte d'Armagnac. C'est plus encore : c'est la lutte acharnée de la féodalité apanagée contre le peuple des corporations ouvrières, qui tente d'opérer à son profit une réforme complète dans l'administration. Signalons ce fait intéressant de deux grandes révolutions s'accomplissant, l'une avant le traité de Brétigny, l'autre avant le traité de Troyes, la première au profit de la bourgeoisie ou du tiers-état, la seconde au profit de la classe populaire ou travailleuse, et voulant aboutir, celle de 1358, à l'établissement d'un pouvoir constitutionnel ou d'une monarchie pondérée, celle de 1412, à la refonte complète de l'administration intérieure, dont les abus pesaient si lourdement « sur le menu commun. »

Dégageons donc de suite ce double mouvement, et cherchons à en préciser l'origine et le caractère ; car c'est, dans le développement de notre histoire nationale, le seul exemple que nous puissions montrer d'une tentative sérieuse faite par la nation pour arriver aux affaires et créer un gouvernement libre.

Les commencements du règne de Jean II le Bon avaient été lésastreux pour le trésor public : l'argent manquait partout, et le roi avait dû plusieurs fois faire appel aux États-Généraux. Les défaites, éprouvées dans la guerre contre les Anglais, le désastre de Poitiers, et l'incapacité du dauphin Charles, contribuaient encore à augmenter le malaise général. Les États, qui siégeaient chaque année depuis 1355, furent, par la force des choses, amenés à s'occuper directement des affaires du royaume, et à chercher un remède au pitoyable état de choses qu'avait créé la royauté. Sous l'impulsion ardente du prévôt des marchands, Etienne Marcel, que secondaient Robert le Coq et le sire de Pecquigny, s cherchèrent à régénérer l'état, et à réparer les malheurs, és d'une mauvaise administration intérieure et de la guerre trangère.

« Ces états de 1356 et de 1357 se trouvèrent à peu près ans la même situation que l'assemblée législative de 1791. a France, à ces deux époques, avait à faire face à une uerre étrangère, tandis qu'elle s'occupait intérieurement e la réforme de ses lois, et qu'une grande révolution politique 'opérait. La même cause donnée amena les mêmes effets. es états de 1356, par cet instinct naturel qui pousse les grégations d'hommes, comme les individus, à profiter des irconstances, se constituèrent ; déjà ils avaient fait un grand as, depuis les précédentes sessions ; ils en firent un bien lus considérable, après la bataille de Poitiers. Mais la pression des armes étrangères, les résistances locales, les divisions intérieures, corrompirent ces éléments et produisirent uelques-uns des crimes que nous avons vus en 1793. Des ribuns s'élevèrent. Marcel, Robert le Coq et Picquigny xaltèrent les passions de la multitude. Marcel, devenu le maître, disposait à son gré de ces rois demi-nus, abrutis par a misère, sauvages au milieu d'une civilisation naissante, t n'ayant que l'orgueil des haillons. »

La pensée qui d'abord avait dirigé les délibérations des états de 1356 avait été grande et pratique, car une ordonnance célèbre, composée de soixante-un articles, sortit de leurs délibérations. Elle donnait satisfaction aux justes ré-

clamations de tous, et concernait le *gouvernement*, *les finances*, *l'armée*, *la justice et les abus*.

Pour le *gouvernement*, l'assemblée des États-Généraux devait siéger régulièrement deux fois par an, à époques fixes, et, dans l'intervalle des sessions, un conseil permanent de trente-six membres, choisis au sort, devait assister le prince dans l'administration du royaume. D'autres membres étaient envoyés dans des provinces, avec des pouvoirs illimités, particulièrement pour châtier les fonctionnaires négligents ou prévaricateurs, pour assembler et consulter les États Provinciaux.

Pour les *finances*, les États eux-mêmes avaient mission de voter et de lever les impôts, de surveiller l'emploi des deniers publics, et de fixer à un cours invariable les monnaies.

Pour l'*armée*, le service devenait obligatoire pour tous; chaque habitant devait être armé et exercé. Les soldats, engagés au service du royaume, seraient payés par les États, et défense était faite aux grands de guerroyer les uns contre les autres.

Pour la *justice*, il était enjoint aux juges d'assister chaque jour à toutes les séances du Parlement, dès le soleil levant; d'expédier au plus vite les affaires urgentes, et de ne plus faire traîner en longueur les procès, au grand détriment des parties et de la dignité même du Parlement.

Une clause importante intéressait enfin les *abus*. Le droit de prise était notamment aboli, par lequel, dans les voyages du roi, les choses nécessaires à sa maison étaient légitimement prises aux habitants : c'était l'origine de mille exactions qu'il fallait faire disparaître. En outre, toute aliénation du domaine royal était formellement interdite.

Ne constatons-nous pas dans cette ordonnance quelques-uns des grands principes qui devaient trouver place, d'abord dans les demandes des cahiers de 1789, puis bientôt après dans la constitution de 1791? Ce qui faisait sa force et sa valeur, ce qui lui mérite l'attention, et nous dirions même l'admiration de l'histoire, c'est l'esprit de modération et de sagesse qu'elle respire.

Et cependant cette tentative généreuse allait échouer pour plusieurs causes, qu'il nous faut énumérer. D'abord Etienne Marcel, poussant trop loin la révolution qu'il voulait accomplir dans le gouvernement, avait été amené à renverser la dynastie régnante au profit d'un prince qui ne pouvait cependant lui offrir aucune garantie. Charles le Mauvais, roi de Navarre, que nous voyons depuis quelque temps intimement mêlé à tout ce qui se passe en France, méritait bien son surnom par le mal qu'il fit au royaume. Le mettre sur le trône, au détriment du Dauphin, était une malheureuse révolution; et le sentiment public protesta. Nous savons qu'Etienne Marcel fut assassiné au moment même où il ouvrait les portes de Paris au roi de Navarre.

En second lieu, ce mouvement national et bourgeois vint se compliquer d'une prise d'armes qui effraya les gens modérés : nous voulons parler de la *Jacquerie*, dont l'analogie avec le soulèvement des campagnes, qui eut lieu en 1789, est frappante. C'était sur les paysans que pesait presque tout entier le poids des malheurs publics; c'étaient eux surtout que pillaient les ennemis, en temps de guerre, que les troupes amies pillaient, en temps de paix; — c'étaient eux qui fournissaient *au droit de prise*. En un mot, rançonnés par l'étranger, rançonnés par les bandes de mercenaires, rançonnés par les seigneurs, rançonnés par le roi, ils en étaient réduits à la plus affreuse misère. Quand ils apprirent que les bourgeois agissaient à Paris, et contre la royauté et contre la féodalité, ils crurent l'occasion favorable d'agir de leur côté; mais ils agirent à leur façon, brûlant les châteaux, saccageant les églises, torturant les prisonniers et commettant les actes les plus sanguinaires. En Champagne et en Picardie, ils étaient au nombre de cent mille, et s'avançaient sur Paris. Etienne Marcel avait un instant compté sur eux : car il comprenait que la bourgeoisie seule ne pouvait faire une révolution. Il s'entendit donc avec les *Jacques*, et quand ils marchèrent sur Meaux, il leur envoya deux compagnies de milices bourgeoises. Mais les excès commis par les paysans et la réprobation universelle qui s'éleva contre eux leur aliénèrent bientôt les villes. Les nobles purent se réunir

et concerter une action commune; les Jacques furent exterminés partout, « traqués et tués comme bêtes fauves. » Il ne resta d'eux que le plus sanglant souvenir.

L'appuide la campagne manquant à la bourgeoisie, celle-ci, réduite à ses seules forces, ne pouvait réussir; car elle avait contre elle et la royauté et la féodalité. Si nous avons vu une révolution politique semblable s'opérer en Angleterre, c'était grâce à l'union du peuple saxon et de l'aristocratie normande, unis contre l'ennemi commun, la royauté des Plantagenets. — Mais en France, en 1357 et 1358, les États agissaient aussi bien contre la féodalité que contre la royauté. Paris était trop faible encore et trop isolé pour assurer le succès d'une révolution. Et les autres villes du royaume? dira-t-on; ne pouvaient-elles aider Paris dans cette révolution nationale? « Paris ne donnait pas encore le mouvement au royaume, » et la révolution politique, produite par les états de 1356 et de 1357, ne passa point les murs de la ville. Paris n'était encore qu'une grande commune, qui agissait spontanément, que les autres communes n'imitaient pas et dont elles connaissaient souvent à peine le nom. Saint-Denis, en raison de sa célébrité religieuse, était beaucoup plus connu que lui. Les germes de liberté politique se trouvèrent donc perdus au milieu de la monarchie féodale, qui, bien qu'ébranlée dans ses institutions, était encore puissante par ses mœurs. Aussi, après 1358, voit-on le pouvoir, à peine né, de ces États, décroître. La couronne depuis en eut peur; leur retour dans des temps de calamités ne parut plus qu'un signal de détresse, et leur souvenir se lia à celui des malheurs qu'ils n'avaient pas faits, et qu'on ne leur laissait pas le temps de réparer.

Tel fut le malheureux échec éprouvé par les États-Généraux, sous le règne de Jean le Bon. Les tentatives de révolution populaire faites, en 1412, ne devaient pas mieux réussir; et la ruine momentanée du royaume allait suivre bientôt après, comme au lendemain de la prorogation des États de 1357 s'était consommée la ruine morale de la royauté.

Les Armagnacs et les Bourguignons se faisaient, depuis plusieurs années, une guerre acharnée; et Jean sans Peur,

duc de Bourgogne, pour lutter avec avantage contre le parti de la cour, qui se groupait autour du comte d'Armagnac, s'était appuyé sur la bourgeoisie parisienne et principalement sur les corps des métiers. Il devint maître de la ville et rétablit l'ancienne constitution libre de Paris, que les rois avaient fait disparaître. « Les élections municipales donnèrent un échevinage et un conseil de ville presque entièrement formés de gens du métier, et où dominaient, par la popularité jointe à la richesse, les maîtres bouchers de la grande boucherie et de la boucherie de Sainte-Geneviève. Ces hommes, dont la profession allait de père en fils depuis un temps immémorial, et pour qui leurs étaux étaient une sorte de fiefs, avaient autour d'eux une clientèle héréditaire de valets qu'on nommait écorcheurs : classe abjecte et violente, toute dévouée à ses patrons, et redoutable à quiconque ne serait pas de leur parti dans le gouvernement nouveau. Ce gouvernement eut l'affection du menu peuple, et devint un objet d'effroi pour la bourgeoisie commerçante et pour ce qui restait des familles décorées d'une ancienne notabilité. Aux passions du parti, qu'on appelait bourguignon, il associa les violences démagogiques ; et l'autorité, se faisant soutenir par des émeutes, passa bientôt du conseil de ville à la multitude, des maîtres bouchers aux écorcheurs. L'un d'entre eux, Simon Caboche, fut l'homme d'action de cette seconde époque révolutionnaire, à laquelle son nom demeure attaché, et où l'esprit de réforme de 1357 reparut un instant, pour être aussitôt compromis par les actes sauvages et ignobles de la faction, sur laquelle il s'appuyait. »

Cette tourbe violente se laissa d'abord conduire par ses maîtres, auxquels s'adjcignirent quelques docteurs de l'Université, désireux sans doute de modérer ce mouvement populaire, en l'éclairant; et nous voyons siéger à côté des bouchers Saint-Yon et Legoix, un homme d'éloquence autant que de savoir, Jean de Troyes, médecin et savant justement renommé. — Ce fut un grand bien pour la capitale et une garantie momentanée donnée à la sécurité, que cette alliance de deux forces, si dissemblables, qui voulurent travailler en commun à la réforme du royaume. Quand des

paroles on en vint aux actes, quand il s'agit de reconstituer l'administration du royaume, « *si les violents ont exigé ou dicté, les modérés seuls ont écrit;* » et la grande ordonnance de 1413, improprement nommée *l'ordonnance cabochienne* restera un des plus beaux monuments de notre ancienne législation.

Cette ordonnance, qui n'a pas moins de 258 articles, est un code complet d'administration, qui établit une hiérarchie de fonctionnaires électifs, impose des règles de gestion et de comptabilité, limite les offices, soit pour le nombre, soit pour le pouvoir, et assure aux individus de toutes les classes des garanties contre l'injustice, l'oppression, l'abus de la force et de la loi. « Ce qui fait le caractère de cette grande ordonnance, et sa distinction de celle de 1357, c'est que, sauf l'élection pour les emplois judiciaires, elle n'institue rien de nouveau, laisse intact le pouvoir royal, et se borne à lui tracer des règles administratives. L'expérience du siècle précédent a porté ses fruits : en dépit de son nouvel accès de fougue révolutionnaire, l'esprit de la bourgeoisie parisienne est au fond plus rassis et plus modéré. Sous cette domination anarchique de la municipalité, dominée elle-même par une faction d'hommes, grossiers et violents, des idées calmes de bien public, jusque-là contenues, se sont fait jour au travers, et peut-être, à la faveur du désordre. » En même temps la ville de Paris, pour entraîner le royaume entier dans ce grand mouvement populaire, écrivait aux autres villes et leur rendait compte de ses actes. Elle leur disait : « Cette présente poursuite est pour garder que l'estat de la « chose publique de ce royaume ne verse en désolation, « ainsi qu'elle estoit en voie; à quoi en temps de nécessité « comme le temps présent, un chacun se doit employer, et « préférer la pitié du pays à toutes les aultres, soit de parents, frères ou aultres quelconques : car elle les comprend toutes. » Certes c'était là une belle et généreuse pensée, que celle d'associer la France entière à la régénération que l'on rêvait pour elle. Que demandait la réalisation pratique de ce programme? Quelques hommes d'expérience et d'énergie, qui pussent ramener le calme et faire taire les



haines civiles. Malheureusement, l'action du duc de Bourgogne restait toute puissante; peu lui importait le bien du royaume, pourvu qu'il dominât souverainement. Il encouragea par ses conseils et ses exemples des excès intolérables, que suivit bientôt une réaction violente; et trois mois après sa promulgation, l'ordonnance du 25 mai 1413 était solennellement annulée. « Et aussi cassa, annulla, abolit, dit Juvénal des Ursins, révoqua et du tout mit à néant, et comme nulles déclara certaines écritures, qui, par manière d'ordonnances, avaient naguère été faites par aucuns commissaires. »

Dans cette triste période de soixante ans, en face de l'invasion étrangère qui menaçait le territoire, et de l'incapacité de la royauté qui laissait s'organiser à l'intérieur la guerre civile, deux fois Paris avait voulu sauver la royauté et le royaume, et deux fois il échoua. Avec lui échouait la nation elle-même, représentée d'abord par les États-Généraux, puis par les membres les plus éclairés de l'Université. Désormais le mal devait aller s'empirant; et nous n'avons qu'à enregistrer, au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent, ces tristes événements d'où sortit le traité de Troyes, c'est-à-dire la ruine momentanée de notre nationalité.

De 1364 à 1380, Charles V avait en partie réparé les malheurs et les désastres du règne précédent; il avait été l'intelligence et la pensée qui dirige; Duguesclin, son fidèle connétable, fut le bras qui exécute. A l'intérieur, des lois sages et des ordonnances prévoyantes garantissaient, dans l'avenir, le retour des troubles, dont avait souffert le pays; et à l'extérieur une guerre prudente, habilement conduite, chassait peu à peu du territoire, d'abord les mercenaires et routiers qui l'encombraient, puis les Anglais qui l'occupait à l'ouest. Calais, Brest, Bayonne restaient seuls entre leurs mains en 1380.

Mais la mort prématurée de ce prince faisait arriver au trône un enfant maladif et capricieux, sous lequel des oncles ambitieux cherchaient à bénéficier du souverain pouvoir. En vain des soulèvements eurent-ils lieu au midi, au centre et au nord, avec les Huchins, les Maillotins, etc.: rien

n'arrêta leur despotisme et leur avidité. Les révoltes furent étouffées et le scandale continua. Un instant on put espérer le retour du glorieux règne de Charles le Sage, quand, devenu majeur, Charles VI fit arriver au gouvernement les anciens conseillers de son père, surnommés « *les Marmousets.* » Mais, en 1392, le malheureux roi devient fou ; ses oncles reparaissent, à l'exception du duc de Bourbon ; et avec eux nous voyons le jeune duc d'Orléans qui, en qualité de frère du roi, prétendait exercer à lui seul l'autorité souveraine. La lutte se concentre entre lui et le duc de Bourgogne, qui le fait assassiner (1407) ; le comte d'Armagnac, prenant en main la défense de Charles d'Orléans, qui est devenu son gendre, jette le midi sur le nord.

Aucun récit ne pourrait peindre dans toute son horreur la situation qui fut faite au royaume de 1408 à 1414. Un roi incapable et fou ; une capitale, livrée souvent aux discordes et cherchant néanmoins à pacifier les esprits et à réformer le royaume ; les campagnes, plus foulées que dans les années précédentes et ruinées ; les villes, rançonnées, prises ou reprises, et livrées au pillage ; une invasion étrangère, s'annonçant par l'arrivée au trône d'Angleterre du grand roi Henri V, le futur vainqueur d'Azincourt. D'où pouvait venir le salut? De nulle part ; et la France fut entraînée à une perte certaine.

Henri V, pour donner satisfaction à l'amour-propre de ses sujets, et faire oublier l'usurpation de son père, monté au trône, après la révolution de 1399, envahit la Normandie, et ravagea la Picardie. La victoire d'Azincourt, remportée dans les mêmes conditions que celles de Crécy et de Poitiers (1415), eut de plus funestes conséquences : elle ne fit qu'envenimer les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, qui aboutirent à l'assassinat de Jean sans Peur (1418), triste revanche de l'assassinat du jeune Louis d'Orléans. — La maison de Bourgogne, représentée après la mort de Jean sans Peur, par Philippe le Bon, se jeta aussitôt dans les bras des Anglais ; et de cette alliance intime, conclue entre l'Angleterre et la Bourgogne, devait nécessairement résulter la chute de la royauté française. Cette royauté, par qui se trouvait

représentée à ce moment? Par un roi tombé en démence depuis 1392, et que sa famille livrait à la risée de la foule; par un Dauphin, voluptueux et faible, qui se souciait peu de ses futurs états; par une reine corrompue et perfide, qui trahissait sa patrie d'adoption, pour assurer un trône à sa fille et venger des rancunes personnelles. Isabeau de Bavière joua, dans toute cette période, un rôle prépondérant, mais des plus funestes; livrée à tous les débordements, associée à toutes les intrigues et à tous les scandales de la cour, elle suivait la Bourgogne dans sa défection, reniant son propre fils, et s'unissant étroitement à l'Angleterre. De là sortit le traité de 1420.

Le 21 mars de cette année, était signée, à Troyes, une convention entre Henri V, le duc de Bourgogne et Isabeau de Bavière, qui déshéritait son fils pour couronner sa fille. « Est accordé que tantôt, après nostre trépas, la couronne et le royaume de France demeureront et seront perpétuellement à notre dit fils, le roi Henry et ses hoirs. La faculté de gouverner la chose public du dit royaume, demeurera notre vie durant, à notre dit fils, le roi Henry, avec le conseil des nobles et des sages du royaume. Toutes conquêtes, qui se feront par notre dit fils le roi Henry sur les désobéissants, seront à notre profit. Considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés au dit royaume de France par Charles, soit-disant Dauphin de Viennois, il est accordé que nous, notre dit fils le roi et aussi notre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons auculnement de paix ni de concorde avec le dit Charles, sinon du consentement et du conseil de tous, et chacun de nous trois et des trois États des deux royaumes des susdits. »

Les principales clauses de ce traité devaient être citées en entier; car elles seules, plus que toutes les considérations que l'on pourrait en tirer, nous montrent à quel degré de malheur et d'avilissement la France était descendue. La France? Mais il n'y en avait plus : elle était rayée d'un trait de plume, ainsi que la dynastie capétienne; et son légitime représentant était déchu de ses droits.

De 1420 à 1422, Henri V dirigea souverainement les af-

faires des deux royaumes. En 1422, lui naissait un fils de son mariage avec Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière ; l'avenir de la dynastie des Lancastre paraissait assuré. Mais quelques mois après, Henri V mourait prématurément, suivi par Charles VI. La mort simultanée de ces deux princes devait être suivie de nouvelles luttes et de nouveaux malheurs. Le peuple de Paris, qui regretta et pleura sincèrement son roi, fut justement inquiet : « Nous n'avons jamais plus que guerre, puisque tu nous as laissés. Tu vas en repos, nous demeurons en tribulation et douleur. »

Malheureusement pour le petit peuple et pour tous, cette « tribulation et douleur » devait se prolonger pendant longtemps encore, jusqu'à l'arrivée de « celle » que tout le monde attendait et espérait, contre toute espérance, pour mettre fin à la triste situation du royaume.

LA FRANCE

EN 1422.



Domaine Royal *Provinces soumises au Roi d'Angleterre.*

Etats Bourguignons

Echelle = 1/12,000000

Myriamètres





CHAPITRE XVIII

LA ROYAUTÉ FRANÇAISE ET LE ROYAUME DE FRANCE RECONSTITUÉS PAR JEANNE D'ARC ET JACQUES COEUR.

Nous sommes au lendemain du traité de Troyes; jamais la France ne s'est trouvée dans une situation plus misérable ni plus périlleuse. Mais il n'y a plus de France, nous le savons. Ce royaume a complètement disparu. Un prince étranger règne à la fois sur Londres et sur Paris, et si ce n'est encore qu'un enfant au berceau, en son nom gouvernent deux grands hommes de guerre, qui sont aussi deux habiles hommes d'état: le duc de Bedford, pour la France, et le duc de Glocester, pour la Grande-Bretagne. Si nous voulons mieux préciser la situation respective de ces deux états, qui, à cette époque, n'en font plus qu'un, nous trouvons que l'Angleterre, 1° domine sur l'*Irlande*, le *Pays de Galles*, la *Normandie*, la *Picardie*, le *Ponthieu*, l'*Ile de France*, la *Champagne*, le *Maine* et l'*Anjou*, l'*Aunis* et la *Saintonge*, l'*Angoumois* et le *Limousin*, la *Guyenne* et la *Gascogne;* — 2° a pour alliées intimes, directement intéressées à sa cause et à son succès, la *Maison de Bretagne* et la *Maison de Bourgogne* qui par la Bourgogne proprement dite à l'est, et par les Pays-Bas au nord, tient à la fois le cours moyen et le cours inférieur du Rhin.

Perdu au milieu de ces immenses possessions territoriales, se trouve le peu qui reste de la France capétienne, avec la moitié de l'*Orléanais* et de la *Touraine*, le *Berry*, le *Bourbonnais*, partie du *Poitou* et de l'*Auvergne*, le *Languedoc*, le *Lyonnais* et le *Dauphiné*. Bourges et Poitiers sont les seules villes importantes, qui restent encore fidèles à la cause du

roi légitime; mais comme le dauphin, devenu Charles VII, s'épouvantait encore de siéger et de gouverner dans ces villes relativement populeuses et bruyantes, il préférait Chinon et Loches, deux bourgades perdues, où la vie était facile et les plaisirs plus solitaires; où il espérait trouver l'oubli des affaires sérieuses. Mais dans quel état étaient ces quelques provinces qui l'avaient reconnu? Ravagées en tous sens, moins par les bandes ennemies que par les hommes du roi, elles ne produisaient plus rien; les paysans étaient traités et enlevés comme un vil bétail, quand ils ne payaient pas à ceux-là mêmes, qui avaient mission de les défendre, une rançon impossible à trouver.

Parmi les historiens contemporains, qui ont retracé la position difficile du royaume à l'avènement de Charles VII, il faut citer Thomas Basin, évêque de Lisieux. « Les longues guerres à l'intérieur et à l'extérieur, dit-il, la lâcheté des régents et des princes, l'absence de toute discipline militaire, l'avidité et la haine des gens de guerre, livrèrent le royaume à de telles dévastations que, depuis la Loire jusqu'à la Seine, presque toutes les terres restèrent sans culture, tous les cultivateurs étaient morts ou en fuite. — J'ai vu, ajoute-t-il, les plaines de la Champagne, de la Beauce, de la Brie, du Gatinais, du pays de Chartres et de Dreux, de l'Orléanais, du Maine, du Perche, des contrées du Valois, jusqu'aux Flandres et le Hainaut, entièrement désertes et incultes, sans habitants, remplies de ronces et d'épines. On n'osait cultiver que les terres situées auprès des villes et des châteaux forts. »

Qui donc pouvait apporter le salut? Était-ce ce jeune prince efféminé et voluptueux, qui ne songeait, au dire de Lahire, « qu'à perdre gaiement son royaume, » et sur qui pesait le fatal souvenir des représailles de Montereau? Était-ce son entourage, ses conseillers ou ses hommes d'armes, qui fréquentaient sa petite cour de Chinon ou de Bourges, participaient à ses plaisirs et surtout à ses scandales? Quels étaient-ils, ces favoris et ces chefs de guerre? *Louvet* et *Tanneguy* qui furent bientôt assassinés sous ses yeux par une populace irritée; *Pierre de Giac*, qui, par ses exactions

et son orgueil, souleva contre lui une violente indignation et fut mis à mort; *Le Camus de Beaulieu*, qui succéda à Pierre de Giac dans la faveur du roi, mais aussi hautain et aussi détesté que lui et qui devait également périr assassiné; *La Trémouille*, brave mais violent, jaloux du succès que devait remporter la bonne Lorraine et qui devait la trahir. — Derrière tous ces tristes personnages, nous en voyons d'autres, il est vrai, qui valent mieux, et que la faveur populaire a sauvés de l'oubli : *Lahire*, *Xaintrailles*, les trois *Chabannes*, *Dunois*, le *connétable de Richemond*, chevaleresques et loyaux serviteurs, mais simples chefs de bandes de pillards, qui souvent furent un embarras plutôt qu'un secours utile pour la royauté.

La cour et le roi se montrant impuissants dans les circonstances difficiles, où se trouvait le royaume, c'était à la nation elle-même qu'était réservé le soin de sauver l'État, de relever le pouvoir royal, de chasser l'étranger et de reconstituer l'unité politique et morale de la France. A ce moment déjà un grand mouvement s'opérait dans les esprits, signe avant-coureur de la transformation qui devait se produire dans les affaires publiques. Ce n'est pas en vain qu'un poète de l'époque, Alain Chartier, dans un pamphlet resté célèbre, avait conjuré « les trois enfants de France : clergé, chevalerie et peuple, » de s'unir pour sauver le royaume. Le peuple allait répondre à ce vigoureux appel; et nous entendons, par lui, le peuple des campagnes aussi bien que le peuple des villes, unis pour la première fois dans une pensée commune, et travaillant de concert au relèvement de la patrie. Le premier, personnifié dans Jeanne d'Arc, sauvera le royaume et la royauté de la ruine, et délivrera pour toujours le sol de la domination anglaise; — le second, personnifié dans Jacques Cœur, complètera l'œuvre, si bien commencée, en réorganisant le pouvoir, en rouvrant les sources de la richesse publique, en faisant prospère et grande cette nation que « la bonne Lorraine » avait rendue indépendante et libre. — Jeanne d'Arc et Jacques Cœur furent, au quinzième siècle, l'expression glorieuse de ce sentiment nouveau qui apparaît pour la première fois, le *patriotisme*. « Nous

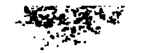
sommes loin du temps où un bourgeois, Eustache de Saint-Pierre, se faisait anglais, pour rester calaisien. » Au patriotisme local a succédé le vrai patriotisme. La France entière se soulève, unissant ses efforts pour la poursuite d'un même but: secouer le joug des Anglais ; et partout nous assistons à des tentatives, isolées d'abord, puis bientôt générales, faites pour arriver à la délivrance. Les prédications de Thomas Connect et de frère Richard, les révoltes multipliées des paysans normands, qui à peine armés et vêtus, surent braver et le fer et le feu des Anglais, en sont des preuves éclatantes.

Ce sentiment nouveau n'apparaît pas seulement au nord et au centre ; il se fait jour, surtout dans le midi, au sein de cette population, si longtemps foulée et méprisée par les hommes de l'Ile de France et de la Champagne, et qui gardent encore le souvenir des sanglants épisodes de la guerre des Albigeois. — La Hire, Xaintrailles et d'autres chefs de bandes, qui commandent les troupes de Charles VII, sont d'origine gasconne ; « bons marcheurs et hardis, n'épargnant ni leur corps ni leurs chevaux, qui acceptent aussi volontiers la défaite que la victoire, et autant fidèles au pays d'oil qu'au pays d'oc. » N'est-ce pas du reste au milieu de ces populations du midi de la Loire, que Charles VII viendra demander un asile et un refuge ? C'est à leur précieux concours qu'il fera maintes fois appel ; et, satisfaites dans leur amour-propre, fières de sauver un royaume dont autrefois elles avaient eu beaucoup à souffrir, elles s'uniront désormais de cœur aux destinées communes, et s'attacheront d'une façon indissoluble à cette royauté qu'elles auront contribué à relever de ses ruines.

C'est en 1422, que Charles VII succéda, mais nominalement, à son père, Charles VI, et fut reconnu de quelques princes. Les premières années de son règne ne sont signalées que par des revers multipliés. Armées nationales et armées étrangères alliées, sont tour à tour vaincues à Crevant et à Verneuil. Tout l'Orléanais, situé au nord de la Loire, est conquis ; et si les Anglais éprouvent un échec à Montargis, la situation du roi de Bourges n'en est pas moins désespérée, quand

ils viennent mettre le siège devant Orléans, la seule ville qui les arrête encore sérieusement et qui les empêche de s'engager dans le midi de la France. Qu'Orléans tombe entre leurs mains, la royauté éphémère de Charles VII aura cessé d'exister; déjà même ce prince songe à se retirer aux pieds des Pyrénées, du côté de la Navarre et de la Castille, quand un nouveau et sanglant revers, la défaite ou journée des Harengs, semble devoir précipiter la crise.

C'est à ce moment que parut Jeanne d'Arc, dont la mission miraculeuse commençait, pour durer deux ans et accomplir les choses que nous savons tous. — Jeanne d'Arc était née à Domrémy, sur la frontière de la Lorraine et de la Champagne, « juste assez pour être française, » le jour de l'Épiphanie 1422; son père Jacques d'Arc était laboureur. « Les parents de Jeanne, inquiétés par des bandes armées qui répandaient partout le carnage et la ruine, se sauvaient, chaque fois qu'elles approchaient, avec les autres paysans, dans un petit château bâti sur une île de la Meuse, en face de leur hameau. Le danger passé, on revenait à la maison. Après les travaux de la journée, on se réunissait aux veillées et l'on se racontait ce que l'on savait de ces sinistres événements qui rendaient la vie si triste et si pleine d'angoisses. Puis, pendant que l'on s'entretenait des revers des Français, de la scélératesse des Bourguignons, qui avaient livré la patrie aux Anglais, des malheurs et de la vie errante de ce pauvre prince, roi de Bourges, qu'on adorait parce qu'il était le vrai, le légitime roi, et qu'on ne le voyait que de loin, les jeunes gens du village revenaient tout ensanglantés, blessés et meurtris. Français, ils s'étaient battus à coups de poing, à coups de pierre avec les garçons de Maxecq, un village de la Lorraine, qui était tout près, et où tout le monde était Bourguignon; et chacun gémissait, et les cœurs affligés se tournaient vers Dieu, lui demandant s'il ne ferait rien pour la France, « le beau royaume de Jésus. » On se racontait les miracles qu'il avait faits jadis et, qui prouvaient qu'il en pouvait faire encore, et l'on cherchait, dans le récit des légendes des saints, ce qui pouvait donner l'espérance de l'avenir. Au milieu de ces préoccupations, Jeanne grandissait,



simple et pieuse; en gardant ses troupeaux, elle songeait à tout ce qui se disait aux veillées, car elle se trouvait portée à la rêverie par la solitude de son genre de vie. Un jour d'été, qu'elle était seule dans la campagne, — c'était en 1425, et elle avait treize ans, —elle s'entendit appeler par une voix forte et harmonieuse. Saint Michel se révélait à elle en se nommant; il lui apparaissait avec une majestueuse figure ailée, et lui commandait, de la part du Seigneur, d'aller sauver la France et le dauphin. Il se montra encore à elle, accompagné de deux ombres, parées de couronnes : c'étaient sainte Marguerite et sainte Catherine, les saintes dont on s'entretenait aux veillées. Et les apparitions se succédèrent sans relâche pendant trois années, parlant toujours à Jeanne de la grande pitié qui était alors au royaume de France, de ce pauvre gentil dauphin, qui ne serait jamais que dauphin, et non roi, tant qu'il n'aurait pas été sacré à Reims. Il lui dit que c'était elle, Jeanne d'Arc, qui devait le faire sacrer; et comme elle répondait qu'elle n'était qu'une pauvre fille, qui ne savait ni chevaucher ni mener la guerre : « Va en France! va en France! » reprenaient les voix, qui devenaient plus puissantes, à mesure que les événements se succédaient, et que l'on entendait de plus près le bruit de la guerre. Les garnisons françaises de Vaucouleurs, de Mouzon, de Beaumont en Argonne, couvraient la campagne et ravageaient le plat pays. On venait d'apprendre la défaite de Verneuil; les grandes villes champenoises avaient offert des subsides au régent anglais, pour l'amener à garantir la sécurité des routes, lui permettant au besoin de s'emparer du cours de la Meuse; enfin l'on apercevait les troupes anglo-bourguignonnes qui désolaient le pays et les environs de Vaucouleurs. — Jeanne ne vécut alors qu'au milieu de ses voix, les entendant partout, dans le son des cloches, dans le murmure des bois, dans le bruissement de la fontaine des Fées, dans l'agitation des feuilles du beau mai, sous lequel les fées venaient danser (la marraine de Jeanne les a vues), et qui n'y venaient plus maintenant, parce qu'elles avaient péché; — elle les entendait à l'église, deux fois, trois fois, par semaine. Une idée fixe s'était emparée d'elle : « entre

Coussey et Vaucouleürs, disait-elle à un laboureur, la veille de la Saint-Jean de 1428, il y a une jeune fille qui, avant un an, fera sacrer le roi de France. » Son père Jacques d'Arc s'effrayait du changement qui s'opérait en elle. Cette année même, une compagnie bourguignonne envahit le pays; les gens s'enfuirent avec leurs troupeaux à Neufchâteau, ville dévouée au parti français, et la famille de Jeanne comme les autres. L'ennemi parti, les gens de Domremy revinrent chez eux et trouvèrent les champs dévastés, la ville saccagée, l'église brûlée, la ruine partout. Jeanne n'hésita plus; le cœur lui saignait, comme elle le répétait souvent, quand elle voyait couler le sang français. Les voix lui enjoignaient d'aller en toute hâte à Vaucouleurs, trouver le commandant français, Robert de Baudricourt qui lui donnerait des gens d'armes pour la conduire au dauphin. Elle se décida à partir. »

Dès ce moment, sa vie ne tient pour ainsi dire que de la légende, si merveilleux furent les exploits qu'elle accomplit, au milieu de difficultés sans nombre, qui se dressaient devant elle, « pauvre fille ignorante des champs. » Robert de Baudricourt la reçut mal d'abord; mais le peuple de la ville avait appris son arrivée; il prenait fait et cause pour la vierge, que depuis longtemps avait annoncée et prédite l'enchanteur Merlin, le grand oracle du moyen âge. « C'était une croyance généralement répandue, qui tient à la fois de la légende et de quelque vague et indéfinissable pressentiment, que la France serait perdue par une femme et sauvée par une jeune fille. On se rappelait la prédiction de Merlin, parlant d'un temps où l'on verrait les saisons du soleil se bouleverser, les douze règnes du zodiaque se mettre en guerre, et la vierge descendre sur le dos du Sagittaire. Évidemment cette prophétie ne pouvait s'appliquer qu'à une jeune fille, qui foulerait aux pieds les archers anglais. » Et cette jeune fille était la Lorraine de Domrémy, qu'il fallait envoyer au plus tôt au Dauphin. Le sire Baudricourt, moitié forcé, moitié convaincu, consentit au départ de Jeanne « qui reçut un justaucorps, les longues chausses, la tunique, les guêtres, les éperons, le chaperon, le haubert, la lance et le reste.

L'oncle Laxait lui acheta un cheval, » et elle se rendit à Chinon.

A Chinon de nouvelles épreuves l'attendaient. Pendant quatre jours, les favoris l'empêchèrent d'approcher du roi; et il fallut que la reine Marie d'Anjou, la mère de la reine Yolande d'Aragon, et Agnès Sorel elle-même vinssent intercéder pour elle; à leur prière, le Dauphin consentit à la recevoir. Jeanne le reconnut, bien quelle ne l'eût jamais vu, et qu'il se fût mêlé à ses courtisans, sans qu'aucun signe particulier le distinguât. Il se laissa convaincre comme le sire de Baudricourt; la cour presque tout entière et la ville de Loches se déclarèrent pour elle. Quoique l'envie commençât déjà son œuvre, cependant Jeanne l'emporta. Elle avait répondu sagement et simplement à tous les interrogatoires que les docteurs de l'Université de Paris, les conseillers du roi et les prélats lui avaient fait subir; la ville d'Orléans avait appris son arrivée, et réclamait son intervention. Enfin l'évêque de Castres affirma qu'elle était envoyée de Dieu; et tous signèrent, y compris l'archevêque de Reims, Reynault de Chartres, qu'ils n'avaient trouvé en elle que « bien, humilité, dévotion, honnêteté et simplesse; » et Jeanne reçut la permission de sauver la France!

Ce fut le 25 avril, au soir (1429), qu'elle entra dans la ville d'Orléans, fixant au 7 mai suivant la délivrance de la ville, et le 8 en effet, les Anglais battus dans toutes leurs tentatives et découragés, levaient le siège. — Les vainqueurs sentirent mieux le merveilleux de leur victoire, lorsqu'ils examinèrent les formidables ouvrages qu'ils avaient emportés d'assaut ou qu'on leur livrait sans combat; ils avaient forcé dans des positions inexpugnables ces fiers Anglais, habitués à dissiper en plaine, avec une poignée d'hommes, les grandes armées de la monarchie féodale. Aussi Orléans n'attribua-t-il sa victoire qu'à Jeanne d'Arc, et au Dieu qui l'avait envoyée. Une procession solennelle parcourut la ville et les remparts, avec des cantiques d'allégresse et de reconnaissance. Cette cérémonie renouvelée chaque année, le jour anniversaire de la levée du grand siège (8 mai) s'est perpétuée de siècle en siècle, jusqu'à nous sous le nom de Fête de la Pucelle. »

Ajoutons encore que les soldats français n'étaient plus reconnaissables; la foi ardente qui animait Jeanne était passée dans le cœur de tous, et tous aussi se montrèrent pieux et braves. Il n'y avait pas jusqu'à la Hire qui n'allât à confesse! La Hire, habitué à maugréer et à renier Dieu toute la journée, n'osait plus, devant Jeanne, que « *renier son bâton!* »

Orléans délivré, Jeanne d'Arc laisse fuir les Anglais, et « commence la grande œuvre pour laquelle elle est venue. » Il lui faut donner à la royauté la sanction qui lui manque et qui seule pourra la légitimer aux yeux du peuple et de l'Église. C'est à Reims, en pleine Champagne, qu'elle se dirige, après avoir battu les Anglais à Patay; car c'est à Reims, plus qu'à Paris, que le roi pourra prendre possession du trône et de la couronne, après avoir reçu l'onction sainte. La route est longue et difficile : mais la plupart des places fortes, devant lesquelles passe la petite armée royale, se rendent d'elles mêmes, Auxerre, Troyes, Chalons-sur-Marne; et, le 8 juillet, jour anniversaire de la défaite d'Orléans, on entrait à Reims. Le 17, Charles y était sacré en grande pompe; désormais il était roi, et la mission de Jeanne était terminée. Elle le sentait elle-même; et, déjà attaquée par la Trémouille et les courtisans, en butte aux calomnies d'un grand nombre d'envieux, elle était envahie par « une profonde tristesse qui remplaçait dans son âme l'enthousiasme et l'exaltation religieuse dont elle était pleine autrefois. »

Le roi lui-même l'abandonnait, refusant de se laisser conduire par elle, acceptant ses conquêtes, quand d'autres villes se donnaient d'elles-mêmes ou étaient emportées; mais il la laissait s'engager, seule et sans ressources, dans de téméraires aventures qui devaient la conduire « à mal ». A partir de cette époque, la vie de Jeanne d'Arc ne fut plus qu'un martyr. Elle échoua au siège de Paris, elle échoua à la défense de Compiègne, ou même elle fut prise, et vendue par un soldat aux Bourguignons. Ceux-ci la cédèrent à leur tour, pour une grosse somme, aux Anglais qui, ne sachant plus vaincre, surent cruellement se venger de leurs défaites.

C'est le 24 mai 1430 qu'elle tomba au pouvoir de l'ennemi;

c'est le 30 mai 1431 qu'elle monta sur le bûcher à Rouen, après un an et sept jours de longue et douloureuse captivité. Le martyre dura aussi longtemps qu'avait duré, nous ne dirons pas son triomphe, mais sa mission. Que peut-il manquer pour faire de Jeanne d'Arc une sainte, aussi bien qu'une héroïne?

Toutes les amertumes, toutes les hontes furent réservées à la pauvre prisonnière, dans laquelle l'ennemi voulait voir une *sorcière* et une *diablesse* pour justifier les revers subis, — et le tribunal une *relapse*, une *hérétique*, et une *apostate*, pour légitimer son abominable condamnation. On ne peut lire, sans une poignante émotion, le récit des débats de ce long et douloureux procès, où l'évêque Cauchon déploya la plus astucieuse habileté pour amener la captive à s'avouer coupable. Jeanne d'Arc se conduisit toujours avec la même humilité, la même douceur et la même énergie, répondant sagement à toutes les questions, même les plus embarrassantes pour sa pudeur de jeune fille. On ne pouvait la condamner cependant sans un motif avouable : on ne le trouvait pas, mais on le fit naître. La principale accusation, que Cauchon avait portée contre elle, était d'avoir, étant fille, revêtu des habits d'homme; elle consentit à avouer son méfait, et s'engagea à ne plus revêtir que des habits de femme. Mais un dimanche matin, jour de la Trinité, au moment de se lever, elle ne trouva pour se vêtir que des habits d'homme; les deux Anglais qui la gardaient avaient, par ordre, enlevé les autres. « Vous savez, leur dit-elle, qu'il m'est défendu de m'en vêtir. » Ils ne voulurent point lui en donner d'autres; il fallut bien qu'elle les prît. Les juges étaient tout prêts à constater le crime qu'ils avaient préparé; et l'évêque Cauchon, déclarant « qu'elle était retournée à son erreur, comme le chien à son vomissement », la condamna au bûcher.

Ce fut le 30 mai 1430, un mercredi, que le supplice eut lieu sur la place du Vieux-Marché à Rouen, en face de dix mille hommes qui pleuraient; quelques Anglais seuls riaient ou tâchaient de rire. Le soir, le cardinal de Winchester ordonna de jeter les cendres du bûcher à la Seine, afin que

nul ne pût leur donner la sépulture, et que le peuple de Normandie ne prît fantaisie d'en faire des reliques. Jeanne avait dix-neuf ans.

Pendant ce temps, que faisait Charles VII ? Il n'avait rien tenté pour sauver et délivrer l'héroïne, qui lui avait rendu sa couronne, ouvert la ville de Reims, et frayé le chemin de Paris. Vivant dans les plaisirs, dominé par son triste favori, La Trémouille, il n'avait d'autre souci que de mener joyeusement la vie « que la Lorraine lui avait faite un instant si dure et si besongneuse ! » Cette indifférence, montrée par le roi, et cette ingratitude insigne, dont il paya les services de Jeanne, resteront comme une tache à sa mémoire; et c'est chose presque aussi triste à flétrir, que l'odieuse brutalité des juges, qui la condamnèrent à mort, ou que l'acharnement des Anglais, qui se firent ses bourreaux.

Et maintenant qu'est-ce que Jeanne d'Arc? C'est l'inspiration religieuse dans son plus noble élan, mais s'alliant à cet amour profond de la patrie qui peut, nous le savons par expérience, enfanter souvent des prodiges. C'est l'inspiration religieuse, appuyée sur le sentiment national, qui se réveillait partout et se personnifiait dans cette jeune fille du peuple. Quant à expliquer sa mission merveilleuse, ne le tentons pas; car ce sont là des faits qui échappent et qui échapperont toujours à la critique de l'histoire, comme aussi sa merveilleuse figure, — qui semble appartenir à la légende, — échappera toujours à la poursuite du peintre, du sculpteur ou du poète. Si nous en exceptons la statuette, sculptée par la princesse Marie d'Orléans, qui sut, grâce à son pieux enthousiasme et à ses sentiments délicats de femme, trouver quelques-uns des traits qui conviennent peut-être à « la bonne Lorraine, » tous les autres artistes ont échoué; tous, placés en face de ce modèle, n'ont pu en faire qu'une pâle ou insignifiante copie. Ne nous en plaignons pas. Jeanne d'Arc doit rester pour nous l'image même de la France, de la France populaire, se levant aux jours du suprême danger, pour se sauver elle-même. Aimons-la, admirons-la, sans chercher à comprendre; car ici la raison doit s'incliner devant la foi.

La mort de l'héroïne ne devait pas profiter aux Anglais,

qui semblaient avoir perdu leur ancien courage et leur ancienne habileté. En vain, le duc de Bedford avait-il fait sacrer à Paris le jeune roi Henri VI : l'opinion publique se portait tout entière du côté de Charles VII; et, dans l'espace de quatre ans, la plus grande partie de l'Ile de France, de la Touraine, du Maine et de l'Anjou, se déclara pour le souverain légitime. En 1435, un grand acte s'accomplit, qui devait précipiter les événements et consommer la défaite des Anglais : ce fut la réconciliation des deux maisons de France et de Bourgogne, au traité d'Arras. Philippe le Bon, brouillé depuis longtemps déjà avec le duc de Bedford, était sollicité par ses conseillers de revenir à Charles VII. Les deux princes oublièrent leurs griefs réciproques, se jurèrent amitié perpétuelle, et, en retour d'avantages assez considérables qu'il stipula, le duc de Bourgogne se détacha pour toujours de l'alliance étrangère. La domination anglaise ne put résister à ce dernier coup, et de 1435 à 1444 elle fut presque complètement anéantie. Pour sauver du désastre Calais, Rouen et Bordeaux, Henri IV demanda une trêve, qui fut conclue à Tours, et il épousa Marguerite d'Anjou ; mais, au lieu de recevoir une dot, il dut en payer une assez forte qui consistait dans la cession définitive de ses droits sur le Maine, l'Anjou et le comté de Blois.

Neuf ans plus tard, s'achevait la guerre de Cent ans par la prise de Rouen et de Bordeaux; et les Anglais ne possédaient plus en France que la ville de Calais (1453). Charles VI était devenu, mais bien malgré lui, le *roi victorieux;* il fut, à la fin de son règne, le *roi bien servi;* et c'est ce qui nous explique les progrès rapides que fit avec lui la royauté française. — Plus haut nous avons vu quels avaient été les généraux et les chefs de bande qui l'avaient aidé à compléter l'œuvre de Jeanne d'Arc. Les conseillers et les hommes d'état, qui l'aidèrent dans la réorganisation intérieure du royaume, furent des hommes de petite naissance et d'origine populaire, mais qui n'en comprenaient que mieux l'importance de leur charge et la nature des services qu'on attendait d'eux. Citons, en première ligne, les frères *Bureau de la Rivière*, *Gilbert de la Fayette*, gentilhomme d'Auvergne, *Martin Gouge de Charpai-*

gnac, évêque de Chartres, puis de Clermont, élevé à la chancellerie de France; *Renault de Chartres*, archevêque de Reims et cardinal, qui succéda à Charpaignac, comme chancelier, prélat de cour, négociateur habile, mais qui malheureusement se signala par son antipathie pour Jeanne d'Arc, dont l'influence pouvait diminuer la sienne; *Guillaume Cousinot*, négociateur et diplomate, bailli de Rouen, qui plus tard devait également servir Louis XI; *Étienne Chevalier*, fils d'un secrétaire de Charles VII, qui s'éleva rapidement aux premières charges de l'état, devint trésorier de France et contresigna le plus grand nombre des grandes ordonnances que rendit le roi; *Jean Dauvet*, procureur général; — et enfin le plus populaire et le plus illustre de tous, *Jacques Cœur*, fils d'un ancien marchand de Bourges, qui rendit au roi, pour l'administration du royaume, les mêmes services que Jeanne d'Arc lui avait rendus pour la délivrance du sol national.

Jacques Cœur était né en 1400. Fils d'un marchand pelletier, il fut successivement ouvrier, maître de monnaie et banquier, et, par la souplesse de son esprit, gagna rapidement la confiance et la protection de Dunois et d'Agnès Sorel. Compromis, quelques années plus tard, dans une faillite qui fit grand bruit à Bourges, et dont les victimes firent retomber sur lui la responsabilité de leurs désastres, il s'exila momentanément, et se rendit en Orient. Il ne tarda pas à y réparer les brèches faites à sa fortune et à sa réputation. En 1432, il jeta, à Damas, à Alep et à Saint-Jean d'Acre, les fondements de relations commerciales avec la France; et, à son retour, créa à Montpellier un comptoir qui bientôt eut des succursales à Bourges, à Tours, à Marseille, à Lyon, et dans les principales villes du royaume. Son commerce, desservi par un grand nombre de navires et trois cents facteurs, embrassa la France, la Catalogne, la Navarre, l'Italie, l'Angleterre, l'Afrique et l'Asie. Il posséda une papeterie, de nombreux entrepôts, des mines de plomb, de cuivre et d'argent, dans le Lyonnais et le Bourbonnais, plus de trente châtellenies et seigneuries, de splendides hôtels à Paris, à Tours, à Beauvais, à Béziers, à Lyon, à Orléans, etc., et amassa d'immenses richesses. Il devint le plus grand propriétaire de

France, et put prêter une somme de 200 000 écus d'or à Charles VII, qui le mit à la tête de ses finances.

De 1435 à 1453, il fut, après le roi, le personnage le plus puissant et le plus connu du royaume, se trouva directement intéressé à toutes les grandes mesures administratives qui signalèrent cette période du règne de Charles VII, et prit une part active à la réorganisation financière et judiciaire de France.

La réorganisation financière devait être, on le comprend, le sujet principal des préoccupations du roi; car il lui fallait des ressources pour subvenir aux dépenses nombreuses que nécessitaient la fin de la guerre contre les Anglais, le rétablissement de l'autorité royale, et l'exercice des attributions souveraines. Quatre grandes réformes furent prises à ce sujet, et portaient : 1° sur la monnaie; 2° sur les revenus des domaines; 3° sur la réorganisation de la taille, qui devint la taille permanente; 4° et enfin sur la comptabilité générale.

Dans cette œuvre, Jacques Cœur surtout fut le conseiller et le ministre le plus influent de Charles VII; et il mit à son service toutes les ressources d'une intelligence d'élite, qu'avait développée chez lui la pratique constante des affaires commerciales et financières. C'est à lui que l'on doit la réorganisation de l'hôtel des monnaies, dont il fut nommé directeur. Cette mesure intéressait avant tout la sécurité du commerce, et la garantie des ressources du trésor, contre toutes les altérations qu'avaient subies les monnaies depuis cinquante ans. Philippe le Bel avait mérité le surnom de Faux-Monnayeur. Charles VII, pour s'assurer des ressources contre l'Angleterre, avait affaibli la valeur réelle des monnaies, et cet affaiblissement fut tel, qu'en peu d'années toutes les fortunes en furent profondément troublées. Charles VII, entravé par les obstacles de toutes sortes, ne pouvait frapper qu'une monnaie bien inférieure en valeur effective à la monnaie que Henri VI créait à Paris : de là un *changement de rôle*, cause de perturbations et de troubles dans les transactions; et on était arrivé à stipuler généralement en marcs d'or et d'argent dans les contrats. On ne prêtait pas mille livres, on prêtait tant de marcs d'or et d'ar-

gent, remboursables en nature. Charles VII fit fermer un grand nombre d'ateliers de monnaies, où divers seigneurs faisaient fabriquer, suivant leur bon plaisir; il proportionna la valeur nominale des monnaies à leur valeur intrinsèque. Quant à Jacques Cœur, à peine nommé maître de la monnaie royale, il fit faire des écus à la couronne en or fin. Tout porte à croire que les ordonnances sur les monnaies, promulguées de 1435 à 1451, furent inspirées et préparées par cet habile financier. En 1438, le gouvernement fit interdire, sous peine d'amende, les opérations du change, à toute personne non autorisée, pour prévenir les fraudes; quant à l'exportation du numéraire hors du royaume, il la prohiba sévèrement.

A Jacques Cœur est due tout entière l'idée de la taille perpétuelle, qui fut l'origine première de notre budget actuel. Primitivement, il n'y avait que les *aides et la gabelle* qui pussent fournir aux rois des ressources régulières. Plus tard, on eut recours à la taille, qui, d'abord établie et levée à des intervalles assez éloignés, pour faire face à des circonstances critiques, devint perpétuelle à partir de ce règne. Ces taxes montèrent à environ 1 800 000 livres, mais elles ne furent établies qu'avec l'autorisation des États.

Une comptabilité plus scrupuleuse devenait nécessaire pour les dépenses et surtout les recettes. La Chambre des Comptes n'avait pas donné tout ce qu'on pouvait attendre d'elle : la comptabilité fut réglée par des ordonnances de 1443 et de 1445 : celles-ci obligeaient les agents du fisc d'adresser tous les ans à un receveur général, siégeant à Paris, la situation exacte de leurs recettes, sous peine de destitution et d'amende ; bien plus, pour faciliter au roi la vérification de la situation du trésor royal, les gens du conseil des finances taient obligés de tenir un registre des recettes et des dépenses.

La prospérité des finances dépendait en grande partie u commerce intérieur et extérieur de la France; à ce point e vue, le concours de Jacques Cœur fut des plus précieux. ui seul, peut-on dire, fit tout pour fournir au royaume des ssources inconnues jusque-là, car il fraya la voie à notre uissance maritime de l'avenir. Déjà Charles VII avait renou-

velé le privilège des Castillans, signé des traités de commerce avec les rois d'Aragon et de Danemark, pris des mesures énergiques contre les pirates de la mer Méditerranée, et permis au Languedoc, à la Guyenne et à la Normandie, de se servir de monnaies étrangères. Jacques Cœur porta son attention du côté de l'Orient. Le premier en France au quinzième siècle, dit le chroniqueur Thomas Bazin, il fit construire et équipa des navires, qui transportaient en Afrique et en Asie des draps et autres marchandises du royaume. A leur retour, ces navires rapportaient de l'Egypte et du Levant des étoffes de soie et des épices. Pour le seconder dans ses opérations, Jacques Cœur avait des représentants dans diverses villes de l'intérieur, et dans toutes celles où abordaient ses navires. Les principanx étaient son neveu Jean de Village et Guillaume de Varye.

Charles VII avait, du reste, accordé à Jacques Cœur pour son commerce, tant en France qu'à l'extérieur, des facilités et des privilèges qui ne devaient pas tarder à provoquer la jalousie des autres marchands. Outre son commerce personnel, il faisait vendre aussi des marchandises dans les pays étrangers, et nous savons qu'en Angleterre, de 1444 à 1448, c'est-à-dire pendant la trêve qui suspendit la guerre de Cent ans, il avait un représentant de sa maison. La France n'avait, jusqu'alors, entretenu avec le Levant que des relations sans importance. Jacques Cœur allait disputer aux Génois, aux Vénitiens, aux Catalans et aux Marseillais, les bénéfices du commerce européen. Ce fut lui qui conçut l'idée d'une ambassade française à envoyer au soudan d'Egypte, pour éviter à ses compatriotes les persécutions et les avanies, dont souvent étaient victimes les commerçants ; et le succès en fut confié à Jean de Village, lequel à son retour apporta au roi une très honorable lettre du soudan avec des présents. En outre, il avait obtenu que les cousuls français, établis dans les principales villes de l'Orient, seraient traités comme ceux des nations les plus favorisées. Ses agents étaient même utiles aux chevaliers de Rhodes, pour lesquels, en 1445, ils négociaient un traité avec le soudan.

Son intervention dans les affaires judiciaires n'a pas été

moins active ni moins efficace. Il fut, en 1444, un des commissaires chargés avec Pierre du Moulin, archevêque de Toulouse, et Jean d'Etampes, trésorier et maître des requêtes, de procéder à l'installation du nouveau parlement du Languedoc, établi à Toulouse; et, quelque temps après, la création de la Chambre des comptes de Montpellier, faite sur la demande de trésorier, donnait satisfaction aux autres intérêts du midi. Jacques-Cœur était populaire, surtout dans la région méridionale; et plusieurs fois il présida, au nom du roi, les Etats du Languedoc. En 1446, il alla annexer la république de Gênes à la France, et négocia, en 1447, l'extinction du grand schisme d'Occident, auprès de l'antipape Félix. Six ans plus tard était promulguée une ordonnance importante, à la rédaction de laquelle il avait pris une large part, celle de Montilz-les-Tours, qui créait une chambre criminelle et réorganisait la chambre des enquêtes au Parlement de Paris. Mais, la même année, le grand homme d'État tombait en disgrâce.

Anobli en 1440, il avait rendu de trop grands services à la France pour ne pas exciter de violentes jalousies. Tant qu'Agnès Sorel vécut, il put compter sur la protection de la favorite du roi. Mais à la mort d'Agnès Sorel il se trouva sans défense contre tous ceux qui convoitaient ses richesses, et principalement contre Chabannes de Dammartin et la Trémouille. Il fut aussi accusé, sans preuve, d'avoir empoisonné la maîtresse de Charles VII, sa bienfaitrice, d'avoir altéré les monnaies, et contrefait le poinçon royal. Il fut emprisonné et condamné. Le roi ne fit ou ne tenta rien pour le sauver, et il laissa condamner Jacques Cœur, comme il avait laissé supplicier Jeanne d'Arc. Mais, par une bizarre coïncidence du sort, au moment même où le grand financier était si cruellement frappé, s'achevait le procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc, qui n'avait pas duré moins de trois ans. Quant à Jacques Cœur, sa mémoire ne put pas même compter sur cette revanche posthume; et, condamné à une prison perpétuelle, «en punition des nombreux méfaits et crimes qu'il avait commis pendant sa scandaleuse puissance,» il dut, pour ne pas mourir dans un cachot,

s'échapper à grand'peine et aller combattre les Turcs. Il fut tué à Chio en 1556.

Il en fut après Jacques Cœur ce qu'il en avait été après Jeanne d'Arc : l'impulsion était donnée, et les réformes continuèrent, qui transformèrent la France. Signalons surtout la création de l'armée permanente, qui devait être, après les milices communales, la première armée nationale que le royaume eût encore possédée, mais dont Jacques Cœur avait eu le premier l'idée ; et la fin du règne s'acheva dans le calme le plus profond et au milieu de la prospérité générale. Un nommé Gilles le Bouvier a laissé des détails intéressants sur la situation de la France à ce moment ; on pourrait les opposer à la triste description que Thomas Bazin fit du royaume en 1422. On y voit que l'agriculture était en faveur, que l'industrie et le commerce prospéraient partout ; que Paris avait déjà 310 000 habitants, chiffre considérable pour l'époque, Rouen 250 000, Montpellier 100 000, et plusieurs villes de 50 000 à 60 000.

En somme, Charles VII a été, comme on l'a dit, un roi *victorieux* et un roi *bien servi ;* mais il fut victorieux par Jeanne d'Arc, il fut bien servi surtout par Jacques Cœur. Ne séparons jamais ces deux noms du nom même du roi ; élevons-les même bien haut au-dessus de celui de ce prince égoïste, qui ne répondait jamais que par la plus noire ingratitude aux éminents services qu'on lui rendait. Jeanne d'Arc et Jacques Cœur, beaucoup mieux que le roi, méritent la sympathie et la reconnaissance de l'histoire.

CHAPITRE XIX

LA ROYAUTÉ MODERNE ET LA FRANCE A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

A la fin de la guerre de Cent ans, nous sommes au seuil d'une ère nouvelle qui commence l'ère des temps modernes. Cette date mémorable de 1453 correspond, en effet, à deux grands évènements accomplis, l'un en Orient, l'autre en Occident, c'est-à-dire aux deux extrémités de l'Europe : la prise de Constantinople par les Turcs, l'entrée de l'armée française à Bordeaux. La prise de Constantinople marque le terme des grandes invasions barbares, qui, depuis 395, se sont précipitées sur le continent européen, pour le bouleverser; l'entrée de l'armée française à Bordeaux signale l'expulsion définitive des Anglais, qui désormais ne pourront plus rien contre la France ni contre la royauté nationale. La première de nos grandes ennemies extérieures est complétement vaincue et repoussée, comme la première de nos grandes ennemies intérieures, la féodalité territoriale, a été détruite et anéantie, pour toujours, par les rois capétiens.

C'est donc bien désormais une vie nouvelle qui commence, et pour l'Europe et pour la France. L'Europe, solidement assise, s'est constituée avec tous les peuples qui vont prendre une part active aux grands événements des temps modernes; la famille est complète, et tous ses membres, amenés par la force des choses à se fréquenter et à se connaître, se sentiront bientôt solidaires les uns des autres. La France, en possession d'une royauté forte, déjà absolue, va marcher plus sûrement et plus rapidement au but, auquel la destinent et la configuration de son sol et le génie

de sa population. Elle s'identifiera de plus en plus avec cette royauté, dont elle a créé l'indépendance, et qui personnifiera sa grandeur, avec Louis XI et François Ier, Henri IV et Louis XIV, bien dignes d'être opposés aux premiers capétiens, qui l'ont élevée jusqu'à elle, et qui l'ont faite une et prospère : Louis VI et Philippe-Auguste, Louis IX et Philippe le Bel.

Nous avons essayé de faire ressortir, dans un des chapitres précédents, la différence qui existait à la fin du moyen âge entre la royauté française et la royauté des Plantagenets, montrant qu'au delà de la Manche la féodalité territoriale avait triomphé du roi, grâce à l'appui de la nation, et que même les plus grands d'entre les princes des quatorzième et quinzième siècles n'avaient été à vrai dire que les vassaux du Parlement anglais et de l'Aristocratie normande. Cette opposition, qui mettait aux prises la féodalité et la royauté, existait encore partout ailleurs en Europe, en Espagne, en Italie, en Allemagne, pour ne prendre que les états qui, pendant longtemps encore, seront les seuls intéressés aux affaires du continent. Or, au moment où s'ouvrait l'ère des temps modernes, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et partout, une transformation allait se faire, au profit de la monarchie absolue, au détriment des seigneurs féodaux qui s'étaient élevés contre elle. Cette transformation politique, accomplie dans la nature du gouvernement, devait elle-même être suivie d'autres transformations non moins importantes, accomplies dans l'ordre social, religieux, intellectuel et économique du monde européen. Le seizième siècle, tout entier, ne fut à vrai dire qu'une révolution continue et multiple, qui rompit complètement avec le moyen âge, pour inaugurer comme un âge nouveau, dont la grande date de 1789 allait être le point culminant.

Il y a donc quelque intérêt à s'arrêter, quelques instants, sur cette période transitoire, qui de 1453 se continue jusqu'à la fin du seizième siècle. Nous comprendrons mieux ainsi les changements qui se sont faits dans la constitution intérieure de la société chrétienne et de l'Europe ; nous verrons mieux aussi quel rôle la France était désormais appe-

lée à jouer au milieu des complications politiques et militaires, dont le dix-septième et le dix-huitième siècles sont remplis.

Nous avons tout d'abord nommé la révolution politique qui s'opère en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne. A la suite de quels événements la royauté étrangère arrive-t-elle, dans chacun de ces différents états, au même résultat que déjà la royauté capétienne avait obtenu en France? Par quels chemins détournés devons-nous, pour ainsi dire, passer pour aboutir à ce triomphe de la monarchie absolue, sur lequel s'ouvre la période des temps modernes?

En Angleterre, la dynastie des Plantagenets directs avait été renversée du trône en 1399, et remplacée par celle des Lancastres. Le successeur de Richard II, petit-fils d'Édouard III, Henri IV de Lancastre, avait par sa fermeté ramené le calme au sein de ses états, et permis à son fils Henri V d'intervenir à propos dans les affaires de France. Henri V avait su flatter l'amour-propre de ses sujets; la victoire d'Azincourt, qu'il remporta en 1415, avait préparé la conclusion du traité de Troyes (1420) et fait de ce prince un héros populaire. Mais Henri VI, son malheureux successeur, avait tout perdu, de 1429 à 1453. Dominé en outre par sa femme, Marguerite d'Anjou, Française et haïe des Anglais, il était tombé dans le plus complet discrédit, et sa couronne se trouvait convoitée par une maison rivale de la sienne, par la maison d'York.

Les Lancastres n'étaient en effet que des usurpateurs. Descendants du troisième fils d'Édouard III, ils avaient, en 1399, remplacé Richard II sur le trône, au détriment des descendants du deuxième fils; et un prince, issu par la femme du duc de Clarence, deuxième fils, et par les hommes du quatrième fils d'Édouard III, existait alors à la cour de Henri VI : c'était Richard, prince ambitieux et remuant, qui jusqu'en 1453 sut faire taire sa haine, mais que la naissance d'un prince de Galles poussa à une révolte ouverte. Cette révolte, qui débuta, en 1455, par la bataille de Saint-Albans, inaugura la guerre des Deux-Roses; et la guerre des Deux-Roses dura trente ans (1355-1385), mettant aux prises, dans

toutes les parties de l'Angleterre, les Lancastriens et les Yorkistes, ruinant le pays, affaiblissant la féodalité territoriale, dont un grand nombre de membres périt sur les champs de bataille, et détruisant dans tous les cœurs cet amour jaloux des libertés nationales, auxquelles on s'était si fort intéressé jusque-là. Cette guerre civile, succédant aux désastres de la guerre de Cent ans, ne pouvait donc avoir qu'une conséquence : mettre la nation tout entière aux pieds du premier souverain énergique qui se présenterait. Henri VII apparut, victorieux à Bosworth, décidé à rétablir l'autorité absolue de la royauté sur les ruines qu'avait accumulées la lutte des Deux-Roses.

Henri VII substituait la dynastie des Tudors à la maison d'York. Par trois grandes mesures il arrivait au but qu'il convoitait : la création de la Chambre étoilée, l'abolition du droit de maintenance, et l'abolition de la loi des substitutions. Ses descendants sauront suivre son exemple (1509-1603) ; et, pendant plus d'un siècle, l'Angleterre n'aura plus l'ombre d'une liberté. La grande reine Élisabeth régnera sans contrôle et sans opposition.

En Espagne, l'établissement de la monarchie absolue présente un intérêt plus frappant encore. Au commencement du moyen âge, cette péninsule était divisée en cinq états différents, rivaux et souvent ennemis les uns des autres : le Portugal, la Castille, la Navarre, l'Aragon et le royaume musulman de Grenade. Dans chacun des états chrétiens, les grands constituaient une caste puissante, qui avait mis cinq siècles à s'affermir ; le peuple, lui aussi, jouissait de libertés étendues, garanties par les *fueros* et les *communeros;* et enfin les *Cortez*, qui réunissaient chaque année les États de la nation, dictaient souvent leurs volontés aux rois. En Aragon même la dignité royale était complètement annulée par le grand *Justizza*, renouvelé des anciens *Ephores* de Sparte, et dont l'autorité arbitraire s'imposait à l'autorité du souverain.

Au commencement des temps modernes, apparaissent, en Castille et en Aragon, deux princes doués d'un grand génie, Isabelle de Castille et Ferdinand le Catholique, qui, en s'unissant par un mariage, préparent l'unité politique et territo-

riale de leurs états. Associés pendant tout leur règne, en vue de poursuivre la même politique, ils attaquent et détruisent la domination musulmane de Grenade (1492), envoient Ch. Colomb découvrir le nouveau monde, et développent autour du bassin de la mer Méditerranée la puissance espagnole. La Cerdagne et le Roussillon sont réunis en 1493; le royaume de Naples et la Sicile en 1504-1505; le royaume de Navarre en 1512; et quand Ferdinand le Catholique meurt en 1516, douze ans après Isabelle, c'est son petit-fils Charles d'Autriche qui hérite de tous les états qui forment la monarchie espagnole. L'unité territoriale de la péninsule est achevée, sauf en ce qui concerne le Portugal. Quant à l'unité politique, elle avait été assurée par trois grandes mesures d'administration intérieure : la réorganisation du tribunal de l'Inquisition et des trois ordres religieux militaires d'Alcantara, de Calatrava et de Saint-Jacques de Compostelle, et par la constitution nouvelle de la Sainte-Hermandad. De ces trois mesures, la première mérite une mention spéciale : ce tribunal exceptionnel, à la fois religieux et politique, mettait à la disposition du roi tous ceux qui pouvaient être soupçonnés d'hérésie ou d'esprit d'indépendance; et les souvenirs sanglants que rappelle l'Inquisition nous disent assez par quels supplices et par quelles persécutions on vint à bout de dompter en Espagne toutes les résistances.

En Italie et en Allemagne, où le morcellement territorial était plus grand encore, nous assistons à la même transformation politique. En Italie avaient dominé et prospéré, dans les plaines du Pô et de l'Arno, de florissantes républiques, les républiques lombardes et toscanes, nées à l'ombre de la papauté, et dont les richesses n'avaient fait que s'accroître aux treizième et quatorzième siècles. Nous trouvons bien quelques états monarchiques à l'ouest, du côté des Alpes, au sud, à Naples et à Rome, mais c'était le principe de liberté municipale qui l'emportait au centre et au nord. Au commencement des temps modernes, la plupart des républiques ont disparu, pour laisser place aux monarchies multiples que nous trouvons à la fin du seizième siècle; et au commencement des guerres d'Italie, quelques familles

influentes, que recommandaient du reste leur ancienneté, leurs services et leurs grands biens, n'avaient pas tardé à s'élever au sein des populeuses cités de Milan, de Florence, de Mantoue, etc. Elles avaient peu à peu attiré sur elles l'attention du peuple; puis, arrivées au pouvoir, elles l'avaient gardé, bien décidées à ne plus le laisser s'échapper. C'est ainsi qu'à Mantoue les Gonzague, à Ferrare les d'Este, à Milan les della Torre, puis les Visconti, à Florence les Médicis, avaient, en moins d'un demi-siècle, renversé l'ancien état de choses, pour fonder comme des dynasties monarchiques. Mais les divisions, nées de ces transformations politiques, devaient se continuer pendant longtemps encore, et favoriser les invasions étrangères. Au moyen âge ç'avait été l'empire allemand, avec les maisons de Saxe, de Franconie et de Souabe, qui pendant plusieurs siècles avaient pesé sur la Péninsule; aux seizième et dix-septième siècles, ce seront les maisons de France et d'Autriche qui se disputeront la domination de la plaine du Pô ou du royaume de Naples. L'Italie semblait donc condamnée, par sa constitution politique, à subir, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, ces guerres d'invasion dont elle avait eu déjà, la première, à pâtir au commencement du moyen âge.

En Allemagne, un grand évènement vient de s'accomplir, qui menace de transformer la situation de l'empire, en inaugurant comme une période nouvelle dans l'histoire de ce pays. En 1438, remontait sur le trône, pour ne plus en descendre qu'en 1806, la maison d'Autriche, représentée d'abord par l'archiduc Albert II, puis, bientôt après, par son cousin Frédéric III. La couronne néanmoins restait élective, et les sept grands électeurs qu'avait institués la Bulle d'Or (1356), archevêques de Cologne, de Trèves, de Mayence, comte palatin du Rhin, duc de Saxe, roi de Bohême et margrave de Brandebourg, prétendaient bien conserver toujours le droit de choisir et d'élire l'empereur. Mais quelle habileté ne sut pas montrer la maison d'Autriche, qui, quoique souvent impopulaire, méprisée même en Allemagne et en Italie, put toujours assurer la dignité impériale à un de ses membres, et faire dominer sa politique!

N'est-ce pas là aussi que paraît l'emporter le principe de l'unité et de l'hérédité monarchiques, au lendemain de ces longues discordes, datant du grand interrègne, et qui avaient favorisé les usurpations de la féodalité allemande? L'élévation au trône impérial de la maison d'Autriche, qui désormais n'en descendra plus jusqu'au dix-neuvième siècle, n'est pas le seul fait que nous ayons à noter. Signalons encore les accroissements rapides et multipliés que fait cette famille dans toutes les parties de l'Europe, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, en Hongrie et en Suisse; et rappelons cette devise que Frédéric III, dit-on, avait léguée à ses successeurs, comme résumant la politique à suivre après lui : A. E. I. O. U. « *Austriæ est imperare orbi universo;* c'est à l'Autriche qu'appartient le droit de commander à l'univers entier ». Maximilien Ier restera fidèle à cette devise; et nous verrons son petit-fils, Charles d'Autriche, devenu Charles-Quint en 1519, dominer sur la plus grande partie de l'Europe centrale et occidentale.

Ainsi donc partout nous voyons s'accomplir la même révolution politique : partout la monarchie l'emporte sur la féodalité, ou sur les puissances rivales, qui lui disputaient depuis longtemps le premier rang; et l'hérédité du pouvoir dans une seule et même famille semble devenir le principe politique, sur lequel va reposer la société moderne. Mais en Angleterre, en Espagne, en Italie et en Allemagne, cette transformation était née des circonstances, ou s'expliquait par le génie des princes qui surent profiter du hasard ou de la fortune; en France, au contraire, elle est due tout entière à l'union intime qui s'est établie entre la nation et la royauté. C'est la bourgeoisie en effet qui, par son activité, son intelligence, ses services, son dévouement éprouvé, sut donner aux rois les moyens propres à consolider leur autorité, dans l'espérance que ces rois plus tard sauraient rester fidèles à l'engagement tacite qu'ils avaient pris, de travailler toujours au bien-être, à l'amélioration matérielle et morale de la nation. La nation s'était sacrifiée tout entière, avait tout donné : elle était bien en droit d'attendre en

retour la juste rémunération de ses sacrifices. Malheureusement, la royauté oubliera vite le passé. Devenant de plus en plus forte, elle deviendra de plus en plus absolue et despotique, et les réclamations que l'opinion publique fera entendre, d'abord avec quelques grands esprits isolés, Vauban, Racine, Fénelon et d'autres, puis avec une littérature armée pour la lutte, avec les philosophes et les économistes, ne seront plus écoutées. La scission ne tardera pas à se faire entre les alliés de la veille ; et la nation, reprenant pour son compte la lutte qu'elle avait engagée pour la royauté, se lèvera puissante et énergique, tenace et résolue, dans la revendication de ses droits légitimes. Alors aussi nous retrouverons *Etienne Marcel* dans cette cette Assemblée nationale de 89, où l'éloquence, unie à la passion généreuse des grandes idées et des grandes choses, nous donnera la Constitution de 91. — Nous retrouverons *Jeanne d'Arc* dans cette population des campagnes, qui tout entière se lève à l'appel de la patrie en danger, pour repousser l'invasion, et accomplir le nouveau miracle d'un peuple inexpérimenté, mal vêtu, mal armé, chassant néanmoins l'ennemi et commençant l'épopée des grandes guerres de la Révolution. — Nous retrouverons *Jacques Cœur* dans ce peuple éclairé des villes, qui par son industrie, son commerce et la pratique intelligente des affaires, ouvrira des sources nouvelles à la richesse nationale ; et qui par son activité infatigable, saura constituer en entier un édifice nouveau sur les ruines de l'ancien. Nous serons à la fin des temps modernes et sur le seuil de l'ère contemporaine, dont les différentes péripéties se déroulent aujourd'hui devant nos yeux.

Mais cette transformation, qui s'opère dans l'ordre politique est suivie de beaucoup d'autres, disions-nous ; et nous leur devons, à celles-là aussi, quelques mots destinés à résumer leurs causes et les conséquences heureuses qui en résultent.

D'abord, c'est la révolution dans l'ordre social, qui modifie l'organisation intérieure de la société chrétienne ou moderne, pour lui créer une vie nouvelle. Qu'a été le moyen âge tout entier, depuis le moment où les invasions barbares

viennent remuer le vieux monde romain, jusqu'à la chute de Constantinople qui ruine l'empire d'Orient? Le moyen âge a été une longue période de neuf à dix siècles, dans laquelle chaque état, qui vient de se constituer péniblement, vit à l'écart, absorbé dans ses propres affaires, occupé aux luttes, aux divisions qui l'agitent, sans songer aux états voisins, et sans entretenir avec eux des communications suivies. A l'exception de ce grand mouvement des croisades qui unit, pour un instant, quelques-unes des grandes nations chrétiennes dans une même pensée de foi et d'enthousiasme religieux, pour les précipiter sur l'Orient, trouvons-nous un autre exemple de peuples s'associant entre eux, pour prendre part à un même évènement, et combattre en vue d'un intérêt commun? L'Angleterre, il est vrai, est en relations suivies avec la France, et l'histoire de ces deux pays se trouve pour ainsi dire confondue pendant trois siècles. Mais pourquoi? nous l'avons vu. Les rois d'Angleterre sont d'abord les vassaux des rois de France, puis leurs rivaux pour la possession du trône; quels autres rois voyons-nous intervenir directement dans leurs querelles? La guerre de Cent ans a beau durer plus d'un siècle, et mettre en péril l'existence d'une grande nation, comme la France, ce n'est qu'une guerre locale à laquelle l'Europe s'intéresse fort peu. L'Espagne est occupée, depuis 711, à revendiquer pied à pied son territoire sur les Arabes d'abord, puis sur les Maures. Entraînée par cette croisade séculaire dans une lutte acharnée et continue contre les infidèles, elle n'a pas le temps de se mêler aux événements de l'Europe; et, dans la péninsule hispanique même, Portugal, Castille, Navarre et Aragon furent bien souvent séparés les uns des autres. L'Allemagne, avec les différentes maisons princières qui se succèdent sur le trône impérial, n'a qu'un rêve : celui de dominer en Italie et de soumettre à son autorité suzeraine les petits peuples de la péninsule entière; l'Italie réagit contre ces prétentions exagérées, et la papauté engage la lutte que nous savons. Mais quels autres états interviennent dans ces querelles? La guerre des investitures et la guerre des Guelfes et des Gibelins ne sont que des guerres

restreintes à l'Allemagne et à l'Italie, comme la guerre de Cent ans l'est à l'Angleterre et à la France, comme la guerre sainte l'est aux chrétiens espagnols et aux Maures de l'Andalousie. Quant aux États Scandinaves, quant à la Pologne, quant à la Moscovie, quant à l'empire d'Orient même, ce sont autant d'états étrangers, dont l'histoire générale ne s'occupe qu'en passant, et dont les peuples occidentaux du moyen âge soupçonnaient à peine l'existence.

Ainsi donc, pendant dix siècles, la société chrétienne est morcelée en états distincts, dont chacun vit isolé, parqué pour ainsi dire, dans son territoire propre, étranger le plus souvent aux événements qui se passent auprès de lui. Un seul lien les unit parfois les uns aux autres, et les fait se reconnaître comme frères : c'est le lien religieux, alors que la papauté toute puissante exerce, avec Grégoire VII, Alexandre III et Innocent III, une suprématie spirituelle que personne ne songe à contester. Mais la papauté est tombée depuis longtemps déjà, à Avignon, et le grand schisme d'Occident a surgi, qui produit scandale sur scandale. C'en est fait de l'influence morale exercée si longtemps par le pontificat romain. Qui donc va songer à réunir les peuples, et quel événement favorisera la constitution de la grande famille européenne, dont tous les membres se regarderont comme frères et solidaires les uns des autres?

C'est la France qui reprendra l'œuvre de la papauté et qui, la première, donnera le branle à ce grand mouvement, dans lequel nous allons voir l'Europe entière entrer avec les principaux des peuples qui la composent. Les guerres d'Italie seront l'occasion de cette grande transformation sociale; et dès le commencement du seizième siècle, nous trouverons sur le même champ de bataille Français, Anglais, Espagnols, Allemands, Autrichiens et Italiens. Les peuples apprendront ainsi à se mieux connaître et à se mieux apprécier; ils entreront en relations suivies les uns avec les autres; la guerre finie, ils entretiendront des agents accrédités dans les principales cours, et auprès des souverains les plus puissants. Une science nouvelle va naître, c'est la *diplomatie*, qui bientôt décidera des destinées du

monde européen; un principe aussi, va paraître au jour, qui sera la base même, sur laquelle va reposer le monde politique dans toute la durée des temps modernes, c'est celui de l'*équilibre européen*, en vertu duquel les états menacés par l'ambition d'un voisin puissant, se réuniront pour le combattre, l'arrêter et l'amoindrir. La France, personnifiée dans quelques-uns de ses plus grands rois et de ses plus grands ministres, mettra tout son honneur et tous ses soins à sauvegarder ce principe, à se faire la protectrice naturelle et la tutrice désintéressée des autres peuples. Quelle différence profonde, à ce point de vue, entre les temps modernes et le moyen âge? Quelle transformation complète s'est opérée dans l'état de la société chrétienne?

La révolution sociale se complète d'une autre révolution, non moins curieuse à étudier dans ses causes et ses résultats: la révolution religieuse ou réforme. De tous les changements qui se sont produits au dixième siècle en Europe, bouleversant l'ancien état de choses, aucun peut-être n'a produit une plus grande impression sur l'imagination des contemporains.

Pendant quinze siècles, la foi religieuse avait été la même pour la société issue du christianisme; et malgré les tentatives isolées, faites par de hardis novateurs, l'hérésie n'avait pu déchirer « la tunique sans couture », dont parle Bossuet. La papauté, du reste, avait su veiller au maintien des doctrines et des dogmes, qu'avait posés le concile de Nicée en 325; et, quand elle avait vu quelques dangers sérieux menacer l'Église, dans ses croyances et dans son autorité, elle s'était montrée énergique, et même implacable. Nous nous rappelons la sanglante guerre des Albigeois, qui aboutit à la ruine d'une civilisation florissante, et à l'extinction d'une nationalité entière.

Malgré le soin jaloux que Rome mettait à défendre l'orthodoxie, malgré les exemples qu'elle savait multiplier au besoin, pour entraver les soulèvements et ramener les âmes troublées dans le devoir, l'esprit de révolte n'en continuait pas moins son œuvre, en France avec Abélard, en Angleterre avec Lollard et Wiclef, en Allemagne avec Jean Huss et

Jérôme de Prague, en Italie avec Crescentius, Arnaud de Brescia, Rienzi même et Jérôme Savonarole. Les tentatives se multipliaient, au fur et à mesure que la papauté perdait de son prestige et de son autorité; et le grand schisme d'occident était à peine terminé, que naissait à Eisleben, en Saxe, l'auteur de la réforme allemande, Martin Luther, destiné à révolutionner le monde chrétien (1483).

Les abus, il faut le dire, qui s'étaient glissés au sein de l'Église, étaient nombreux. Dès le douzième siècle, les esprits perspicaces semblaient prévoir une catastrophe prochaine, et demandaient avec instance au pontife romain de réformer les mœurs et de purifier les doctrines, qui depuis longtemps s'étaient corrompues au contact du monde féodal. Saint Bernard, le rival heureux d'Abélard, ce représentant fougueux de la foi contre le partisan de la raison pure, ne s'était pas montré le moins énergique dans ses prières et ses objurgations; et, au commencement du quinzième siècle, les Pères du concile de Constance, les Français surtout, Jean Gerson et Pierre d'Ailly, faisaient tous leurs efforts pour prévenir une rupture qu'ils sentaient prochaine. La papauté sut mal rémédier aux maux qu'on lui avait signalés; et les scandales, auxquels donna lieu la prédication des indulgences, ordonnée par le pontife Léon X, amenèrent la Réforme.

Cette mission avait été confiée aux Dominicains qui s'en acquittèrent mal. Les Augustins, jaloux de voir les Dominicains jouir d'une prérogative qui leur appartenait autrefois en propre, prirent prétexte des scandales qui se commettaient pour les attaquer. Ils chargèrent leur plus célèbre docteur, Martin Luther, de les poursuivre devant l'opinion publique. « *Querelle de moines!* » avait dit Léon X, à la nouvelle des discussions orageuses qui s'élevaient entre Luther, représentant des Augustins, et Tetzel, défenseur des Dominicains; et il ne lui avait pas prêté une bien grande attention. Mais la querelle s'envenima. Luther en vint à attaquer le principe même des indulgences. Sévèrement averti par le cardinal Cajetano, qui fut dépêché de Rome pour faire une enquête, il persévéra dans ses idées, en appela du légat

au pontife, puis du pontife au concile œcuménique, qui seul représenta l'Église. « C'est ainsi, dit Bossuet, qu'il s'enfonçait de plus en plus dans le schisme. » La révolution religieuse était faite, quand, sommé par le pape de renier ses erreurs sous peine d'excommunication, il brûla solennellement à Wittemberg, au milieu d'un grand concours de population, la bulle pontificale. L'année suivante, s'assemblait la diète de Worms, que Charles-Quint avait réunie pour pacifier les esprits et ramener le calme dans l'Église (1521). Luther y affirma ses doctrines; et, dès ce moment, l'hérésie prenait pied en Allemagne, pour aboutir, neuf ans plus tard, à la *confession d'Augsbourg*, qui fut le symbole de la religion nouvelle dite Luthérianisme. L'autorité spirituelle du pape de Rome était annulée; cinq sacrements sur sept étaient rejetés; et plusieurs dogmes fondamentaux de la foi catholique, regardés comme contraires à la saine raison et à la libre interprétation des saintes Écritures, étaient bannis de la croyance.

Luther eut bientôt des imitateurs et des disciples, qui se firent les ardents prosélytes des idées nouvelles et les ennemis acharnés de la papauté. En Suisse, Zwingle, ancien curé de Zurich; en Écosse, Knox; en France, Calvin; en Angleterre, Henri VIII et plus tard Élisabeth la Grande. En moins d'un demi-siècle, l'Europe tout entière était divisée en deux parties à peu près égales, opposées de croyances, et par cela même ennemies mortelles : l'Europe du midi, restée fidèle à l'orthodoxie romaine, avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, une partie de la France, et de la Suisse, la Bavière et l'Autriche; l'Europe du centre et du nord, attachée aux doctrines des novateurs, avec la plus grande partie de l'Allemagne, partie de la Suisse et de la France, les Pays-Bas bataves, les pays scandinaves, Suède et Danemark, l'Angleterre et l'Écosse. Si profonde sera l'inimitié, qui pendant plus d'un siècle séparera ces différents états les uns des autres, que pas un fait ne surgira, qui ne soit à la fois politique et religieux. Jusqu'à la fin du dix-septième siècle, quand nous voudrons nous rendre compte des grands événements qui s'accompliront en Europe, nous ne pour-

rons les comprendre et en apprécier les résultats, que si nous savons démêler dans les causes, qui les préparent, le fait ou l'élément religieux.

Cette révolution religieuse s'est faite en dehors de la France, et elle-même n'y prit qu'une part relativement restreinte. Mais, là encore, nous retrouverons sa salutaire influence et son action prépondérante. Acceptant franchement et loyalement la transformation nécessaire, qui s'est faite dans la foi chrétienne, elle mettra tous ses soins à calmer les passions violentes et le fanatisme, qui naissent toujours des luttes religieuses, pour faire accepter de tous, et, au besoin, imposer aux souverains les plus récalcitrants le principe de *la liberté de conscience*, ce droit le plus sacré, nous dirions même le plus imprescriptible de tous, auquel est attachée la liberté de l'esprit humain. Henri IV et Richelieu n'auront accompli de grandes choses, et, rendu la France forte et prépondérante en Europe, que parce qu'ils auront fait prévaloir, les premiers, sur le continent ce grand principe d'ordre européen.

Après la révolution religieuse, nous avons à signaler la révolution intellectuelle, qui s'accomplit dans la même période de temps, et qui n'a pas peu contribué à consolider son succès. On pourrait même dire que ces deux grands événements s'expliquent et s'éclairent l'un l'autre. Nous ne saurions comprendre la Réforme sans l'imprimerie, et nous ne saurions comprendre la Renaissance sans ce libre esprit d'examen qui veut tout voir, tout expliquer par lui-même et qui s'éprend d'un si grand enthousiasme aussi bien pour les livres anciens que pour les idées nouvelles.

La révolution intellectuelle se manifeste à la fois et par la *Renaissance* et par le *Siècle dit des Médicis*, deux faits qui sont essentiellement distincts l'un de l'autre, et qu'on a grand tort de confondre. La Renaissance s'applique exclusivement à l'étude de l'antiquité classique, grecque et romaine, qui vient réveiller l'intelligence engourdie, la fait renaître à une vie nouvelle, en lui révélant des chefs-d'œuvre inconnus, dont elle ignorait jusque-là et les noms et les auteurs. Le Siècle des Médicis ne doit rappeler

que l'éclat jeté, au commencement du seizième siècle, par les arts libéraux, la sculpture, l'architecture et la peinture surtout, dont les chefs-d'œuvre, bien souvent imités depuis, ne seront jamais surpassés ni même égalés. Le Siècle des Médicis, en peinture du moins, ne doit rien à l'antiquité classique : il est lui-même, c'est-à-dire original et puissant. Les artistes n'ont eu pour maîtres que leur génie, et pour modèle, que cet idéal que chacun d'eux portait en lui, et qu'il cherchait à reproduire sur la toile. C'est là ce qui fait sa grandeur et le mérite propre de ce siècle, unique dans l'histoire générale de l'humanité. Les écoles qui se fondent à Florence, à Venise, dans l'Ombrie ou à Rome, écoles naturaliste, coloriste ou idéaliste, comptent les noms les plus célèbres, les œuvres les plus parfaites que l'art ait jamais connus ou vus se produire : Michel-Ange et Léonard de Vinci, le Tintoret et le Titien, le Corrège et Raphaël, qui tous furent à la fois des peintres, des architectes, des sclupteurs, des savants même et des poètes. De cet ensemble résulte la *grande école italienne*, à laquelle toutes les nations de l'Europe iront toujours demander, sinon l'inspiration, du moins des conseils à suivre et des modèles à imiter de loin.

Le Siècle des Médicis a fait une œuvre originale, complète, grande, unique dans l'histoire. — La Renaissance n'a pu qu'ébaucher la sienne, et préparer par l'étude patiente ou assidue des écrivains anciens, les siècles littéraires qui devaient suivre. Les littératures nationales de l'Europe sont pauvres encore; il leur faudra s'enrichir, en puisant aux sources de l'antiquité classique, avant de songer à faire quelque figure dans le monde, à produire, elles aussi, des chefs-d'œuvre. Eh bien, ce sera la littérature française qui, la première, apparaîtra avec les brillantes et solides qualités qui la distinguent. Le siècle de Louis XIV nous montrera, groupés autour du grand roi, les plus grands poètes, les plus grands écrivains en prose dont nous puissions nous enorgueillir, au moment où en Angleterre, en Espagne et en Allemagne, la littérature sera encore dans l'enfance. L'Italie même, avec ses puissants ou agréables génies, le Dante et le Tasse, Machiavel et Boccace, L'Arioste et Guichardin, ne

pourra soutenir la comparaison avec son heureuse voisine. Il n'est pas jusqu'à l'art lui-même, dont la France ne tardera pas à prendre le sceptre, pour ne plus le laisser s'échapper de ses mains. L'Italie a son Siècle des Médicis; la France aura son école, à elle, l'école française inaugurée par Philibert Delorme et Jean Cousin, agrandie par Lebrun, Le Sueur, Le Poussin et Philippe de Champagne, et qui, depuis, n'a fait que se perfectionner et grandir. Personne, de nos jours, ne conteste à la France la supériorité artistique qu'elle a toujours eue depuis Louis XIV, et qu'elle prétend bien conserver.

Enfin, nous arrivons à la dernière des grandes transformations, qui devaient modifier complètement la vie de l'homme: *la révolution économique*. Cette révolution économique est signalée par les explorations maritimes, qui commencent au quinzième siècle, pour se continuer au seizième et aboutir à la découverte du nouveau monde, au périple complet de l'Afrique et à la connaissance de l'extrême Orient. Quelle transformation profonde dans l'existence de l'humanité! Jusque là cette humanité, telle que nous l'étudions, n'a vécu que sur un théâtre restreint, autour du bassin de la mer Méditerranée. Qu'était-ce que ce bassin en comparaison du globe entier, dont quelques navigateurs avaient tenté vainement, dans l'antiquité et au moyen âge, de reconnaître les principales parties? — Au quinzième siècle, les Portugais donnent l'exemple, suivis bientôt par les Espagnols, que guide d'abord le Génois Christophe Colomb[1]. L'équateur est franchi (1472), le cap de Bonne-Espérance doublé (1497), les Indes, la Chine, et le Japon explorés (1499-1530), pendant qu'à l'occident, l'Amérique et les Antilles se découvrent (1492-1510), et que Magellan entreprend le premier voyage maritime autour du monde, qui se fait en trois ans et quelques jours (1518-1521). Désormais les peuples de l'Europe vont se répandre par les mers et les continents nouvellement reconnus, fonder des comptoirs ou des colonies,

(1). Le lieu de naissance de Christophe Colomb n'est pas encore parfaitement connu. De récents travaux feraient croire qu'il était Corse.

chercher des productions nouvelles, qu'ils importeront chez eux, et qui vont, en augmentant leur désirs, donner satisfaction à tous leurs besoins.

L'or et l'argent affluent sur les marchés européens; les denrées coloniales et les épices, les étoffes précieuses s'entassent dans les grands entrepôts de Lisbonne et de Cadix, d'Amsterdam et de Londres, de Hambourg, de Marseille et de Venise; la puissance maritime apparaît, qui va doubler la puissance continentale ou terrestre; et bientôt un état ne sera prépondérant en Europe, que s'il a des côtes étendues, des ports nombreux, une flotte puissante et d'importantes colonies.

Mais, à ce point de vue encore, quel beau rôle est réservé à la France, placée sur les deux grandes mers qui baignent et alimentent le continent européen! Seule, nous l'avons vu déjà, elle peut dominer à la fois et sur la Méditerranée et sur l'Atlantique; seule, elle se tourne à la fois et du côté de l'Égypte, de l'Orient et des Indes, — et du côté de l'Angleterre, des Antilles et de l'Amérique. Au dix-septième siècle, ce sera grâce à ses forces navales et au génie de ses amiraux qu'elle pourra remporter de si grands et si rapides succès, en même temps que travailler à l'extension de ses frontières.

Ainsi donc, à quelque point de vue que l'on envisage la situation de la France et de l'Europe, au commencement des temps modernes, nous voyons à quelle puissance est réservé le beau rôle dans les temps qui vont suivre. — Fidèle à sa mission, qu'elle a reçue d'une divinité tutélaire, et qui lui dicte pour ainsi dire son rôle, la France restera toujours comme la nation directrice du continent, et « la grande institutrice du monde ».

CHAPITRE XX

LA ROYAUTÉ MODERNE AVEC LOUIS XI. SON OEUVRE DANS LA FORMATION DE L'UNITÉ POLITIQUE ET TERRITORIALE DE LA FRANCE.

En 1453, se termine le moyen âge; en 1461, meurt Charles VII. C'est le moment où monte sur le trône de France un prince qui est bien l'homme des temps nouveaux, tout en se rattachant au passé par quelques côtés de son esprit. Vainement nous chercherions, dans le cours de notre histoire, un roi qui pût lui être comparé; personnage énigmatique souvent, à la fois bon et mauvais, sanguinaire et indulgent, superstitieux et sans scrupule, grand et bas, dans lequel semblent lutter encore les deux âges qui se trouvent en présence, — le moyen âge qui s'achève et les temps modernes qui apparaissent. — Ce prince, c'est Louis XI.

De tout temps l'historien s'est arrêté avec intérêt devant cette curieuse figure, cherchant à l'expliquer, ou lui demandant le secret de sa vie. Mais presque toujours aussi, cette physionomie mobile, grimaçante ou ridée, sarcastique ou songeuse, a défié l'analyse la mieux faite et l'étude la plus approfondie. Nous disions, en parlant de Louis IX, que chez ce prince, le modèle des rois, tout s'expliquait par les qualités éminentes ou les vertus du fils, du chrétien et de l'homme : sa vie publique n'est pour ainsi dire que le développement ou le complément de sa vie privée. Quel contraste avec Louis XI ! Ce dernier est un mauvais fils, meurtrier même de son père; un mauvais chrétien, superstitieux et faible, traître à sa parole et parjure; un méchant homme souvent, que dominent et dirigent ses passions haineuses et

ses violents instincts : mais à tout prendre, c'est un grand roi, que l'on est tenté d'admirer, quand sa conduite ne nous force pas à le condamner ou à le maudire.

C'est *un mauvais fils*, car depuis qu'il a l'âge d'homme ou de raison, il se ligue avec tous les ennemis du roi, son père; il prend part à la Praguerie, dont il est un des plus fougueux champions, et encourage à la résistance les grands vassaux rebelles. Pardonné par Charles VII, il se hâte de trahir de nouveau sa cause, qui devrait être la sienne; embrasse avec ardeur le parti des seigneurs encore soulevés, en 1454 ; et, en 1458, il s'enfuit dans son apanage du Dauphiné, où il intrigue nuit et jour pour « donner nouveaux soucis » au roi. Finalement il s'abouche directement avec le duc de Bourgogne, dont il devient l'hôte assidu et le commensal, à partir de 1459. Charles VII en est arrivé à redouter la main criminelle de ce fils; il craint d'être empoisonné par lui ou à son instigation, et préfère se laisser mourir de faim. A la nouvelle de sa mort, le dauphin, devenu Louis XI, montre une joie insolente, et se hâte de rentrer à Paris, pour prendre enfin la couronne, qu'il semble convoiter depuis bientôt vingt ans. Mauvais fils, il sera également mauvais père, dur pour ses enfants, soupçonneux et craintif à leur égard, et refusant, jusqu'à la fin de sa vie, d'initier le dauphin Charles aux connaissances premières du gouvernement, ou de l'administration intérieure du royaume.

C'est *un mauvais chrétien*, peu soucieux de ses devoirs, mais superstitieux, et qui n'accepte de la religion que ce qui peut l'aider à perpétrer ses mauvaises actions et ses crimes. Lui connaissons-nous cette piété éclairée et profonde de l'anachorète que nous admirions dans Louis IX ? Non. Mais c'est une piété étroite, basse, intéressée et intermittente, qui le pousse à faire intervenir Dieu, la Vierge et les saints dans ses affaires ; à se couvrir de leur protection pour l'exécution de ses plans ; et en cela, c'est bien encore l'homme du moyen âge qui apparaît en lui, mais dans ce qu'il a de plus mauvais et de moins noble. Il porte un chapeau couvert de médaillons en cuivre ou en plomb, représentant « la bonne dame d'Embrun » ; souvent il s'agenouille devant elle, la priant à

mains jointes et les larmes dans la voix, pour lui demander de le laisser encore une fois, *la dernière*, violer sa parole, mettre à mort un de ses ennemis, empoisonner un de ses adversaires. Sur la fin de sa vie, sentant la mort qui approche, il se refuse à mourir, *il ne le veut pas;* il fait venir du fond de la Calabre un saint homme, dont la réputation est arrivée jusqu'à lui, François de Paule, le sollicite d'intercéder pour lui auprès de Dieu, se traîne à ses genoux, lui demande de prolonger ses jours par ses prières, *de faire un miracle* en sa faveur; et si, revenu enfin à des sentiments plus dignes d'un roi, « il fait bonne mine à la mort », nous ne pourrions nous étonner de l'entendre dire, à lui aussi : *Ai-je bien joué la comédie?*

C'est *un méchant homme*, car tous les moyens lui paraissent bons, pour arriver à son but : la ruse, la perfidie, les intrigues, la cruauté, les armes. Excessif dans son amour de la vengeance, il en fait «*un plaisir des rois,*» invente des supplices nouveaux pour torturer ses victimes, comme celui de la cage de fer; assiste, avec une rage non assouvie encore, à la mort du duc de Nemours, dont il détient le fils, âgé de six ans à peine, en prison perpétuelle à la Bastille. Quels redoutables ennemis pouvaient être ces enfants orphelins, qui ne devront la liberté et la vie qu'à l'arrivée au trône du jeune Charles VIII! Il s'enferme dans son château de Plessis-lès-Tours, couvre de chausse-trapes et de piéges à loups tous les chemins et tous les sentiers qui y aboutissent, pour y faire tomber les manants, roturiers ou autres, qui viennent rôder dans les environs. Les arbres de la forêt voisine sont autant de gibets, où restent suspendus, pendant plusieurs jours, les corps des imprudents, qui n'ont pas su s'éloigner à temps, ou éviter les pièges.

En somme, c'est une bien sinistre figure que celle de ce prince « *besongneux, subtiliant nuit en jour nouvelles pensées* » parfois si mauvaises; et les traditions sanglantes qui se rattachent à son souvenir feront toujours une impression profonde sur l'imagination des générations futures.

Cependant, il faut l'avouer, Louis XI n'était pas pire que ses contemporains; et si nous le comparons aux princes, qui

régnaient à peu près dans le même temps, à Henri VII d'Angleterre, à Jean II et à Ferdinand le Catholique d'Aragon, aux tyrans dont souffrait la péninsule italienne, à Alexandre VI Borgia et à son fils, le fameux César Borgia, à Ludovic le More, et à tant d'autres dont les mémoires du temps font mention, nous verrons que ses défauts et ses vices se retrouvent, exagérés même parfois, dans la plupart de ces personnages. Mettons tous ces princes dans le plateau d'une même balance: ils se feront tous facilement équilibre avec leurs qualités, leurs défauts et les crimes qu'ils ont pu commettre. — Certes, ce n'est pas là une excuse; mais c'est un rapprochement qui mérite d'être signalé; et quand nous lisons dans *Machiavel*, le plus grand écrivain de l'Italie à cette époque, le portrait idéal qu'il a tracé du *Prince*, on se demande s'il eut seulement en vue le fils du pape Alexandre VI, ou si, prenant dans chacun des rois qu'il avait vus régner de son temps, soit en France, soit en Angleterre et en Espagne, quelques-uns des traits qui lui paraissaient les plus saillants, il n'a pas tracé un modèle, pour lequel tous ces princes ont pour ainsi dire posé.

Il y a, en effet, chez Louis XI beaucoup du caractère et du génie italiens: et c'est en Italie qu'il va chercher de préférence ses maîtres et ses conseils. Il s'allie d'une union étroite avec le despote de Milan, François Sforza; fait venir de Venise à grand mystère, deux hommes d'état, pour s'instruire à fond auprès d'eux de leur gouvernement; « et c'est ainsi que l'éducation italienne envahit la France par la politique avant de l'envahir par les beaux-arts. » Mais, ajoute un des grands historiens de notre temps, « Louis XI s'élève bien au-dessus de ces petits tyrans d'au delà des monts, par le but auquel il tend; ceux-ci n'ont qu'un motif, l'agrandissement de leur famille; Louis XI en a un peu plus élevé, l'extension de l'État. Il est le chef d'une vraie société politique, le chef d'une nation, et il en a conscience. C'est là seulement qu'il se sent une conscience; et il a un vigoureux instinct de l'avenir. Il veut laisser une œuvre qui dure après lui. *Ce mauvais homme n'est point un mauvais Français* »

Ce fut même un grand roi, pourrions-nous ajouter: car

les résultats, auxquels il est arrivé après vingt-deux ans d'un règne laborieux et souvent pénible, tendent tous à consolider chez nous l'unité politique, au profit de la sécurité et de la prospérité de la nation; et à fonder définitivement l'unité territoriale, au détriment de la féodalité apanagée, qui tombe pour ne plus se relever. Louis XI a travaillé, soit en bien, soit en mal, non pour lui-même, non pour les siens, mais pour la royauté et le royaume; il n'a pas, dans une pensée d'égoïsme étroit, voulu satisfaire ses passions et son amour de la vengeance: il a voulu, portant plus loin ses regards, forcer enfin les grands à se soumettre et à s'avouer vaincus. Tous les moyens, sans doute, lui ont paru bons; mais ces moyens sont ceux que tout le monde employait à cette époque; et quand nous saurons que ses victimes, comme le cardinal La Balue, le comte de Saint-Pol, le duc de Nemours et le comte d'Armagnac, l'avaient trahi deux et trois fois, compromettant ainsi la réussite de ses projets et l'avenir de la France, nous serons moins portés à les plaindre.

Sans doute aussi Louis XI traita durement le petit peuple et les bourgeois. Il était sans pitié dans sa rancune et ses haines, et quand il trouvait dans les villes cette opposition et cette résistance, qu'il savait abattre chez les grands, il se montrait intraitable et souvent cruel. L'augmentation de la taille, en 1462, avait amené de nombreux soulèvements à Reims, à Angers, à Aurillac, à Alençon. « Bon nombre de gens furent pendus, décollés, essorillés, bannis; et on voit encore, à la porte de la cathédrale de Reims, l'effigie des rebelles pendus, les registres au cou. » Mais c'est avec la nation pourtant que Louis XI veut gouverner; et, avant tout, il cherche à s'appuyer sur elle dans la lutte à outrance qu'il entreprend contre son ennemi, le duc de Bourgogne. Dès le commencement de son règne, nous apercevons pour ainsi dire le caractère bourgeois qu'il saura conserver jusqu'à la fin.

A peine apprend-il, sur les terres du duc de Bourgogne, la mort de son père Charles VII, qu'il dépêche aux bonnes villes du royaume, à Rouen, à Tours, à Clermont et aux cités

le Guyenne, l'ordre de mettre les habitants sur pied, et de e bien garder pour le roi, c'est-à-dire contre les gouverneurs uspects au roi. Un tournoi, qui suivit les fêtes de sa rentrée i Paris, fut aussi très significatif. Quand le comte de Cha-'olais et tous les grands seigneurs, dit Chastelain, eurent)ien paradé et jouté dans leurs somptueux accoutrements, in nouveau champion parut, grotesquement accoutré, lui et ;on cheval, de peaux de bêtes. Ce rustre culbuta l'un après 'autre tous ces splendides chevaliers, et « rien ne dura levant lui ». Était-ce le roi, lui-même? était-ce un rustre, iposté par le roi, qui se donnait ainsi le spectacle et l'image le ce qu'il rêvait contre la fausse chevalerie et contre la 'éodalité dégénérée, au profit des temps nouveaux?

Louis XI ne se départit jamais de cette ligne de conduite, ju'il avait adoptée; et, fort de l'appui qu'il s'était donné, il s'en servit avec habileté contre tous les ennemis et contre tous les obstacles qui l'entravaient dans sa marche. Aussi voyons-nous sous son règne la convocation fréquente des États-Généraux. Ceux-ci représentaient, plus encore que la noblesse et le clergé, le peuple de France et l'opinion de cette classe roturière, mais éclairée, qui, durant les troubles de la guerre de Cent ans, avait fait preuve parfois de passion et d'indépendance, mais souvent aussi de bon jugement et d'une connaissance approfondie des affaires. Qu'il lutte contre la féodalité, contre le duc de Bourgogne, ou contre son frère, c'est toujours aux États que le roi fait appel c'est à leur sentiment patriotique qu'il en réfère; il sait mettre de son côté les forces de l'opinion publique, que n'oseront plus même méconnaître les grands: témoin la ligue du bien public. Après les États partiels de Rouen de 1464, nous avons les États-Généraux de 1465, de 1468 et le 1470, qui signalent l'intervention de plus en plus directe le la nation dans la gestion des affaires publiques.

Le caractère de ce prince nous amène à parler du caractère propre de son règne, qu'il importe aussi de faire essortir. D'abord tout se concentre, pour lui, dans la politique intérieure; il n'en sortira pas. Chef d'une nation et l'une grande société politique déjà constituée, il sut avant

tout l'asseoir solidement, la rendre forte et inébranlable, en la débarrassant de tous les obstacles, qui pouvaient gêner sa marche et arrêter son développement. Tout son règne n'est qu'une lutte continue, entreprise et menée à bonne fin contre la féodalité apanagée. Aussi ne se laisse-t-il distraire en rien de ce soin qui le préoccupe. Il s'abstiendra toujours d'intervenir chez ses voisins, et toute idée de s'agrandir au delà des limites naturelles de ses états, de prendre part aux luttes qui n'intéressent en rien son pouvoir et la nation, n'entre aucunement dans son esprit. Quand il craint l'action d'Édouard IV, dont l'alliance avec Charles le Téméraire pourrait lui être préjudiciable, il cherche à le retenir chez lui, en soulevant ses sujets, en armant ses ennemis; quand il le voit débarquer sur son territoire, il l'éloigne au plus vite à prix d'or: peu lui importe le moyen employé, pourvu que la sécurité du royaume soit sauvegardée. — Que la république de Gênes, pour éviter les dangers qui la menacent du côté de la Lombardie ou de Florence, se donne à lui; « il la donnera au diable! » — Que les villes flamandes l'acclament pour leur souverain, et que Gand ou Liége veuille se donner à la France, il se gardera bien de les prendre, dans la crainte d'exciter l'irritation de Charles de Bourgogne et de perpétuer la guerre civile dans son royaume. Les relations, qu'il entretient à l'extérieur, ne sont que des relations amicales, destinées à lui donner des appuis et des alliés, à lui assurer pour son commerce des nouveaux débouchés, et à favoriser les développements de son industrie.

La grande et unique pensée, qui domine son règne est donc la lutte contre la féodalité apanagée, qu'il connaissait bien, depuis qu'il avait vécu pour ainsi dire intimement avec elle; car il avait travaillé pour elle, étant dauphin, et il avait combattu à ses côtés, contre l'autorité de son propre père. Qui sait si, dans sa conduite dénaturée contre Charles VII, dans son alliance momentanée avec les grands, dans son exil volontaire à la cour du duc de Bourgogne, il n'avait pas vu un moyen de se rendre compte des forces de ses futurs ennemis? Qui sait s'il n'avait pas voulu con-

naître d'avance la faiblesse ou la force de chacun d'eux, pour en profiter plus tard, alors qu'il engagera contre la féodalité cette lutte d'autant plus acharnée, qu'il avait une conscience plus grande de la royauté, et qu'il tenait à se pardonner à lui-même les liens qui l'avaient uni un moment à ses ennemis? On peut s'attendre à tout de la part d'un prince comme Louis XI, qui ne se guide que d'après un principe, l'*utile*. — Il avait été mauvais fils, mais peut-être pour devenir un roi prévoyant et sagace.

La féodalité était puissante encore. Elle comprenait à l'ouest, la Bretagne; au centre, le Maine et l'Anjou, l'Orléanais et le Berry, le Bourbonnais et l'Auvergne, la Marche et l'Angoumois; au sud, l'Armagnac et la Navarre, la Provence; à l'est et au nord, la Bourgogne avec les Pays-Bas belges et bataves. — La maison de Bourgogne se trouvait être la première maison apanagée, et son duc, le chef naturel de cette féodalité remuante et tracassière, qui déjà avait fait tant de mal au royaume. C'était donc contre la Bourgogne qu'il fallait agir, essayer les ressources de son infatigable activité et de son génie astucieux. De 1463 à 1477, Louis XI se laissa absorber tout entier par cette œuvre. Or, à ce moment, le représentant de la maison de Bourgogne était moins Philippe le Bon, « ce vieux monart de duc, » disaient les Flamands, que son fils, Charles le Téméraire, comte de Charolais, prince ardent, ambitieux, tenace et violent, qui formait avec Louis XI le contraste le plus frappant.

Écoutons Michelet: « Le vieux poème gaulois, répété sous cent formes, l'amusante épopée de messire Loup et de maître Renard, voilà ce que le quinzième siècle a cru revoir dans la sérieuse histoire de Charles le Téméraire et de Louis XI. C'est pour cet âge un long fabliau. » L'originalité de cette épopée tragi-comique, c'est que pendant longtemps la fortune s'amuse à faire tomber le renard dans ses propres pièges. Le loup réussit et triomphe. « La fortune est femme, » a dit Charles-Quint; comme telle, elle paraît aimer d'abord et favoriser, quand même, le violent, l'aveugle, l'étourdi; elle se plaît à contrister le sage. Le sage du quin-

zième siècle, celui qui gagne la partie, c'est Louis XI, le roi de Commines et de Machiavel. En effet, des trois périodes entre lesquelles peut se diviser le règne de Louis XI, ou plutôt la lutte qu'il entreprend contre la maison de Bourgogne, les deux premières sont tout à l'avantage du loup ravisseur (1461-1468) ; le renard est sur le point de s'avouer vaincu, jusqu'à ce qu'enfin la prudence et la ruse triomphent au profit du roi, de la royauté et du royaume.

Établissons, d'une façon précise, la situation respective des deux rivaux, qui allaient se trouver en présence ; voyons de quelles forces ils pouvaient disposer et quels avantages sérieux la victoire allait donner à Louis XI et à sa couronne.

Le domaine royal comprenait, au nord : l'*Ile-de-France*; la *Normandie*, et la *Champagne*, qui formaient comme un premier groupe, séparé malheureusement du reste du royaume; — au centre, la *Touraine*, le *Poitou*, l'*Aunis* et la *Saintonge*, qui s'unissaient, du côté du midi, à la *Guyenne* et au *Languedoc;* — au sud-est, le *Dauphiné* et le *Lyonnais*, conjoints au Languedoc. C'étaient en réalité trois tronçons distincts et séparés les uns des autres par les possessions de la féodalité apanagée. L'autorité souveraine, qui devait avoir beaucoup de peine à se faire respecter également dans toutes les parties du domaine royal, ainsi morcelé, se trouvait par cela même amoindrie et compromise.

La maison de Bourgogne possédait : 1° à l'est du domaine royal, le *duché de Bourgogne*, la *Franche-Comté* ou comté de Bourgogne, le *comté de Charolais* et le *comté de Nevers*. C'était un territoire étendu, allant de la Loire et du cours supérieur de la Seine au Jura; des monts Faucilles et de la Champagne au Lyonnais et au duché de Savoie. — 2° au nord, les villes de la Somme qui formaient la *Picardie;* le *Ponthieu* et l'*Artois*, la *Flandre* et le *Hainaut*, le *duché de Luxembourg*, le *duché de Brabant*, la *Hollande*, la *Zélande*, et le cours inférieur du Rhin. — C'étaient deux masses compactes, séparées, il est vrai, l'une de l'autre par la Champagne et la Lorraine, mais qui pouvaient se réunir un jour, et qui présentaient l'avantage de confiner d'une part à l'Al-

lemagne, de l'autre à l'Angleterre, où le duc de Bourgogne était sûr de trouver des alliés. Figurons-nous, en dernier lieu, la situation de la Bretagne, placée à l'ouest du domaine royal, en face de l'Angleterre, dont elle a toujours suivi la fortune et adopté la politique, peu éloignée de la Picardie et de l'Artois, dont la sépare la Normandie, appuyée sur le Maine, l'Anjou et le comté d'Alençon, domaines apanagés de deux puissantes familles féodales, et nous comprendrons quels dangers sérieux vont menacer Louis XI et a royauté; quelle habileté il faudra déployer pour écarter es dangers et triompher des obstacles.

Quelle devait être la politique de Charles le Téméraire ? ' Arriver à resserrer de plus en plus, et même à restreindre s domaines du roi, par la conquête et l'acquisition de la ormandie et de la Champagne; — 2° travailler à réunir ntre eux les deux groupes d'états qui composaient les biens rritoriaux de la maison de Bourgogne, par la prise de la orraine et de l'Alsace; — 3° enfin chercher à étendre encore, us au sud et à l'est, ses domaines par l'invasion heureuse de Suisse et de la Bresse, peut être du Dauphiné et de la Pronce. — C'était l'ancien royaume de Lotharingie qui pouit se reconstituer, et le grand duc d'Occident aurait raison revendiquer le titre de *roi*. La fortune tout d'abord farisera ces projets ambitieux, et Charles le Téméraire sera en près d'arriver à ses fins.

Quelle devait être la politique de Louis XI ? 1° Éviter amoindrir le domaine royal par la perte des provinces les is précieuses qui, tout à la fois, couvraient Paris et sépaient ses ennemis les uns des autres. La Normandie et la ampagne, placées, l'une à l'ouest, l'autre à l'est de l'Ile-France, la défendaient du côté de l'Angleterre et de la urgogne; elles avaient en outre l'avantage d'éloigner le c de Bretagne du duc de Bourgogne, et d'interrompre ite communication entre les Pays-Bas et le duché de Bourgne. Forcé par les circonstances malheureuses d'engager l'aliéner ces deux provinces, en faveur de son frère, qui trahi, et qui fait cause commune avec l'ennemi, il se hâte violer sa parole, en déchirant les traités de Conflans, de

Saint-Maur et de Péronne, et de rentrer en possession de Rouen et de Troyes. — 2° Empêcher l'acquisition par Charles le Téméraire d'une province qui pût réunir entre eux les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, et, par cela même, soutenir la Lorraine, entretenir une agitation continue en Alsace et dans le comté de Ferrette. — 3° Entraver, du côté de la Suisse, le développement de la puissance territoriale de la Bourgogne, et travailler de tout son pouvoir à ruiner les projets ambitieux de son rival. — 4° Mettre obstacle à ce que le duc de Bourgogne devînt roi, et faire échouer en Allemagne les négociations entamées à ce sujet, entre lui et l'empereur Frédéric III. — C'était, nous le voyons, la contre-partie complète de la politique suivie par le duc de Bourgogne. Or, dans ce grand duel qu'allaient se livrer ces deux puissants adversaires, non seulement Louis XI finit par triompher sur tous les points que nous venons d'indiquer, mais encore il réussit à détruire la Bourgogne, ou plutôt à l'absorber presque tout entière dans ses propres états. Cette ruine de la maison de Bourgogne préparait, à la même époque, celle d'autres maisons puissantes, elles aussi, dont les biens venaient augmenter le domaine royal; et, en 1483, l'unité territoriale du royaume avait fait de sérieux progrès.

Louis XI avait débuté par commettre une série de fautes qui lui aliénèrent tout le monde: les grands, le clergé, le parlement, la bourgeoisie et le peuple. C'est ce qui amena la formation de la *Ligue du Bien public*. Retenons ce mot Ligue du *Bien public*. C'est la première fois que nous le voyons paraître dans l'histoire. Il fallait que la bourgoisie fût déjà prépondérante et tînt une bien grande place dans l'état, pour que la féodalité apanagée tînt à légitimer sa révolte, en mettant en avant l'intérêt général. Il est vrai que, quand elle eut triomphé de Louis XI, auquel elle imposa les traités onéreux de Conflans et de Saint-Maur, et recouvré ses anciens privilèges, elle ne se soucia plus de l'intérêt public; plus personne n'en parla, et pour cause.

Vaincu une première fois en 1465, Louis XI le fut une seconde en 1468. Mais, à cette dernière date, l'humiliation

la plus sanglante vint s'ajouter à sa défaite. Une des clauses les plus importantes du traité de Conflans avait été la cession à Charles de Berry, son frère, de la Normandie. La Normandie, entre les mains d'un allié du duc de Bourgogne, était un danger très grand pour le domaine royal; par elle, nous l'avons vu déjà, la Bretagne touchait aux Pays-Bas, et tout le littoral, depuis le Zuiderzée jusqu'à la Loire, subissait pour ainsi dire la même domination et obéissait à la même pensée de haine et de révolte contre l'autorité suzeraine du roi. La Normandie n'était-elle pas du reste en face de l'Angleterre? A ce moment même s'affermissait, sur le trône des Plantagenets, Édouard IV d'York, beau-frère de Charles le Téméraire. Aussi voyons-nous Louis XI violer bientôt son serment, enlever Rouen, Evreux et Caen à son frère, qui finalement fut chassé.—De là une nouvelle ligue qui se forma en 1466, pour s'augmenter, l'année suivante, de l'alliance d'Édouard IV d'Angleterre. La guerre de Cent ans pouvait recommencer d'un moment à l'autre, et ramener ces maux dont les souvenirs sanglants étaient encore dans toutes les mémoires. Toujours la maison de Bourgogne avait porté malheur à la royauté des Valois, et, à cette époque encore, comme en 1420, elle allait travailler à ruiner le royaume. Nous connaissons le mot de Charles le Téméraire: « J'aime mieux le bien du royaume qu'on ne pense; car pour un roi qu'il y a, j'y en voudrais six ! » Il ne s'agissait de rien moins que de démembrer la France.

Louis XI répondit d'abord à cette coalition en fomentant des troubles au sein des Pays-Bas. Liége, Dinant et Gand, soulevés par les agents du roi, chassèrent les troupes bourguignonnes; Liége même en vint jusqu'à emprisonner, puis à massacrer son évêque. Mais la situation devenait de plus en plus difficile; et Louis XI, préférant s'en fier à sa seule habileté, conçut le hardi projet d'aller trouver Charles le Téméraire. Il croyait avec raison que le duc de Bourgogne serait flatté, dans son amour-propre, de voir son suzerain faire cette démarche, et que, face à face avec lui, il réglerait mieux les conditions de la paix. Il ne fut pas trompé. Le duc se montrait disposé à tout accorder, quand la nouvelle du

soulèvement de Liége et du massacre, qui avait eu lieu, lui arriva. Louis XI n'avait oublié qu'une chose, en se rendant à Péronne, c'était de contremander la révolte des Flandres. Charles le Téméraire, indigné et furieux, fut sur le point de se porter aux dernières extrémités. Trois jours durant, il tint Louis XI enfermé dans cette petite chambre, où déjà un puissant vassal, le comte de Vermandois, avait interné un autre roi de France, Charles le Simple. Mais calmé par Philippe de Commines, son secrétaire, il consentit à entrer en arrangement, à condition que la Champagne serait donnée à Charles de Berry, et que le roi l'accompagnerait dans les Pays-Bas, pour assister au châtiment qu'il se promettait d'infliger à la ville de Liége.

Louis XI subit tout ce que le duc voulut lui imposer, et il se rendit avec lui sous les murs de la ville révoltée. On vit alors un curieux spectacle : le roi de France, combattant dans l'armée de Charles le Téméraire, et criant : « Vive Bourgogne ! » pendant que les Liégeois, du haut de leurs murailles, luttaient contre les assiégeants au cri de « Vive Louis XI ! » La honte était complète. Mais, pour comble d'humiliation, quand le roi revint sur Paris, il apprit que les habitants de sa bonne ville avaient instruit des perruches et des pies à crier « Péronne ! Péronne ! » pour fêter son retour ! Il évita sa capitale, et se retira aussitôt dans son château de Plessis-lès-Tours. Du moins il avait obtenu un premier dédommagement en forçant son frère, le duc de Berry, à recevoir la Guyenne au lieu de la Champagne; ce qui le mettait bien loin de son allié naturel; et ce prince turbulent mourra à Bordeaux, quelques années plus tard, empoisonné peut-être sur l'ordre de son bien-aimé frère.

L'année 1468 marque comme le point de départ d'une nouvelle politique, suivie soit par Louis XI, soit par Charles le Téméraire. Instruit par l'expérience, le roi de France sait se modérer, agir avec plus de circonspection et de prudence, ne plus faire appel à la force des armes et se contenter d'intriguer. La souplesse et la ruse de son esprit le rendaient maître en ces sortes de combat. Pour le duc de Bourgogne, enorgueilli de ses succès, fier du rôle qu'il jouait en France

t dans l'Europe occidentale, il ne mettait plus de borne à on ambition. Il achetait la haute Alsace et le comté de Ferette à l'archiduc Sigismond d'Autriche, et se préparait à dépouiller l'ours de Berne, pour de sa peau s'en faire une ›urrure. » Il agissait en Lorraine, à l'avènement du jeune uc René de Vaudemont, qu'il forçait de lui céder quelues places fortes et qu'il dépouillajt finalement son duché. a prise de Nancy comblait une partie de ses vœux : d'Amterdam à Mâcon,« on ne marchait plus qu'en pays de Bourogne ; » et comme ces premiers succès ne pouvaient qu'exiter son appétit, il voulut alors s'attaquer aux Suisses dont l avait à se plaindre. « Ces vachers des Alpes,» comme il es appelait, n'avaient-ils pas osé résister à ses menaces, nvahir la Franche-Comté, arrêter et battre ses troupes à léricourt! Il formait donc le projet de pénétrer avec une ombreuse armée, au sein de la Confédération, « pour ller déjeuner à Morat, dîner à Fribourg et souper à erne ! »

Mais tout lui manqua à la fois. — L'empereur Frédéric III, ui avait d'abord consenti à le couronner roi de Lotharingie, étracta sa promesse et partit de Trèves, la veille du jour ù devait avoir lieu la cérémonie. L'agent Hagenbach, lacé à Neuf-Brisach pour gouverner la haute Alsace et sureiller les Suisses , fut pris et décapité par les habitants de ı ville. Une première armée bourguignonne fut vaincue à randson, et une seconde à Morat. Nancy rouvrit ses portes René de Vaudemont, après avoir chassé la garnison bouruignonne ; et quand Charles le Téméraire, deux fois battu, ccourut devant la ville rebelle pour se venger de sa traison, il fut vaincu une troisième fois et tué. C'était en 1477. Avec lui tombaient non seulement cette puissante et orueilleuse maison, dont la royauté avait eu tant et si souvent pâtir, mais encore la féodalité elle-même, qui perdait son ıef naturel et se trouvait dès lors à la merci du roi de rance. Louis XI sut profiter, mais sans aucun ménagement aucun scrupule, de ce triomphe inespéré que lui donnait fortune. Charles le Téméraire ne laissait qu'une fille âgée vingt et un ans, Marie de Bourgogne, dont la main était

convoitée par de riches prétendants. Il y avait danger à laisser passer ses biens dans une maison étrangère. Louis XI en prit une bonne part : duché et comté de Bourgogne, Picardie, Artois, Cambrésis et partie du Hainaut. Lorsque Marie de Bourgogne, pour se venger de son spoliateur, eut épousé Maximilien d'Autriche, il sut défendre avec énergie ses nouvelles conquêtes. La défaite de Guinegate ne réussit pas à les lui enlever, et le traité d'Arras, conclu en 1482, les lui laissa. — C'étaient cinq belles provinces ajoutées au domaine royal.

Ce ne furent pas les seules. Les maisons de Nemours, d'Armagnac, d'Alençon et de Saint-Pol avaient fait cause commune avec son ennemi, et n'avaient pas craint de le trahir une ou plusieurs fois. Il les dépouilla sans pitié, et de nombreuses enclaves, qui gênaient son autorité en Normandie, en Picardie ou en Guyenne, disparurent ainsi. Charles de Guyenne, en mourant, avait laissé son duché en déshérence; il s'en empara aussitôt (1472). Le roi d'Aragon, Jean II, lui avait demandé un prêt de quelque mille écus d'or pour soutenir la lutte contre son fils, Carlos de Viane; Louis XI exigea en garantie la Cerdagne et le Roussillon, qu'il garda bel et bien. Le roi René d'Anjou, comte d'Anjou et de Provence, allait mourir; il obtint de lui un testament qui lui laissait ses biens à la mort de son dernier parent, Charles III du Maine; et en 1481, le Maine, l'Anjou et la Provence venaient s'ajouter aussi aux biens de la couronne. — C'étaient en tout douze provinces, situées aux extrémités du territoire et qui doublaient le domaine royal. Nous pouvons les récapituler, en fixant les dates, pour mieux préciser les faits.

« Encore Dauphin, il avait, en 1448, conquis par les armes le *Viennois*, le *Valentinois*, le *Diois*, dans la vallée du Rhône.

En 1472, il rentre en possession de la *Guyenne* et du *Berry*, possessions et apanage de son frère Charles.

En 1473, il confisque sur la maison d'Armagnac, qui avait pris part aux querelles de tous les apanagistes, l'*Armagnac*, le *Pardiac*, l'*Astara*, le *Fesenzac*, le *Rouergue*.

En 1475, il s'empare de *Perpignan* et garde la *Cerdagne* avec le *Roussillon*.

En 1477, à la mort de Charles le Téméraire, il occupe le duché et le *comté de Bourgogne*, le comté de *Charolais*, le comté *de Nevers*, l'*Artois* le *Cambrésis*, le *Tournaisis*, une partie du *Namur* et du *Hainaut*.

En 1479, il réunit le duché d'*Anjou*.

En 1481, il hérite du comté de *Provence* et du *comté du Maine.*»

Là ne s'arrête pas sa prévoyante politique. Il ménage à son fils, le dauphin Charles, plus tard Charles VIII, l'alliance d'Anne de Bretagne, unique héritière de son père François II; et afin d'éviter les troubles, que pouvaient susciter les deux familles apanagées de Bourbon et d'Orléans, qui restent seules de toutes les autres, il marie ses deux fils aux ducs d'Orléans et de Bourbon.

Louis XI et Philippe Auguste sont donc les deux princes qui ont le plus contribué à l'agrandissement du royaume: Philippe Auguste, aux dépens des dynasties féodales indépendantes; Louis XI aux dépens des dynasties apanagées. — « A dater du treizième siècle, la royauté avait rompu l'équilibre fédéral de la France, et débordé par divers côtés sur son sol. Mais tout en acquérant sans interruption, elle avait différé d'atteindre les limites naturelles du pays, parce que, placée sous l'empire de la constitution féodale, à laquelle remontait son existence, elle aliéna une partie des conquêtes et refit les fiefs contre les apanages. A dater du quinzième siècle, au contraire, s'appuyant sur la constitution monarchique qu'elle avait lentement créée, la royauté abandonna le système des apanages, et soumit les parties du territoire, qu'elle occupa de nouveau à sa propre administration. Elle n'en fit plus de souverainetés particulières, mais des provinces de l'État, et elle atteignit presque sur tous les points les frontières de la France. » Ce fut là le beau côté du règne de Louis XI

Le règne de Louis XI ne se termine pas à la mort de ce roi (1483). Il se continue véritablement après lui, sous la régence de sa fille Anne de Beaujeu, qui prit en mains la direction des affaires. Charles VIII, son successeur avait bien la majorité fixée par un édit de Charles V, soit treize ans:

mais c'était un prince faible de corps et d'esprit, maladif et ignorant, dont l'enfance s'était écoulée dans la lecture des romans de chevalerie, et qui « de petite raison était peu propre à la grande besongne paternelle. » Aussi, par testament, Louis XI avait-il laissé le gouvernement à sa fille Anne, mariée récemment à un prince de la maison de Bourbon, Pierre de Beaujeu, et dont il connaissait les qualités solides, sans leur rendre tout le mérite qu'elle méritait. « C'est la moins folle femme du royaume, disait-il, car pour sage il n'y en a point. » Mais « cette moins folle femme de France » se montra la digne émule de Blanche de Castille; car elle sut achever, de tout point, l'œuvre que son père avait si bien continuée, pour assurer l'unité politique et territoriale du royaume.

De 1483 à 1492, c'est encore la grande pensée du feu roi qui domine. Elle préside à tous les actes de la politique intérieure, moins pourtant ce despotisme souvent brutal et cette rancune haineuse, que l'on trouvait dans la conduite de Louis le Terrible. Ferme et énergique, habile et « féconde en ressources de toutes sortes », Anne de Beaujeu sut, d'une part, tenir tête aux derniers restes de la féodalité, qui essayait de relever la tête, et, de l'autre, arriver à compléter, sur les côtes de l'océan Atlantique, la domination territoriale de la royauté des Valois.

Maltraités par Louis XI, diminués dans leurs privilèges et leurs biens, réduits à peu de chose, les grands croyaient l'occasion favorable arrivée de reprendre leur revanche. Ce gouvernement d'une faible femme saurait-il les entraver dans leurs légitimes revendications? Sans doute ils avaient perdu leur chef naturel, le représentant de la maison de Bourgogne; mais ils se groupaient autour d'un autre prince de sang, Louis d'Orléans, esprit généreux et bon, remuant et léger, assez faible, pour se jeter dans une folle équipée, dont plus tard il devait regretter les sottises.

Louis d'Orléans n'avait aucune des qualités, ni surtout aucun des défauts nécessaires à un grand chef de parti. Il n'était pas de taille à lutter avec l'astucieuse et habile fille de Louis XI; et tout ce que les grands purent obtenir après

une première prise d'armes, fut la convocation des États-Généraux, qu'Anne de Beaujeu leur accorda volontiers, persuadée qu'elle aurait moins à redouter des réclamations de la nation, que des tracasseries des seigneurs (1484).

Ces États-Généraux furent sans contredit les plus importants qui eussent encore été réunis. Ce fut aussi la première de nos assemblées véritablement nationales; car ils marquent l'avènement de la population rurale à la vie publique, comme ceux de 1302 y avaient appelé la population urbaine.

«Jamais, dit Augustin Thierry, à aucune tenue des trois ordres, les conditions d'une véritable représentation nationale n'avaient été aussi complètement remplies. Toutes les provinces du royaume, langue d'oil et langue d'oc, se trouvaient réunies dans une seule convocation; l'élection, pour les trois ordres, s'était faite au chef-lieu de chaque village, et les paysans eux-mêmes y avaient pris part; enfin, au sein de ces États, la délibération eut lieu, non par ordres, mais par tête dans six bureaux correspondant à autant de régions territoriales. Jamais aussi, depuis l'assemblée de 1356, la question du pouvoir des États n'avait été si nettement posée et si hardiment débattue. Il y eut des éclairs de volonté et d'éloquence politiques; mais tout se passa en paroles qui ne purent rien, ou presque rien, contre les faits accomplis. On eut beau vouloir en quelque sorte effacer le règne de Louis XI, et reporter les choses au point où Charles VII les avait laissées en mourant; l'impulsion vers la centralisation administrative, une et absolue, était trop forte; et de ces discussions, pleines de vie et d'intérêt, dans le journal qui nous en reste, il ne résulta de fait que quelque tempérament, des promesses et des espérances bientôt démenties.»

En somme, les grands, qui pour la seconde fois depuis vingt ans, faisaient appel à l'opinion publique, n'avaient rien obtenu de sérieux, et Anne de Beaujeu conservait réellement la haute main dans les affaires de l'État. Refoulés de ce côté, les seigneurs se jettent sur la force brutale, et s'arment, comme aux beaux temps de la Ligue du Bien public. Ils peuvent encore compter sur le duc de Bretagne dont les états leur sont ouverts, et c'est là surtout que se

fait la guerre folle de 1487 à 1488; mais c'est là aussi que le duc d'Orléans, leur chef et leur général, se fait battre et prendre à Saint-Aubin-du-Cormier par le jeune et vaillant la Trémouille. Désormais c'en est fait de la féodalité apanagée, de ses révoltes et de ses intrigues. Plus jamais nous n'en entendrons parler dans le cours de notre histoire. A ce point de vue, Anne de Beaujeu a donc bien réellement achevé l'œuvre de Louis XI; et la féodalité apanagée s'éteint, comme puissance politique, à la fin du quinzième siècle.

A ce moment même, elle s'éteignait également comme puissance territoriale; et c'est encore à la politique habile d'Anne de Beaujeu que nous devons ce précieux résultat.

Le dernier duc de Bretagne, François II, venait de mourir, laissant son héritage à sa fille Anne, dont la main, comme autrefois celle de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, était convoitée par un grand nombre de prétendants. N'y avait-il pas un danger sérieux à laisser passer ce grand-duché dans une maison étrangère ou ennemie de la France? Or le plus favorisé des prétendants, celui qu'Anne de Bretagne avait choisi d'avance, se trouvait être Maximilien d'Autriche, veuf depuis dix ans bientôt de Marie de Bourgogne, et qui bientôt allait monter sur le trône impérial d'Allemagne. Déjà même, sans consulter Anne de Beaujeu sur son choix, la duchesse de Bretagne, avait épousé ce prince par procuration, dans la ville de Redon.

La régente comprit le danger. Elle mit son frère à la tête d'une nombreuse armée, et l'envoya conquérir à la fois une riche province et une belle princesse; «c'était bien là un brillant exploit de paladin, qui devait exalter l'imagination travailleuse du jeune chevalier.»

Anne de Bretagne se défendit avec énergie, et vit ses meilleures places tomber, les unes après les autres, entre les mains des Français, sans se rendre. Quand elle fut forcée de capituler dans la dernière ville qui lui restât, alors seulement elle consentit à «ce triste mariage.» Un contrat fut signé, et la Bretagne était acquise au domaine royal (1491).

C'est la première fois que nous voyons la Bretagne associée intimement aux destinées de la France. Jusqu'à ce mo-

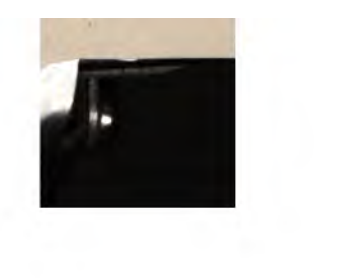
ment, jamais elle n'avait fait partie intégrante du royaume; et même, sous les règnes de Pepin le Bref et de Charlemagne, les ducs Bretons avaient conservé leur indépendance et leur autonomie propres. A aucune époque de notre histoire, cette province ne renonce à cette haine et à cette aversion profondes, qu'elle semblait professer pour les Français, et les rois d'Angleterre la trouvèrent toujours fidèle à leur politique ou à leur alliance. C'était donc un double avantage que venait de remporter Anne de Beaujeu; car désormais elle mettait la royauté et le royaume à l'abri des dangers venus du côté de l'Angleterre. A ce point de vue encore, nous avons donc le complément du règne de Louis XI; et l'*unité territoriale* est solidement constituée comme l'a été, en 1488, l'*unité politique*.

Jetons les yeux sur la carte, envisageons, à ce moment, la situation et l'étendue du domaine royal, dans lequel se confond le domaine national.—Du nord au midi, depuis le pas de Calais jusqu'à l'embouchure de l'Adour; de l'ouest à l'est, depuis l'océan Atlantique et la Manche jusqu'aux Alpes et au Jura, c'est un seul et même état, compacte et uni, communiquant facilement dans toutes ses parties, et soumis directement au pouvoir royal. Une seule maison apanagée subsiste encore au centre, et comprend presque tout le massif granitique de l'Auvergne: c'est la maison de Bourbon, maîtresse du *Bourbonnais*, de la *Marche*, de *Beaujolais*, du *Forez* et d'une partie de l'*Auvergne*. Mais elle est, nous le voyons, complètement isolée, enfermée dans les provinces du roi, et rattachée du reste à la couronne par le mariage d'Anne de France avec Pierre de Beaujeu. Qu'elle tente un jour de se révolter, et de faire, à elle seule, ce que toutes les autres maisons apanagées avaient inutilement entrepris, elle tombera sans coup férir entre les mains du roi. C'est ce que nous verrons trente ans plus tard, sous François Ier, lors de la trahison du connétable de Bourbon.

Du côté des Pyrénées occidentales, s'élève aussi une maison souveraine, mais moitié française et moitié espagnole, la maison d'Albret, qui occupe le trône de Navarre. — Plusieurs fois déjà ce petit état montagneux a été entraîné dans

l'alliance de la France, et a suivi les destinées de la dynastie Capétienne. Il n'oppose du reste aucun obstacle sérieux au pouvoir royal, qu'il limite au sud; et un siècle plus tard il viendra, avec Henri d'Albret, s'incorporer, pour la partie septentrionale du moins, à la grande patrie française.

En un mot, et pour résumer la situation territoriale du royaume, telle que nous la constatons à la fin de la régence d'Anne de Beaujeu, la France presque tout entière est déjà acquise et fortement unie aux domaines du roi. Ceux-ci ont pour limites: 1° au nord, la *Flandre Vallonne*, avec Lille et le *Luxembourg*; 2° au nord-ouest, *la Manche*, depuis le Ponthieu jusqu'à la pointe de Bretagne; 3° au nord-est, le duché de *Lorraine* et la *Haute Alsace*; 4° à l'ouest, l'*océan Atlantique* et le *golfe de Gascogne;* depuis la pointe de Bretagne jusqu'aux landes de Gascogne; 5° à l'est, le *Jura*, le cours inférieur de la *Saône;* le *Rhône*, de Lyon au Guiers; la *Savoie*, la crête des *Alpes*, du mont Thabor aux sources du Var, et le *cours du Var*; 6° au sud, la *Navarre*, les *Pyrénées centrales*, le *comté* de *Foix* et les *Pyrénées orientales;* la *mer Méditerranée*, du cap Cerbera à l'embouchure du Var. — C'est une superficie de 400,000 kilomètres carrés, avec une population de 12 millions d'habitants. La mer, les Pyrénées, les Alpes et le Jura forment déjà des frontières naturelles et suffisamment fortes, pour se défendre contre l'étranger. Louis XI et Anne de Beaujeu ont donc rendu de grands services à la France, en la faisant si prospère et si redoutable déjà, par sa masse et son unité, au moment où allaient commencer les guerres d'Italie, et, avec elles, les grandes guerres européennes.



d'être à peu près complètement inconnu, et d'avoir quatre filles, arrivées à l'âge d'être mariées. Quatre des électeurs espéraient bien, en épousant les quatre princesses de Hapsbourg, se faire une large place dans l'administration de l'empire. La diète chargea le prince Frédéric de Hohenzollern, propriétaire d'un petit château dans la vallée supérieure du Danube, d'aller porter sa décision à Rodolphe de Hapsbourg, qui guerroyait alors contre l'évêque de Bâle. C'est la première fois, dans l'histoire du moyen âge, que nous trouvons en présence les représentants et les chefs de ces deux familles, qui, se perpétuant jusqu'à nos jours, allaient, dans les temps modernes, se disputer d'abord la domination en Allemagne, puis la prépondérance en Europe. Hapsbourg et Hohenzollern, retenons bien ces deux noms: ils résument cinq ou six siècles de rivalités sanglantes et de guerres multipliées, qui, finalement, devaient aboutir à Sadowa (1866).

Mais, à peine empereur, Rodolphe de Hapsbourg se révéla comme un habile politique et un grand homme de guerre. Il s'empressa bien de donner satisfaction à l'ambition de quelques électeurs, en leur acordant ses filles en mariage; mais il garda pour lui seul la direction des affaires, et engagea aussitôt la lutte contre le plus puissant d'entre eux, l'illustre Ottokar II, roi de Bohême, qui avait refusé la couronne impériale, et qui, par cela même, se croyait au-dessus de l'empereur.

En 1236 s'était éteinte la première maison ducale d'Autriche, avec le prince Frédéric. Aucun héritier direct ne se présentait pour lui succéder; et, pendant quelques années, la couronne impériale garda pour elle l'administration de ces importantes provinces. Mais, pendant le grand interrègne, alors que tout pouvoir central avait disparu et que personne ne venait mettre un frein à l'ambition des seigneurs, Ottokar II, de Bohême, se prévalant de ses droits de suzerain, s'empara des biens autrichiens: ceux-ci comprenaient la *haute* et la *basse Autriche*, la *Styrie*, la *Carinthie*, la *Carniole* et le *Frioul*, c'est-à-dire l'ensemble de cette région alpestre qui, de la crête des Alpes centrales et orientales,

s'abaisse à l'est sur le cours du Danube, depuis Linz et Vienne au nord jusqu'à l'Istrie et à la mer Adriatique au sud. Joignons-y la Bohême, à laquelle étaient rattachés, à cette époque la Silésie tout entière et le comté de Lusace; nous voyons quelle formidable puissance se créait Ottokar II, sur les cours de l'Elbe, du Danube et de la Drave.

Rodolphe, confiant dans sa force et son habileté, voulut forcer le roi de Bohême à rendre ces biens injustement acquis. Il remporta sur lui la sanglante victoire de la Marchfeld, au nord-ouest de Vienne (1278), et s'empara des domaines autrichiens, que la diète d'Augsbourg (1282) lui concéda en majeure partie. — Dans l'espace de neuf ans, le petit comte helvétique était devenu un des plus puissants propriétaires de l'Allemagne, et sans doute aussi le plus redoutable, grâce à son énergie et à sa remuante activité.

Rendons-nous compte de l'importance de ces acquisitions, et demandons à la configuration du sol, ou à la géographie, l'explication du rôle prépondérant que devait jouer, dans la suite des temps, cette maison d'Autriche.

Après avoir creusé son cours à travers le plateau de Bohême, le Danube s'engage, entre Passau et Linz, dans une gorge étroite que forment les derniers contreforts alpestres et le Bœhmerwald. Au débouché de cette gorge, il s'étale à l'aise dans un premier bassin, dont la Marchfeld, au nord, et la campagne de la Leytha, au midi, constituent les parties les plus riches. Mais plus à l'est, aux environs de Presbourg, d'abord, puis de Gran et de Waitzen, il se resserre de nouveau entre des masses montagneuses qui le dominent d'une hauteur de 300 à 350 mètres ; et ce n'est qu'au sortir de ces passages difficiles qu'il arrive dans la large et grande plaine de la Hongrie. La Hongrie se termine elle-même au point où le fleuve, pour la troisième et dernière fois, se fraie un chemin pittoresque et sauvage, entre les Carpathes et les Balkans, pour déboucher, par les Portes de fer, dans la grande région plane de la Roumanie, qui conduit à la mer Noire et aux basses terres de la Russie.

La seule route naturelle qui, venue de l'orient, pénètre au cœur de l'Allemagne par la Bavière, est donc celle que

trace le cours du Danube. Nous voyons de suite quelle importance exceptionnelle a la Marchfeld ou la plaine de la Leytha, qui commande l'entrée du territoire primitif de l'empire. Dès l'antiquité, les Romains avaient apprécié cette situation géographique, car ils établirent un poste militaire de premier ordre au débouché de ce passage: ce fut *Vindebona*, qui devint plus tard la ville de Vienne (Wien). Le chemin se trouvait ainsi barré aux barbares. Au moyen âge, quand les invasions recommencèrent, plus redoutables et plus funestes que jamais, avec les Avares et les Hongrois surtout, les rois de Germanie songèrent, eux aussi, à fortifier et à défendre cette porte: ils y créèrent une *Marche*, dite la *Marche orientale*, qui devait arrêter les progrès de l'ennemi : *Marchia Austrasia*, disent les chartes impériales, d'où l'on fit *Austria* et *Autriche*. Ce fut Othon I[er] qui pourvut ainsi à la sécurité de l'empire. Après lui, la marche orientale, érigée bientôt en duché et en archiduché, ne tarda pas à s'étendre au midi, sur les pentes orientales des Alpes et le cours supérieur de la Muhr, de la Drave et de la Save, jusqu'au littoral de l'Adriatique.

Si les Hongrois, vaincus aux grandes batailles de Mersebourg (933) et d'Augsbourg (955), avaient dû se retirer et s'établir dans la plaine du Danube et de la Theiss, ils n'en restaient pas moins menaçants. Arrêtés, dans leurs excursions vagabondes, par *Vinbebona* et *la Marche orientale*, qui leur barraient la route de l'empire d'Allemagne, du côté du nord-ouest, ils remontaient hardiment le cours de ces grands affluents qui, descendus des Alpes, viennent grossir à l'ouest le cours du Danube : la Raab, la Muhr, la Drave, la Save, citées plus haut, étaient comme autant de chemins naturels qui les guidaient au cœur du massif alpestre, d'où ils pouvaient passer, soit en Italie, soit en Helvétie ou en Bavière. Les archiducs d'Autriche se trouvèrent donc amenés à prendre successivement possession du cours supérieur de chacune de ces rivières, à fortifier leurs étroites vallées, à semer des colonies et des châteaux dans tous les passages et sur toutes les hauteurs. Nous nous expliquons par là l'origine de ces provinces, qui, dans la suite, vinrent s'a-

jouter à la Marche orientale primitive, et qui s'appelèrent la *Styrie* au nord, la *Carinthie* au centre, la *Carniole* et le *Frioul* au sud et au sud-ouest. En 1236, quand mourut son dernier représentant, cette maison d'Autriche, érigée en archiduché, possédait un territoire étendu qui devait tenter bien des convoitises. Placés entre les mains de Rodolphe de Hapsbourg, ces domaines faisaient de lui un des plus riches propriétaires de l'empire. La maison de Hapsbourg-Autriche était fondée.

Cette maison dominait à la fois sur le cours moyen du Rhin, sur le cours supérieur et moyen du Danube. — Sur le cours moyen du Rhin, elle possédait, avec les petits états héréditaires des Hapsbourg, le *Sundgau*, la *haute Alsace* et le *Brisgau*. Sur le cours supérieur du Danube, une partie de la *Souabe*, et, sur le cours moyen du même fleuve, les nombreux territoires que nous venons d'énumérer.

Cette puissance de la maison de Hapsbourg-Autriche avait grandi avec une telle rapidité, que les électeurs en furent effrayés. Dès 1308, à la mort d'Albert Ier, fils de Rodolphe, et qui n'avait pu lui-même succéder immédiatement à son père, elle ne reparaîtra plus sur le trône impérial, pendant l'espace de cent trente ans. En 1438, Albert II d'Autriche est élu à la mort de Sigismond, et, depuis cette époque, la maison d'Autriche eut l'habileté de conserver la couronne impériale sur la tête de ses principaux représentants. Mais, éloignée du trône pendant plus d'un siècle, elle n'en avait pas moins continué ses agrandissements territoriaux. De 1369 à 1382, elle acquérait *Trieste* et *l'Istrie*, sur l'Adriatique ; le comté de *Ferrette* et *Colmar*, en Alsace ; *Schaffouse*, sur le Rhin ; le *Tyrol* et le *Vorarlberg*, au cœur des Alpes. De 1422 à 1437, la *Bohême*, la *Silésie* et la *Hongrie*, qu'elle devait perdre quelques années plus tard, mais qui lui reviendront au commencement du seizième siècle. Heureusement pour nous et pour la haute Italie, son insatiable avidité avait échoué contre la révolte des Cantons helvétiques. En 1308, Uri, Schwitz et Unterwalden, s'unissaient contre Albert Ier et proclamaient leur indépendance ; en 1315 même, ils remportaient un premier grand succès à Morgarten ; Sempach et

Nœfels (1385-1388) devaient, à la fin de ce même siècle, achever de fonder la liberté de la petite Confédération, qui tira son nom du canton de Schwitz et s'appela bientôt *Suisse*. Aux trois cantons primitifs s'ajoutèrent, dans la suite, ceux de Zurich, de Lucerne, de Zug, de Berne, d'Appenzell, des Grisons et de Bâle. Mais quel danger ne nous eût pas menacés, si, maîtres du cours supérieur du Rhin et du Rhône, possesseurs des cols et des passages alpestres, les Hapsbourg avaient voulu reconstituer à leur profit l'empire de Charlemagne ?

C'était là déjà, au milieu du seizième siècle, une puissance territoriale formidable, qui par le Rhin, l'Alsace et la trouée de Belfort, poussait une pointe hardie sur notre sol national. Mais ce n'était rien en comparaison de ces riches et importantes acquisitions que la fortune lui réservait à la fin de ce même siècle. Deux maisons, puissantes, elles aussi, et maîtresses de domaines étendus, allaient bientôt se fondre dans la maison d'Autriche, et lui donner la domination des Pays-Bas, de la Franche-Comté et de tout le bassin occidental de la mer Méditerranée : nous voulons parler de la *maison de Bourgogne* et de la *maison d'Espagne*.

En 1477 mourait Charles le Téméraire. Marie de Bourgogne, sa fille, que Louis XI avait dépouillée d'une partie de ses états, épousait aussitôt l'archiduc Maximilien d'Autriche, et lui apportait en dot les *Flandres*, les *Pays-Bas belges* et *bataves*, le *Luxembourg* et des droits sur les provinces de *Bourgogne*, confisquées par le roi de France. Le traité de Senlis, conclu avec Charles VIII (1493), cédait à l'Autriche la *Franche-Comté*, le *Charolais*, l'*Artois* et le *Cambrésis*. La France se trouvait ainsi directement menacée à l'est, au nord-est et au nord : elle se voyait en outre enlever le chemin de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. En 1496, Jeanne la Folle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, épousait le fils unique de Maximilien, Philippe le Beau. De ce mariage naquirent deux fils, Charles d'Autriche et Ferdinand. Le premier, héritier des droits de sa mère, Jeanne d'Espagne, devait en 1516 prendre possession de l'Espagne,

des Baléares, de la Sicile, de la Sardaigne et du royaume de Naples; possessions de premier ordre, qui faisaient du bassin occidental de la mer Méditerranée un véritable lac espagnol; en outre, il prenait pied sur le sol français par la possession de la Cerdagne et du Roussillon, que le traité de Narbonne avait rendu à l'Aragon, en 1493.

En 1519 mourait Maximilien d'Autriche; ce même Charles d'Autriche, depuis 1516, Charles Ier d'Espagne, prenait possession de tous les biens des maisons de Bourgogne et d'Autriche. Lorsque, quelques mois plus tard, le choix des électeurs se portait sur lui, Charles Ier d'Espagne, devenu empereur sous le nom de Charles-Quint, réunissait en un seul faisceau l'ensemble de ces territoires jusque-là dispersés, de la mer du Nord au Danube et du Rhin à la Hollande.

Récapitulons ces états, et de leur situation, au centre et à l'occident de l'Europe, tirons les conséquences qui devaient en résulter pour l'avenir même de la France :

Les domaines de Charles-Quint formaient trois groupes distincts :

1° Le groupe du Rhin et du Danube;

2° Le groupe des Pays-Bas;

3° Le groupe du bassin occidental de la mer Méditerranée.

Sur le Rhin et le Danube, et pour commencer par le berceau même de la maison de Hapsbourg, nous trouvons :

1° La Haute-Alsace et le comté de Ferrette; 2° le Brisgau et la Souabe autrichienne; 3° quelques villes forestières du Rhin et Constance; 4° la Franche-Comté et l'enclave du comté de Charolais dans la Bourgogne; 5° le Tyrol et le Vorarlberg; 6° la Haute et Basse-Autriche; 7° la Styrie; 8° la Carinthie; 9° la Carniole; 10° le Frioul; 11° Trieste et une partie du littoral de l'Adriatique.

Dans les Pays-Bas :

1° L'Artois; 2° la Flandre et le Cambrésis; 3° le Luxembourg; 4° le Brabant et le Hainaut; 5° la Hollande et la Zélande; 6° la Gueldre, l'Over-Yssel et la Frise.

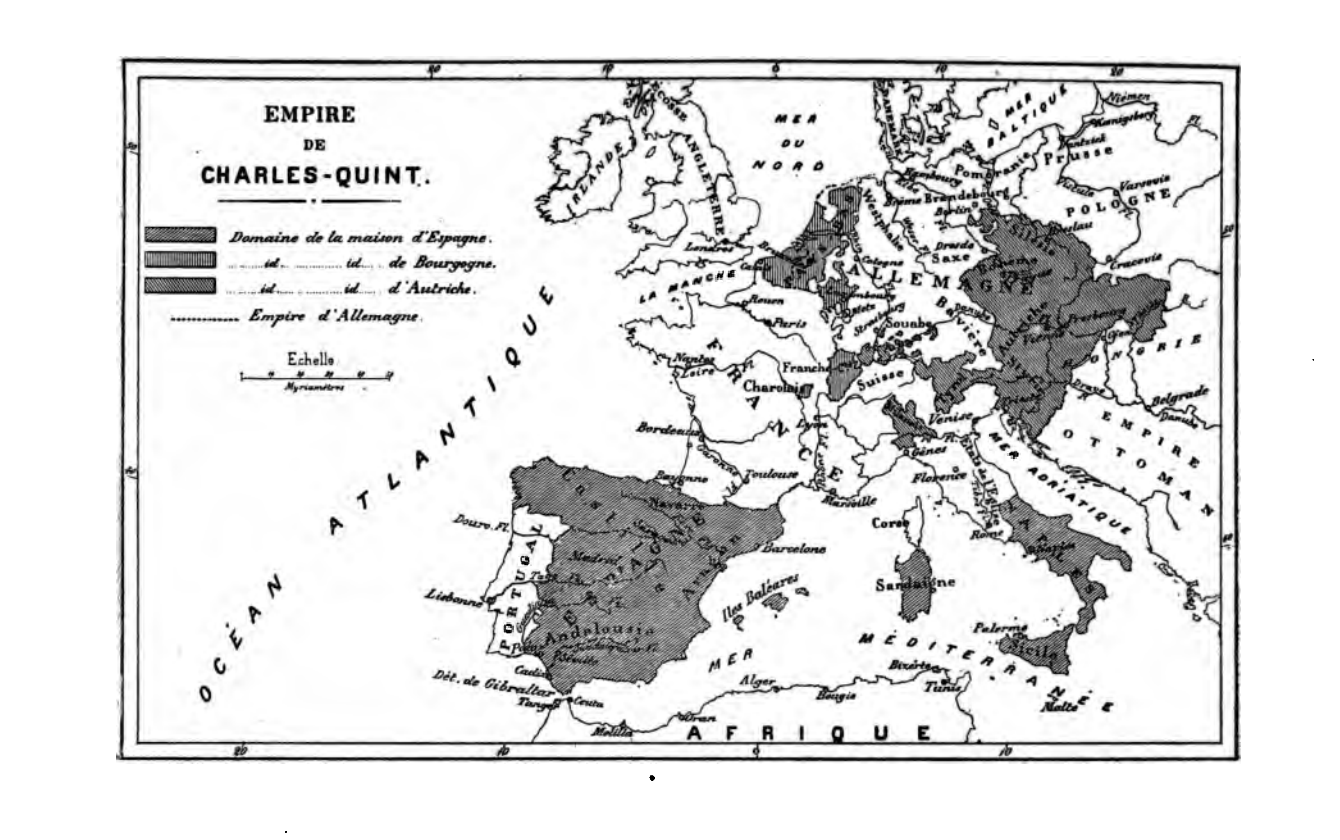
Autour du bassin occidental de la mer Méditerranée :

1° L'Espagne tout entière avec la Castille, l'Aragon, la

Navarre, Grenade et les îles Baléares; 2° la Cerdagne et le Roussillon, en France; 3° le royaume de Naples, en Italie; 4° la Sicile et la Sardaigne; 5° quelques Présides sur les côtes de l'Afrique.

Ajoutons que, lorsque Charles-Quint devint empereur d'Allemagne, en 1519, il réunissait par cela même en une seule masse l'ensemble de tous ces états, et constituait le plus vaste empire continental qui eût existé depuis l'antiquité romaine. Quelques années plus tard, lors de la bataille de Mohacz, qui allait coûter la vie à Louis II, Jagellon, le dernier des rois de Hongrie (1526), la maison d'Autriche devait hériter de la Bohême, de la Silésie, de la Lusace et du comté de Glatz, de la Hongrie, jusqu'à la Save, et de la principauté de Transylvanie. Dans cette même période, par delà l'Atlantique, un monde tout entier, trois fois grand comme l'Europe elle-même, était découvert, occupé et colonisé au nom de l'Espagne, par les successeurs de Christophe Colomb : Fernand Cortez, Pizarre, Balboa, Ponce de Léon et Magellan, « qui donnaient à Charles-Quint plus d'états qu'il n'avait de villes sur le continent européen » : le Mexique, les Antilles, l'Amérique centrale, la Colombie, le Pérou, le Chili, la Floride, etc., etc.. « Quand l'Espagne remue, le monde tremble ! » dira-t-on plus tard ; et Philippe II aura raison de prétendre que le soleil ne se couchait jamais dans ses états.

En face de cette formidable puissance, qu'était-ce que la France? Restreinte aux limites étroites que nous lui avons vues, elle était menacée de tous les côtés à la fois : au nord, au nord-est, à l'est, au sud-est et au sud-ouest. Il y allait donc de son existence même, car la devise de Charles-Quint était : « Toujours plus oultre ». La France devait être un obstacle à l'achèvement de l'unité territoriale de cet empire, qui de l'Atlantique s'étendait aux plaines de la Pologne, et qui de la mer du Nord tendait aux côtes africaines. Charles-Quint avait intérêt à faire disparaître la France ; et c'est un honneur pour Henri II, comme pour François Ier, d'avoir compris le danger qui les menaçait, d'avoir cherché à le repousser, et d'avoir réussi à conserver intacts le territoire


EMPIRE
DE
CHARLES-QUINT.
Domaine de la maison d'Espagne.
id. id. de Bourgogne.
id. id. d'Autriche.
Empire d'Allemagne.
Echelle
Myriamètres
OCÉAN ATLANTIQUE
MER DU NORD
MER BALTIQUE
LA MANCHE
MER ADRIATIQUE
MER MÉDITERRANÉE
AFRIQUE
IRLANDE
ÉCOSSE
ANGLETERRE
Londres
Calais
Rouen
Paris
Nantes
Loire
FRANCE
Charolais
Franche
Bordeaux
Garonne
Toulouse
Bayonne
Marseille
Lyon
ALLEMAGNE
Westphalie
Cologne
Brandebourg
Berlin
Saxe
Dresde
Hambourg
Poméranie
Prusse
Niemen
Kœnigsberg
POLOGNE
Varsovie
Cracovie
Silésie
Breslau
Bohême
Bavière
Danube
Souabe
Suisse
Venise
Gênes
Florence
Corse
Sardaigne
Rome
Palerme
Sicile
Malte
HONGRIE
Belgrade
EMPIRE OTTOMAN
Navarre
Barcelone
Madrid
Tage
Andalousie
PORTUGAL
Lisbonne
Douro Fl.
Cadix
Dét. de Gibraltar
Tanger
Ceuta
Melilla
Oran
Alger
Bougie
Tunis
Iles Baléares

Comté; la Franche-Comté des Pays-Bas; les Pays-Bas des domaines autrichiens propres, et les domaines autrichiens du royaume des Deux-Siciles. Pour visiter ses différentes possessions, l'empereur devait traverser des états hostiles ou jaloux, et sa sûreté personnelle n'était pas toujours sauvegardée dans les incessants voyages qu'il faisait d'un bout à l'autre de l'Europe. Quelles puissances donc le gênaient dans l'exercice de son autorité souveraine? la France et l'Italie. La France toujours ennemie, toujours redoutée; l'Italie, qui, dominée au nord et au midi par la maison d'Autriche, tenue pour ainsi dire en laisse par le Milanais et le royaume de Naples, n'en était pas moins toujours frémissante sous le joug impérial. Un pape même allait se rencontrer qui, fidèle à la politique prévoyante et habile des grands pontifes du moyen âge, mit tous ses soins à combattre, dans la péninsule, l'action de l'empereur allemand. La monarchie de Charles-Quint n'était donc qu'un ensemble disparate d'états, étrangers les uns aux autres, et surtout complètement désunis. Mais l'Allemagne, dira-t-on, n'était-elle pas le trait d'union naturel qui rattachait pour ainsi dire entre eux les Pays-Bas, la Franche-Comté et les domaines autrichiens? L'Allemagne, depuis 1519, n'appartenait-elle pas à Charles-Quint, qui portait la couronne impériale? Oui, sans doute; mais nous savons ce qu'était l'empire d'Allemagne, et surtout quelle influence réelle exerçait l'empereur au milieu de ces princes, électeurs, ducs, comtes et seigneurs de toutes sortes, qui formaient une aristocratie indépendante et toujours prête à se soulever contre le suzerain.

A ce moment même, la réforme ou révolution religieuse, prêchée par Luther, propagée par l'imprimerie, et soutenue par tous les seigneurs de l'Allemagne du nord, contribuait à diminuer l'autorité de l'empereur, et creusait de plus en plus profond l'abîme, qui bientôt allait séparer les deux parties de l'empire. Paralysé dans une grande partie de sa politique par le mauvais vouloir des princes réformés, Charles-Quint ne pouvait agir à l'extérieur qu'avec des forces restreintes, et au milieu de préoccupations multiples que

lui créaient les difficultés intérieures et les querelles intestines de l'empire.

Pour l'Allemagne protestante, l'Autriche n'était qu'une ennemie à combattre, sinon à faire disparaître ; toutes les alliées qui voulaient l'aider dans cette œuvre étaient les bienvenues. — La France, plus que les autres, était encouragée par elle et entraînée à la soutenir. Les ligues prenaient alors une extension considérable ; et celle de Smalkade, formée en 1531, au lendemain de la grande réunion d'Augsbourg, qui avait posé les bases inébranlables de la religion nouvelle, soutint activement la France et son roi, de 1535 à 1544.

Impuissante à dominer l'Allemagne et à y faire respecter le pouvoir impérial, la maison d'Autriche se voyait, au sein même de ses propres domaines, entravée dans son action par de sérieux et insurmontables obstacles. Dans les Pays-Bas, elle se trouvait en face des vieilles libertés communales des Flandres, qui n'avaient jamais abdiqué complètement leurs droits ni leurs privilèges, et qui prétendaient bien, sous les princes autrichiens, comme sous les princes bourguignons, conserver la libre disposition de leurs ressources et la gestion de leurs intérêts propres. Charles-Quint était né dans les Flandres ; il aimait sincèrement ces populations actives, probes et industrieuses, qui fournissaient l'Europe occidentale de draps, de dentelles et de produits variés ; lui-même était aimé des Flamands, qui, voyant en lui un compatriote, se montraient fiers de sa puissance et de ses couronnes. Mais plus d'une fois ils s'insurgèrent contre ses velléités de domination despotique et absolue ; et, si François Ier eût été mieux inspiré, il n'eût pas laissé échapper l'occasion d'intervenir directement dans les bassins de l'Escaut et de la Meuse, pour préparer, dans un avenir rapproché, leur réunion définitive à la couronne de France.

En Espagne, l'unité politique était loin d'être complète. On trouvait toujours en présence trois peuples rivaux : les Castillans, les Aragonais, les Navarrais, pour ne prendre que les principales des différentes nationalités entre les-



quelles s'était partagée la Péninsule. Dès 1519 avait éclaté en Castille un soulèvement formidable, avec les communeros que dirigeait le chevaleresque don Juan de Padilla. La lutte engagée contre le pouvoir royal n'avait pas duré moins de deux ans, reprise et continuée, après le supplice de don Juan, par sa femme, la belle et séduisante Maria de Pachéco, qui passionna pour sa cause Tolède et une partie de l'Andalousie. La révolte avait été étouffée dans le sang, et, plus jamais, la Castille ne songea à revendiquer ses privilèges et ses libertés perdues. Mais restait l'Aragon, avec son Justizza, qui contrebalançait, à Saragosse, l'action et l'autorité du vice-roi castillan; mais, au sein des Alpujarras, souffrait en silence, et n'attendait qu'une occasion favorable pour s'insurger, la population mauresque, que Philippe II, plus tard, ne pourra vaincre qu'à l'aide de son frère don Juan d'Autriche.

Que dirons-nous de l'Italie? Aussi diversement morcelée et profondément divisée que l'Allemagne, cette péninsule n'était pas disposée à subir le joug d'un maître étranger. Venise était, pour le Milanais, une voisine souvent incommode et jalouse. Gênes ne pouvait se résoudre à oublier complètement son ancienne gloire et le rôle prépondérant qu'elle avait joué sur le bassin occidental de la mer Méditerranée. Plus d'une fois ses marins se mettront du côté de la France, et le plus grand amiral du siècle, André Doria, fût resté notre allié, sans l'imprudence ou l'inhabileté de François I[er]. La papauté était demeurée fidèle aux traditions de Grégoire VII et d'Innocent III. Jules II et Clément VII essayeront de chasser les barbares de la péninsule, et par barbares, le premier de ces deux pontifes entendait les Espagnols aussi bien que les Français. Quant au second, Clément VII, nous le verrons organiser contre l'empereur une véritable ligue nationale, mise sous la protection de la France, et nommée la ligue de Cognac. L'Italie, en un mot, est toujours l'Italie remuante et divisée du moyen âge, mais qui sait parfois s'unir contre l'ennemi du dehors.

Quant à l'Autriche propre, a-t-elle au moins l'avantage d'échapper à ces difficultés intérieures qui partout ailleurs gê-



naient et entravaient la domination de l'empereur? C'est là peut-être que nous constatons le plus grave danger qui menace la puissance autrichienne. Presque en même temps que Charles-Quint arrive au trône impérial, Soliman le Magnifique succède à son père Sélim II ; et dans un long règne de quarante-six ans, ce prince reprendra les grands projets des plus illustres de ses prédécesseurs : Bajazet Amurath et Mahomet. En 1520, il domine sur toute la péninsule hellénique, l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Arabie occidentale, l'Égypte, Tripoli ; le bassin oriental tout entier de la mer Méditerranée, y compris la mer Noire, n'est qu'un lac musulman. Fortement appuyé sur ces conquêtes, faites en Asie et en Afrique, Soliman va tourner aussitôt ses regards du côté de l'Europe. La prise de Rhodes l'a débarrassé des chevaliers de Saint-Jean, qui, dix ans plus tard, iront s'établir à Malte. La prise de Belgrade, au confluent de la Save et du Danube, lui donne la clef de la Hongrie, et, en 1526, sa grande victoire de Mohacz, remportée sur le dernier roi de Hongrie, Louis II, ouvre à ses incursions multipliées la grande plaine du Danube et de la Theiss, qui le conduit jusqu'à Vienne. De 1526 à 1687, les Turcs domineront en Hongrie et posséderont Buda-Pesth. Vienne et Presbourg, Klagenfurth et Laybach seront les points de mire que visera leur ambition ; et Soliman le Magnifique, en s'avançant plus d'une fois au cœur même de la monarchie autrichienne, forcera Charles-Quint d'abandonner ses prétentions sur la France et l'Italie.

Charles-Quint n'avait donc pas trop de son puissant génie politique et militaire pour faire face à tant de dangers, pour les conjurer ou les vaincre. Nous comprenons qu'en 1555, âgé de cinquante-six ans, après trente-six années de pouvoir, dégoûté des grandeurs, désespéré et vaincu par la fortune, il ait volontairement abdiqué, pour chercher dans la retraite ce repos qu'il ne trouva pas une seul jour, dans sa vie de souverain. Mais quelle puissance donc pouvait mieux que la France bénéficier de cette décrépitude anticipée de la maison d'Autriche, et de l'insuccès des efforts tentés par son chef? C'était véritablement la France qui avait vaincu ; et nous pouvons en quelques mots préciser la supériorité

22

réelle de ce pays, qu'étreignaient de toutes parts les possessions autrichiennes, pour comprendre sa force de résistance, et nous expliquer ainsi les conséquences heureuses qui, finalement, résultèrent pour elle de sa lutte contre la maison d'Autriche.

Tout manquait à la monarchie autrichienne : l'unité politique et l'unité territoriale. Or, cette double unité, sur laquelle reposent la grandeur et la sécurité d'un état, la France la possédait déjà ; et François Ier même, bien plus que Louis XI, nous semble, au commencement du seizième siècle, la personnifier dans tout son éclat.

La France entière, qui déjà se confondait avec le domaine royal, n'était pas très-étendue, en comparaison des biens de la maison d'Autriche. Mais, fortement assise sur les Pyrénées au sud-ouest, sur les Alpes au sud-est, elle se développait à l'aise le long de la mer Méditerranée et de l'océan Altantique; et, sur cet espace relativement considérable, qui confinait à la fois aux Pays-Bas, à l'Allemagne, à la Franche-Comté, à la Savoie et à l'Espagne, on ne voyait surgir aucun obstacle qui pût gêner le libre développement de l'unité nationale. Des anciennes maisons apanagées, qui jusqu'à la fin des temps modernes, et même jusqu'à Louis XI, avaient morcelé le territoire, une seule restait au cœur du massif central ; elle possédait à la fois le Bourbonnais, le Forez, la Marche et le comté d'Auvergne. Il était réservé à François Ier de la faire disparaître; et lorsqu'en 1523 la trahison du connétable de Bourbon vint un instant compromettre la sécurité du royaume, le roi de France put légitimement réunir à ses domaines propres les domaines étendus de son vassal rebelle.

A ce moment, le territoire national forme bien une masse compacte, solidement unie dans toutes ses parties, et sur laquelle s'exerce complétement l'autorité royale. Cherchons en Europe, pénétrons au cœur de ces différents états qui se partagent, au seizième siècle, le continent; nulle part, pouvons-nous affirmer, nous ne trouverons un spectacle aussi intéressant que celui donné par la France; car nulle part nous ne verrons une unité territoriale aussi solidement

assise. Partout, au contraire, c'est le morcellement, c'est la division en provinces autonomes ou indépendantes, ayant chacune leurs privilèges, leurs droits que sauvegarderont au besoin les puissants chefs d'une aristocratie jalouse et hostile. Comprenons-nous toute la force que le roi de France peut tirer de cette unité du territoire, qui confond, dans ses domaines propres, la plus grande partie de ce qui est véritablement le sol national. Quand viendront les malheurs ou les échecs, qui menaceront l'intégrité du royaume, quand, profitant de son triomphe, l'ennemi voudra démembrer ce bel héritage des Valois, les représentants des provinces menacées se grouperont autour de leur roi pour le défendre, pour le relever de son serment, et l'absoudre d'avoir violé un traité qui devait lui coûter une partie de ses États. L'Allemagne protestante, la Flandre la Castille et la Navarre, l'Italie du nord et même du midi ne se feront pas faute d'appeler l'étranger contre leur souverain, de signer avec lui des pactes désastreux pour ce dernier, et de paralyser les forces impériales par leur esprit de révolte ou d'insubordination. Mais que l'ennemi pénètre en France, que l'empereur fasse envahir la Provence, la Picardie ou la Champagne, partout il sera refoulé avec perte : Marseille, Landrecies, Mézières et Metz, devenue française, arrêteront sous leurs murs les armées de Charles-Quint, qu'elles forceront à se replier après quelques mois de siége.

Puissante unité territoriale, voilà donc, sous François Ier, une des forces principales du royaume, contre laquelle l'empereur ne pourra rien; et les guerres d'Italie s'achèveront sans nous avoir enlevé une parcelle de notre sol. Mais avec cette puissante unité territoriale nous devons tenir compte de la *puissante unité politique*, qui s'affirme elle aussi à la même époque. C'est là encore une de ces forces redoutables, un de ces moyens d'action qui peut assurer le succès définitif d'une entreprise : car cette unité substitue à l'action multiple, ou plutôt à la rivalité des pouvoirs jaloux les uns des autres, l'action d'une autorité souveraine, la direction suprême d'un chef qui ne règne que sur un seul et



même peuple, et qui se sent maître incontesté de tous ses sujets. On a dit avec raison que François Ier avait définitivement mis *les rois hors de page;* et quand nous voyons ce prince grouper autour de sa gracieuse et séduisante personne l'élite de l'aristocratie française, l'entraîner dans des guerres aventureuses qui font de l'Italie entière un vaste champ de bataille; quand nous le voyons rentrer dans ses états, et réunir dans ses châteaux ou ses palais, que construit la Renaissance, cette même aristocratie, heureuse d'oublier dans les plaisirs, parfois même dans les scandales, les dangers ou les épreuves de la guerre, nous pensons involontairement à Louis XIV.

C'est qu'il y a plus d'un point de comparaison entre ces deux princes, dont le premier ne fait que préparer le second. Pour nous, François Ier aurait, autant que Louis XIV, le droit de dire : « *l'État c'est moi.* » Jamais nous n'avions vu de roi mieux obéi ni plus respecté, plus absolu ni plus craint, même au milieu de ses malheurs. Sa captivité à Madrid n'amènera au sein du royaume aucun soulevèment ni aucun trouble. Qu'on se figure Louis XI retenu captif pendant près d'un an par Charles le Téméraire; que serait devenue l'œuvre qu'il voulait fonder, en faveur de la royauté absolue? Nous pouvons nous rappeler les conséquences de la bataille de Poitiers, et celles de la captivité du roi Jean II, en Angleterre. Mais n'est-ce pas aussi avec François Ier que naît la *Cour?* Inconnue, jusque-là, cette institution monarchique, nous allions dire ce mécanisme ingénieux et compliqué d'une administration despotique et d'un gouvernement absolu, arrive avec Louis XIV à tenir la première place dans l'état. C'est la cour qui fait tout, qui dirige tout, sous la haute inspiration du roi; c'est au sein de la cour que se trouve la véritable capitale du royaume, capitale *ambulatoire* comme autrefois le parlement, et que le roi promène partout avec lui.

C'est donc avec François Ier que nous voyons apparaître la cour, avec les attributs de la royauté absolue; avec ce cortége de personnalités brillantes, que la naissance, la fortune, l'esprit ou les dignités élèvent au-dessus du com-

mun des sujets; avec l'étiquette surtout, avec ce cérémonial qui crée une hiérarchie nouvelle de fonctionnaires et de serviteurs, courbés sous l'œil du maître, et que celui-ci domine de toute la hauteur de son orgueil ou de son dédain. Dès cette époque aussi, on dut dresser un *code de l'étiquette*, ou un *règlement de la cour;* et la comtesse de Furnes écrivit un ouvrage intitulé : *les Honneurs de la cour*, au moment où Catherine de Médicis adressait à son fils, Charles IX, un mémoire intitulé : *Avis donnez par Catherine de Médicis au roi pour la police de sa cour et pour le gouvernement de son État.* — Remarquons-le, *police de la cour* et *gouvernement de l'État*, c'est tout un pour Catherine de Médicis; et nous lisons en effet dans ce curieux *avis* : « Je désirerais que vous prissiez une certaine heure de vous lever, et pour contenter votre noblesse, faire comme faisait le feu roi votre père: car quand il prenait la chemise et que les habillements entraient, tous les princes, seigneurs, capitaines, chevaliers de l'ordre, gentilshommes de la Chambre, maîtres d'hôtels, gentilshommes servants entraient lors, et il parlait à eux, et ils le voyaient; ce qui les contentait beaucoup... Si faisiez de même, cela les contenterait fort pour être chose accoutumée de tout temps aux rois votre père et votre grand-père, que tous les princes et seigneurs vous accompagnassent à dix heures pour aller à la messe, et au sortir de la messe dîner, s'il est tard, ou sinon vous promener pour votre santé, et ne passer onze heures que ne diniez, et après dîner, pour le moins deux fois la semaine, donner audience, qui est une chose qui contente infiniment vos sujets, et après vous retirer et venir chez moi ou chez la reine, afin que l'on *connaisse une façon de cour*, qui est chose qui plaît infiniment aux Français pour l'avoir accoutumée. »

La cour a donc été, déjà à cette époque, comme l'expression vivante de cette royauté absolue et maîtresse de ses destinées, qui, nulle part, n'a plus d'obstacles à redouter, qui personnifie la nation ou l'état, groupé tout entier autour d'elle, et qui, forte de cette unité politique que nous avons vue se former et s'affermir depuis plusieurs siècles, n'aura plus rien à craindre ni des ennemis du dehors, ni des ennemis

du dedans. De cette comparaison faite entre les deux maisons rivales qui vont se trouver en présence, nous devons nécessairement conclure la victoire définitive de la France, dans la première période de la lutte.

Cette première période comprend les guerres d'Italie, qui vont de 1494 à 1559, pour se terminer au traité de Câteau-Cambrésis. Quelles ont été leurs causes, et quels grands événements les signalent à notre attention?

En 1479, était mort le dernier prince de cette maison d'Anjou, qui d'abord avait régné sur les Deux-Siciles, pour se disputer bientôt après la domination de Naples avec la maison d'Aragon. Depuis 1464, René d'Anjou vivait retiré en France; et par son testament, il légua à Louis XI, son parent, ses domaines apanagés en même temps que ses droits au trône de Naples. Louis XI, toujours pratique dans la poursuite de ses véritables intérêts, accepta les biens apanagés, mais laissa dormir les droits à la possession des Deux-Siciles, se promettant bien de n'y jamais songer. Son fils Charles VIII pensa autrement. Nourri, dès son enfance, de la lecture des romans de chevalerie, il ne rêvait que tournois, croisades, exploits accomplis en terre étrangère contre les Infidèles et les Mécréants. En vain son entourage et sa sœur surtout essayèrent-ils de vouloir l'arrêter dans ses velléités belliqueuses; il ne tint compte des conseils utiles que tous lui prodiguaient; et nous savons, qu'à la veille de partir pour l'Italie, il n'hésita pas à démembrer le domaine royal en rendant à l'Aragon, la Cerdagne et le Roussillon; à la maison d'Autriche, la Franche-Comté, le comté de Charolais et l'Artois. — Qu'advint-il de cette brillante équipée accomplie au delà des Alpes? Un voyage triomphal dans les grandes villes de Turin, de Florence, de Rome et de Naples; une conquête rapide de tout le sud de la Péninsule, mais une débâcle plus rapide encore, que ne put faire oublier la victoire de Fournoue (1495).

Jusqu'à sa mort, Charles VIII parut ne plus songer à ses prétentions. Mais son successeur se trouvait être le duc d'Orléans, ce héros de la guerre folle, qui joignait aux droits, qu'il héritait sur le royaume de Naples, des droits per-

sonnels sur le Milanais. Louis XII descendait en effet de Louis d'Orléans, ce frère de l'infortuné Charles VI, qu'assassina Jean sans Peur, et de Valentine de Visconti, de la maison ducale de Milan. — Au milieu du quinzième siècle, les Visconti furent dépouillés de leur duché par une famille de condottière, les Sforza, qui dominaient à ce moment dans la vallée du Pô. Louis XII prit à peine le temps de rattacher de nouveau à la couronne le duché de Bretagne, en épousant la veuve de son prédécesseur; et ses vues se portèrent aussitôt sur le Milanais et le royaume de Naples.

Une double conquête lui assura la possession de la Lombardie, et un traité imprudent le partage du royaume de Naples (1500). Mais de cè côté, il s'attaquait à plus fort que lui. En introduisant Ferdinand d'Aragon en Italie, il se donnait volontairement un adversaire redoutable, qui tout d'abord allait le chasser du midi, pour ensuite lui enlever le nord de la péninsule. Ce prince astucieux « qui ne subit jamais aucun revers, car jamais il ne commit de faute, » trouva du reste un allié intéressé dans le fougueux pape Jules II; et tous deux surent agir avec une habileté consommée pour isoler Louis XII de tous ses alliés et le rejeter finalement en France, qui fut envahie de tous les côtés à la fois: au sud par les Espagnols, à l'est par les Suisses, au nord-est par les Impériaux ou les Allemands, au nord par les Anglais. N'est-ce pas là un fait digne d'être signalé? la première des grandes guerres européennes, qui ouvrent l'ère des temps modernes, aboutit à une formidable invasion du royaume de France; et déjà nous voyons se former contre nous ces coalitions nombreuses, qui réuniront, dans une même pensée de haine ou de crainte, la plupart des grands états de l'Europe.

Voilà ce que gagnaient les Capétiens Valois à vouloir tenter, au dehors du territoire national, une guerre inutile et même désastreuse dans ses conséquences. Malheureusement pour la France, le successeur de Louis XII, son gendre François Ier, n'allait pas s'engager dans une meilleure voie. Le beau triomphe de Marignan, qui si brillamment inaugura son règne, eut même, pour fâcheux résultat,

de l'aveugler sur ses forces et sa fortune. Jeune et ambitieux, avide de gloire et de renommée, le roi de France se jeta tête baissée dans la lutte, que lui offrait un adversaire non moins redoutable pour lui que Ferdinand d'Aragon l'avait été pour Louis XII; car lui non plus n'était de taille à se mesurer avec Charles-Quint, ni sur les champs de bataille, comme tacticien, ni sur le terrain de la politique, comme homme d'État.

Mais, dans cette guerre, en apparence fort inégale, qui mettait aux prises la France et l'Autriche, François Ier et Charles-Quint, la victoire devait en définitive rester à la France et à son roi. Malgré ses triomphes passagers, la puissance autrichienne allait s'avouer vaincue, et résigner pour un instant ses prétentions à la domination universelle, par l'abdication volontaire de son chef. Nous avons vu quelques-unes des causes qui expliquent ou préparent ces grands résultats; mais nous ne les avons pas toutes expliquées. Il en est trois autres, qui résultent de la lutte elle-même, et qu'il importe de faire ressortir pour comprendre en quoi les guerres d'Italie, toujours si malheureuses pour nous, ont contribué cependant à développer notre unité territoriale.

Ce sont : 1° le système d'alliances inauguré par François Ier, et que suivirent ses successeurs.

2° L'origine de l'équilibre européen.

3° La nécessité, pour la France, de transporter le théâtre de la lutte des plaines de Pô dans les bassins de la Moselle, de la Meuse et de l'Escaut.

De 1519 à 1529, François Ier n'avait voulu combattre qu'avec ses propres armes, compromettant en outre, par ses fautes et ses faiblesses coupables, le succès des opérations militaires. Aussi les échecs s'étaient-ils multipliés avec une effrayante rapidité. La Bicoque, Biagrasso, Pavie, Madrid, sans compter l'invasion de la Provence et de la Picardie. Seule, la reine mère, Louise de Savoie, avait montré des qualités viriles et une intelligence assez nette des véritables intérêts du royaume; car, par ses soins, avait été formée, en 1526, la ligue de Cognac, qui groupait autour de la France l'Angle-

terre et les États italiens. Néanmoins le traité de Cambrai, moins désastreux que celui de Madrid (1526), nous enlevait toutes nos possessions d'Italie, et nous rejetait en deçà des Alpes (1529).

A partir de 1529, François Ier, instruit par l'expérience et formé à l'école de sa mère, changea de politique. Il s'aperçut que seul il ne pouvait rien pour lutter contre Charles-Quint, mais qu'uni aux nombreux adversaires de ce prince il pouvait tout. Ces adversaires, nous les connaissons : c'étaient en Allemagne les *Princes réformés ou protestants*; du côté de la Hongrie, *Soliman le Magnifique* et les *Turcs*; en Italie *Venise* et le *pape Clément VII*. François Ier négocia aussitôt avec chacun de ses futurs alliés. Les princes protestants venaient de conclure la ligue de *Smalkade* (1531), qui ne pouvait vivre et durer qu'à l'aide d'un secours étranger. Soliman le Magnifique, maître de la Hongrie, songeait à s'emparer de Vienne, que pouvait lui donner une puissante diversion d'un état occidental. Clément VII avait encore sur le cœur la prise et le sac de Rome par les soldats du connétable de Bourbon, que Charles-Quint s'était bien gardé de retenir. Les circonstances favorisaient donc à souhait les projets du roi de France, qui réussit complétement dans ses différentes négociations. Ne craignons pas de l'affirmer. Il fallait, à cette époque, un certain courage, nous dirions plus, une certaine indépendance d'esprit pour s'allier à ces protestants d'Allemagne et à ces musulmans de Constantinople, que les catholiques considéraient toujours comme les pires ennemis de l'Église et de la société chrétienne. — Quelle réprobation universelle pouvait s'élever contre le roi de France, oublieux des intérêts de la religion ou des traditions de sa famille, au moment même où son adversaire, l'empereur d'Allemagne, allait combattre les Infidèles en Afrique, et délivrer 10 000 captifs qui languissaient à Tunis! Dans un grand concile tenu à Rome, Charles-Quint eut soin d'établir un saisissant contraste entre sa conduite et celle de son rival. Il ne ménagea même pas à François les plus dures ni les plus injurieuses épithètes. Mais le roi de France sut s'élever au-dessus des préjugés de son temps,

distinguer nettement ce qui était du domaine de la religion de ce qui était du domaine de la politique. Il fraya la voie aux grands hommes d'état qui suivront, à Henri IV, à Richelieu et à Mazarin, dont le génie pratique sut si bien servir les véritables intérêts du royaume.

François Ier, du reste, n'éprouva pas de grandes difficultés à détacher de la maison d'Autriche les alliés, que celle-ci avait d'abord comptés en 1519, et à former, comme un faisceau solide de tous les ennemis que Charles-Quint avait pour ainsi dire jetés dans les bras de son rival. On ignorait encore, au moment où le petit fils de Ferdinand le Catholique et de Maximilien d'Autriche arrivait au trône impérial, de quelle formidable puissance il disposait, et quels dangers il allait faire courir à la plupart des états de l'Europe centrale ou occidentale. Ses premières victoires sur François Ier, la dure captivité qu'il lui imposa après Pavie, et les conditions rigoureuses que stipula le traité de Madrid ouvrirent pour ainsi dire les yeux à tous les princes. Louise de Savoie n'eut pas de peine à faire conclure la ligue de Cognac. Que Charles-Quint en vienne à détruire la France, à l'annihiler, comme il avait fait de l'Italie, comme il tentait de le faire des protestants de l'Allemagne, que deviendrait l'Europe? On comprit donc le péril, et tous voulurent le conjurer. De là naquit ce grand principe d'ordre politique, nommé *l'Équilibre Européen*, en vertu duquel tous les états, menacés par un plus puissant, se réunissent pour défendre leur indépendance ou leurs droits, et faire échec à l'ennemi commun. C'est ce que nous voyons déjà en 1495, quand la rapide conquête de l'Italie par Charles VIII a effrayé l'Europe; c'est ce que nous constatons en 1519, quand François Ier, victorieux à Marignan et maître du Milanais, apparaissait comme le plus redoutable et le plus remuant des princes de la chretienté; et Charles-Quint, alors inconnu, n'eut pas de peine à rattacher à sa cause l'Angleterre et la papauté, Venise et les États Italiens.

Dix ans plus tard, les rôles étaient changés. L'ennemi qui était à craindre n'était plus François Ier, mais Charles-Quint; la maison ambitieuse, dont il fallait modérer les désirs exagérés

d'agrandissement, n'était plus la maison de France, mais la maison d'Autriche. Voilà pourquoi en 1544, lors de la conclusion du traité de Crespy, nous conservions en Italie la Savoie et le Piémont, que l'Europe nous abandonnait sans crainte ; voilà pourquoi, sous Henri II, nos alliés d'Allemagne allaient même favoriser notre extension territoriale dans les vallées de la Meuse et de la Moselle, et seconder de tout leur pouvoir les tentatives, faites dès lors par les rois de France, pour s'agrandir et se fortifier au nord-est et au nord, c'est-à-dire là même, où nous appelaient nos véritables intérêts, où la configuration du sol national nous montrait les seules frontières naturelles que nous eussions à revendiquer et à garder.

Dans quel but avaient commencé les guerres d'Italie ? Dans celui de conquérir tout ou partie de la Péninsule italienne. A quoi aboutissaient-elles ? A nous faciliter, du côté de l'Allemagne et des Pays-Bas, des conquêtes d'autant plus utiles, quelles étendaient dans cette direction la légitime autorité des Capétiens-Valois, et réunissaient au domaine national ce qui rentrait dans les limites de l'ancienne Gaule. N'est-ce pas là un fait intéressant et curieux à noter, que cet avertissement salutaire donné par la fortune à la politique de nos rois ? Ne pourrait-on pas croire à l'action bienfaisante d'un bon génie, qui peu à peu détachait la France de ces champs de bataille, où jusqu'alors elle n'avait pour ainsi dire éprouvé que des revers, pour reporter son attention sur un autre théâtre, le seul où pouvait, dans l'avenir, se résoudre l'importante question de sa grandeur extérieure et de sa sécurité intérieure.

C'était là du reste une des conséquences heureuses de cette lutte que nous avions été forcés d'entreprendre contre la maison d'Autriche. Par où celle-ci nous menaçait-elle ? Était-ce du côté des Pyrénées et des Alpes, où ces masses montagneuses nous créaient le plus souvent d'assez fortes barrières naturelles, qui nous défendaient de tout sérieux dangers ? Était-ce même du côté du Jura et du bassin du Doubs, où le voisisinage de la république helvétique diminuait le péril ? —Il faut reporter plus au nord nos regards, pour trouver le point faible de nos frontières, et en même temps constater les plus

graves dangers que nous faisait courir l'Autriche. La Meuse, la Sambre, l'Escaut et la Lys, qui coulent du sud au nord pour se jeter dans l'archipel Batave, frayaient comme autant de routes d'invasion à l'ennemi, que rien n'arrêtait. Là donc était le véritable théâtre de la lutte. Inattaquable en Italie, l'Autriche offrait aussi dans les Pays-Bas la partie assez belle à son adversaire, si ce dernier voulait sérieusement l'attaquer. La prise des Trois-Évêchés, la conquête momentanée des villes de l'Artois et le triomphe de Calais devaient le prouver.

En résumé, nous sortions des guerres d'Italie et de la première période de la lutte engagée contre la maison d'Autriche, plus forts, plus aguerris et surout plus expérimentés. L'Italie nous était encore ouverte par quelques portes que nous avait laissées le traité de Câteau-Cambrésis : Pignerol Saluces, Pérouse, Savigliano; mais ces places ne pouvaient être entre nos mains que des postes avancés, destinés a couvrir nos frontières du sud-est, ou à faire réfléchir un voisin turbulent, qui se disposerait à nous attaquer. C'était au nord et au nord-est que notre situation politique et militaire avait singulièrement grandi, par la conquête des Trois-Évêchés et de Calais. Les Trois-Évêchés nous faisaient pénétrer dans les bassins de la Meuse et de la Moselle, en pleine Lorraine; Calais nous rapprochait de la mer du Nord et des Pays-Bas. Là donc était l'avenir de la France; et nous verrons la royauté, sortie des guerres de religion, mettre tous ses soins à reculer le plus possible, de ce côté, les frontières de la France, et à fermer par des barrières artificielles, les routes, qui par l'Escaut, la Meuse et le Rhin, conduisent au cœur même du royaume et sous les murs de Paris.

CHAPITRE XXII

LES GUERRES DE RELIGION, ENVISAGÉES AU POINT DE VUE DE L'INFLUENCE QU'ELLES ONT EXERCÉE SUR LA FORMATION DE L'UNITÉ POLITIQUE ET TERRITORIALE DE LA FRANCE.

Nous sommes en 1559, au lendemain de la conclusion de la paix de Câteau-Cambrésis: jamais la situation intérieure et extérieure de la France n'a été plus prospère; et, pour la caractériser en quelques lignes, nous dirons:

Son unité politique est à peu près achevée, grâce à la disparition de la dernière des grandes maisons apanagées, la maison de Bourbon, dont les vastes domaines sont venus augmenter le domaine royal. Du nord au midi, de l'Atlantique et de la Manche aux Alpes et à la mer Méditerranée, un seul et même peuple vit, travaille sous l'œil et la sauvegarde d'une royauté forte et partout respectée, souveraine maîtresse du sol national et de ses habitants.

Son unitè territoriale est en voie d'agrandissement et de consolidation. Un instant compromise par la funeste politique de Charles VIII, et par les imprudents traités de Senlis et de Narbonne, elle a repris sa marche en avant, mais dans la direction du nord, et du côté où nous appelaient la défense de nos véritables intérêts. L'Italie, pour toujours, est oubliée; et désormais c'est le Rhin qui s'impose à notre attention ou à nos légitimes convoitises.

A cette date de 1559, nous sommes donc déjà en pleine possession de nous-mêmes; nous pouvons attendre l'avenir avec confiance et sécurité. Le brillant mouvement intellectuel et artistique, qui vient de produire en Italie le grand siècle des Médicis ou de Léon X, a franchi les Alpes, pour ré-

veiller en France les esprits engourdis par une somnolence de plusieurs siècles. Nous sommes en pleine renaissance; nous voyons se former une littérature véritablement nationale, avec quelques-uns des plus beaux génies dont s'honore le seizième siècle: Montaigne et Calvin, Rabelais et Régnier, Marot et Ronsard. Les beaux-arts mêmes, avec Philibert Delorme et Pierre Lescot, Germain Pilon, Jean Cousin et Jean Goujon s'essaient à produire quelques-uns de ces chefs-d'œuvre, qui devaient inspirer les artistes du siècle de Louis XIV. La France, jusque là, n'avait pour ainsi dire pensé que par les autres nations, n'avait connu et admiré le beau que dans les œuvres étrangères. Dès lors, elle pensera par elle-même, et par elle-même aussi, à l'aide de ses propres forces, créera quelques-unes de ces belles œuvres qui, se multipliant avec le temps, formeront le riche patrimoine de la grande école française.

Mais c'est au moment même où cette brillante perspective s'ouvrait devant elle, que la France, subitement entravée dans son développement et ses progrès, se trouva jetée au milieu des guerres de religion. Pendant plus de trente ans, les discordes civiles, alimentées par les passions religieuses et politiques, allaient ruiner en partie notre unité politique, si péniblement élaborée dans les siècles précédents, appeler l'étranger sur notre sol, et compromettre également l'œuvre de notre unité territoriale, que le traité de Câteau-Cambrésis avait laissée en si bonne voie d'accomplissement. Cette longue et sanglante période (1560-1594) a exercé sur la situation intérieure et extérieure de la France une influence funeste, qu'il nous faut mettre ici dans tout son jour. Laissant de côté la lutte des deux croyances rivales, qui se disputent la direction spirituelle de l'état, nous devons dégager les quatre points suivants, autour desquels viendront se grouper tous les évènements accomplis dans la seconde moitié du seizième siècle.

1° Lutte nouvelle entreprise par l'aristocratie contre la royauté affaiblie et compromise par des princes dégénérés.

2° Opposition violente de la France du midi contre la

France du nord, et rupture momentanée de cette unité nationale, qui semblait s'être consolidée depuis l'apparition de Jeanne d'Arc.

3° Revendication du trône des Valois par une maison puissante, que la fortune semble conduire par la main, pour la faire arriver sans obstacle à l'accomplissement de ses désirs ambitieux.

4° Intervention directe dans nos affaires d'un prince étranger, le mortel ennemi de la France, qui cherche à profiter de nos discordes civiles pour nous affaiblir et nous ruiner d'abord, puis pour assurer à sa propre famille la couronne des Valois, tombée en déshérence.

Ce sont bien là en effet tous les grands périls qui menacent la France sous les règnes des derniers Valois : et derrière cette rivalité de deux cultes, qui ne cherchent en apparence qu'à se détruire ou à s'amoindrir l'un l'autre, nous voyons naître et grandir une des crises les plus violentes qui jamais aient compromis la sécurité et l'avenir d'un état moderne.—Reprenons, pour les développer et les rendre aussi saisissants que nous le pourrons, les quatre points énoncés plus haut.

Les guerres de religion fournirent à l'aristocratie une occasion des plus favorables pour recommencer la lutte contre le pouvoir royal. Sans doute Louis XI avait abattu la féodalité apanagée; sans doute aussi François Ier avait mis les rois hors de page, et organisé pour ainsi dire de toutes pièces l'absolutisme monarchique, qui fonctionna sans entraves pendant plus d'un demi siècle. Mais les temps n'étaient pas assez éloignés, où les grands tenaient une large place dans l'état; et le souvenir de leur ancienne puissance était encore vivant dans les esprits. Les représentants des anciennes familles étaient nombreux, turbulents et avides comme toujours; et si les guerres d'Italie avaient pu fournir matière à leur activité inquiète et à leur insatiable besoin d'agitation, la paix rétablie, ils se trouvaient en face de leurs passions toujours vivaces qui les animaient au mal. Il aurait fallu une main énergique pour les maintenir dans le devoir et l'obéissance; il aurait fallu de nouveaux appâts offerts à

leurs convoitises et à leur amour immodéré des plaisirs. La cour, à ce point de vue, était une institution d'ordre essentiellement politique, nécessaire à l'exercice du pouvoir royal absolu. Mais après la mort de Henri II, tout vint à manquer à la fois. De jeunes princes, débiles et incapables, se succédèrent sur le trône, dominés par leurs favoris; une reine intelligente, mais italienne de naissance et d'instincts, jetée au milieu des plus graves complications, n'allait soutenir ou défendre l'autorité royale que par des atermoiements, des compromis ou des subterfuges, beaucoup plus que par une conduite énergique ou franchement violente. La cour s'était rapidement dépeuplée; car elle n'offrait plus aux seigneurs les attraits d'autrefois. Le Louvre et Paris même n'étaient à cette époque que des résidences perfides, où les pièges se multipliaient sous les pas de ceux qui les fréquentaient encore. Aussi tous se rendaient en province, y trouvaient cette agitation et ce bruit qu'ils recherchaient et aimaient à l'excès; reprenaient la vie qu'avaient menée leurs ancêtres, et, sûrs de l'impunité, ne mettaient plus aucune borne à leur ambition turbulente. La carrière une fois ouverte, tout le monde s'y précipita, peu soucieux de ce qui pouvait surgir, mais prêt à profiter de toutes les circonstances heureuses pour se débarrasser des entraves royales, et reprendre « le doux-vivre d'antan »

Or, la réforme se trouvait à point nommé pour servir de prétexte à l'émancipation des grands. Un grand nombre l'embrassèrent avec empressement, et nous voyons se produire en France le même évènement que nous constatons en Allemagne, sous le règne de l'empereur Charles-Quint. Luther ne put réussir dans ses tentatives de rénovation religieuse que grâce à l'appui des grands propriétaires du sol, et des membres les plus influents de l'aristocratie allemande du nord, que gênait la puissance de Charles d'Autriche. Les représentants des maisons de Brandebourg, de Brunswick, de Saxe, de Hesse et de Mecklembourg, adoptèrent les idées nouvelles du grand réformateur saxon; car, pour eux, c'était un moyen efficace de contrebalancer et d'amoindrir l'autorité impériale. Ils surent agir, du reste, avec tant d'ha-

bileté et d'énergie, que, la France aidant, la féodalité allemande se reconstitua, à la fin du seizième siècle, aussi puissante et aussi redoutable qu'elle l'était en plein moyen âge.

En France, nous assistons au même spectacle. Mais c'est dans le midi surtout que l'aristocratie trouve son point d'appui et qu'elle organise une sérieuse résistance. Deux nobles maisons, les maisons de Navarre et de Bourbon, ont embrassé le protestantisme. La reine Jeanne d'Albret et le prince de Condé, qui les représentent, sont depuis Henri II les chefs déclarés de la réformation française. Autour d'eux se groupent les seigneurs de la Guyenne, de la Gascogne et du Languedoc; la Provence et le Dauphiné ne tardent pas à se mêler à la lutte; et les deux grands partis, qui se disputent le pouvoir, se divisent également le royaume tout entier. Au nord, le parti royaliste avec les maisons royales restées fidèles, et à leur tête la maison cadette de Lorraine, dite maison de Guise; au midi le parti aristocratique, dirigé par la maison de Bourbon-Navarre, et qui rallie à sa cause tous les ennemis des Valois. Pendant plus de vingt ans, royauté et aristocratie s'épuisent en luttes quelquefois sanglantes, qui ne s'interrompent un instant que pour reprendre bientôt avec plus d'ardeur et d'aveuglement.

Mais pendant cette longue et si triste période la réaction aristocratique va changer de forme, et prendre, au commencement du règne de Henri III, un autre caractère. Jusqu'en 1576, le parti des grands s'est confondu avec le parti protestant; il a suivi toutes les péripéties de sa fortune politique et militaire. Avec les développements de la Ligue, et l'influence prépondérante que cette association politique et religieuse va malheureusement exercer sur la suite des événements, nous assistons à un changement complet qui s'opère dans la nature même de la lutte. Henri de Navarre, le chef du protestantisme, est devenu, par la mort du duc d'Anjou, dernier frère de Henri III, l'héritier légitime de la couronne de France. Le parti catholique tout entier voit en lui un ennemi qu'il faut à tout prix éloigner du trône, pour sauver l'orthodoxie religieuse, et empêcher le triomphe du calvinisme. A partir de cette époque, c'est donc contre le successeur

éventuel de Henri III que se groupent les membres de l'aristocratie du nord; et quand Henri III lui-même, après l'assassinat du duc Henri de Guise, menacé dans son autorité et ses prérogatives royales par la Ligue, par son chef et les seigneurs catholiques, signera avec son cousin Henri de Navarre le traité de Plessis-les-Tours, pour venir bientôt après mettre le siège devant Paris, la lutte prendra un caractère plus alarmant. Quelques seigneurs de grand nom combattent bien encore aux côtés du roi; mais que celui-ci vienne à être assassiné par Jacques Clément (1589), ils se retireront sous leurs tentes, se disperseront dans le royaume, attendront l'issue des événements, prêts à profiter des accidents ou des circonstances favorables pour reconstituer leur puissance, ou tout au moins pour reprendre leurs anciennes prérogatives. Henri IV, roi de nom depuis 1589, ne le sera de fait qu'en 1594. Mais à ce moment même, alors que, maître de Paris, il aura détruit la Ligue et le conseil prépondérant des Seize, il ne sera pas encore le souverain incontesté du royaume qu'il aura reconquis. Il lui faudra acheter, les uns après les autres, et pour de grosses sommes ou de fortes pensions, les seigneurs du nord et du midi; et, quand on le félicite plus tard de ce qu'enfin « on lui a *rendu* son royaume », il peut répondre avec raison : « Dites donc qu'on me l'a bien *vendu !* »

Cette lutte nouvelle, entreprise par l'aristocratie contre la royauté, ne sera pas la dernière; car, au delà du règne de Henri IV, apparaît la grande et sombre figure de Richelieu, auquel étaient réservés le soin et la sanglante mission « de tout niveler devant l'autorité royale ». Mais elle tient une place à part dans l'histoire de notre gouvernement intérieur et de notre unité politique, et, mêlée aux péripéties diverses des guerres de religion, elle nous apparaît telle qu'elle est véritablement, impitoyable dans ses effets, et plus sanglante que les autres dans les résultats qu'elle amène.

A cette lutte de l'aristocratie contre la royauté se lie, au seizième siècle, la lutte de la France méridionale contre la France du nord. Les guerres de religion constituent encore, à ce point de vue, une des phases de cette longue et sanglante

rivalité qui, pendant des siècles, avait mis en présence ces deux parties du sol national. Déjà nous avons insisté sur le véritable caractère que présentait la guerre des Armagnacs et des Bourguignons, qui n'avait été le plus souvent pour les Provençaux qu'une revanche du massacre des Albigeois. Sous les derniers Valois, nous ne pouvons pas ne pas retrouver encore, dans cette opposition de deux croyances qui se partagent la France,—la croyance réformée ou calviniste



dans le Languedoc, la Guyenne, la Provence et le Dauphiné; la croyance catholique ou orthodoxe dans l'Ile de France, la Champagne et la Picardie,—l'opposition de deux peuples qui n'ont pas encore abdiqué leur haine ou leur antipathie réciproques, et qui ne laissent échapper aucune occasion de se poser en face l'un de l'autre, comme deux frères toujours ennemis.

N'est-ce pas du reste un fait intéressant à noter, que celui de la réforme, se développant avec une rapidité effrayante par-

tout où autrefois, aux douzième et treizième siècles, l'hérésie des Albigeois avait pris racine et recruté de si nombreux adhérents? La réforme luthérienne et zwinglienne, qui précéda de trente ans le calvinisme, avait gagné à sa cause tous les états rhénans de l'Allemagne et la plupart des cantons Suisses, limitrophes de la France. On pouvait croire que l'exemple, venu du dehors, pourrait facilement détacher de l'orthodoxie catholique les provinces françaises du nord-est et de l'est, et que Calvin réussirait surtout à convertir à ses idées les populations mêmes qui se trouvaient en relations suivies avec les Suisses et les Allemands. Il n'en fut rien cependant. Dès le commencement des guerres de religion, une scission très nette se fait entre le nord et le midi du royaume. C'est dans le Dauphiné, le haut Languedoc et le bassin de la Garonne, que la réforme calviniste gagne des partisans: Montauban sera la place forte du culte nouveau, le centre religieux des réformés français, comme Albi, au moyen âge, avait été le foyer principal de l'hérésie dite des Albigeois. Un port, La Rochelle, lui permettra d'entrer en communication directe avec les dissidents de la Hollande et de l'Angleterre; et, jusqu'au ministère de Richelieu, nous verrons ces deux places jouer un grand rôle dans les dissensions intérieures qui signaleront la régence de Marie de Médicis et le ministère de de Luynes.

Que pouvait-il advenir de cette guerre nouvelle, qui brusquement rompait notre unité politique, si laborieusement poursuivie par Charles VII et Louis XI, si complètement achevée, en apparence du moins, sous le règne de François Ier? Le danger était d'autant plus grand, que sur le versant septentrional des Pyrénées, une maison souveraine et royale avait embrassé le calvinisme, qui devenait ainsi un parti politique, au lieu de rester un simple parti religieux. Henri de Navarre, le fils de Jeanne d'Albret, dominait réellement dans toute la Guyenne, dans une partie du Languedoc, et même au nord de la Garonne, dans le Limousin. Il se rattachait par son père à la puissante maison de Bourbon, et pouvait, à un moment donné, gagner à sa cause l'Auvergne, la Marche, le Forez et le Bourbonnais. Nous voyons

la situation se définir, et se présenter à nous telle que la voyaient les plus clairvoyants des chefs calvinistes au seizième siècle : un roi, une aristocratie, et un peuple, gagnés à la cause de la réforme, occupaient tout le midi de la France, en face d'un roi, d'une aristocratie et d'un peuple, restés fidèles à la foi catholique, et qui se maintenaient au nord de la Loire.

Mais le hasard voulut que le roi calviniste fût l'héritier direct et légitime du dernier Valois, et qu'à cette époque le principe de la légitimité fût encore assez fort pour triompher des obstacles, qu'une ambitieuse maison cherchait à lui opposer. De plus, Henri de Navarre se trouvait être un prince intelligent et habile, doué de toutes les brillantes et solides qualités qui seules, au milieu de ces circonstances difficiles, pouvaient l'aider à triompher de ses ennemis ou de ses rivaux; et notre unité politique, si gravement compromise pendant trente ans, un instant même complètement rompue, put se reconstituer, et cette fois pour toujours, avec le plus grand de nos rois. En se convertissant à la foi catholique, Henri IV gagnait à sa cause la France du nord et de l'est ; mais toujours reconnaissant aux réformés « qui l'avaient porté pour ainsi dire sur leurs épaules, des Pyrénées à la Loire, et de la Loire à Paris », il leur accorda ce qu'ils demandaient avec tant de justice et de raison, la liberté entière de conscience et de culte. En outre, Henri IV, l'homme du midi, réconciliait les deux parties opposées du royaume ; et son génie si souple, à la fois conciliant et énergique, devait réussir à reconstituer cette œuvre de notre unité politique, dont il fut, à vrai dire, le dernier et le plus grand fondateur.

Si le Béarnais ne se fût pas trouvé, comme à point nommé, pour recueillir la succession des Valois, tombée en deshérence, s'il eût été inférieur à la lutte que la revendication de ses droits légitimes lui imposait, nous savons trop ce qui fût arrivé : une révolution politique, semblable à celle qui avait marqué la fin de la dynastie Mérovingienne et de la dynastie Carolingienne. Aux Valois dégénérés tendait à se substituer une dynastie nouvelle, pleine de sève et de vie, populaire déjà, ou par les services rendus, ou par l'éclat de son nom, et

qui savait habilement rattacher ses droits à l'antique maison de Charlemagne : c'était la dynastie Lorraine des Guise. Les trois représentants de cette maison, François, Henri et Mayenne, n'étaient certes pas inférieurs, en mérite ou en génie, aux représentants de la maison de France, Eudes, Hugues le Grand et Hugues Capet, qui battaient en brèche, au dixième siècle, la maison Carolingienne; ni à Pépin d'Héristal, à Charles Martel et à Pépin le Bref, qui ruinaient, au huitième siècle, la famille de Clovis. — François de Guise, qui mourut assassiné au siège d'Orléans en 1563, n'était certes pas un candidat à la couronne de France, ni un rival du roi Charles IX. Mais ses deux fils, Henri de Guise et Mayenne, ne furent-ils point, dès 1576, et surtout dès 1584, les candidats avoués de la Ligue et des Seize? La journée des barricades, en mai 1588, faite en faveur « *de David* », que les fougueux sermonnaires opposaient « *à Saül* », ne livrait-elle pas au chef des Guises la lieutenance générale du royaume et l'exercice complet de la souveraineté, en attendant que, comme Pépin le Bref et Hugues Capet, il pût, avec l'assentiment de la papauté, changer son titre de maire du palais ou de régent en celui de roi?

C'est bien là, en effet, le troisième caractère que nous présente cette période des guerres de religion. Au fur et à mesure que se précipitent les événements, quand à Charles IX succède Henri III, quand Henri III faiblit devant la Ligue ou recule en face des violences du conseil des Seize, nous voyons grandir l'ambition des princes de Lorraine, se dessiner nettement leurs projets, s'accuser chaque jour davantage le but vers lequel ils tendent. La huitième guerre de religion est bien moins une lutte religieuse qu'une lutte essentiellement politique, qui met en présence les représentants des trois maisons rivales, dont nous connaissons parfaitement et les visées et les moyens d'action : aussi cette guerre est-elle bien, comme on l'appelle encore parfois, la *guerre des Trois Henri*. Nous pouvons donc assurer que, si l'issue de la lutte se fût décidée en faveur de la maison de Guise, l'unité politique du royaume eût été définitivement rompue. Au nord se serait constituée une France particulière et restreinte

avec les représentants de la famille de Lorraine; au midi se serait groupées autour de la maison de Bourbon-Navarre toutes les provinces qui conservaient intactes leurs traditions d'ancienne autonomie. La scission eût été d'autant plus complète et irréparable, que deux cultes rivaux se fussent aussi opposés l'un à l'autre. Les passions religieuses eussent continué pendant longtemps encore à déchirer notre malheureux pays; car nous savons quel fut, jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, l'état de l'Allemagne, où ligues protestantes et ligues catholiques multiplièrent les complications intérieures et préparèrent la guerre de Trente ans.

Mais notre unité politique n'était pas seule en cause. Notre unité territoriale, elle aussi, eût été sérieusement menacée; et peut-être au démembrement intérieur, amené par la rivalité des deux maisons de Lorraine et de Bourbon-Navarre, serait venu se joindre le démembrement extérieur de nos provinces frontières, que depuis un siècle convoitait la maison d'Espagne. Nous savons ce qu'avait tenté Charles-Quint. Son fils Philippe II, qui lui avait succédé sur les trônes d'Espagne, d'Italie, de Franche-Comté et des Pays-Bas, n'avait jamais cherché à déguiser sa politique ni à voiler son ambition. Au lendemain du traité de Cateau-Cambrésis (1559), la mort prématurée de Henri II avait été d'un très-bon augure pour la réussite de ses desseins; et les guerres de religion, qui commencèrent presque aussitôt, lui fournissaient une occasion favorable d'intervenir et de « pêcher, en eau trouble. » Ce prince, qui passa tout son règne, et ce règne fut long (de 1556 à 1598), à fomenter partout en Europe des agitations, en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Pologne, en Autriche, en Allemagne et en Portugal, ne pouvait pas rester étranger aux événements qui se passaient en France. La France, qu'il enfermait pour ainsi dire dans les réseaux de sa puissance territoriale, n'était-elle pas le seul obstacle qui s'opposât à la réunion des parties éparses de son empire européen? Ne lui fallait-il pas chercher à rattacher les Pays-Bas à la Franche-Comté, la Franche-Comté à l'Italie, et l'Italie à l'Espagne, par les côtes de la mer Méditerranée? Chaque année, le Nouveau-Monde lui envoyait d'immenses quantités

de numéraire en or et en argent, qui lui permettaient de gagner des partisans, la corruption étant, elle surtout, une arme précieuse aux mains d'un prince habile à la manier.

Dès 1562, c'est-à-dire dès le commencement des hostilités, Philippe II dirige de l'Escurial tous les événements qui s'accomplissent au delà des Pyrénées. Ce sont ses conseils qui préparent les actes sanglants du règne de Charles IX; et la célèbre entrevue de Bayonne, où le duc d'Albe engage Catherine de Médicis à « négliger les grenouilles pour les saumons », prépare le massacre de la Saint-Barthélemy. L'organisation de la Ligue et l'influence prépondérante qu'elle prend dans l'intérieur du royaume, permettent au roi d'Espagne d'agir avec plus d'efficacité et de précision. En même temps que ses troupes, composées d'Italiens, de Castillans, de Flamands et de Brabançons, viennent prendre part à la grande curée que les guerres civiles ont ouverte, son or et son argent font merveille à Paris. Son effigie, répandue à profusion, habitue peu à peu la population à le regarder comme le véritable chef du royaume, et les prédicateurs, instruits à bonne école, associent dans la même admiration et les mêmes louanges Philippe d'Espagne et Henri de Guise, la pensée qui dirige et qui commande, le bras ou l'instrument qui agit et qui exécute les ordres.

Le traité de Joinville, conclu entre les deux chefs du mouvement, avait pour but non-seulement d'éloigner Henri de Navarre du trône, mais encore d'enlever à Henri de Valois le gouvernement réel du royaume. Le moment arrivait, en effet, de préparer le succès de l'entreprise, et Henri de Guise ne cachait plus ses intentions. Philippe d'Espagne le laissait s'avancer et se compromettre, n'attendant qu'une occasion favorable pour paraître au premier plan et se faire la part du lion. Pendant vingt ans il avait prodigué ses conseils, ses services, ses trésors et ses troupes; mais c'était en vue d'une récompense à obtenir; et plus longtemps il attendrait, plus grande et plus digne de lui serait la compensation qu'il était en droit de réclamer. Du reste, à cette époque même, il avait échoué, un peu partout, dans ses projets : en Suède et

en Danemark, en Pologne et en Angleterre, voire même dans les Pays-Bas bataves, qui s'étaient émancipés. La facile conquête du Portugal ne suffisait point pour lui faire oublier ses revers ; la France était là, sous sa main, qui pouvait payer pour tous les autres états ; et, en 1588, un grave événement se produisit, qui semblait légitimer ses espérances : ce fut l'assassinat du duc de Guise.

Cet assassinat ne lui enlevait pas seulement un allié, il le débarrassait aussi d'un rival. Mayenne, qui succédait à son frère dans le commandement de la ligue, n'était pas de taille à soutenir son œuvre ; du moins les circonstances et ses mesquines passions devaient en faire un instrument docile entre les mains du roi d'Espagne. Quel est en effet le véritable adversaire de Henri de Navarre, devenu Henri IV, après la mort violente de Henri III ? C'est Alexandre Farnèse, le gouverneur des Pays-Bas belges, le propre neveu de Philippe II, le général des troupes espagnoles. C'est Alexandre Farnèse qui lui fait lever le siége de Paris et le siége de Rouen ; qui lui enlève une à une ses villes de la Normandie. C'est donc l'Espagne seule qui combat pour la sainte cause et qui triomphe, car Mayenne a piteusement échoué, partout où il a voulu arrêter le Béarnais, près d'Arques, à Ivry et à Mantes ; et les revers de Mayenne ne pouvaient que faire ressortir le succès de Philippe II. La popularité de ce prince, soigneusement entretenue par son ambassadeur Mendoça, croissait à mesure que se discréditait Mayenne, qui commençait, un peu tard, il est vrai, à se rappeler qu'il était Français, et à favoriser une entente avec le roi de Navarre.

Le fruit était mûr et prêt à cueillir. Philippe II le croyait du moins, quand se réunirent les fameux États Généraux de la Ligue, appelés à choisir un roi, après un long interrègne de quatre ans (1493). Philippe crut qu'il n'avait qu'à parler et à ordonner, pour que l'assemblée tout entière courbât aussitôt la tête ; et sans aucune hésitation, son ambassadeur Mendoça demanda la couronne pour l'infante Isabelle, que devait épouser un archiduc d'Autriche. Le coup était porté ; et les guerres de religion avaient donc pour conséquence de faire passer la France dans les domaines de la maison



d'Autriche, et de l'annuler complétement comme état indépendant.

Heureusement pour l'assemblée, un reste de patriotisme ou de pudeur subsistait encore dans l'âme de la plupart des députés, qui se révoltèrent à la pensée de livrer à l'Espagnol, pieds et mains liés, « le beau royaume de France. » Les Etats durent se séparer, sans avoir pris aucune décision, mais ils laissaient le champ libre au légitime prétendant. C'était heureux pour l'assemblée, avons-nous dit, car elle se sauvait du mépris et de la honte par cette fière protestation. Pour la France, les décisions des députés ne pouvaient la compromettre, car déjà elle s'était prononcée. Henri IV, converti au catholicisme et vainqueur partout, avait pour lui l'opinion publique, les provinces et l'Europe, voire même la papauté, revenue depuis peu à l'intelligence plus saine des événements.

En entrant à Paris, en prenant définitivement possession du trône, Henri de Bourbon sauvait donc, en la consolidant, notre *Unité territoriale*, en même temps qu'il reconstituait pour toujours notre *Unité politique* (1594).

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

22572. — Typographie A. Lahure, rue de Fleurus, 9 à Paris.

DATE DUE			

